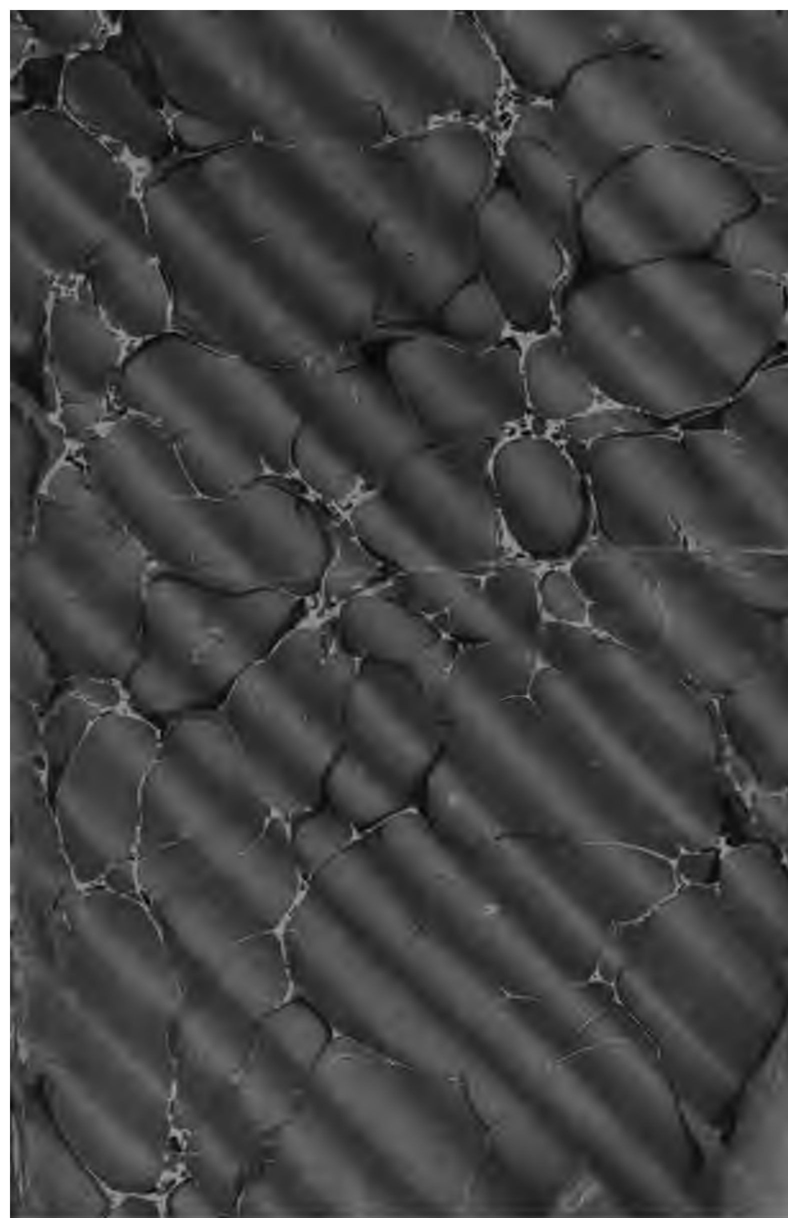




LES

GIROUETTES POLITIQUES

— UN CONSTITUANT —

J.J. Mounier

PAR

LE COMTE D'HÉRISSON

QUATRIÈME ÉDITION



PARIS

PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR

28 *bis*, RUE DE RICHELIEU, 28 *bis*

189

Il a été tiré à part 10 exemplaires sur papier de Hollande

numérotés à la presse de 1 à 10.

PRÉFACE

Ceux qui nous font l'honneur de nous lire savent déjà qu'un concours heureux de circonstances fortuites nous a mis en possession de la plus grande partie des papiers politiques d'une famille qui a joué un rôle très considérable à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. Nous avons déjà bien souvent puisé à cette source presque inépuisable de documents inédits. Cette fois, nous lui avons emprunté la plupart des matériaux qui nous ont servi à établir la biographie du membre le plus distingué de cette famille, Jean-Joseph Mounier.

Tout le monde connaît plus ou moins le rôle que joua Mounier à l'Assemblée de Vizille, qui fut le prologue de la Révolution, puis au serment du Jeu de paume, où tous les députés, à l'exception d'un seul, jurèrent de ne se séparer qu'après avoir donné une Constitution à la France. Mais ses idées de réforme n'allaient pas au-delà du régime parlementaire anglais, qu'il avait pris pour modèle, et il combattit avec force les restrictions imposées au pouvoir royal.

A partir de ce moment, il ne s'arrêta plus dans la voie de la réaction. Président de l'Assemblée pendant

les journées des 5 et 6 octobre, il montra beaucoup de fermeté et donna au Roi le conseil de repousser la force par la force ou de quitter Versailles.

Ce conseil n'ayant pas été suivi, le rôle politique de Mounier dans la période révolutionnaire se trouvait nécessairement terminé. Le séjour de Grenoble ne lui parut pas assez sûr pour se prolonger : aussi se retira-t-il en Suisse.

La seconde période de la vie de cet homme distingué est beaucoup moins connue, quoiqu'elle soit du plus haut intérêt pour l'histoire intime de la Révolution.

C'est cette période que nous avons pu élucider complètement, grâce à ses papiers de famille.

Pour leur gloire, la plupart des héros de la Révolution portèrent leur tête sur l'échafaud, ce qui épargna à la postérité le spectacle de leurs palinodies et de leurs défaillances de toutes sortes.

Au point de vue historique, Mounier n'eut pas cette bonne fortune et ne le regretta certainement pas, puisqu'il fut l'un des premiers à émigrer.

Il avait débuté dans la carrière politique en attaquant la cour et la noblesse : pendant les années de son séjour en Suisse, on verra, par les documents que nous publions dans ce livre, qu'il fut un des agents les plus actifs du prince de Condé.

Il passa en Angleterre, où il aurait refusé, dit-on, par patriotisme, une place de grand-juge au Canada, pour se contenter de faire l'éducation du fils d'un lord de la Chambre des pairs, avec lequel il parcourut la Suisse et l'Italie. Nous verrons cependant que le patriotisme ne l'aurait pas empêché de devenir un agent

du gouvernement anglais, comme il avait été en Suisse celui du prince de Condé.

Il passa ensuite au service de la Saxe, et fonda à Weimar un *institut* destiné à former des jeunes gens aux fonctions publiques.

Les erreurs de ce bourgeois furent donc celles de tous les émigrés nobles de son temps. S'il ne combattit pas sa patrie les armes à la main, il aida puissamment à la combattre la plus dangereuse et la plus acharnée des puissances ennemies, l'Angleterre.

Était-il au moins guidé dans cette voie scabreuse par cet amour et cette fidélité à la cause royale qui permettaient aux héroïques soldats de Condé de porter les armes contre leur patrie sans manquer aux lois de l'honneur et de la loyauté? Hélas! non. Mounier s'empressa de rentrer en France dès que la porte lui en fut ouverte. Selon l'expression triviale, il fut immédiatement *bombardé* préfet d'Ille-et-Vilaine. C'était pendant que s'organisait la conspiration de Cadoudal, ce qui fournit à l'ancien agent de l'Angleterre et de Condé l'occasion de se distinguer contre ses amis de la veille les royalistes.

Personne ne possède donc plus de droits que Joseph Mounier d'inaugurer la série de nos *Girouettes politiques.*

La vie de son fils, le baron Mounier, fut beaucoup moins accidentée, parce qu'elle se passa tout entière dans les bureaux; mais le rôle qu'il joua successivement sous les trois dynasties démontre péremptoirement que, bien qu'étant un parfait galant homme, à son blason tout neuf il aurait pu joindre la devise de

Benvenuto Cellini : *Je sers qui me paye.* Ne fut-elle pas celle de Danton aussi bien que de Mirabeau?

La Révolution, qui voulait établir le règne de la véritable liberté pour le bonheur de la France et de l'humanité, n'a malheureusement été qu'une tragicomédie jouée en masque : nous nous proposons de soulever quelques-uns de ces masques.

Du reste, dans cette publication, notre rôle est complètement effacé. Il se borne à coordonner les documents originaux dont se compose notre livre. La plupart sont tirés des papiers de la famille Mounier, mais nous devons des éclaircissements et des documents du plus haut intérêt à M. Waddington, ambassadeur de France à Londres, au baron de Constant-Rebecque, maréchal de la cour du feu Roi des Pays-Bas, petit-fils d'un officier supérieur des Gardes-Suisses, et au comte Ordener, dont le grand-père fut chargé de s'emparer du duc d'Enghien.

Nous sommes heureux de pouvoir leur adresser ici nos sincères remercîments.

COMTE D'HÉRISSON.

LES

GIROUETTES POLITIQUES

— UN CONSTITUANT —

J. J. Mounier

CHAPITRE PREMIER

Chute de MM. de Brienne et de Lamoignon. — Retour du Parlement à Grenoble. — Discours de Mounier. — Extrait de baptême de Mounier. — Ses études. — Docteurs à la fleur d'orange. — Lettres de dispense d'âge. — Liquidation de l'office de la judicature royale de Grenoble. — Note de M. Defermon.

Les brillantes espérances qu'avaient données les premières années du règne de Louis XVI s'étaient évanouies.

L'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, appelé au ministère en 1787, ne montra que de l'incapacité et précipita les événements d'où devait naître la Révolution. Contraint de convoquer les États généraux, son impopularité croissante l'obligeait de quitter le ministère le 25 août 1788.

Dès que la nouvelle en fut parvenue à Grenoble, les habitants illuminèrent avec un entrain, une gaieté et une multiplicité de lampions à faire pâlir les illuminations officielles

[illegible]

rents décorés et enluminés à la hâte, et la caricature, inévitable en toute circonstance sur le vieux sol gaulois, battit son plein.

Entre autres, à une fenêtre brillamment éclairée, parut un mannequin représentant de son mieux un archevêque mitré, crossé et enjuponné. On lui avait cassé le nez, mais il tirait une langue formidable.

A peine exposée, cette figure fut brûlée en grande cérémonie. On en recueillit néanmoins précieusement les cendres pour les distribuer le lendemain aux passants.

Un second archevêque, tout semblable, périt par le feu sur la place Grenette, aux acclamations d'une immense populace.

A la fenêtre du grand balcon de la salle principale de la Bibliothèque, où se trouvait alors réunie toute la noblesse de la province pour délibérer sur l'assemblée du 1er septembre, un transparent mi-parti bleu et aurore, semé de dauphins, portait l'inscription suivante :

Statuta delphinalia restituta.

A la porte de la maison des Jacobins, autre transparent, où l'on lisait :

Vive le Roi! et plus bas : *La parfaite union.*

Le renvoi de M. de Lamoignon ne causa pas un moins grand enthousiasme le mois suivant. Les feux de joie, les illuminations recommencèrent, et le peuple se livra à des transports d'allégresse encore plus tumultueux et plus désordonnés que ceux par lesquels il avait célébré la chute de M. de Brienne.

Des mannequins, costumés comme les ministres disgraciés, furent conduits processionnellement à la porte de la cathédrale et à celle de la prison pour faire amende honorable, livrés aux flammes sur la place Grenette ; puis Grenoble, enfiévré, s'occupa des prépa-

ratifs de la fête dont il voulait honorer le retour de son parlement, conséquence du changement de ministère.

Des compagnies se formèrent dans la bourgeoisie pour aller à cheval au devant du premier président.

La première, habit écarlate, revers et parements blancs, culotte et veste blanches : c'étaient les grenadiers ;

La seconde, les chasseurs, habit vert, revers et parements cramoisis, cocarde bleue et aurore, couleurs du Dauphiné, chapeau chargé d'un long panache flottant.

Les habitants des Granges-lez-Grenoble et des faubourgs fournirent une troisième compagnie, habit bleu de ciel, à revers et parements jaunes.

Tous les chevaux étaient ornés de nœuds de rubans et de housses brodées de dauphins.

Le samedi 11 octobre, on apprit que M. de Bérulle avait couché au château de Vaux, peu éloigné de Bourgoin, et qu'il en partirait le lendemain pour se rendre à Grenoble.

Les trois compagnies ne s'endormirent pas. Le dimanche, elles faisaient dire à leurs frais une messe en musique dans l'église des Jacobins; à neuf heures précises, elles rompaient, précédées des musiques des régiments d'Ostrasie et de Royal-la-Marine.

Le premier président arriva aux portes de Grenoble, après une marche triomphale par Rives, Moirans, Voreppe, Fontanil et la Buisserate, et il fut reçu avec des démonstrations de joie telles que chez un grand nombre elles avaient tout à fait l'air d'attaques épileptiques, ce qui ne devait flatter que médiocrement le chef de la magistrature du Dauphiné.

Il ne s'attendait pas à pareil délire de la part des Grenoblois lorsque, quelque temps auparavant, il était sorti de leur ville, seul, à pied, se cachant dans les ténèbres de la nuit.

Toute réception est prétexte à harangues. Elles ne pouvaient manquer à M. de Bérulle, rentrant entouré de ses parlementaires exilés comme lui et accourus pour se montrer en tête de sa brillante escorte. Il s'en débita de quoi former une forte plaquette. Je n'en veux citer qu'une, celle de l'homme le plus en vue du Dauphiné à cette époque, Jean-Joseph Mounier, juge royal de Grenoble et avocat, parlant pour les officiers de la judicature royale de cette ville :

« Messeigneurs, cette époque ne sera pas la première de votre gloire, mais elle en sera la plus célèbre. On a vu souvent les Cours souveraines, pour l'intérêt du monarque et de ses sujets, résister avec fermeté aux abus du pouvoir; mais il était réservé aux magistrats de ce siècle d'appeler la nation au soutien de ses droits, de la réveiller d'un long assoupissement; et dans ce noble soin, combien se sont distingués les magistrats de cette Cour!

« Les sacrifices qu'on fait à la Patrie sont rarement sans récompense. Vous fûtes un moment les victimes de votre générosité : mais qu'il dut être satisfaisant d'apprendre, dans vos retraites, tous les efforts de la nation pour éclairer un Prince bienfaisant, et obtenir de sa justice le retour de nos défenseurs!

« Messeigneurs, le peuple sait apprécier les vertus: ses transports, le jour de l'arrivée de votre digne chef, en sont une nouvelle preuve. Son ivresse est au comble, aujourd'hui qu'il vous voit siéger, avec indépendance et majesté, dans ce même temple de la justice qu'il a vu, avec effroi, violer par la force militaire.

« Quel prix digne de vos cœurs était destiné à votre courage! Qu'il est flatteur de recueillir les bénédictions du peuple, et de se voir l'objet de la joie publique!

« Les officiers de la Cour commune de Grenoble, qui jouissent de l'avantage de ressortir immédiatement à votre auguste tribunal, partagent l'allégresse

de leurs concitoyens aussi vivement que, dans le temps de votre exil, ils ont partagé leurs douleurs. »

M. de Bérulle répondit :

« *La Cour est sensible à l'attention des officiers de la Justice royale de Grenoble. La conduite de leur chef, dans des circonstances importantes lui a mérité la confiance de la province, et lui assure l'estime et la bienveillance de la Cour.* »

La *Cour* ne se doutait pas que le juge royal qui la haranguait en termes si flatteurs suivait une ligne politique au bout de laquelle était la suppression de *Messeigneurs* et des *officiers de la Justice royale*. Il est vrai que l'orateur ne s'en doutait pas lui-même.

Qu'était-ce donc, en 1788, que ce Mounier, avocat et juge royal de profession? Une histoire rapide de sa vie jusqu'alors nous l'apprendra.

Voici son acte de baptême, de naissance par conséquent :

« Extrait des registres de la paroisse de Saint-Louis de la ville de Grenoble, déposé en la Mairie.

« Le dix-septième novembre mil sept cent cinquante-huit, en conséquence de la permission de M. l'Évêque en date du quatorze de ce mois, M. Priez, curé de Rives, a suppléé les cérémonies du baptême à *Jean-Joseph*, né du douze du même mois, fils légitime du sieur François Mounier, marchand, et de demoiselle Marie-Catherine Priez, mariés. Le parrain a été M. Laurent-Joseph Priez, curé de Rives; la marraine, demoiselle Marie Rigaud, épouse de sieur Jean Priez, bourgeois.

« Présents les soussignés avec les parties : François Mounier, Priez, Rigaud, Cuisin, veuve Duplessis, Durand cadet, Giroud; Duplessis, prêtre et chanoine; Priez, curé de Rives.

« Pour extrait conforme :

« Grenoble, le 11 octobre 1810.

« RENAULDON, *maire.* » « DUCOIN, *secrétaire.* »

Nous, président du Tribunal civil séant à Grenoble (Isère), certifions que le sieur Renauldon, qui a signé l'acte ci-dessus, est tel qu'il se qualifie.

En foi de quoi nous avons signé le présent avec le greffier, qui a apposé le sceau du Tribunal.

Donné à Grenoble, dans une salle du Palais, le treize octobre 1810.

« BIGILLION. » « L. S. DAUTARE P. »

On voit que Mounier avait été baptisé par son parrain, curé de Rives, et que sa mère portait le même nom que celui-ci. Elle était sa sœur. Le brave curé était parvenu à faire épouser Jésus-Christ à Jeanne-Marie et à Thérèse, toutes deux religieuses; Marie-Catherine avait préféré un marchand drapier. Le diable n'y perdait rien pourtant.

Si la dot de la sœur du curé de Rives était assez mince, elle avait apporté à François Mounier, avec les qualités d'une bonne ménagère, une intolérance, une rigidité de principes et une manière de pratiquer la religion capables de la faire prendre en dégoût par les mieux disposés.

Rives n'est qu'à quatre lieues de Grenoble. Aussitôt que le petit Jean-Joseph eut huit ans, sa mère l'expédia à son parrain, gros homme borné, qui lui inspira la haine de la soutane par ses excès d'autorité et ses abus de pouvoir.

En 1770, il entra en quatrième au collège de Royal-Dauphin, tenu par une société libre d'ecclésiastiques qui avait succédé aux Jésuites. Ce nouveau joug pesa sur ses épaules plus lourdement encore que les autres. Il avait horreur du latin. Son esprit sérieux et réfléchi, son goût pour la lecture, son peu d'ardeur pour le jeu ne contribuèrent pas à le rendre populaire parmi ses condisciples. Les écoliers, qui savent s'observer entre eux et qui saisissent bien vite les penchants et les petits ridicules de leurs camarades, se donnent souvent des surnoms caractéristiques :

on donnait à Mounier celui de *Caton*. Cependant, durant les trois premières années de son séjour au collège, ses succès ne le font pas remarquer; ce n'est qu'en rhétorique qu'il commence à prendre son essor.

Un jour, son professeur de philosophie, en visitant ses cahiers, aperçoit au haut d'une page, écrits en gros caractères, ces deux mots: *Nugæ sublimes*[1]. Cet acte de mépris et de rébellion contre les formes surannées et les subtilités ridicules de la scolastique fut sévèrement réprimandé. Le jeune élève, qui déjà ne renonçait pas facilement à ses convictions, les défendit avec une vigueur et une indépendance d'esprit qui déplurent singulièrement à son maître. La discussion fut tellement vive, que le lendemain Mounier était obligé de quitter le collège. Ce petit incident, qui d'ailleurs n'eut pas de suites, ne l'empêcha pas d'y rentrer l'année suivante (en 1775).

Cette fois, l'émulation le stimulant, il voulut surpasser ses camarades et termina ses études d'une façon brillante.

Après le collège, qui n'est qu'un apprentissage de la vie, arrive l'époque, quelquefois difficile, où il s'agit de se creuser soi-même son sillon et de choisir une carrière. Ce moment était venu pour Mounier, que la fortune médiocre de ses parents ne dispensait pas d'adopter une profession.

Mme Mounier avait rêvé pour son fils les pompes épiscopales. Mais le jeune homme avait encore trop présentes à l'esprit la fausse humilité et la charité de commande de son oncle pour penser un instant à entrer dans les ordres. Il aurait voulu une carrière plus active, où l'homme de mérite et de courage peut aspirer à tout. Être soldat, voilà quel était son rêve. Quelques-uns de ceux que, dans leurs études communes, il avait laissés bien loin derrière lui, portaient déjà l'épaulette.

1. Sublimes bagatelles.

Par malheur, le décret royal interdisant de conférer des grades en dehors de la noblesse, se dressait devant lui comme une barrière infranchissable. Ce décret, aussi contraire au bon sens qu'à la justice et qui faisait du courage, du talent, du patriotisme, l'apanage d'une classe privilégiée, n'a pas été une des moindres causes, sinon la plus importante. de celles qui ont fait crouler un régime s'échafaudant sur de tels abus.

On proposa à Mounier d'entrer au service de l'Espagne. Il lui répugna de vouer sa vie à la défense des intérêts d'un pays étranger.

Pendant toutes ces délibérations, le père, François Mounier, qui bornait ses espérances à trouver dans son fils un successeur, s'était mis en tête de lui donner du goût pour le commerce. Le jeune homme se résigna, par esprit de soumission, à s'appliquer à l'aunage et au débit du drap paternel, jusqu'au jour heureux, trois fois heureux, où il trouva tout près de lui un appui et un protecteur. Un médecin distingué de Grenoble, le docteur Gagnon, l'avait pris en amitié. Il mettait à sa disposition tous les livres qui pouvaient lui être utiles; il le dirigeait dans ses lectures; il l'aidait par de sages conseils. Le jeune Mounier eut bientôt accordé toute sa confiance à cet ami dévoué: il se révéla à lui tout entier avec son goût pour l'étude, son jugement droit, son esprit juste et toutes les qualités qui brillèrent en lui plus tard. Le docteur parvint non sans peine à vaincre l'obstination paternelle. M. Mounier permit à regret que son fils quittât le commerce pour suivre la carrière du barreau.

Le Dauphiné possédait deux universités où l'on étudiait le droit: celle de Valence et celle d'Orange. L'université d'Orange, surtout, était peu fréquentée; elle n'avait pu résister à une arme qui partout ailleurs n'est pas invincible, mais qui en France est toujours mortelle : le ridicule. Voyant que les docteurs qui prenaient leurs grades à Orange n'étaient pas très

forts en droit, quelqu'un imagina un jour de les appeler « docteurs à la fleur d'orange ». Le mot, justifié d'ailleurs par des faits, fut répété, il eut du succès, et depuis lors l'école ne s'en releva pas. Beaucoup de jeunes gens (c'étaient même ordinairement les plus laborieux) aimaient mieux ne pas aller chercher loin de leurs familles l'enseignement quelque peu indigeste des professeurs d'Orange ou de Valence, et faisaient leurs études de droit chez des avocats instruits, dont la bibliothèque et les conseils leur servaient de guide. Mounier ne prit ce dernier parti qu'après avoir obtenu, le 22 mai 1778, un diplôme de bachelier en droit à la fleur en question.

Dans le cabinet de M. Anglès, avocat distingué, qui devint plus tard conseiller au Parlement, comme dans celui de M. Mallein [1], qui le prit ensuite pour secrétaire, nous voyons le jeune étudiant toujours animé du même zèle, ne se livrant au plaisir qu'avec une extrême modération, menant une vie laborieuse qui contrastait avec la vie dissipée et oisive de quelques jeunes gens de son âge.

A vingt-et-un ans, Mounier faisait son entrée au barreau; à vingt-cinq ans, il exerçait les fonctions de juge royal à Grenoble. Cette charge était un des derniers vestiges de la féodalité. En effet, l'exercice de la justice à Grenoble était divisé entre le roi et l'évêque, qui portait encore, comme au temps de saint Hugues, le titre de prince de Grenoble. Le juge royal et le juge épiscopal se partageaient la juridiction civile et criminelle. L'un siégeait pendant les années paires, l'autre pendant les années impaires. Le jeune magistrat fit apprécier comme juge sa maturité précoce, son discernement, sa fermeté; mais il reparaissait au barreau toutes les fois qu'il ne siégeait pas.

1. M. Mallein fut depuis procureur général à la Cour de justice criminelle.

Voici une pièce qui constate que, pour rendre la justice, Mounier avait dû solliciter des lettres de dispense d'âge et en payer les droits :

« Marc d'or :
Principal, 30 livres

« J'ai reçu de M. Jean-Joseph Mounier la somme de trente livres pour le droit de Marc d'or des lettres de dispense d'âge qu'il entend obtenir à l'effet d'être pourvu de l'office de conseiller du Roi, juge royal en la cour commune de la ville de Grenoble, au lieu de Me Baltazard Degat, dernier possesseur, et 15 livres pour les 10 sous pour livre dudit droit.

« Fait à Paris, le dixième jour de février mil sept cent quatre-vingt-trois. Quittance du Trésorier général du Marc d'or des ordres du Roi.

« *Signé* : TRONCHIN. »

Et au dos est écrit :

Enregistré au contrôle général du Marc d'or des ordres de Sa Majesté par nous, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur général du Marc d'or. A Paris, le dixième jour de février mil sept cent quatre-vingt-trois.

Signé : CENDRET.

Collationné à l'original par nous, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils, secrétaire de Sa Majesté, maison, couronne de France et de ses finances, garde des rôles des offices de France.

LAURENT.

Enregistré au greffe civil du Parlement du Dauphiné, en suite de son arrêt du 7e ce ce mois, le 10 mars 1783.

« Signature illisible. »

Outre les quarante-cinq livres objet de ce reçu, le nouveau juge eut à désintéresser son prédécesseur, et le tout greva certainement le budget du marchand

drapier, car la lettre ci-après nous le montre, en pleine révolution, lorsque son fils était émigré, à la veille de la mort de Louis XVI, fort occupé de la liquidation de l'office de la judicature royale de Grenoble :

« *Au Citoyen Mounier père, négociant, Grande-Rue, à Grenoble.* »

« Paris, le 25 décembre 1792,
« L'an Ier de la République.

« J'ai fait vérifier, citoyen, au bureau de liquidation si l'office de la judicature royale de Grenoble avait été liquidé. Il l'a été effectivement, par un décret du 30 juillet dernier, à la somme de 23199 livres 6s 8d.

« Il reste maintenant à remplir les formalités nécessaires pour obtenir la reconnaissance définitive de remboursement. Si vous ne connaissez ici aucun agent qui puisse se charger de suivre cette affaire, vous pourriez vous adresser au citoyen Dessaignes, premier commis au bureau de liquidation, rue Sainte-Avoie, n° 57, à Paris. C'est un de nos compatriotes, natif des environs de La Mure : c'est un garçon fort honnête et très versé dans cette partie.

« En ce cas, il faudrait m'adresser une procuration en blanc pour retirer le bordereau, passer quittance, et faire généralement tout ce qui sera nécessaire pour obtenir la reconnaissance définitive de remboursement, etc.

« Il faut vous hâter, parce que, à compter d'une certaine époque, — d'un mois je crois — après le décret de liquidation, les intérêts cessent de courir, au lieu qu'en vous mettant en règle, les intérêts vous seront exactement payés. A l'égard du principal, il ne peut vous être remboursé en ce moment, parce que, aux termes du décret du 15 mai 1792, on ne rembourse au Trésor public que les créances qui n'excèdent pas 10000 livres.

« Agréez, citoyen, l'assurance de mes sentiments fraternels,

« RÉAL.

« *P.-S.* — Rien de nouveau. Paris est tranquille. Le ci-devant Roi doit paraître à la barre de la Convention demain 26, à 10 heures du matin. »

Le citoyen Mounier père obtint-il satisfaction? La note qui suit constate qu'en l'an XIII, il n'avait pas perdu tout espoir :

« *J. Defermon, conseiller d'État et président de la section des finances, Directeur général de la liquidation générale de la Dette publique, Grand-Officier de la Légion d'honneur.*

« L'office de juge royal de Grenoble dont Jean-Joseph Mounier fils était pourvu a été liquidé par un décret du 30 juillet 1792 à la somme de 23 199 livres 6s 8d.

« François Mounier, son père, a été reconnu son créancier par l'administration, et, en cette qualité, il a demandé que le remboursement fût appliqué à son profit. Son droit fut reconnu, puisqu'il fût payé des intérêts en 1799, ce qui est constaté par les registres de la Trésorerie.

« M. Defermon observe que c'est le père qui réclame, et le fils qui est porté sur la liste des émigrés, et que, s'il en est ainsi, l'inscription de l'un ne peut nuire à la liquidation de l'autre.

« 28 ventôse an XIII. »

Après avoir lu l'avis de M. Defermon, il semble que, s'il avait attendu longtemps, François Mounier n'avait rien perdu : mais une note sans nom d'auteur jointe à celle, si pleine de promesses, que je viens de transcrire en détruit complètement l'effet, et, en opposant le fils au père, soulève un conflit dont je n'ai

pas trouvé trace de solution dans les papiers de la famille Mounier :

« *Nota.* — Il résulte des pièces que c'est Jean-Joseph Mounier qui était titulaire de l'office de juge royal à Grenoble ;

« Que c'est ledit Jean-Joseph qui a été liquidé et inscrit au grand-livre ;

« Que c'est ledit Jean-Joseph qui a été inscrit sur la liste des émigrés et rayé par arrêté du 18 thermidor an IX ;

« Que c'est le même qui a donné procuration, le 8 ventôse an X ; pour demander la consolidation de l'inscription intégrale.

« Rien n'indique, ainsi qu'on le dit dans la note, que François Mounier père ait été reconnu par l'administration et qu'il ait touché les intérêts en 1792. »

Quoi qu'il en soit, en 1783, Jean-Joseph Mounier avait une position convenable.

Considéré et estimé au barreau, il n'y trouva pas pourtant l'occasion de s'illustrer. La faiblesse de son organe lui était un grand obstacle, et il fut même quelque temps obligé de s'abstenir de plaider.

Il fut plus brillant dans sa charge de juge royal, où il se fit bientôt remarquer par son impartialité, sa fermeté, autant que par son discernement. On a écrit que le Parlement n'avait réformé qu'une seule de ses sentences.

CHAPITRE II

Mariage de Mounier. — *Anglomanie.* — Éducation politique. — Position difficile de Louis XVI. — Attitude du Parlement de Paris. — Griefs du Parlement de Grenoble. — Cours plénières. — Une brochure de Barnave. — Insurrection à Grenoble. — Retraite du Parlement. — Mémoire rédigé par Mounier. — Assemblée de Vizille.

A peine installé dans ces honorables fonctions, Mounier épousa Mlle Borel, fille d'un procureur au Parlement et ayant un frère dans les ordres, qui lui donna deux enfants. Elle n'était que de trois ans plus jeune que lui.

Ce sont les années qui s'écoulèrent dans le charme de cette union et dans les plaisirs tranquilles d'une vie partagée entre le travail et les délassements de la campagne, de la musique et des lettres, qu'il se plaisait à rappeler, plus tard, comme les plus heureuses qui lui eussent été accordées.

Cependant, les circonstances dirigèrent ses méditations vers les questions ardues qui touchent aux fondements de l'ordre social. L'origine des gouvernements, les droits des peuples, les limites de l'obéissance, questions qui sommeillaient depuis longtemps en Europe, s'étaient réveillées à l'occasion de la lutte de la Grande-Bretagne contre ses colonies. Un puissant intérêt s'y était attaché. Mounier les avait étudiées

avec ardeur, et en avait suivi avec attention les développements et les applications. Un incident particulier, que je raconterai tout à l'heure, vint bientôt favoriser son penchant pour l'étude des institutions de l'Angleterre, alors la seule grande nation dont la constitution eût pour but la liberté politique.

Ces institutions, célébrées par notre illustre Montesquieu, et décrites par le Genevois Delolme, étaient néanmoins peu connues de nos magistrats, dont elles blessaient les préventions, et de notre barreau, trop absorbé par l'étude des lois compliquées et des coutumes confuses qui régissaient la France. Beaucoup de grands seigneurs s'étaient engoués de l'Angleterre; mais cet engouement, qu'on avait si bien qualifié d'*anglomanie*, ne dépassait guère la capitale. Les moyens de communication étaient rares et bornés: la *Gazette de France* ne publiait que les nouvelles de cour. Les journaux de nos voisins, qui ont servi de modèle à ceux dont nous nous sommes fait une habitude et même un besoin, ne parvenaient pas dans les provinces.

Mounier n'en avait pas moins sacrifié à l'*anglomanie* dès 1781.

Pénétré de la nécessité de réagir contre la faiblesse de son organe, et du désir d'acquérir l'harmonie des gestes indispensable à un bon avocat, il avait fondé avec quelques-uns de ses amis un *club*, — le mot était à la mode et avait détrôné celui d'académie, — où ces jeunes hommes venaient tour à tour s'exercer à la parole et prendre l'habitude de la tribune.

Ils s'enflammaient d'une noble émulation, citaient les grands hommes de l'antiquité, discutaient les questions de droit, de patriotisme, et se préparaient aux luttes oratoires en portant les débats sur un terrain où l'exiguïté des causes qu'ils avaient à défendre n'enchaînait ni leur pensée ni leur parole.

Mounier s'y faisait remarquer parmi les plus ardents, comme s'il eût déjà conscience de sa destinée.

Un anglais, M. Byng, devenu depuis membre du Parlement, représentant le comté de Middlessex, attiré, comme, du reste, l'élite de l'aristocratie d'Europe d'alors, par les merveilles du Dauphiné, vint visiter le pays, et, poussé par le hasard, fit un assez long séjour dans la belle vallée du Graisivaudan. Il se lia avec Mounier, lui facilita l'étude de la langue anglaise, lui procura des livres et des journaux, et lui fit part de sa connaissance pratique du jeu des rouages constitutionnels. Leur séparation ne détruisit pas leur amitié. Mounier eut en Angleterre un correspondant précieux, qui fit germer en lui les idées politiques qu'il allait s'efforcer par la suite de faire prévaloir. Il voyait dans le gouvernement anglais la réalisation de ses rêves pour la France. Il lut et relut les ouvrages de Blackstone et de Delolme, fit une traduction des *Recherches* de Crèvecœur, et annota ce dernier ouvrage avec amour et méthode, comme s'il eût destiné son travail à la publicité.

M. Byng lui envoyait régulièrement des paquets de journaux anglais, des brochures et des livres qui, en asseyant son jugement, lui permettaient de se livrer à ses études favorites.

Pendant ce temps, les événements mûrissaient. L'antique édifice de la monarchie chancelait. Richelieu avait détruit l'autorité de la noblesse. Louis XIV avait transformé en courtisans ces fiers gentilshommes qui avaient si longtemps dominé les provinces et forcé la royauté à négocier avec eux. Le spectacle de la Régence avait encouragé les excès de la dépravation des mœurs. Louis XV avait avili la dignité royale, tandis qu'une philosophie téméraire avait tout scruté et tout attaqué. Les opinions les plus justes, les croyances les plus salutaires, — celles-ci, par la faute d'un indigne et avide clergé, — partageaient le sort des préjugés les plus nuisibles. Ces sentiments, qui cimentent la puissance par la vénération du passé et

l'affection du présent, étaient partout ébranlés. La nation était comme frappée d'une inquiétude vague, mais générale. Tous les corps étaient mécontents, toutes les classes étaient agitées. On demandait de toutes parts des changements et des innovations. Les motifs les plus nobles poussaient les uns; d'autres, alléguant le bien public, ne cherchaient qu'à accroître leur influence ou leurs richesses.

C'est au milieu de ces difficiles conjectures que Louis XVI avait été appelé à régner; roi que ses vertus privées devaient rendre cher à son peuple, et qui aurait pu sauver l'État, si des intentions pures et généreuses suffisaient sans la force de la volonté! Le désordre des finances accéléra l'orage. Le Parlement de Paris devait défendre l'édifice : il devint le levier qui en souleva les fondements. Ce grand corps, si puissant par son autorité judiciaire, par le rôle politique qu'on lui avait fait jouer, par la masse des intérêts réunis sous sa protection, donna le premier le signal d'une résistance précurseur de l'insurrection. Au mois d'août 1787, il proclama un énorme déficit, tout en repoussant les impôts que le Gouvernement voulait établir pour le combler. A la vérité, le Parlement réclamait, en même temps, la convocation des États généraux, ce grand conseil auquel la nation avait eu recours dans les périls extrêmes de la patrie.

Les Parlements des provinces secondèrent à l'envi celui de la capitale; et parmi eux, le Parlement de Grenoble fut un des plus ardents, ayant ses griefs personnels à joindre à ceux des magistrats que leur séjour auprès du prince rendait les chefs naturels de la corporation.

Il n'y avait qu'un cri en Dauphiné pour demander la convocation des États de la province, qui ne s'étaient pas réunis depuis 1628. Louis XVI, roi libéral par excellence, qui comprenait les besoins de son temps, mais qui manqua d'initiative pour agir et de fermeté

pour résister, répondit à ce vœu. Par un édit du mois de juillet 1787, il créa une assemblée provinciale en Dauphiné, et, par un règlement postérieur du 4 septembre de la même année, il l'organisa définitivement, en nommant vingt-huit membres, dont neuf pris dans la noblesse, quatorze dans le tiers-état et cinq dans le clergé, que présidait M. Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne. Les vingt-huit membres étaient chargés d'en élire vingt-huit autres; mais les membres du Tiers devaient continuer à être en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis.

L'édit avait été soumis, selon l'usage, à l'enregistrement du Parlement; mais le règlement qui devait en faire partie fut publié et affiché sans que cette formalité eût été remplie. Cette omission du Gouvernement était une faute; et, comme Hume le disait de Charles Ier, Louis XVI était dans une situation où les moindres fautes étaient irréparables. Depuis l'époque surtout où le Parlement de Paris avait cassé le testament de Louis XIV et confié la régence au duc d'Orléans, ces grandes compagnies se considéraient « comme les lieutenants des Etats généraux en vacance ». Le Parlement de Dauphiné tenait plus qu'aucun autre à ses vieux privilèges; il était bien résolu à les défendre jusqu'au bout : il rendit deux arrêts (6 octobre 1787, — 24 janvier 1788), dont un, *chambres réunies*, par lesquels il sursit à l'exécution du règlement jusqu'à ce qu'il plût au Roi de le lui envoyer pour être enregistré. La lutte était désormais engagée entre le Parlement et la Monarchie.

Le Roi cassa ses arrêts, et deux de ses membres furent frappés par un de ces moyens violents et arbitraires que l'ancien régime avait à sa disposition, et qui servit de prétexte à bien des accusations, et par là même à bien des calomnies contre la royauté : ils reçurent des lettres de cachet.

Le Parlement adressa au Roi de très humbles re-

montrances, par lesquelles il demandait, dans un langage ferme et digne, l'abolition des lettres de cachet. Il résistait avec d'autant plus de force, qu'il se sentait appuyé par les trois ordres de la province, qui, par leur accord et leur harmonie d'intérêts, de sentiments, de principes, donnèrent à la France un exemple très beau, mais malheureusement trop peu suivi.

Le Gouvernement, après avoir commis une première faute, allait en commettre une seconde. Le bruit que le ministère préparait un coup d'État circulait partout. Désespérant de vaincre les résistances de la magistrature, Loménie de Brienne, ministre léger et ambitieux, institua les *cours plénières*, investies de l'autorité politique des Parlements : ceux-ci ne conservaient plus qu'un pouvoir judiciaire.

Cette mesure, fondée sur un principe bon en lui-même, celui de la séparation des pouvoirs, mais mauvaise et intempestive dans son exécution, fut la première cause des troubles. Le Parlement protesta énergiquement et déclara traître au Roi et à la nation quiconque siégerait dans la nouvelle Cour. Le Gouvernement crut intimider les magistrats en déployant l'appareil de la force armée; mais, depuis les Achille de Harlay, les Séguier, les Molé, le courage civil — ou l'entêtement — était héréditaire dans notre vieille magistrature : trouvant les portes du palais fermées et gardées par un détachement de troupes, les conseillers se réunirent chez leur premier président et dressèrent procès-verbal de cette violence faite à la justice.

Alors parut une brochure destinée à faire sensation, non-seulement en Dauphiné, mais dans la France entière. Elle avait pour titre: *Esprit des édits enregistrés militairement à Grenoble le 20 mai* 1788. On ne tarda pas à en connaître l'auteur. C'était un jeune avocat qui s'était déjà distingué au barreau de Grenoble: il s'ap-

pelait Barnave. Il brillait par le charme de sa parole, la vivacité de son esprit et la grâce de ses manières. Il ne fit que traverser le barreau, et se trouva tout à coup porté sur le terrain mouvant et périlleux de la tribune. Embrassant avec toute l'ardeur de sa bouillante imagination les idées nouvelles, il devint l'idole du parti populaire, en attendant qu'il en fût la victime.

On apprit ensuite qu'un de ses compatriotes et amis n'était pas étranger à la publication de son écrit et l'avait aidé de ses lumières. Cet ami était le juge royal Mounier. Il n'a pas trente ans, mais il a la maturité et l'expérience que donne l'étude. Il se tient encore dans l'ombre : l'émeute va bientôt le faire se montrer.

M. de Brienne avait envoyé à tous les membres du Parlement de Grenoble des lettres de cachet qui les exilaient dans leurs terres.

A l'approche du départ des magistrats, le 7 juin 1788, le peuple s'émut. Le tocsin sonna, et, de clocher en clocher, portant l'alarme au sommet des montagnes voisines, en fit descendre des hommes robustes et intrépides qui remplirent la ville de leur audace.

Le duc de Clermont-Tonnerre était lieutenant général du Roi et commandant en chef dans la province du Dauphiné. — Le titre de *gouverneur de la province* appartenait au duc d'Orléans.

Sa garde fut dispersée, et, bientôt, son hôtel envahi. Des insurgés le saisirent au collet, menaçant de le pendre au lustre de son salon. Une hache fut levée sur sa tête, et, détournée par un officier, elle resta suspendue jusqu'à ce qu'eût été signé l'ordre qui révoquait l'exil du Parlement. Mais le Parlement repoussa ces avances d'une émeute qui l'épouvantait, et les magistrats sortirent de la ville, à la faveur de la nuit, pour se rendre aux lieux d'exil qui leur avaient été assignés.

La journée du 7 juin 1788 est restée connue à Grenoble sous le nom de *Journée des tuiles*, parce que, du

haut des toits, les soldats furent accablés de tuiles. La date en est remarquable : c'est la première scène du grand drame de la révolution où le peuple ait mis en jeu sa force matérielle.

« Alors, dit Louis Blanc, parut Mounier, ami de Necker, admirateur systématique des institutions anglaises, et qui était de ces hommes qui veulent fortement le peu qu'ils veulent. »

« Mounier, a écrit de son côté Mme de Staël, était le chef de l'insurrection calme et refléchie du Dauphiné. C'était un homme passionnément raisonnable, constant et ferme dans sa route, tant qu'il lui fut possible d'en choisir une. »

La retraite du Parlement était un grand acte de soumission envers l'autorité, mais elle n'eut pas pour résultat de calmer les esprits.

Grenoble était fier de son Parlement, fier de la résistance de ses magistrats, dont la fuite même pouvait susciter de nouvelles difficultés au pouvoir ; mais il y avait à craindre que les libertés de la cité ne fussent compromises et qu'on ne lui fît payer cher la *Journée des tuiles*.

La municipalité invita les habitants notables à délibérer.

Le 14 juin, l'Assemblée des notables eut lieu. Tous s'accordaient à demander le rappel du Parlement et la convocation des États provinciaux ; mais il s'agissait de formuler ces demandes dans une adresse au Roi. Tous les regards se tournèrent vers Mounier[1]. L'Assemblée demandait au Roi, dans cette adresse, le retrait des édits, le rappel du Parlement et la convocation des États provinciaux avec réunion des trois ordres, double représentation du tiers et vote par tête. La noblesse, qui ne restait pas en arrière du mouvement général, se réunit peu de jours après. Il fallait rédiger

1. On lui adjoignit MM. Duchesne et d'Orbanne.

un mémoire. On eut encore recours à Mounier, investi désormais de la confiance publique. Trois gentilshommes, le comte de Virieu, le comte de la Blache et le marquis de Viennois, portèrent le mémoire à Versailles. M. de Brienne, après avoir refusé d'abord de les reconnaître comme députés de leur ordre, leur fit de vagues promesses et envoya en même temps à Grenoble des troupes commandées par le maréchal de Vaux, avec mission de s'opposer à toute réunion illégale sans convocation du Gouvernement.

Cependant, le maréchal crut devoir renoncer à exécuter les ordres qu'il avait reçus de la cour. Il ne pouvait se résoudre à tirer l'épée contre des citoyens délibérant paisiblement sur leurs intérêts et les privilèges de leur province; mais il s'opposa à ce qu'on se réunît à Grenoble. On se donna donc rendez-vous à Vizille le 21 juillet 1788.

Le vieux château de Lesdiguières appartenait à une famille qui jouissait déjà d'une grande et juste considération. M. Perier offrit aux six cents députés de la province une large hospitalité. « La salle du jeu de paume, où se tint l'Assemblée, écrivait un contemporain, présentait un aspect imposant. »

La présidence fut confiée au comte de Morges ; Mounier fut nommé secrétaire.

Le voisinage de Grenoble avait attiré un grand nombre d'habitants de la ville. Le tiers-état se composait de plus de trois cents membres, et, s'ils avaient tous voté, ils auraient eu une immense majorité sur le clergé, qui n'en comptait que soixante, et sur la noblesse, qui en comptait cent cinquante. Alors on décida, sur la proposition de M. d'Orbanne, que les voix des citoyens de Grenoble ne compteraient que pour dix.

Parmi les trois projets de remontrances au Roi présentés à l'Assemblée, un seul est adopté à l'unanimité : c'est celui de Mounier. Plusieurs principes importants de droit public y sont proclamés ; entre autres, le pri-

« *Assemblée des trois ordres de la ville de Grenoble.*

« Du mercredi 13 août 1788, à deux heures et demie de relevée, dans l'hôtel de ville de Grenoble, où était assemblé le Conseil général, aux formes ordinaires : plusieurs membres du clergé, de la noblesse et du tiers-état de la même ville, auxquels se sont joints plusieurs députés des autres municipalités, sont survenus, et ont déclaré qu'ils désirent de délibérer relativement à l'arrêt du Conseil du 2 de ce mois.

« MM. Laforest et Bottut, 2e et 3e consuls, ont rappelé les ordres qu'ils ont précédemment reçus de M. le duc de Tonnerre, et se sont ensuite retirés.

« Les membres du tiers-état, étant plus nombreux que ceux du clergé, ont nommé, pour opiner, un nombre de personnes égal à celui des deux premiers ordres réunis :

« Membres du clergé. 16

« Membres de la noblesse. 41

« Membres du tiers-état choisis pour opiner (parmi lesquels on remarque Mounier, juge royal de Grenoble). 57

que l'on retrouve dans la liste des 80 personnes qui, après avoir entendu la lecture de la délibération, ont déclaré y adhérer.

« L'Assemblée ayant pris séance, il a été représenté que le Roi, ayant eu égard aux réclamations des trois ordres de la province, a bien voulu lui annoncer la convocation de ses États dans une forme nouvelle ;

« Que c'est aux trois ordres seuls qu'il appartient de former le plan des États, et que l'Assemblée, pénétrée de la bonté du Monarque, ne peut que présenter les vices de l'arrêt du Conseil du 2 du présent mois, qui tendent à en éluder entièrement l'effet ;

« Que cet arrêt, illégal, ne saurait autoriser une Assemblée extraordinaire, qui n'est ni celle des trois ordres, ni celle de nos anciens État.

CHAPITRE III

États provinciaux à Romans. — Délibération à l'hôtel de ville de Grenoble. — Procès-verbal de la séance. — Commission du Gouvernement aux Dauphinois. — Scène touchante à l'élection de Mounier. — Mot de l'archevêque de Vienne au Roi. — Lettre de l'abbé de Bassinet. — Conséquences de la *Journée des tuiles*. — Nouvelle publication de Mounier.

En présence de ce triomphe d'un vrai patriotisme, le ministère, toujours faible et hésitant, ne céda qu'à demi aux vœux de la province. Les États généraux furent convoqués pour le 1er mai de l'année suivante. Un arrêt du Conseil décida aussi la convocation des États provinciaux à Romans. Mais, au lieu d'adopter le plan tracé par l'Assemblée de Vizille, qui ne faisait que reproduire les anciens usages, on y substitua une organisation nouvelle, qui n'eut pour résultat que de faire des mécontents. Les anoblis se plaignaient d'être rejetés dans le tiers-état. On trouvait mauvais que l'élection des curés fût confiée aux bureaux diocésains ; que tous les évêques fussent appelés à siéger comme membres de droit, et que l'Assemblée ne fût composée que de cent quatre-vingts membres. Ces griefs furent l'objet d'une délibération des trois ordres à l'hôtel de ville de Grenoble (13 août 1788).

Voici le procès-verbal de cette séance :

d'une part, le préambule de l'arrêt annonce que les membres des États seront pris dans la même classe de personnes; que, de l'autre, ceux qui formeraient cette Assemblée, pourraient se désigner réciproquement, et qu'ainsi l'organisation des États aurait nécessairement les mêmes vices;

« Que, dans la désignation des personnes, les droits et la représentation de plusieurs classes nombreuses et intéressantes de citoyens sont évidemment sacrifiés; que l'on a changé l'ancien usage en nommant à la présidence M. l'archevêque de Vienne, quoique cet usage ne pût être réformé que par le vœu des trois ordres, dont on anéantit encore à cet égard les résolutions;

« Que l'article 2 de l'arrêt du Conseil admet tous les archevêques et évêques de la province; ce qui exclut encore la voie de l'élection libre;

« Que l'on fait aux curés, cette portion nombreuse et si utile du clergé, une injustice criante en laissant leur élection au pouvoir des bureaux diocésains; qu'ainsi cette classe intéressante, qui est le plus près des besoins du peuple et le mieux en état de les exprimer, pourrait être entièrement exclue;

« Que l'article 4 réduit l'ordre de la noblesse aux propriétaires de justice et de fief, et qu'en excédant ainsi la part légitime qu'ils doivent avoir à la représentation, ils deviendraient membres perpétuels et inamovibles des États, n'étant pas assez nombreux dans la province pour se remplacer après un certain temps;

« Que, par cette voie, on exclut entièrement tout le reste de la noblesse, quoiqu'elle soit également intéressée au maintien de la constitution et des privilèges de son ordre, et qu'elle renferme dans son sein un grand nombre de riches propriétaires qui ne possèdent ni seigneuries ni fiefs;

« Que parmi les possesseurs de fiefs, on exclut tous ceux *ne payant pas capitation* dans la province, et que

les veuves propriétaires de seigneuries et fiefs ne pourraient pas même concourir aux élections par le suffrage de leurs enfants ;

« Que les articles 6 et 7 n'admettent dans le tiers-état, que ceux qui sont *domiciliés et propriétaires payant impositions réelles et personnelles* dans la communauté dont ils seront députés ; que l'on exclut ainsi tous ceux qui n'ont pas dans le même lieu leur domicile et leurs propriétés, et qui, formant cependant une portion considérable du tiers-état, pourraient quelquefois obtenir, à juste titre, la confiance des communautés où sont situés leurs biens ; que, sans doute, il est juste et nécessaire que les habitants des campagnes aient leurs représentants, mais qu'il serait aussi contre la règle et l'équité que les plus riches propriétaires ne fussent point admis dans les assemblées où l'on discuterait leurs intérêts ; que, sous quelque rapport qu'on l'envisage, la représentation du troisième ordre deviendrait infiniment vicieuse ; qu'il verrait tous ses droits abandonnés, et perdrait bientôt jusqu'aux fruits qu'il a recueillis de la délibération du 21 juillet :

« Que, suivant l'arrêt, l'Assemblée préliminaire devant être composée de ceux qui ont droit d'être appelés aux États de la province, tous ceux qui ne seraient pas admis à cette Assemblée seraient par là même privés du droit d'assister aux États ; qu'il proscrit ainsi pour les trois ordres toute liberté dans les élections, quoique cette condition, positivement retenue dans l'Assemblée du 21 juillet, soit la seule qui puisse constituer une vraie représentation ;

« Que cette Assemblée, insuffisante par le nombre de ses membres pour voter un changement dans la constitution, et vicieuse par leur choix, serait encore gênée dans la liberté de ses délibérations si les trois commissaires y étaient présents, comme l'arrêt du Conseil semble les y autoriser ;

« Que si cependant il résultait de cette Assemblée une délibération satisfaisante pour la province, elle pourrait encore en perdre le fruit, puisque l'article 13 de l'arrêt porte : que la convocation des États *sera ensuite ordonnée à la forme qu'il appartiendra ;* de manière qu'il ne laisse à l'Assemblée qu'une voix consultative; qu'il n'assure rien, ne promet rien à la province ;

« Qu'il semble que, trompant les intentions justes du Monarque, on ait voulu donner aux États une forme si vicieuse, que l'on ne dût pas en craindre de réclamations ; et que, surtout, en occupant en ce moment la province de leur seule composition, on ait espéré de lui faire perdre de vue les autres objets importants de ses délibérations ;

« Que le Dauphiné a, pour réclamer le maintien de ses privilèges, le droit de s'assembler en trois ordres, fondé sur les titres de sa constitution et sur l'édit de 1628 ; et que de telles Assemblées, formées d'une représentation nombreuse, universelle et impartiale, sont seules propres à faire connaître son vœu sur le rétablissement de ses droits et sur la formation de ses États ;

« Que celle qui a été indiquée au 1er septembre prochain par les trois ordres de la province, destinée à délibérer sur tous leurs intérêts, s'occupera certainement de répondre aux vues bienfaisantes de Sa Majesté ; qu'elle devient toujours plus indispensable ; qu'on ne saurait y renoncer sans abandonner tous les droits du Dauphiné, sans rétracter formellement tous les principes et toutes les réclamations des trois ordres jusqu'à ce jour, et sans trahir les engagements pris envers la province et la nation,

« La matière mise en délibération,

« L'OPINION de l'Assemblée a été que, pleine de reconnaissance pour les intentions bienfaisantes de Sa Majesté, et néanmoins invariablement attachée à ses principes, elle doit renvoyer de délibérer, sur ledit arrêt du

2.

Conseil, à l'Assemblée générale, ajournée, par les trois ordres, au 1er septembre prochain, dont le lieu sera indiqué de concert avec les députés des autres municipalités, lorsqu'ils se seront rendus à Grenoble; et qu'à cet effet la présente sera envoyée aux villes, bourgs et communautés, et qu'il en sera remis une copie à M. le duc de Tonnerre et à M. l'Intendant.

« Au surplus, l'Assemblée déclare s'en rapporter à MM. de la Municipalité, pour la nomination de six députés, qui représenteront la ville de Grenoble à l'Assemblée du 1er septembre, sans que ce nombre puisse tirer à conséquence. »

La noblesse se réunit à part, quelques jours après, sous la présidence du comte de Morges, et déclara « qu'aux trois ordres de la province appartenait le droit imprescriptible de convoquer les Etats, d'en régler la forme et de fixer le nombre des représentants ». Ce dernier acte d'opposition décida le Gouvernement à user de rigueur. Le gouverneur reçut ordre de faire arrêter Mounier et six gentilshommes des plus compromis. Le lendemain, on recevait la nouvelle du renvoi de Brienne et du rappel de Necker au ministère. L'arrestation n'eut pas lieu, et la politique changea.

Le Gouvernement, devenu plus tolérant, fit aux Dauphinois une dernière concession en leur permettant de suivre, pour les élections aux États, les formes usitées dans leur province. Ce fut donc avec l'approbation royale que les trois ordres se réunirent de nouveau, d'abord à Saint-Robert, puis à Romans, sous la présidence de M. Lefranc de Pompignan. Là, comme à Vizille, Mounier, nommé secrétaire par acclamation, fut l'âme de l'assemblée. Il s'agissait d'organiser définitivement les États de la province : c'est le plan de Mounier qui fut homologué par un arrêt du conseil. Ce même plan, adopté pour les États généraux de toute la France, rappelait les trois grands principes déjà proclamés : la réunion des trois ordres, la double

représentation du tiers et le vote par tête. De plus, il était enjoint aux députés de faire tous leurs efforts pour procurer à la France une constitution qui assurât la stabilité des droits du monarque et du peuple français. Le moment était venu de procéder à l'élection des députés. Celle de Mounier donna lieu à une scène bien touchante.

Avant qu'on passe au scrutin, un membre de l'Assemblée, le chevalier de Murinais, se lève et propose de nommer Mounier par acclamation. Sa voix est immédiatement couverte par d'unanimes applaudissements. Touché jusqu'aux larmes de ce témoignage de sympathie, Mounier ne se laisse pas enivrer par un si beau triomphe; il réprime son émotion, et demande instamment qu'on vote au scrutin. « Faut-il donc, dit-il, que la première Assemblée formée par les suffrages libres du peuple, la première qui nomme des députés aux États généraux, donne l'exemple d'une violation des règles? »

On procéda donc au scrutin; deux voix manquèrent pour qu'il y eût unanimité; ces deux voix étaient la sienne et celle de son père.

On eût dit que son esprit modéré et sage avait présidé à toutes les assemblées, dont il avait été le régulateur. Et lorsque le Roi remerciait l'archevêque de Vienne d'avoir sauvé le Dauphiné, le prélat put répondre avec vérité : « Sire, ce n'est pas moi, c'est notre secrétaire général ». Par la belle position que son mérite lui avait faite, le secrétaire des États du Dauphiné devenait tout d'un coup l'un des personnages les plus influents de France ; de toutes parts on lui demandait des conseils; chaque province voulait suivre l'exemple que la sienne avait eu la gloire de donner. Consulté entre autres par les États de Béarn sur ce qu'il y avait à faire pour reconquérir leurs anciens privilèges, Mounier avait répondu : « Jusqu'à ce jour, les provinces, les ordres, les individus ne sont que trop isolés. Pour

jouir de nos droits nationaux, nous ne devons retenir de nos privilèges particuliers que ceux qui ne peuvent nuire au bonheur de nos concitoyens. Ne formons plus qu'une même famille : Béarnais, Bretons, Dauphinois, faisons-nous gloire d'être Français; remplissons-en les devoirs, et volons au secours de notre patrie! »

Des lettres adressées à cette époque à Mounier de tous les points de la France, une seule suffira pour donner une idée des autres :

« Vous êtes, Monsieur, le restaurateur des droits de votre province et le législateur de la France; vous avez obtenu la confiance de vos compatriotes et l'estime de la nation. Toutes les provinces ont les yeux sur les États que vous avez si sagement constitués; elles se proposent pour modèle le plan que vous avez adopté. Celle que j'habite se flatte d'obtenir, après les États généraux, l'avantage dont vous jouissez en Dauphiné, et elle ne s'écartera pas de l'exemple que vous lui avez donné. Quelques ennemis du bien public affectent de répandre dans le royaume qu'il s'est élevé parmi vous des divisions qui détruiront peut-être la création patriotique à laquelle vous avez tant contribué. C'est pour être instruit de la vérité que je prends la liberté de vous écrire. On parle d'une Assemblée dans laquelle M. l'archevêque d'Embrun a voulu ébranler l'édifice encore faible de votre liberté et du bonheur futur de vos concitoyens; on dit qu'il a trouvé de la résistance, et qu'il s'est séparé de vous avec des termes liturgiques qui ne m'étonnent pas de sa part. Instruisez-moi, afin que je puisse désabuser des esprits disposés par intérêt à la prévention et excités par contrariété à soutenir que l'Assemblée nationale ne produira pas plus d'effet que les États précédents, si souvent cités et si mal à propos présentés comme modèles. Indépendamment du désir qui me fait croire que tous les intérêts de corps, que toutes les pré-

tentions d'État disparaîtront devant le seul objet qui doit conduire et réunir tous les représentants de la nation, j'ai un motif qui m'engage à connaître les moyens par lesquels vous et vos députés, vous conduirez dans cette assemblée générale. Les instructions que vous avez réunies ne nous sont parvenues que par lambeaux daus les papiers publics étrangers : y aurait-il de l'indiscrétion à vous prier de me les faire connaître en détail? Elles nous guideront dans celles que nous donnerons aux députés de cette province. L'étendue des pouvoirs paraît être en ce moment l'objet d'une discussion qui mérite d'être approfondie. M. d'Entraigue s'appuie des résolutions du Dauphiné pour désirer qu'ils soient limités. D'autres écrivains connus et instruits voudraient qu'il n'y eût aucune réserve. Vous voudrez bien me faire part des motifs qui ont décidé les États du Dauphiné à se décider pour l'opinion qu'ils ont adoptée. J'ai recueilli tous les écrits que vous avez publiés depuis le mois de mai jusqu'à la formation de l'Assemblée de Romans. Si le procès-verbal de cette Assemblée était imprimé, je vous demanderais comme une grâce d'en faire passer un exemplaire à M. Coster, chef des bureaux du contrôle général qui me l'enverrait. Si l'intérêt général me rend indiscret, l'intérêt particulier m'excusera. Mes bénéfices m'ont transporté dans une province bien éloignée de celle où je suis né : je suis presque Dauphinois, originaire d'Avignon. J'ai des alliances avec les familles de Larriage et de Mourat, dont vous avez vu deux membres au Parlement de Grenoble, et j'ai été moi-même au moment d'entrer dans cette compagnie. Voilà les titres sur lesquels je m'appuie pour espérer de vous les instructions et les communications dont j'ai besoin ici. Un titre plus solide auprès de vous est le désir du bien qui m'anime; c'est l'accord qui doit régner dans l'esprit de toutes les députations; c'est travailler au bonheur public [illegible] part de

vos lumières : c'est être assuré de la reconnaissance de la nation, de l'estime, de la vénération et du respectueux dévouement avec lesquels je suis, etc.,

« L'abbé DE BASSINET.

« *classé Archidiacre et Prévôt de Verdun, Trois-Evêchés.* »

L'Assemblée de Romans s'était séparée le 16 janvier 1789 après avoir élu, pour la province du Dauphiné, vingt-quatre députés aux États généraux. Un des commissaires du Roi avait rendu à ses travaux ce témoignage flatteur : « Une sagesse profonde a dirigé vos démarches : elle a présidé à vos choix : elle a dicté les résultats de vos délibérations : de toutes parts vous offrez des modèles et des exemples, et rien ne manque à votre gloire ».

On ne pouvait mieux démontrer qu'avec une *Journée des tuiles* de temps à autre, le Gouvernement ferait tout ce que l'on voudrait.

Les États du Dauphiné, sur la proposition de Mounier, avaient défendu à leurs députés de voter autrement que dans la réunion des ordres : qu'on ne suppose pas, néanmoins, qu'il admît que la constitution n'établirait qu'une seule assemblée. Il avait toujours hautement exprimé sa profonde conviction de la nécessité de composer le corps législatif de deux chambres, qui se balanceraient l'une par l'autre. Il désirait que l'origine, que les intérêts de l'une de ces chambres fussent tels qu'elle pût tempérer l'ardeur et régler les mouvements de celle que formerait l'élection populaire.

Au sortir des États, il offrit à la nation, sous le titre de *Nouvelles Observations sur les États généraux*, le tribut de ses recherches et de ses méditations. Dans cet ouvrage, imprimé à Grenoble, et qui produisit une grande sensation, Mounier établissait l'avantage de la division du corps législatif en deux chambres ; mais il

voulait qu'avant de les instituer on eût détruit tous les privilèges pécuniaires, abrogé les exclusions prononcées contre les citoyens non privilégiés, et soumis tous les sujets du prince à l'autorité des lois. En un mot, il voulait que la constitution fût réglée, établie, avant de mettre en jeu un pouvoir qui, assez fort pour contenir les autres dans de justes limites, pourrait entraver les profonds changements que réclamait l'intérêt public. C'est de l'union des trois ordres dans une seule assemblée où triompheraient la raison et la justice, ainsi que les États du Dauphiné venaient d'en donner l'exemple, que Mounier attendait les grandes mesures qui restitueraient à la monarchie sa splendeur et à la nation sa liberté.

CHAPITRE IV

Arrivée de Mounier à Versailles. — Débats entre les trois ordres. — Le Parlement soutient la noblesse. — Irrésolution du Gouvernement. — Fête du 4 mai 1789. — Lettre de Joseph Égalité. — Robespierre. — Proposition de Siéyès. — Constitution de l'Assemblée. — Séance du *Jeu de paume.* — Remords de Mounier. — La famine à Paris.

Mounier partit animé de ces espérances, et entouré des vœux de sa province, pour se rendre au poste où une carrière plus vaste et plus orageuse s'ouvrait devant lui.

Il arriva à Versailles au moment où, en attendant l'ouverture des États généraux, les journaux, les brochures, les proclamations, les mémoires, les pamphlets, discutaient ces deux questions vives qui occupaient tous les esprits :

Le tiers-état nommerait-il, à lui seul, autant de députés que les deux ordres réunis?

Dans l'assemblée des États généraux, le vote aurait-il lieu par ordre ou par tête ?

Les publicistes de la noblesse et du clergé concédaient que l'on pourrait accorder au tiers l'égalité de représentation s'il consentait à la délibération par ordre; mais, comme le tiers réclamait la délibération en commun, le vote par tête, ils s'élevaient contre l'importance de ce doublement du tiers.

Il fut facile à Mounier, à Malouet, aux écrivains de la bourgeoisie, de réfuter d'aussi vains arguments :

« Le doublement du tiers était décisif : impossible de le nier; mais n'était-il pas raisonnable qu'il en fût ainsi? Avec trois chambres délibérant à part et possédant le droit de *veto* sur les deux autres, quels abus corrigerait-on? Laisser à ceux qui profiteraient du mal la faculté d'arrêter le bien par leur opposition, n'était-ce pas folie? Le moyen, d'ailleurs, d'arriver à l'unité au travers de tant d'invisibles obstacles que créerait l'antagonisme de trois chambres souveraines? C'était l'impuissance même, et l'impuissance de l'anarchie. »

Ces débats enfantèrent un livre terrible.

Chamfort avait abandonné aux controverses des salons ce dialogue expressif : « Qu'est-ce que le tiers-état? — Tout ou rien. » De là, le célèbre ouvrage de l'abbé Sieyès où il disait : « Les ordres privilégiés? branches stériles, bonnes à couper. Le tiers-état était *tout*, il n'avait été *rien*, il demandait à être *quelque chose* ». Et, dans un traité bref, dogmatique, sentencieux, les trois fatales expressions revenaient sans cesse, comme les mots du *texte* dans un sermon véhément. Le prêtre politique reprenait sèchement, avec empire, les questions débattues, et il les tranchait d'une façon hautaine. « Vous tenez votre noblesse de la conquête, dites-vous! eh bien, le tiers-état deviendra noble en conquérant à son tour ».

Le tiers-état eut pour lui des livres; la noblesse avait eu, chose bizarre, le Parlement! Appelé à enregistrer la déclaration du Roi qui annonçait la convocation prochaine des États généraux, il avait ajouté : « *Suivant la forme observée en* 1614 ». Clause imprudente, qui dévoilait enfin les secrètes tendances des parlementaires et mettait à nu le mensonge de leur patriotisme! Leur popularité récente tomba en un clin d'œil, et de l'appui que venait de lui prêter la magis-

trature l'ordre de la noblesse ne recueillit rien, si ces n'est un redoublement de sarcasmes et d'attaques. L'érudition, en effet, était devenue aussitôt une arme. On avait recherché avidement ce qui s'était passé en 1614, et trouvé dans l'histoire des exemples qui fournirent des arguments nouveaux.

En 1614, le tiers-état avait parlé au Roi à genoux : fallait-il aussi se mettre à genoux en 1789?

En 1614, l'orateur du tiers ayant osé comparer les trois ordres à trois frères, M. de Sénecey, président de l'ordre des notables, était allé se plaindre au Roi de la comparaison comme d'un affreux scandale : un autre baron de Sénecey allait-il se lever aux prochains États et protester contre toutes paroles de fraternité?

En 1614, la noblesse avait demandé que des habits différents distinguassent les différentes classes de la nation, qu'il fût interdit aux roturiers d'avoir des armes à feu et des chiens dont les jarrets ne fussent pas coupés : allait-on reprendre ces insolentes pétitions?

Ainsi le combat était partout.

Or, pendant qu'avec cette impétuosité d'esprit, la France semblait préparer une arène aux futures assemblées, le Gouvernement se montrait irrésolu et troublé. Devait-il se laisser aller tranquillement au cours des idées et des choses? Pouvait-on reculer? A tant de vœux contraires que répondre? Et quand paraîtrait enfin devant le trône une assemblée portant dans ses flancs tous les orages de l'opinion, la livrerait-on à ses propres élans?

Malouet, M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, M. de la Luzerne, évêque de Langres, Mounier, oui Mounier, l'ancien chef de l'insurrection du Dauphiné, déjà troublé et inquiet, entouraient Necker de leurs appréhensions et de leurs remontrances.

Confier le lendemain au hasard, faire de la Révolution une aventure! non, non : il fallait prévenir les

envahissements, imposer un cadre aux réformes voulues; sur le marbre de cette tribune qu'on allait donner à l'audace de l'esprit nouveau, il fallait que, dès le premier jour, le ministre pût venir déposer, au nom du Roi, un programme libéral, mais limité et inflexible, en avertissant l'Assemblée qu'on lui apportait des solutions, non des problèmes, et qu'il n'y aurait point à aller au-delà. Contenu de la sorte et dirigé, le torrent passerait, emportant les abus sans emporter la monarchie. De l'initiative, de la volonté dans le Gouvernement! Sinon, la révolte se ferait gouvernement elle-même.

Au milieu de tout cela, de sourdes défiances commençaient à poindre, et un journal clairvoyant disait : « Qui peut nous assurer que le despotisme de la bourgeoisie ne succèdera pas à la prétendue aristocratie des nobles? »

Le 4 mai 1789, les États généraux devant s'ouvrir le lendemain, avait été désigné pour une fête nationale et religieuse, où par de communes prières on se préparait à ce solennel événement. Le soleil se leva radieux sur la ville de Louis XIV. L'appareil déployé fut sans égal.

A l'heure indiquée, les députés des trois ordres partirent de l'église paroissiale de Notre-Dame pour se rendre processionnellement à l'église de Saint-Louis; et la multitude se précipita sur le passage du cortège défilant par les rues au son des cloches, des fanfares et du roulement des tambours, entre les maisons tendues de riches draperies, sous le regard des femmes en grandes toilettes se pressant aux croisées et aux balcons.

Mme de Staël et Mme de Montmorin étaient du nombre et se tenaient à une fenêtre. La fille de Necker ne dissimulait pas sa joie. « Vous avez tort de vous réjouir, lui dit sa compagne : il arrivera de ceci de gros désastres à la France et à nous. » Mme de Staël

ne put s'empêcher de tressaillir, et, plus tard, elle eut à se rappeler cette circonstance, lorsque Mme de Montmorin mourut sur l'échafaud. La procession passa.

Les récollets et le clergé de Versailles ouvraient la marche, ayant au milieu d'eux la musique de la chapelle du Roi. Suivaient les députés des *Communes*, portant la fortune de la bourgeoisie; puis ceux de la noblesse; enfin, injurieusement séparés des évêques, en rochet et en camail, les plébéiens de l'Église, les curés. Et cependant, s'ils avaient la foi, ils devaient se considérer comme les mieux placés, puisque derrière eux brillait le Saint-Sacrement, aux mains de l'archevêque de Paris, accompagné, sous un dais magnifique, du Roi et de la Reine. Les comtes de Provence et d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berri tenaient les cordons.

«De longues et encourageantes clameurs accueillirent l'ordre des Communes, a écrit Louis Blanc, parce qu'il était la Révolution; le duc d'Orléans, parce qu'il affectait de se tenir à distance de la noblesse et qu'il se mêlait au dernier rang du tiers; les tribuns connus ou désignés, parce qu'ils étaient vainqueurs; le Roi, parce qu'il était vaincu. Quant à la Reine, nul salut populaire ne l'annonça, nul cri d'amour ne la suivit. Et elle, tout émue, mais attentive à cacher sa douleur, elle s'essayait à braver par des airs dédaigneux la muette insulte, quand on la vit tout à coup pâlir et chanceler. La princesse de Lamballe fut obligée de la soutenir. Marie-Antoinette avait entendu retentir à ses oreilles le cri : *Orléans à jamais!* et saisi, dit-on, dans les yeux de la duchesse d'Orléans l'éclair du triomphe. »

Orléans à jamais! A jamais ce lâche et criminel ambitieux qui, avant de tuer de son vote son parent et son roi, allait dégoûter Mirabeau et s'avilir, pour être montagnard et député de la capitale, en écrivant à la commune de Paris la lettre ci-après :

« Citoyens, j'accepte avec une reconnaissance extrême le nom que la commune de Paris vient de me donner : elle ne pouvait en choisir un plus conforme à mes sentiments et à mes opinions. Je vous jure, Citoyens, que je me rappellerai sans cesse les devoirs que ce nom m'impose, et ne m'en écarterai jamais.

« Je suis votre concitoyen,

« L.-P.-JOSEPH ÉGALITÉ. »

Louis Blanc nous montre le peuple acclamant les tribuns connus et désignés. Il est probable que Mounier était du nombre, puisqu'il avait vaincu les soldats du duc de Clermont-Tonnerre. Du reste, il ne put bientôt douter de la réputation que lui avaient faite les événements du Dauphiné. L'histoire a eu soin de nous en conserver le souvenir : des applaudissements éclatèrent lorsque son nom fut entendu dans l'appel nominal de la première séance des États généraux.

Révolutionnaire, Mounier l'avait été; il l'était certes encore, et il n'allait pas tarder à en fournir une preuve éclatante, mais seulement jusqu'à la conquête de la constitution anglaise, et pas au delà. Le soir même de la procession des États généraux, son ami Barnave, que les grâces de la Reine avaient touché, avait fait offrir ses services à Marie-Antoinette par la princesse de Lamballe, promettant un appui dévoué si l'on savait se résigner à une monarchie constitutionnelle.

Nous avons vu que Mounier s'interrogeait déjà avec anxiété sur la suites de la réunion des États généraux et qu'il avait faibli. Il ne s'opposa pas, s'il n'y mit la main, à ce que Malouet rédigeât un projet de déclaration où les Communes — le tiers ! — s'adressant aux deux autres ordres, qui ne voulaient pas se réunir à elles, auraient débité des phrases — des platitudes — de ce genre :

« Nous devons et désirons ardemment nous réunir à nos co-députés du clergé et de la noblesse... Nous espérons de leur patriotisme et de toutes les obligations qui leur sont communes avec nous qu'ils ne différeront pas plus longtemps de mettre en activité l'Assemblée nationale... Nous en sommes d'autant plus impatients, que nous sommes affligés de n'avoir encore pu rendre au Roi, par une députation des États généraux, les remerciements respectueux, les vœux et les hommages de la nation. Nous déclarons formellement être dans l'intention de respecter et n'avoir aucun droit d'attaquer les propriétés et les prérogatives honorifiques du clergé et de la noblesse. »

Les Communes rejetèrent cette prose.

Mounier était guetté dans l'ombre, avec Malouet et d'autres d'ailleurs, par un homme formidable qui, seul, pressentait alors, illuminé par sa conviction, les conséquences suprêmes de la réunion des États généraux. Obscur, il avait été, dans le cortège du 4 mai, un de ceux dont la foule se demandait le nom. Son maintien rigide avait attiré tous les regards. C'était Robespierre. Dans ses lettres à ses intimes, il notait ceux qu'il regardait comme ses adversaires... *pour plus tard.* Mirabeau lui inspirait peu de crainte : il lui savait un caractère capable de ces défaillances où le génie perd toute autorité, sinon tout éclat. Il signalait Malouet comme un artisan dangereux du triomphe exclusif de la bourgeoisie, et se réjouissait du déclin des réputations qui n'étaient pas une force pour le peuple : celles de Target et de Mounier, par exemple. Divisions, trahisons, il prévoyait tout; mais il se rassurait en apercevant autour de lui « plus de cent citoyens disposés à mourir pour la patrie ». On devait bientôt savoir combien il fallait de massacres et de coups du couperet de la guillotine, avant que ces *purs* patriotes circulassent en compagnie de leur incorruptible chef.

Le 10 juin, l'assemblée des Communes adopta, après en avoir mitigé les termes trop âpres, la proposition de Sieyès d'adresser aux deux autres ordres une dernière *sommation*, en les prévenant que *l'appel des bailliages aurait lieu dans une heure, et qu'il serait donné défaut contre les non-comparants.* Le clergé adhéra le premier, dans la personne de plusieurs de ses membres, à la réunion tant poursuivie par le tiers.

Le 15, dans la salle des États, remplie de spectateurs, les Communes procédèrent à leur constitution définitive, et délibérèrent d'abord sur le nom le plus convenable à donner à l'Assemblée. Sieyès proposa celui-ci : *Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation.* Mirabeau voulait qu'on adoptât ces mots : *Représentants du peuple.* Le député Legrand proposa la dénomination : *Assemblée nationale.* Mounier, soutenu par Rabaut-Saint-Étienne et Barnave, voulait que les Communes se constituassent en *Assemblée légitime des représentants de la majeure partie de la nation, agissant en l'absence de la mineure partie.*

Il repoussait la qualification d'*Assemblée nationale* comme inexacte et dangereuse, craignant que ce titre n'induisît la nation à penser que tous les pouvoirs étaient concentrés dans la réunion des députés du troisième ordre, tandis que ceux-ci, enivrés, renverseraient de salutaires barrières. Voilà ce que l'on a dit pour expliquer le titre filandreux et incolore proposé par Mounier. La vérité est que le *peuple*, mis en avant par le comte de Mirabeau, effrayait tous les robins. On avait peur alors d'un instrument dont on n'avait pas encore joué. On ignorait combien, en sachant s'y prendre, il était d'un doigté facile.

Barère avait mis le comble à la terreur causée par Mirabeau en ouvrant à son tour une non moins orageuse perspective. Il avait laissé tomber ces paroles, qui auraient pu être profondes : « Vous êtes appelés à

recommencer l'histoire ». Le renversement de la noblesse au bénéfice de la bourgeoisie ne méritait pas d'être considéré comme une mission aussi haute.

Cependant il fallait voter, et l'on venait d'apprendre qu'il se faisait à Versailles un bruit inusité d'armes et de chevaux; que l'ordre avait été envoyé à des troupes allemandes de se mettre en mouvement; que beaucoup de nobles, rendus furieux par l'excès du péril, parlaient de s'en rapporter à la fortune de l'épée. On avait parlé d'arrêter le duc d'Orléans, de lui faire son procès, d'envelopper dans sa ruine ses complices en révolution. L'appel nominal commença au milieu de clameurs confuses : les uns se récriant contre une marche précipitée, les autres voulant qu'on se décidât à l'instant même, et que, si la cour osait frapper, elle eût à sévir non pas contre une réunion d'hommes indécise et éperdue, mais contre une assemblée assise dans son droit et à jamais compromise.

Parmi les premiers étaient Mounier et Malouet. Un inconnu, s'élançant des tribunes, courut porter la main sur celui-ci, au milieu des cris : *A la trahison!* auxquels répondaient les clameurs des modérés, dont la fureur ne connaissait plus de bornes. Une longue table séparait heureusement des impatients le groupe des temporiseurs, moins nombreux. A force d'échanger d'amers discours et de se menacer du geste, la lassitude finit par avoir raison de leur emportement. Beaucoup se retirèrent, et ce ne fut que le lendemain, 17 juin, que l'Assemblée, à la majorité de quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-dix, prit le titre d'*Assemblée nationale.*

N'ayant point l'intention de récrire l'histoire de notre Révolution, déjà tant écrite, mais de suivre Mounier dans ses variations pendant et après la tourmente, je suis obligé, pour le retrouver, de passer à la fameuse séance du *Jeu de paume* du 20 juin, sans m'arrêter aux événements des journées du 18 et du 19.

Tout le monde sait que ce fut Mounier qui proposa le serment resté si célèbre, serment qui fut le premier acte de la Révolution, la porte ouverte par laquelle elle se précipita. Et il le proposa, il l'a déclaré lui-même, sans en pressentir la portée, par modération, en vue de l'autorité royale à sauver, pour détourner de leurs projets les audacieux et déjouer leurs transports!

« Les membres de l'Assemblée nationale, disait l'arrêté que Mounier rédigea, prêteront le serment solennel de ne se séparer jamais jusqu'à ce que la constitution du royaume et la régénération de l'ordre public soient établies et affermies sur des bases solides. »

Bailly lut la formule, et, en qualité de président, réclama pour lui l'honneur de jurer le premier; privilège qui ne lui porta pas bonheur.

Puis tous jurèrent la *constitution* et la *régénération*, y compris le docteur Guillotin. Quand je dis *tous*, j'oublie Martin d'Auch, dont le nom fut inscrit sur le registre de la délibération avec le mot *opposant* à la suite.

Dans son livre intitulé : *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*, Mounier a apprécié ainsi et le serment et le refus fait par le député de Castelnaudary de le prêter :

« Ce fatal serment était un attentat contre les droits du monarque!... Combien je me reproche aujourd'hui de l'avoir proposé!... Mais quelle intrépide fermeté que celle de M. Martin d'Auch, qui, seul dans cette foule passionnée, osa parler de la fidélité qu'il devait à son prince, brava les injures et les menaces, et demanda qu'il lui fût permis de protester! »

La réunion des ordres s'étant enfin opérée, grâce à la volonté de Louis XVI formellement exprimée, — ce qui fit dire que les États n'en continueraient pas moins à délibérer *par ordre*, — on nomma un comité de

constitution composé de huit membres, parmi lesquels figurait Mounier, qui avait le plus poussé à cette décision.

S'il prenait feu pour la mise en pratique des théories qui lui étaient chères, les misères du peuple laissaient Mounier plus calme.

Le spectre de la famine se dressa sur Paris, grâce aux accapareurs de blé. Le 4 juillet, l'Assemblée nationale s'occupa des subsistances. Dupont de Nemours, rapporteur du Comité, vint demander ce qu'il fallait faire pour le peuple manquant de travail et de pain, ou plutôt pour qu'à l'avenir le peuple ne fût pas exposé à manquer de pain et de travail. Vu l'urgence, il proposa les mesures suivantes : Ouvrir une souscription volontaire; autoriser le Gouvernement, les États provinciaux et les municipalités à faire, sous la garantie de la nation et l'inspection de l'Assemblée, les avances que le soulagement du peuple nécessiterait; autoriser, dans les provinces où la récolte ne serait pas levée, une contribution de vingt ou de dix sols par tête, dont les huit ou dix citoyens les plus riches feraient l'avance; prohiber jusqu'au mois de novembre 1790 l'exportation des grains.

C'était réduire à bien peu de chose l'intervention des régénérateurs promis à la France, quoique cela valût un peu mieux que de dire tout simplement au peuple de *manger des cailloux*, comme l'avait fait un barbare publicain à des malheureux qui se lamentaient sur la disette. Cependant la plupart des bureaux restèrent en deçà de la limite tracée par Dupont de Nemours. Suivant Lally-Tollendal, il fallait se contenter de remercier le Roi, lequel avait dit que, si la nécessité des circonstances obligeait à se contenter d'un pain mêlé de seigle et de froment, il n'y en aurait que d'une sorte pour les riches et pour les pauvres, et qu'il serait servi sur sa table; d'interdire l'exportation des grains jusqu'au mois de novembre et d'en favo-

riser la circulation intérieure. Quant à Mounier, il prétendit que les projets mis en délibération n'étaient pas du ressort de l'Assemblée; qu'une souscription de bienfaisance n'avait pas besoin d'être décrétée; qu'une imposition par tête serait injurieuse à la nation, dont on aurait l'air de contraindre la générosité, et que, laissant au Comité des subsistances le soin de continuer ses recherches, l'Assemblée devait, avant tout et exclusivement, s'occuper de la constitution. L'opinion de Mounier prévalut, et Dupont de Nemours fut réduit à prononcer ces paroles caractéristiques « La nation assemblée ne put que plaindre la nation ».

Mais les troubles de Paris, la capitale des révoltes, où l'artisan et le soldat commençaient à fraterniser, vinrent bientôt faire peur aux représentants de ladite nation, qui ne voulaient à aucun prix être transformés en *tribuns du peuple effréné*. Mirabeau lui-même proposa de condamner solennellement les agitations populaires, et seize membres allèrent au château « afin de supplier le Roi de vouloir bien employer, pour le rétablissement de l'ordre, les moyens infaillibles de la clémence et de la bonté si naturelles à son cœur, et de la confiance que son bon peuple méritera toujours », en protestant, du reste, de son profond attachement à l'autorité royale, *de laquelle dépendait la sécurité de l'empire.*

L'Assemblée nationale, et surtout Mounier, n'était pas au bout de ses transes.

CHAPITRE V

Conciliabule orléaniste à Montrouge. — Mirabeau. — La Fayette. — *Considérations sur le gouvernement de la France.* — Appareil militaire. — Renvoi de Necker. — Prise de la Bastille. — Rappel de Necker. — Premier voyage de Louis XVI à Paris. — La massue d'Hercule et les épaules d'Atlas. — Portrait de Robespierre. — La noblesse abandonne ses privilèges. — Mounier vaincu. — Le *veto*. — Mounier président de l'Assemblée nationale. — Les deux anses.

Les familiers du duc d'Orléans, ténébreux inspirateurs de son faux patriotisme ou artisans de son ambition, se rassemblaient en conciliabule à Montrouge. Ils avaient des intelligences parmi les serviteurs de la maison royale. Ceux-ci décachetaient les lettres qui leur étaient remises, en copiaient le contenu, et faisaient passer la copie soit au conciliabule de Montrouge, soit au club Breton. Ainsi furent éventés, dès le premier jour, les complots de la noblesse.

On sut que la cour se disposait à ressaisir le despotisme, à dissoudre les États généraux, à accabler Paris; que la Reine était l'âme de ce plan de campagne et que les princes travaillaient avec elle; que Louis XVI était annulé; que des troupes, des troupes étrangères, arrivaient à marches forcées; que, pour faire face aux dépenses prévues, l'ordre avait été donné de fa-

briquer cent millions de billets d'État; qu'une liste venait d'être dressée qui vouait à la mort non seulement le duc d'Orléans et les chefs du parti révolutionnaire exalté, mais encore ceux qui entendaient se grouper autour de Louis XVI devenu un monarque constitutionnel, Mirabeau par exemple, Mounier, Lally-Tollendal.

Qu'y avait-il de vrai ou de faux dans tout cela? Je n'ai pas à le rechercher. Il est évident que les faits avaient dû se grossir et se dénaturer en passant des domestiques de la cour au conciliabule de Montrouge et au club Breton. Ce qu'il y a de certain, c'est que Mirabeau n'en était pas encore venu à faire partie d'un groupe protecteur autour du Roi.

Il en résulta une nouvelle adresse à celui-ci, rédigée par le célèbre orateur, et qui n'eut pas même un succès d'estime auprès du Monarque, malgré les protestations d'amour et les bénédictions qu'elle renfermait. On espérait pourtant le gagner et séparer sa cause de celle des nobles, pour qu'il fût le roi des gros bourgeois et des propriétaires.

Mounier n'en suivait pas moins son chemin. On touchait au 10 juillet, et tout était prêt pour la guerre civile à Versailles, à Paris et dans les provinces. L'Assemblée écoutait le rapport du Comité de constitution, présenté par lui, en même temps qu'un projet de déclaration des droits de l'homme, présenté par La Fayette, qu'entraînait un autre vertigo.

Comme le remarque un écrivain célèbre, lorsque, pour éclairer les Français, il eût fallu leur donner des lois justes et pourvoir à d'urgentes nécessités, les députés prononçaient de grands discours, où ils disaient que chaque homme tient de la nature le droit d'être heureux, et d'autres vérités philosophiques faites pour être discutées dans les livres et non au milieu des assemblées. La Fayette, « qui n'a jamais su distinguer nettement la monarchie de la république,

ni les Français des Américains[1] », proposa une déclaration des droits de l'homme pleine d'idées vagues et abstraites, fort en crédit alors... Mounier, homme positif, comprenait que ce n'est pas avec des abstractions qu'on gouverne un peuple, et que la France devait chercher ses modèles ailleurs qu'en Amérique. Mais il ne put faire prévaloir entièrement ses idées dans le Comité. Il fut chargé cependant de lire un rapport sur le plan de constitution présenté à l'Assemblée.

« Partant de ce principe qu'il ne faut jamais abandonner ni exagérer ses droits, nous n'oublierons pas, dit-il, que nous devons un respect et une fidélité inviolables à l'autorité royale, et que nous nous sommes chargés de la maintenir, en opposant des obstacles invincibles au pouvoir arbitraire. » Ces idées sages montrent qu'il sentait le besoin de rappeler à l'Assemblée ses devoirs, qu'elle était trop portée à oublier pour ne songer qu'à ses droits. Le plan tracé par le Comité se ressent pourtant de l'influence du moment. Mais Mounier obtint que la célèbre déclaration des droits ne serait pas promulguée séparément, et ferait corps avec la constitution.

Il fit de son projet l'objet d'une brochure à laquelle il donna pour titre : *Considérations sur le gouvernement de la France*. Il voulait un roi investi de la puissance exécutive et partageant avec les deux Chambres le pouvoir législatif, le roi sanctionnant les lois, convoquant et dissolvant la Chambre élective. Le système de Mounier était celui de la majorité de l'Assemblée nationale.

Cependant les évènements du dehors allaient interrompre ces travaux. Le Roi, cédant aux conseils de son entourage, venait de faire deux choses qui rallumèrent l'incendie.

1. Mme de Stael, *Considérations sur la révolution*.

Il avait fait venir à Versailles et à Paris des troupes considérables, sur pied de guerre, pour contenir les agitateurs. Cet appareil militaire ne fit que les exciter. Un second acte acheva d'irriter tout le monde : ce fut le renvoi de M. Necker, qui avait alors la faveur du peuple, et de MM. de Montmorin, de Saint-Priest et de la Luzerne. Ils venaient d'être remplacés par le baron de Breteuil, très impopulaire, le maréchal de Broglie, MM. de la Galaizière et Foulon.

Le 12 juillet, on avait entendu crier dans les rues de Paris une motion du duc d'Orléans dans laquelle, sous le nom d'*impôt d'honneur*, on proposait une cotisation volontaire pour le soulagement des pauvres. Le duc d'Orléans se plaçait en tête de la liste pour trois cent mille livres.

Mais, les esprits appartenant ce jour-là à d'autres pensées, les pauvres eux-mêmes avaient semblé indifférents. Tout le monde ne s'occupait que de savoir si Necker était vraiment renvoyé. Il l'était bien : l'Assemblée le sut le 13 juillet, en entrant en séance, à neuf heures du matin.

Mounier obtient le premier la parole. Il accuse les ennemis du bien public de s'être ligués pour protéger les abus, et d'avoir éloigné du Roi ceux qu'ils ne pouvaient espérer d'associer à leurs projets. Tout en reconnaissant au Roi le droit de changer ses ministres, il invite l'Assemblée à solliciter le rappel de ceux qui ont mérité la confiance publique.

Lally-Tollendal fait, au milieu des applaudissements et des larmes, l'éloge de Necker.

Le comte de Virieu, qui devait se faire tuer dans l'insurrection royaliste de Lyon, sous Précy, demande qu'on renouvelle en commun le serment du Jeu de paume !

On finit par envoyer au Roi une députation qu'il rabroua, et le peuple prit la Bastille, où il n'était jamais entré que des nobles et des bourgeois qui se

moquaient de lui ! Il eut une garde *bourgeoise*, et reconquit le bourgeois Necker.

Le Roi renvoya les troupes qui auraient pu sauver son trône et sa vie; mais, dans la nuit du 15 au 16 juillet, Mounier fut mandé au château, et Louis XVI, pressant de ses mains royales celles du fils du marchand drapier de Grenoble, le supplia de l'aider à ne pas périr. Quelle pitié !

Il est vrai que, de nos jours, nous avons vu une impératrice avoir recours à la protection de son dentiste.

L'Assemblée nationale, reconciliée avec le monarque, ne désespéra pas de lui regagner Paris. Une députation, dont faisaient partie La Fayette, Mounier, Bailly, Siéyès, Lally-Tollendal, Talleyrand, Barère, fut chargée de cette mission difficile. Lally-Tollendal fut couronné de fleurs au lieu où s'était dressé l'échafaud de son père. L'archevêque de Paris couronna également Bailly, qui gagna à sa promenade la place de maire. La Fayette récolta le commandement de la milice parisienne. Les autres s'en retournèrent comme ils étaient venus, après des actions de grâce à Notre-Dame en l'honneur de cette mémorable journée, mais rapportant à Versailles la conviction que la capitale avait un désir immense de voir le Roi. La nuit du 5 au 6 octobre était en germe dans l'immensité de ce désir.

Le 17 juillet, Mounier ne fut pas au nombre des députés qui accompagnèrent Louis XVI à Paris, et ne fut pas témoin des bruyantes acclamations et des manifestations insolentes auxquelles il s'exposa pour satisfaire les caprices d'une foule en délire. Mais, ayant entendu dire qu'on ne laisserait pas revenir le Roi à Versailles, il était très inquiet. Apercevant le duc d'Orléans à la porte de l'Assemblée, il l'aborde, lui fait part de ses alarmes, et lui dit que si le Roi ne revenait pas le soir même à Versailles, il devait,

comme citoyen, comme prince du sang, et pour faire taire les bruits répandus contre lui, se mettre à la tête des députés les plus dévoués au trône, et demander avec eux la liberté du Souverain.

— « Je ne crois pas, lui répond le prince, cette crainte fondée ; on pourrait bien lui faire signer quelque chose, mais on ne le gardera pas ; et si on le gardait, cela serait fort embarrassant, car si je faisais ce que vous dites le peuple croirait que je le trahis.

— « Eh quoi ! Monseigneur, vous pourriez hésiter, et pour plaire au peuple...

— « Eh bien !... oui..., nous irons réclamer le Roi. »

Mounier était bien loin de la *Journée des tuiles*. Sa grande préoccupation avait été, avant le 14 juillet, d'éclairer le trône, de détruire les abus, de donner à la France une constitution. Ami de la liberté, il avait pensé à ceux qu'on opprimait, sans songer au trône que l'on allait mettre par terre. Au lendemain de la prise de la Bastille, ses idées changèrent.

Il commença à tourner les yeux du côté du Roi menacé, et il dit à un de ses compatriotes, le comte de Virieu, cette parole digne d'être citée : « Nous pensions qu'il était nécessaire d'avoir la massue d'Hercule pour écraser les abus, et il nous faudrait les épaules d'Atlas pour soutenir la monarchie ». Le but en effet, était dépassé, et cette massue d'Hercule, en écrasant les abus, allait renverser du même coup le trône, l'autel, les principes les plus sacrés de la justice, de la morale, c'est-à-dire remplacer la liberté par l'anarchie ; et du sein de cette anarchie on allait voir surgir le plus despotique de tous les régimes, celui de la Convention nationale, si bien qualifié de régime de la Terreur, et si tristement personnifié dans la hideuse figure de Robespierre.

Tous les efforts de Mounier vont tendre maintenant vers un seul but : rétablir l'ordre, le respect des lois

et de l'autorité; mais une voix, celle de sa conscience bourrelée, lui criera bientôt : Il est trop tard! Et il connaîtra les remords.

Lorsque l'on eut appris à Versailles que les émeutiers de Paris avaient partout des imitateurs, et que l'anarchie se répandait dans les provinces, Mounier appuya énergiquement, dans la séance du 20 juillet, une motion de Lally-Tollendal. Ce député, conjurant ses collègues de prendre garde aux émotions de la liberté, vint leur dire que le grand danger du moment c'était l'esprit de révolte; que la nation, du moins ses représentants, ne devaient faire qu'un avec le Roi; qu'au seul mot de trouble tout citoyen devait frémir; que quiconque manquerait de confiance à l'Assemblée ou de fidélité au Roi serait désormais réputé un mauvais citoyen; qu'il fallait remettre aux mains de son juge naturel tout homme soupçonné, accusé, arrêté; que les municipalités auraient à exclure de la formation des milices bourgeoises ceux qui étaient capables de nuire à la patrie. Lally demanda qu'une proclamation solennelle fît de ces sentiments la loi morale du peuple français.

Nul doute que ce projet n'eût été adopté, ayant enlevé presque tous les suffrages, si les membres les plus énergiques du club Breton, Robespierre surtout, n'eussent éclaté. On put deviner ce jour-là quelle autorité pourrait acquérir la parole de l'obscur avocat d'Arras. Lally et Mounier furent écrasés par le geste absolu de cet homme, le feu couvert qui brillait dans ses yeux, le mouvement convulsif de ses lèvres minces, son visage d'une pâleur étrange, l'appel menaçant et bref qu'il faisait à la force du peuple, que l'on venait d'insulter par l'application du mot *rebelles*. Personne n'osa plus soutenir le projet de proclamation: il fut envoyé à l'examen des bureaux, qui le défigurèrent.

Le lendemain, Mounier, sans se décourager, parla contre la détention arbitraire du baron de Besenval,

en invoquant les principes sacrés qui protègent la sûreté des citoyens. Necker obtint de l'Hôtel-de-Ville, dans le moment d'ivresse causé par son retour, la grâce du baron; mais l'Assemblée nationale, menacée par les districts, décida que Besenval resterait sous la garde de la loi, et l'ami de Mounier, précipité en un jour du haut de son piédestal, écrivit mélancoliquement : « Mon bonheur a peu duré ».

Dans la séance du 27 juillet, Mounier avait lu les deux premiers chapitres de la constitution. Il soutint, le 1er août, que l'on devait placer en tête de cette constitution une *déclaration des droits*, que Barnave appela : *Catéchisme national.*

Le 5 août, après la nuit restée si célèbre du 4, lorsque — pour parler le langage emphatique de l'époque — la noblesse eût sacrifié ses privilèges sur l'autel de la patrie, Mounier, tout en partageant l'enthousiasme général pour ce noble mais imprudent élan de générosité, ne se laissa pas aveugler comme tant d'autres. Il jeta avec inquiétude un regard vers l'avenir : il vit un des droits les plus sacrés, celui de la propriété, menacé, et il eut le courage d'exprimer ses craintes à l'Assemblée.

Ses *Considérations sur le gouvernement de la France* avaient profondément irrité le public révolutionnaire. Les membres du club Breton le mirent, comme aristocrate, en tête d'une liste de suspects. Un journaliste, Mallet du Pan, s'étant avisé de faire l'éloge de sa brochure, des patriotes du Palais-Royal vinrent, le pistolet à la main, lui demander une rétractation.

Traité d'aristocrate par le club Breton, Mounier était classé à l'Assemblée nationale comme chef de la masse d'hommes qui occupait le milieu de la salle et dont le caractère était l'indécision. On l'appelait le *Marais*. Lally-Tollendal était l'orateur de ce parti, et Malouet son agent d'affaires. Quand à Mounier, on a dit avec raison que, général résolu d'une armée flot-

tante, intelligence sans audace, âme sans peur, il mettait à soutenir des opinions timides une énergie intraitable. Son ami Barnave siégeait sur les bancs de gauche. La cour ayant, comme on l'a vu, refusé ses services, il était passé au parti populaire, où il disait ce que pensait Duport et que Lameth s'empressait de faire.

Le 19 août, Lally-Tollendal développa à la tribune le plan de la future constitution. Mounier, qui avait déjà appuyé ce plan dans sa brochure, ne l'abandonna pas à la tribune. Il fit plus : avide du succès, on le vit entourer d'obsessions ardentes tantôt les députés patriotes, auxquels il assurait que l'établissement des deux Chambres ne pouvait être et n'était repoussé que par l'aristocratie, tantôt les députés de la noblesse, en leur montrant le Sénat comme le seul port qui les attendît après leur grand naufrage. Un moment, il se crut vainqueur, et la nomination de l'évêque de Langres à la présidence fut son ouvrage.

Le 9 septembre, la question des deux Chambres fut enfin mise aux voix. Haletant et le cœur troublé, Mounier courait de rang en rang; mais une altercation entre le président et Dubois-Crancé fit remettre la délibération au lendemain, et huit cent quarante-neuf voix contre quatre vingt-neuf prononcèrent l'indivisibilité du corps législatif. Mounier était vaincu.

Le 11 septembre, deuxième défaite. On discuta la sanction royale.

« Si la puissance exécutive, avait dit Montesquieu, n'a pas le droit d'arrêter les entreprises du corps législatif, celui-ci sera despotique; car, comme il pourra se donner tout le pouvoir qu'il peut imaginer, il anéantira toutes les autres puissances. »

Tel fut le thème que développèrent à l'envi Mounier, Malouet, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, La Rochefoucauld-Liancourt et... Mirabeau lui-même, qui avait dit, en parlant du *veto* : « Je le crois telle-

ment nécessaire que, s'il n'existait pas, j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France ».

Mais le *veto* avait occasionné une telle fermentation dans les esprits, à Paris et jusqu'au fond des provinces, que Necker, saisi d'effroi et jugeant la situation pressante, fit tenir à l'Assemblée un *mémoire* où il concluait officiellement à l'adoption du *veto suspensif* et au rejet du *veto absolu*. Mounier s'opposa vivement à la lecture de ce mémoire, prétendant que le *veto absolu* était dans l'intérêt du peuple, non dans celui du prince, et que le Roi lui-même n'était pas le maître de le refuser. La lecture n'eut pas lieu, mais l'effet était produit; puis le comte d'Estaing, commandant de la milice de Versailles, était accouru prévenir l'Assemblée qu'elle était en péril. Quand on alla aux votes, six cent soixante-treize voix se prononcèrent pour le *veto suspensif* contre trois cent vingt-cinq qui demandaient le *veto absolu*.

Lorsqu'un général a perdu une bataille, il ne songe plus qu'à effectuer une retraite honorable : c'est ce que fit Mounier. MM. de Lally, Bergasse et de Clermont-Tonnerre suivirent son exemple et se retirèrent du Comité de constitution. A partir de ce moment, la Révolution changea d'allures et de tendances. Les hommes qui auraient pu la diriger étaient vaincus, sans revanche possible.

Les membres de la Chambre unique allaient bientôt dire : « La nation nous a élus; donc nous sommes la nation »; dangereux sophisme, au fond duquel est la tyrannie. Tout personnage élu à n'importe quelle fonction n'est que le commis de ses électeurs, et rien autre chose.

L'Assemblée nationale, qui n'avait pas voulu du projet de constitution de Mounier, le porta le 28 septembre à la présidence. Cette nomination fut considérée comme un défi jeté à l'irritation populaire. Le secrétaire de la fameuse Assemblée de Vizille était

rapidement descendu de la position respectée que lui avait faite un premier acte de courage. On le croyait vendu à la cour, et, en apprenant sa nomination, un des agitateurs du Palais-Royal avait dit ce mot, qu'on se plaisait à répéter : « Voici une quinzaine par-dessus laquelle il faudra sauter à pieds joints ». Mounier avait-il réellement prostitué sa conscience en opérant sa brusque évolution? Son caractère le démentait; mais il n'était pas riche; il demeurait, par le hasard des circonstances peut-être, dans l'hôtel des Écuries de Monsieur; il avait amené de la province sa famille, et c'était de lui que Mirabeau, jugeant de la corruption des autres par la sienne propre, disait : « Venir aux États généraux avec une femme et des enfants, qu'est-ce autre chose que de donner deux anses pour vous soulever? »

CHAPITRE VI

Lettre des commissaires des États du Dauphiné. — Députation à Mounier père. — Il faut des lanternes! — Mirabeau et Mounier. — Nouvelle brochure de Mounier. — Dépositions des gardes-du-corps. — Le *général* Maillard. — Mounier au château. — Mounier attend la sanction royale. — Il est appelé dans le cabinet du Roi. — Tentative de départ. — Mounier retourne au château. — Le général *Morphée*. — Lettre de M. Desempigny, garde-du-corps.

Si la dignité éphémère advenue à Mounier excitait la défiance et les railleries des Parisiens, elle causa dans son pays natal un immense enthousiasme.

La lettre suivante lui fut adressée par les commissaires des États du Dauphiné :

« *A Monsieur Mounier, président de l'Assemblée nationale.* »

« A Grenoble, le 3 octobre 1789.

« Monseigneur,

« Il est trop glorieux pour la Commission intermédiaire des État du Dauphiné de vous voir élevé au faîte des dignités, pour qu'elle ait besoin de vous assurer de la sincérité de son compliment. Vos camarades dauphinois se flattent que vous n'ayez jamais pu douter un instant de leur tendre attachement et du désir qu'ils avaient de voir une nation trop incertaine dans

ses jugements et dans ses affections se réunir enfin pour rendre à vos vertus et à vos talents la justice qu'ils réclamaient depuis longtemps.

« Votre nomination, Monseigneur, a ranimé le courage de tous les gens sages, et nous la regardons comme le présage du triomphe des principes d'équité qui peuvent seuls assurer le bonheur de la France, en conciliant ce que réclament à la fois la justice, le respect des propriétés, l'intérêt public et les besoins de l'État.

« Nous sommes avec respect et le plus tendre attachement, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

« *Les Commissaires des États de Dauphiné :*

« Le marquis DE VIENNOIS, *président.* — Le commandeur DE RIGAUD. — Le chevalier DU BOUCHAGE, *procureur général syndic.* — L'abbé DE LA SALLETTE. — CHANIAC. — QUETTRAVAIL, *procureur général syndic.* — FARCONET, *secrétaire des États par intérim.* »

Bien mieux, le père Mounier, le marchand de drap, fut de la fête, ainsi qu'il résulte de l'extrait de procès-verbal que je transcris :

« Extrait du procès-verbal de la Commission intermédiaire des États de Dauphiné.

« Du samedi trois octobre mil sept quatre-vingt-neuf, présents, etc.

« MM. les procureurs généraux syndics ont dit que la France entière venait de rendre justice aux vertus et aux talents de M. Mounier, en l'élevant à la place de président de l'Assemblée nationale. Ils ont proposé d'envoyer une députation à M. Mounier père pour lui témoigner la joie de la Commission et la joindre à la sienne.

« L'Assemblée a unanimement adopté la proposition, et elle a chargé M. le Président, MM. les Procureurs généraux syndics et M. le Secrétaire de se rendre auprès de M. Mounier père, pour lui porter les compliments de la Commission sur la nomination de M. Mounier, son fils, et lui témoigner la joie vive et sincère avec laquelle elle en a reçu la nouvelle, ainsi que le vif intérêt qu'elle a pris à un événement dont la Province doit nécessairement se glorifier, etc.

« *Signé :* Le marquis DE VIENNOIS, *président.* — FARCONET, *secrétaire des États par intérim.*

« *Pour extrait collationné :*

« FARCONET,

« *Secrétaire des États par intérim.* »

Mounier était donc à l'honneur : il allait être encore plus à la peine.

Le 5 octobre, l'Assemblée nationale, ignorant l'état de Paris, était tout occupée d'une réponse équivoque et embarrassée, dictée par Necker, relative à l'acceptation des premiers articles constitutionnels et de la déclaration des droits de l'homme. Robespierre et Adrien Duport ayant attaqué l'autorité royale, le vicomte de Mirabeau se leva pour la défendre. Mais sa voix se perdit dans le bruit des interpellations, mêlé à de violents murmures des tribunes, aux clameurs de la droite répondant à celles du parti contraire.

Alors le comte de Barbantanne, qui était assis à côté des enfants du duc d'Orléans, se leva avec vivacité, et, s'adressant à la partie aristocratique de l'Assemblée :

« — On voit bien que ces Messieurs veulent encore des lanternes : eh bien ! ils en auront. »

— « Oui, oui, il faut encore des lanternes », répéta un charmant jeune homme, qui s'appela plus tard Louis-Philippe Ier, roi des Français. »

Le mouvement d'indignation soulevé par ces aimables paroles s'éteignit au milieu de vagues rumeurs qui annonçaient une révolte à Paris. On appela au dehors le duc de Chartres, qui, rentrant un instant après, s'entretint à voix basse avec son frère. Ils sortirent, et ne rentrèrent plus. La prudence, très respectée dans la famille, s'y opposait, et les d'Orléans savaient mieux que personne ce qui allait arriver.

Pétion, M. de Monspey et Mirabeau discutaient. Cependant, des allées et venues fréquentes, une agitation sourde, annonçaient quelque chose d'extraordinaire. Mirabeau vint se placer derrière le fauteuil de Mounier, et lui dit à demi-voix :

— « Monsieur le Président, quarante mille hommes armés arrivent de Paris. Pressez la délibération, levez la séance, trouvez-vous mal, dites que vous allez chez le Roi. »

— « Je ne presse jamais les délibérations : on ne les presse que trop souvent. »

— « Mais, Monsieur le Président, ces quarante mille hommes... »

— « Tant mieux ! ils n'ont qu'à nous tuer tous, *mais tous*, entendez-vous bien ! les affaires de la république en iront mieux. »

— « Monsieur le Président, le mot est joli. »

Il était plus que joli, il était écrasant, il était sans réplique. Sa sanglante ironie était dans le double sens du mot *république*, employé en parlant au principal auteur des troubles, alors conseiller intime du duc d'Orléans.

Il est probable qu'en pressant ainsi la dissolution temporaire de l'Assemblée, et en essayant de faire de Mounier un porteur d'alarmantes nouvelles, Mirabeau avait pour but de forcer le Roi à s'éloigner. Une fois le terrain libre, il était plus près que personne de devenir maître de la situation.

En 1791, Mounier fit paraître à Londres une bro-

chure intitulée : *Appel au tribunal de l'opinion publique*, dont le but était d'examiner un plaidoyer de Mirabeau et un mémoire du duc d'Orléans à propos des évènements des 5 et 6 octobre. Il y attribua à celui-ci les plus graves responsabilités dans ces deux terribles journées, et sa brochure fut si écrasante pour Égalité, que Louis-Philippe ne la pardonna jamais au baron Édouard Mounier, fils du constituant.

Afin d'écrire son ouvrage, Mounier, en homme consciencieux, s'adressa à tous ceux qui, ayant joué un rôle dans l'émeute, pouvaient, comme acteurs ou témoins, raconter les faits en toute connaissance de cause. De là, des documents originaux conservés dans la famille de Mounier, et que je voudrais pouvoir tous mettre *in extenso* sous les yeux du lecteur.

Les gardes du corps, les serviteurs du Roi, viennent, tour à tour, raconter, jusque dans leurs moindres détails, les épisodes auxquels ils ont pris part, et, de tous ces témoignages différents, — chacun décrivant ce qu'il a personnellement vu, fait ou entendu, — résulte un ensemble dont la vérité doit jaillir, faisant évanouir les légendes que de si nombreux intérêts privés ont créées et répandues.

Ce sont des documents historiques de premier ordre que ces attestations émanant de gens dont l'honorabilité et la véracité ne sauraient être mises en doute. L'étroitesse de mon cadre ne me permet pas de leur faire ici la place qu'ils mériteraient ; mais je donnerai au moins des extraits des plus importants lorsque j'aurai raconté quelle fut la conduite de Mounier pendant le reste de la journée du 5 octobre 1789.

Maillard vint frapper aux portes de l'Assemblée nationale, à la tête des femmes qui formaient l'avant-garde de l'armée parisienne. Elles voulaient, naturellement, entrer toutes. On n'en admit que quinze, lesquelles furent introduites, ainsi que leur général en habit noir, à la barre de l'Assemblée.

Le *général*, ayant demandé et obtenu la parole, exposa d'un ton ferme que Paris était en pleine famine ; que le peuple, réduit au désespoir, réclamait non seulement du pain, mais la permission de poursuivre les accapareurs ; qu'on savait par des inconnus... que d'un certain abbé attaché à l'Assemblée un meunier avait reçu deux cents livres pour ne pas moudre... Maillard parlait ainsi, debout entre deux femmes, dont l'une portait son épée, et l'autre une perche d'où pendait une espèce de tambour de basque.

— « Êtes-vous bien sûr de ce que vous avancez ? » interrompit Mounier.

— « Oui ! oui ! » crièrent les femmes qui étaient à la barre et plusieurs des citoyens qui occupaient les tribunes.

— « Eh bien ! nommez, nommez ! »

Au milieu du tumulte, et tandis que, assis au bureau, Desmeunier dressait le procès-verbal, deux sombres personnages se penchèrent à l'oreille de Maillard, qui reprit aussitôt :

— « Nous ne désignerons personne : nous ne sommes pas des délateurs ».

Pressé plus vivement, il déclare ne se rappeler ni les noms de ceux qui avaient donné le renseignement terrible, ni les noms des coupables ; c'était sur la route de Paris à Versailles que ces bruits avaient été semés... D'abominables complots se tramaient... on ne les ignorait point... Le nom de l'archevêque fut prononcé. L'Assemblée alors se montrant émue et frémissante, Robespierre tira Maillard d'embarras en annonçant que l'abbé Grégoire pourrait, au besoin, donner des éclaircissements.

Maillard, rassuré, continua son discours d'une voix impérieuse, et il finit par dire :

— « Il faut que le Roi apprenne ce que Paris souffre ; il faut qu'une députation lui soit envoyée ; que le président Mounier la conduise lui-même : il le faut !

Maillard restera pour contenir les femmes, et, en l'absence de Mounier, l'évêque de Langres présidera ».

Telle fut, en effet, la décision prise. D'ailleurs, on avait arrêté, un moment avant l'arrivée des femmes, qu'une députation irait prier Louis XVI de donner à la déclaration des droits sa sanction pure et simple.

Suivi de quelques-uns de ses collègues, Mounier se mit en route pour le château, l'âme assiégée de sombres soucis et pressentant bien que ce jour serait le dernier de son existence politique, mais le visage calme et le front sévère.

A peine sorti de l'Assemblée, il se vit environné par les femmes, qui voulaient toutes l'accompagner. A force d'instances, il obtint qu'elles n'entreraient au château qu'au nombre de six; mais, cela n'ayant pas empêché un grand nombre d'entre elles de former un cortège aux députés, les gardes du corps prirent la députation pour un attroupement, coururent au travers, et la dispersèrent dans la boue. — Il pleuvait.

On parvint à se rallier toutefois, et on gagna la demeure royale, où cinq femmes seulement furent introduites avec les députés. Pierrette Chabry, leur orateur, après s'être évanouie d'émotion devant le Roi et s'être ranimée par ses soins, redescendit pour rendre compte de sa mission avec ses compagnes. Grand émoi parmi celles qui grelottaient sous la pluie. « Eh bien ! quelles nouvelles ? » Excellentes. Le Roi avait promis du pain et tout ce qu'on lui avait demandé. « Et la preuve? » Pierrette raconta, toute fière, que le Roi l'avait trouvée jolie et qu'il l'avait embrassée. « La belle preuve ! Elle avait reçu de l'argent, cette gentille demoiselle, et on l'avait corrompue ! » Deux marchandes de marée, l'ayant saisie, l'auraient étranglée, si elle n'avait été sauvée par quelques femmes, aidées de plusieurs gardes du corps arrivés à temps. Il ne lui fallut pas moins remonter au château chercher une pièce probante. Non content de la lui donner, Louis XVI parut

avec elle au balcon pour confirmer aux femmes réunies en bas la déclaration qu'elle avait faite de son innocence.

A ce trait de paternelle bonté, les femmes ne demandèrent plus que de porter à Paris l'heureuse nouvelle. Elles allèrent chercher leur brave général Maillard, et, montant dans des voitures que le Roi mit à leur disposition, elles reprirent le chemin de la capitale; mais elles ne partaient que quelques-unes : plusieurs mille restaient, et, avec elles, la sombre armée parisienne, qui avait rejoint sa tête de colonne.

A dix heures du soir, Mounier, resté au château, attendait toujours, a-t-il écrit, la sanction qu'au nom de ses collègues il était venu solliciter du Roi. « Vingt fois je fis prévenir que j'allais me retirer si l'on ne me donnait pas l'acceptation. Enfin, après cinq heures d'attente, je fus appelé près du Roi : il prononça l'acceptation pure et simple. Je le suppliai de me la donner par écrit : il l'écrivit et la remit dans mes mains. Il avait entendu des coups de feu. Qu'on juge de son émotion, qu'on juge de la mienne ! Le cœur déchiré, je sortis pour retourner à mes fonctions. »

Mounier n'a pas tout dit. Après le départ de Pierrette Chabry, il fut appelé dans le cabinet du Roi, où le conseil des ministres était rassemblé. Son ami Necker voulait que l'on se fiât au peuple et qu'on allât à Paris, mais pour marcher sincèrement avec la constitution, pour s'appuyer sur elle.

M. de Saint-Priest soutenait que le Roi n'avait rien de mieux à faire que de partir pour Rambouillet, lui et sa famille, avec des troupes réglées. Il alla jusqu'à dire à Louis XVI : « Sire, si vous êtes conduit demain à Paris, votre couronne est perdue ! »

Mounier, tout en n'oubliant pas de recommander l'acceptation pure et simple de la constitution, conseilla au Roi d'employer la force contre la révolte, et, si l'issue de la lutte n'était pas favorable, de se retirer

à Rouen, ou dans une autre ville, avec les députés fidèles.

Une tentative de départ eut lieu à la suite de ce conseil, mais si maladroitement qu'elle échoua. Ce n'étaient pas quelques cavaliers en habits bourgeois qui pouvaient suffire à protéger la retraite, ou plutôt la fuite de la royauté.

Quand Mounier reparut à l'Assemblée nationale, il trouva la salle envahie. L'évêque de Langres, par qui deux femmes équivoques voulaient se faire embrasser, venait de lever la séance. Dans toutes les loges, à la barre, sur les bancs réservés, des femmes chuchotaient, murmuraient, s'impatientant, s'interpellant l'une l'autre et interpellant les députés; des hommes à pique partout. Dans le fauteuil du président, une femme, gravement assise !

Les députés, déjà hors de la salle, y rentrèrent précipitamment. Mounier annonça l'acceptation de la *déclaration des droits* : « Cela donnera-t-il du pain aux pauvres gens du peuple de Paris? » crièrent plusieurs voix. Et la foule de lui reprocher d'avoir défendu ce *vilain veto* et de le menacer de la *lanterne !*

« Le seul moyen d'avoir du pain est de rentrer dans l'ordre », dit froidement Mounier.

Il proposa aux députés de se rendre au château pour entourer le Roi. Mirabeau lui opposa la dignité de l'Assemblée. Mounier répondit : « Notre dignité est dans notre devoir ».

Cependant, la faim reprenant la parole, il envoya chercher du pain chez tous les boulangers de la ville; on apporta des brocs de vin, et la salle de l'Assemblée devint une salle de banquet.

Après minuit, Mounier se présenta au château, où le Roi était en train de recevoir La Fayette, avec un cortège de députés. Louis XVI lui dit : « J'avais désiré d'être environné des représentants de la nation dans les circonstances où je me trouve, et je vous ai fait

prévenir que je voulais recevoir devant vous le marquis de La Fayette, afin de profiter de vos conseils ; mais il est venu avant vous, et je n'ai plus rien à vous dire, sinon que je n'ai pas eu l'intention de partir et que je ne m'éloignerai pas de l'Assemblée nationale. » Mounier retourna de nouveau à son poste, tandis que des inconnus au visage sombre rôdaient aux environs du château. La Fayette avait assuré le Roi, dans une seconde visite, que la nuit serait tranquille et qu'il répondait de tout. Saisi d'une singulière impatience de communiquer la contagion de sa sécurité, il fit savoir à Mounier qu'il pouvait lever la séance et aller prendre quelque repos. Lui-même prit la route de l'hôtel de Noailles, où il gagna consciencieusement le surnom de général *Morphée*.

Je placerai ici les documents dont j'ai parlé, en commençant par une pièce qui a trait au repas des gardes du corps, l'un des prétextes mis en avant pour précipiter Paris sur Versailles, qui devait le lui rendre un jour au centuple :

« *Sur la conduite des gardes du corps du Roi.*

« Outre la certitude générale où l'on est que le dîner des gardes du corps du Roi n'a été qu'un prétexte à l'enlèvement de Sa Majesté pour Paris, puisque ce corps s'était distingué peu de temps avant par son dévouement à la chose publique, il est à propos de mettre sous les yeux des gens éclairés quelques réflexions que tous ceux qui ont pris leur cause ont omises jusqu'ici.

« 1° Le dîner des gardes du Roi s'est donné le jeudi 1er octobre, et la veille, 30 septembre, jour de la bénédiction des drapeaux de la Milice nationale de Versailles, cette même Milice avait donné un dîner considérable où plusieurs gardes du corps ont été députés par leurs camarades, d'après une lettre d'invitation écrite par les chefs de cette Milice, contenant

même des excuses sur ce que, l'emplacement se trouvant trop petit, on avait été obligé de borner les invitations.

« Ce dîner n'a produit aucune rumeur. On demande pourquoi celui des gardes du corps du Roi en a causé ?

« 2° On accuse les gardes du Roi d'avoir donné ordre à la musique du régiment de Flandre, à l'arrivée du Roi au dîner, de jouer l'air : *O Richard, ô mon roi*, et moi, comme membre de ce corps et comme témoin oculaire, je soutiens que l'ordre n'en a pas été donné.

« Je dirai plus, que cet air était l'air favori du premier musicien (clarinette) de cette musique, et que les habitants de la ville de Versailles, s'ils le voulaient bien, pourraient affirmer que jamais aux appels du soir et dans toutes les circonstances où cette musique se faisait entendre, elle ne manquait de donner cet air favori. Ce qui prouve déjà qu'on le donnait presque toujours, et qu'il n'a point été fait pour le moment.

« On objecte encore à ce corps qu'il a été répété jusqu'à trois fois. Mais j'en appelle à Messieurs les miliciens nationaux, puisqu'ils savent à présent ce que c'est qu'une musique militaire, si on ne répète pas souvent plus de trois fois le refrain d'un air ordinaire, à plus forte raison quand il plait et qu'il comporte, comme celui-là, la répétition.

« Il faut donc se résumer à traiter cette inculpation de prétexte spécieux comme la précédente. Ce qui vient encore à l'appui de mon opinion, c'est la lettre de M. le comte d'Affry adressée à M. de Bessancourt, maréchal-des-logis, après cette cruelle catastrophe, pendant le séjour du corps à Rambouillet, contenant nombre d'invitations pour un dîner qu'il voulait rendre au corps des gardes du Roi.

« Donc nos braves camarades les Suisses, malgré les événements survenus, étaient bien éloignés de croire que ce fût un tort que d'avoir traité tous les corps

militaires qui résidaient à Versailles, ainsi que la Milice nationale de cette ville, qui ne pourra jamais se laver du reproche infamant d'avoir fait feu, la première, sur un des fidèles défenseurs d'un Roi qui la faisait vivre et la comblait journellement de ses bontés les plus particulières, car, je puis l'assurer pour l'avoir vu de mes propres yeux, M. Desavonières, mort de puis peu, n'a été blessé à quelques pas de moi par deux balles, l'une dans l'avant-bras, l'autre dans la partie supérieure du même bras gauche, que par un coup de fusil qui provenait de l'enceinte du corps de garde des ci-devant gardes françaises que la Milice nationale occupait dans ce moment.

« Un parfumeur de Versailles, qui tient une partie de son existence des gardes du Roi, et qui, membre de cette Milice, inculpé par quelques individus du corps, à cause de sa ressemblance, d'avoir tiré le coup, me dit à moi que ce n'était pas lui, qu'il connaissait le coupable, qu'il nommerait si on l'exigeait.

« Je lui dois la justice d'assurer que, effectivement, ce n'était pas lui, mais un gros homme court, vêtu de gris, à peu près de sa taille, qui s'est réfugié à l'instant dans le corps de garde.

« Un autre fait non moins intéressant et dont j'ai encore été le témoin. Au moment où cet essaim de femmes et d'hommes déguisés arrivant de Paris se sont approchés des gardes du corps, en les assurant de leur misère, comme s'ils en eussent été réellement la cause, M. de Valory, garde du corps de la compagnie de Noailles, qui s'occupait, lorsqu'on sonna à cheval, à faire une quête pour les pauvres de Versailles, nous proposa d'aller avec ces femmes chez plusieurs boulangers acheter avec l'argent provenant de la quête tout le pain qu'ils y trouveraient, à quoi nous acquiesçâmes bien volontiers. A l'instant, après avoir confié son cheval à son voisin, il nous a quittés. J'ignore s'il a été la victime de sa générosité, mais

depuis le moment où ce groupe de forcenés s'est emparé de lui, je n'en ai aucunement entendu parler.

« Ce n'est ici, Monsieur, qu'une légère esquisse des événements relatifs à cette fatale journée; l'empressement de mon oncle et le mien à vous satisfaire m'a fait omettre bien des détails; mais je suis occupé depuis quelques jours à recueillir toutes les pièces, et aussitôt qu'elles me seront parvenues et que je les aurai mises en ordre, je n'aurai rien de plus pressé que de vous les faire passer.

« Agréez tous mes remerciements de l'intérêt que vous prenez au corps auquel j'ai l'honneur d'appartenir, et soyez convaincu de l'estime et de la considération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

« Votre très humble serviteur.

« DESEMPIGNY,

« *Garde du corps du Roi,*
« *Compagnie de Luxembourg.* »

CHAPITRE VII

Lettre du chevalier Delisle. — Arrivée de la populace à Versailles. — Coup de fusil d'un garde national. — Les gardes du corps bloqués dans leur hôtel. — Mort de MM. Deshuttes et Varicourt. — Fuite à travers le parc. — La populace veut massacrer le chevalier Delisle. — On le ramène au château. — Il est protégé par les grenadiers. — Il quitte Versailles avec le Roi.

Voici maintenant une lettre écrite à Mounier par le chevalier Delisle, garde du corps dans la compagnie de Villeroy. Je la donne en entier. Elle est fort intéressante et, quoique longue, ne vise pas, comme d'autres, à atteindre les proportions d'un volume :

« A Annonay, ce 19 avril 179[illegible].

« Monsieur,

« J'ai appris par un de mes camarades que vous êtes dans l'intention de faire un mémoire pour la justification du corps des gardes du corps du Roi ; ayant l'honneur d'en être un membre et m'étant trouvé à Versailles le 5 et 6 octobre, je vais vous faire part de ce que j'ai vu, entendu, et des dangers auxquels j'ai été exposé.

« Le lundi 5 octobre arriva à Versailles un courrier de Paris sur les deux heures trois quarts de l'après-midi, qui nous avertit qu'un nombre infini de femmes

avec beaucoup d'hommes, armés de piques et de bâtons, etc., s'étaient mis en route pour Versailles pour demander du pain au Roi, et extermineraient tous ses gardes. On en rendit compte à M. le duc de Guiche, qui donna des ordres pour faire monter la troupe à cheval, qui se mit un moment après en bataille sur la place d'Armes.

« J'étais de service au château, étant de service chez Madame, fille du Roi. A trois heures trois quarts, j'appris par des ouvriers qui passèrent à mon poste qu'il était arrivé une multitude de femmes, qu'une partie s'était arrêtée devant la salle de l'Assemblée nationale, et l'autre partie s'était transportée à la grille pour pénétrer chez le Roi. On essaya de l'en dissuader. Dans ce moment, un garde national de Versailles sortit de son rang, tira un coup de fusil, et cassa le bras à M. de la Savonnières, et rechargea son arme de sang-froid.

« J'ai appris par un de mes camarades qu'un jeune homme bien vêtu qui était avec la populace sur la place d'Armes s'était approché de lui et de M. du Chemiet, les avait questionnés sur les repas donnés. Ils cherchèrent à le désabuser des fausses imputations qu'on nous prêtait. Ce jeune homme, en les quittant, leur dit : « C'est bien malheureux, je vous plains ; je ne « suis pas moins à plaindre, car pendant la prise de la « Bastille je n'ai subsisté qu'avec quelques morceaux de « pain et un verre de vin ». En se séparant d'eux, il leur serra la main alternativement avec une certaine affection qui les étonna. L'on accorda donc une députation à ces femmes ; elle fut introduite chez Sa Majesté. Elle en sortit contente, avec l'assurance qu'on aurait le lendemain du pain à Paris, et qu'on y aurait de ses nouvelles.

« Elle n'eut pas plutôt rendu compte à leurs commettants, qu'elles dirent qu'on les avait trompées, qu'elles n'avaient point parlé au Roi, qu'il fallait qu'elles y retournassent et rapportassent un billet signé de la

main de Sa Majesté. Elles y retournèrent et rapportèrent le billet. A leur sortie je les interrogeai avec nos messieurs. Elles nous contèrent leurs doléances : qu'elles n'avaient point de pain, qu'avec son argent l'on n'en pouvait avoir, que depuis deux jours elles n'avaient mangé que très peu de chose, qu'elles ne pouvaient être contentes. Plusieurs voulaient leur donner de l'argent : elles dirent qu'il fallait du pain, qu'elles ne sauraient manger l'argent. On leur apporta du pain.

« Je leur demandai ce qu'elles pensaient des gardes du corps ; elles répondirent que mal à propos nous leur avions été dépeints comme des monstres, comme des barbares : qu'on leur avait dit que nous avions pris la cocarde noire, qu'elles avaient été trompées. Leur malheur me toucha.

« Toute la soirée se passa dans une alternative inquiétante. Nous apprîmes que les gardes suisses étaient arrivés, que l'armée de Paris était sur le point d'arriver, que la garde nationale de Versailles avait tiré sur les gardes du Roi, qu'on avait proposé aux gardes de se retirer, que cela tranquilliserait la populace. Les gardes se retirèrent donc. La milice de Versailles chargea l'arrière-garde : plusieurs gardes furent blessés, d'autres démontés.

« Ils ne furent pas plutôt à l'hôtel, qu'on vint les avertir qu'ils y étaient bloqués, et que des canons étaient placés à la rampe et à la rue de Noailles.

« M. le duc de Guiche prit alors le parti de faire remonter la troupe à cheval et la mit en bataille sur l'avenue, la fit rompre par section, monta au château au grand trot en passant par les rues Royale, l'Orangerie, la Surintendance, entra dans la cour des Ministres, de là à la cour Royale, défila sur les terrasses, où elle passa une partie de la nuit : après elle se fut reposer à Trianon, etc.

« J'ai eu l'honneur de vous voir entrer chez Sa

Majesté avec une députation de l'Assemblée nationale et M. de La Fayette, à qui nous témoignâmes nos inquiétudes sur la crise présente. Il nous dit de nous tranquilliser, qu'il ferait ce qui dépendait de lui pour maintenir l'ordre et contenir la populace; qu'il répondait des grenadiers.

« Le Roi donna alors la garde extérieure du château à la garde nationale de Paris.

« Sur les deux heures après minuit, l'on vint avertir au château que plusieurs compagnies de la garde nationale de Paris s'étaient rendues à l'hôtel, et y avaient dit aux gardes du corps qui étaient de garde : « Il y a assez de temps que vous êtes ici, nous vous prions « de déloger ». M. le major en rendit compte à M. de La Fayette, qui donna des ordres pour qu'il ne s'y commît aucun désordre.

« Toute la nuit se passa dans les plus vives inquiétudes, étant exposés d'être assassinés par une troupe de brigands. L'on rapporta aussi que M. de la Morinerie, de la compagnie de Noailles, avait reçu trois coups de fusil de la garde nationale de Versailles, en passant à pied, sans autres armes que son épée, sur la place d'Armes, dont il mourut quelques heures après.

« Il ne se passa rien de bien extraordinaire jusqu'à six heures du matin. Jugez des réflexions que nous fîmes dans cet espace de temps, notre incertitude, et n'ayant nul espoir de nous défendre.

« Après qu'on eût relevé les postes à six heures, les gardes du corps qui sortirent du corps de garde furent accablés d'injures par la populace qui était dans la cour des Ministres. La porte de la cour des Princes était ouverte, de même que la voûte. Il défilait d'un passage à l'autre une quantité de peuple qui faisait le tour du château par les terrasses; il rentrait par la galerie basse des Princes.

« M. le major, voyant ce désordre, ordonna que l'on postât des gardes du corps au passage des Colonnades,

entre la cour des Princes et la cour Royale. C'est par là qu'est entrée la populace, et non par les jardins, comme l'a dit le *Mercure de France*. Il en fit mettre à la grille au passage de la Nouvelle-Comédie et l'autre à la voûte. Je fus du nombre de ceux qui furent mis à ce dernier poste.

« Nous ne fûmes pas plutôt placés, qu'il arriva une affluence de la populace, qui s'empara de M. Désuste second et de M. Varicourt, qui ont eu la tête tranchée.

« Je vis qu'on les assomma, je ne pouvais leur porter aucun secours ; les autres se replièrent le plus vite qu'ils purent, et moi, pour avoir voulu différer un instant, il ne me fut pas possible de rejoindre le grand escalier. La populace venait à moi pour me faire subir le même sort. Je pris le parti de m'éloigner par les terrasses du Nord ; je m'acheminai aussi vite que je pus du côté de Trianon, par les rampes du Tapis-Vert. Soixante environ de ces brigands étaient à ma poursuite. Je gagnai de vitesse sur eux, n'ayant d'autre ressource pour me soustraire à leur férocité que d'entrer dans les bosquets, sachant que les grilles du parc étaient fermées ; je pris un angle pour couvrir ma marche, je sautai dans les palissades, je me fis petit autant que je pus, pour n'être pas aperçu. Ne me trouvant plus dans les allées après m'y avoir cherché soigneusement, ils s'imaginèrent que je ne pouvais pas être bien loin; ils regardèrent à travers les palissades, et m'aperçurent enfin.

« Je crus que c'en était fait de moi, d'après les menaces que j'avais ouï dans mon petit coin s'ils m'attrapaient.

« Je vis que je n'avais d'autre parti à prendre que de me mettre à leur discrétion. Si j'avais paru faire résistance, trente fusils sans doute auraient été braqués sur moi. Je me levai, je m'approchai d'eux, et leur dis :

— « Messieurs, j'ignore en toute manière le prétendu « complot que notre corps a formé contre la nation. « L'on vous a dit que nous avions foulé la cocarde tri- « colore aux pieds : c'est une fausseté. Mon corps est « attaché à la nation plus qu'aucun autre. Que nous « avions pris la cocarde noire, c'était encore une faus- « seté, puisque nous portons la cocarde blanche telle « que la voilà — en la montrant, — et que nous n'avions « pas encore changé ; que j'étais innocent de tout ce « dont ils nous accusaient ; que j'espérais qu'ils n'abu- « seraient pas de la confiance que je leur faisais pa- « raître, et qu'ils ne sacrifiraient pas l'innocence. »

« Voilà à peu près le sens de ce que je leur dis.

« Je fus vivement et souvent interrompu par les menaces les plus atroces. Ils se demandèrent s'ils n'avaient point de cordes pour m'accrocher à un arbre. Un autre disait : « Il faut lui couper la tête » ; un autre qu'il fallait me tirer un coup de fusil ou me percer avec une baïonnette, etc., me menaçant et me disant toute sorte d'injures. Heureusement pour moi, il se trouva parmi eux un homme qui portait l'uniforme de la garde nationale de Paris. Il se dit commandant du détachement, et défendit que l'on me fît aucun mal, et ordonna qu'on me désarmât ; que je quittasse mon habit pour prendre le leur ; que je me misse de leur parti ; que je dénonçasse les complices, — comme s'il en eût été.

« Je répondis à cela que je ne quitterais point mon habit, que mon honneur était plus cher que la liberté, qu'ils n'avaient qu'à me sacrifier. Alors il décida qu'il fallait me conduire au grand corps de garde et que je serais jugé militairement.

« Il y avait un autre homme parmi eux, qui portait l'uniforme de la garde nationale de Versailles, qui était de l'avis contraire, et qui s'obstina très longtemps à vouloir que je n'allasse pas plus loin ; que si j'étais jugé, je serais reconnu innocent ; qu'il fallait que je

fusse leur victime. Cependant l'avis du premier prévalut. Nous nous acheminâmes vers le château ; je le pris par le bras comme étant ma sauvegarde. Arrivé à la pièce des Grenouilles, sous l'escalier des bassins, celui qui portait l'uniforme de Versailles fit arrêter la bande, me dit toute sorte d'horreurs, et voulait absolument me finir. Le Parisien persista dans son avis, qui était de me faire juger. Nous nous remettons en chemin. Nous ne sommes pas plutôt arrivés vis-à-vis la sentinelle qui était sous la fenêtre de M. le Dauphin, que le Versaillais tente de nouveaux efforts pour me sacrifier. Je crus que c'en était fait, mon Parisien me disant qu'il ne pouvait pas moins faire que de me livrer à la populace, et s'éloignant de moi.

« Je ne perdis pas le temps, je requis sa parole, je le pris par le bras ; nous reprîmes le chemin de la cour des Princes. Arrivés sous la fenêtre de la salle des Cent-Suisses, ils m'aperçurent, et crurent que c'étaient des gardes du corps qui voulaient leur tirer dessus. Je les rassurai, je leur dis qui c'était, et, quand même ce seraient des gardes du corps, qu'ils ne leur feraient aucun mal.

« J'arrivai à la cour des Princes, où la populace s'augmenta et criait avec force qu'on me mît à la lanterne. De là je passai dans la cour des Ministres, où le nombre fut encore plus grand ; mais il se joignit à nous des honnêtes gens, qui la fit reculer et qui me donna une cocarde nationale, qui avait été prise sur un chapeau qui avait été dans la boue.

« La populace, qui la vit à mon chapeau, dit alors qu'il n'y avait pas de doute que je ne l'eusse foulée aux pieds, puisqu'elle était couverte de boue.

« Je dis à celui-ci qu'il ne savait pas ce qu'il disait. Je vis qu'il ne faisait pas bon pour moi si je m'amusais à parler, qu'il fallait gagner du terrain.

« On me mena tout le long des bâtiments des Ministres. Je descendis par un petit escalier au petit

corps de garde, jadis des gardes françaises. Une partie de la populace restée derrière moi, ne pouvant passer tout à la fois, criait que j'allais leur échapper.

« Du petit corps de garde, je traversai la rue pour arriver à la Grande, où était la grande garde. C'est dans cet espace où je fus assailli par un nombre à peu près de dix mille, et qu'il fut question plus que jamais de la lanterne. On descendit même celle qui est au milieu.

« Heureusement pour moi, il se trouva à la porte des grenadiers de la garde nationale de Paris qui firent reculer la populace et me mirent sous leur sauvegarde, m'assurant qu'il ne m'arriverait rien de fâcheux, et cherchèrent tous les moyens de me soustraire à leur férocité. Ils me proposèrent de me mettre en prison. Je leur observai que s'ils me mettaient en prison, la populace pourrait la venir forcer; que je croyais qu'il n'y avait sûreté qu'auprès d'eux. Ils décidèrent qu'il fallait me conduire à M. de La Fayette; que je serais délivré. J'y consentis. Nous nous mîmes de nouveau en chemin, toujours accompagnés de la nombreuse cohorte, qui demandait avec acharnement que je leur fusse livré, que l'on ferait de moi ce qu'on avait fait des autres, qu'ils se divertiraient bien. Les grenadiers la firent taire et ne cessèrent de la repousser.

« J'arrive à la cour de Marbre; l'on me fit voir un homme mort. La populace me dit que c'étaient les gardes du corps qui l'avaient tué en tirant par les fenêtres.

« Je répondis que j'ignorais qui c'était; que ce ne pouvait être moi, puisque j'étais avec eux.

« Ils dirent que c'était égal, qu'il fallait que je payasse pour mes camarades, qu'il fallait que j'y passe.

« Cet homme, du faubourg Saint-Antoine, avait été tué dans le grand escalier par un soldat de la garde nationale de Versailles en tirant sur mes camarades, et avait été apporté au milieu de la cour de Marbre.

« Les grenadiers, ne trouvant point M. de La Fayette, étaient fort embarrassés de ma personne; ils cherchaient tous les moyens pour me mettre en sûreté. Il y en avait parmi eux qui avaient servi dans les grenadiers des gardes françaises, qui connaissaient un cabinet pour les sergents dans la grande tente, dont l'entrée était très étroite, que lorsque j'y serais il serait aisé de m'y garder à vue. Ils me proposèrent d'y aller.

« J'acceptai leur proposition. Nous nous remettons en marche pour joindre la grande tente. Elle fut souvent interrompue par les menaces d'une populace innombrable et dont plusieurs eussent deux fois la témérité de m'arrêter en me prenant à bras-le-corps. Dans cette marche, il se joignit à nous beaucoup de garde nationale de Paris pour leur faire main-forte. Elle me para, à ce qu'on m'a dit, des coups mortels que l'on portait derrière moi.

« Nous arrivâmes enfin à la grande tente. Ne voilà-t-il pas que l'on redescend cette maudite? (*Sic.*) Je ne m'attendais pas à un tel honneur. Le peuple criait toujours avec le même acharnement : « Livrez-le nous! » Ma position était semblable à celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ lorsque les Juifs criaient : « Crucifiez-le! »

« La garde de Paris ne perdit pas de temps, me fit approcher aussi vite qu'elle put du petit escalier. Je le montai; j'entrai dans le cabinet, qui n'avait que l'espace d'un lit. Je me mis dessus. Je réfléchis un moment sur mon état. Je commençais à me rassurer, lorsqu'un officier honnête homme, de la garde nationale de Versailles, me dit de me tranquilliser, que j'aurais de ses nouvelles dans peu de temps, que c'en serait de bonnes.

« Il s'en fut rendre compte à je ne sais qui. Un moment après rentra dans mon cabinet le commandant du détachement des brigands, celui qui m'avait arrêté, avec un officier, pour me juger militairement. Quand cet officier me vit, il dit qu'il n'était point fait pour juger les hommes, et s'en retourna.

« Tous ces braves grenadiers ne négligèrent rien pour me faire évader; ils me proposèrent de m'aller chercher des habits bourgeois à notre hôtel.

« Sur ces entrefaites, arriva l'officier de Versailles avec un détachement très nombreux de grenadiers et tous les officiers d'une compagnie pour me conduire en force au château. Nous arrivâmes à l'Œil-de-Bœuf; toutes les salles étaient pleines de la garde nationale de Paris. La garde nationale me donna une cocard plus propre que celle que j'avais. Je passai à la galerie, où je trouvai tous mes camarades éplorés.

« Ils me racontèrent le danger où le Roi, la Reine et Monsieur le Dauphin avaient été exposés; que Miomandre avait reçu un coup de massue sur la tête, il en a été trépassé; que du Repaire, de la compagnie Écossaise, avait reçu un coup de pique sur la tête; que c'était son sang qui coulait dans la galerie.

« Dans ces circonstances, le Roi parut à son balcon, demanda au peuple qu'on ne nous fît plus aucun mal. Alors le peuple cria, à ce que je crois avoir entendu dire : « Grâce aux gardes du corps! » L'on nous fit venir sur le balcon pour crier : « Vive la Nation! Vive le Roi! » L'on fit jeter des bandoulières et des chapeaux pour le signal de la paix.

« Un moment auparavant, le Roi s'était décidé à partir pour Paris et que ses gardes l'y accompagneraient.

« Je me trouvais sans armes, on m'avait ôté mon épée. Ne voulant pas entrer à Paris sans en avoir, je demandai une baïonnette à un grenadier de la garde nationale de Paris; je la mis à mon côté, je la portais à la main en y entrant.

« Nous fûmes à notre hôtel avec les grenadiers, tambour battant, n'ayant point de trompettes. Nous passâmes par la rue des Récollets; nous nous arrêtâmes un moment devant l'église, au bruit d'une décharge de mousquets qui se fit dans les cours. Nous craignîmes un instant quelque malheur; nous fûmes rassurés en

apprenant que c'était une salve. Nous continuâmes notre marche ; nous entrâmes à l'hôtel, que nous trouvâmes pillé en partie et dans le plus grand désordre.

« J'allai aux écuries pour avoir un cheval. Quel ne fut pas mon étonnement lorsque j'appris qu'on en avait pillé tous les chevaux! Cependant il en restait encore quelques-uns. J'en fis seller un, et je le montai. Je ne fus pas plutôt dessus que la bête s'emporta, alla donner de la tête contre une porte d'une écurie, l'enfonça, galopa jusqu'au fond. Je ne me fis aucun mal, il y avait un Dieu pour moi ce jour-là. Je vis qu'il n'était pas prudent de remonter cet animal dans la foule, qu'il aurait pu arriver quelque accident; je le ramenai par la bride à son écurie et me décidai à partir à pied.

« Je remontai au château avec les grenadiers, qui nous attendaient; nous y attendîmes le départ du Roi. Je pris rang dans la compagnie qui était près du carrosse (nous étions ainsi dispersés parmi les grenadiers, n'ayant point changé d'habit). Un brigadier de Noailles en tenait la portière à gauche. M. de La Fayette et M. le comte d'Estaing étaient à cheval derrière le carrosse, tenant la gauche du pavé. L'on tira un nombre infini de coups de fusil de Versailles à Paris, malgré les instantes prières de la Reine.

« Après avoir passé Sèvres, je rencontrai un de ces brigands qui avait volé un beau cheval d'escadron ; je le reconnus au harnais et à la tournure. Je lui dis que ce cheval n'était point à lui, et qu'il n'avait qu'à descendre. Il descendit de suite; je montai dessus, heureusement, étant très fatigué.

« Je n'eus pas fait cinq cents pas que je rencontrai un homme de mon pays, domicilié à Paris, qui était fort inquiet sur mon sort; je le fis monter en croupe. J'entrai dans Paris dans ce costume, ayant un bonnet de grenadier sur la tête. Cet homme criait : « Vive la Nation! » pour moi, étant harassé et ne pouvant le faire,

vous ne vous imagineriez pas le bon effet que cela produisit; l'on me demandait si je criais : « Vive la « Nation! » de bon cœur et si je ne changerais jamais!

« Je leur répondis que c'était de bon cœur, que nous n'avions jamais changé, qu'ils avaient été trompés. Alors le peuple criait : « Bravo les gardes du corps! Ce « sont des bons enfants! » et me serrait la main. Le peuple criait aussi : « Vive la Nation! Vive le Roi! A bas la « calotte! Tous les calottins à la lanterne et la haute « noblesse! etc. ».

« Nous arrivions à l'Hôtel de Ville. Mes camarades, qui accompagnaient de près, suivirent Leurs Majestés jusque dans la salle. Ils demandèrent, à ce qui m'a été dit, à faire le service : cela leur fut refusé. Je fis tenir mon cheval par mon homme en question. Je ne pus pénétrer aussi vite que j'aurais voulu; je montai presque tout l'escalier, il ne me fut pas possible d'entrer dans la salle par la foule qu'il y avait. J'appris là que le Roi s'était décidé à demeurer à Paris. J'entendis dire à des officiers de la milice de Paris que l'on criait : Vive la Reine! » Il n'en avait pas été encore question.

« Effectivement, lorsque Leurs Majestés sortirent, l'on criait : « Vive le Roi! Vive la Reine! etc. ».

« Je fis cercle auprès de leurs personnes jusqu'au carrosse avec mes camarades, et aux Tuileries, je fis de même cercle avec mes camarades du carrosse jusqu'à l'appartement de la Reine.

« Nous demandâmes de même à faire le service : cela nous fut encore refusé. Nous sommes restés aux Tuileries jusqu'à ce que le Roi nous ait donné notre congé, notre devoir étant de ne point abandonner sa personne sacrée.

« M. le comte d'Agout a déjà pris beaucoup de renseignements sur les journées du 5 et 6 octobre; il demeure à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 162 : vous feriez fort bien de vous adresser à lui;

« De même qu'aux messieurs du Mesnil, de la c

pagnie de Noailles; Blanchard, de la compagnie de Luxembourg, de qui je n'ai point l'adresse.

« En voici plusieurs qui ont eu des catastrophes terribles, de qui je n'ai pas encore l'adresse : MM. Moucheron, d'Aqueville, Édouard, Guéroult, quatrième et cinquième frères de la compagnie Écossaise; Coulomme, brigadier; Gratry, deuxième sabretache; Legrand, La Motte et Pezet, de Noailles, etc.

« Je vous envoie, Monsieur, avec confiance tous ces petits détails, étant persuadé que vous aurez de l'indulgence pour mon style, mon écriture et peut-être pour des faits trop minutieux.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une parfaite considération,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Le chevalier Delisle,

« 3me *du nom dans la Compagnie de Villeroy.* »

CHAPITRE VIII

Lettre du chevalier de Saint-Georges. — La famine à Troyes. — Insurrection. — Journée du 6 octobre à Versailles. — Un gros hommé vêtu de noir. — Coups de fusil tirés sur les gardes du corps. — Invasion de leur hôtel. — A propos de la cocarde nationale. — M. Noël. — M. de La Fayette. — Dans le cabinet du Roi. — Conversation avec la Reine.

Le 7 mai 1790, le chevalier de Saint-Georges adressait de Troyes à Mounier une lettre dont je ne donnerai qu'une rapide analyse, mais en rendant la parole au chevalier pour la partie la plus dramatique de son récit.

Major aux gardes du corps, il résidait cependant à Troyes, où il commandait pour le Roi les « ville, bailliage et élection ». Le blé était d'une cherté affreuse. La population n'avait souvent du pain que pour deux jours et, parfois, pas du tout.

L'évêque donnait trois cents francs par semaine. Les principaux citoyens s'empressaient de contribuer au soulagement des malheureux. Le commandant pour le Roi, secondé par les officiers du bailliage, ceux de la police et la municipalité, travaillait de son mieux au maintien de la tranquillité publique et à l'approvisionnement des marchés.

En dépit de tout cela, le 27 avril 1789, une insurrection formidable éclata à Troyes, et le chevalier,

abandonné de ses troupes, dut sortir de la ville dans la nuit en escaladant les murailles, pour éviter d'y être massacré comme on en avait le projet. Le maire paya pour lui. Il fut tué et traîné pendant trois heures par toutes les rues, au bout d'une corde passée à son cou. La femme et les trois fils du chevalier, avec un abbé, leur instituteur, furent sauvés par-dessus les toits, n'ayant absolument rien que les hardes qu'ils portaient, sans un seul chapeau à eux tous, et vinrent le rejoindre, le 11 septembre, à Versailles, où il s'était rendu directement pour rendre compte de sa conduite et de ce qui était arrivé à Troyes, sans se douter qu'il allait assister aux scènes sanglantes des 5 et 6 octobre, « jours à jamais mémorables pour notre malheur et celui de la France entière ».

Le chevalier de Saint-Georges continue ainsi :

« Je ne vous dirai rien, Monsieur, du moment où nous sommes montés à cheval, le 5, vers quatre heures après midi, de l'arrivée de cette troupe de femmes accompagnée de cette espèce d'hommes toute nouvelle pour moi, armée d'une manière aussi étrange que leur figure et leur vêtement me le parurent. Je crus un instant être transporté dans l'île Sandwich et voir ces mêmes sauvages qui assassinèrent et mangèrent en partie le plus célèbre navigateur de nos jours.

« Peu de moments après l'arrivée de cette horde de nouveaux soldats des deux sexes, il fut tiré un coup de fusil à la droite de la ligne, et le bruit se répandit que M. le marquis de Savonnières, chef de brigade de notre compagnie, était tué.

« Cet officier, ayant fini son service le 1er octobre, était sur le point de retourner dans sa province. Ayant appris que les gardes montaient à cheval, il vint aux écuries en petit uniforme, monta comme volontaire, sans vouloir prendre le commandement de la compagnie, ni me donner ses ordres, que je lui demandai,

pour porter la compagnie du lieu où nous nous étions formés à celui qui était désigné pour le rendez-vous général. Il se mit à la queue de la compagnie.

« Lorsque nous fûmes réunis et que la totalité se mit en marche pour se porter sur la place d'Armes, M. de Savonnières marcha avec M. le duc de Guiche et quelques autres officiers à la tête de la colonne, et pour son malheur resta à la droite avec ces mêmes officiers lorsque la troupe fut en bataille.

« Comme je l'ai déjà dit, le bruit s'étant promptement répandu sur le front de la ligne que M. de Savonnières venait d'être tué, cela excita une grande fermentation parmi les gardes du corps, qui voulaient tous aller à la droite voir ce qui en était.

« La compagnie de Noailles, que je commandais comme le plus ancien officier, était tout à fait à la gauche de la ligne. J'ordonnai que tout le monde restât à son poste, et je me chargeai d'aller seul à la droite nous assurer de la vérité, ce que je fis. Je ne dis point aux gardes du corps, à mon retour, que M. de Savonnières avait été ajusté par derrière par un petit homme de la garde bourgeoise de Versailles portant uniforme et une redingote grise par dessus; je ne leur dis point que cet assassin s'était réfugié dans la caserne des gardes françaises au milieu de ses camarades; je dis seulement que M. de Savonnières n'était pas tué, mais qu'il avait le bras gauche cassé d'un coup de fusil parti par hasard. Ce rapport calma les esprits. »

Un peu après, un garde du guet de la compagnie de Noailles fut aperçu, monté sur un coureur, venant seul par la route de Paris entre les deux écuries, poursuivi par une troupe de gens, tandis que d'autres se portaient pour l'arrêter sur son passage. Une douzaine de gardes, le sabre à la main, coururent au secours de leur camarade.

Le chevalier parvint à les gagner de vitesse et à

les faire rentrer dans le rang. Le garde, qui se sauvait, était disparu. Il retournait seul et au pas à son poste, lorsqu'un gros homme, vêtu de noir, une épée sous son bras, lui dit :

— « Monsieur, vous venez de faire une bonne action. Si vous aviez laissé faire cette jeunesse, il y allait avoir un massacre affreux. »

Il lui répondit froidement :

« Notre intention n'a jamais été et ne sera jamais de faire du mal à qui que ce soit. »

Néanmoins, le dire de cet homme l'inquiéta pour la suite de ce qu'il voyait : il n'avait que trop raison.

Vers huit heures et demie du soir, il semblait qu'il ne restait plus personne sur la place d'Armes. Les gardes du corps reçurent l'ordre de se retirer.

Dans cette retraite, ils eurent à essuyer cinquante à soixante coups de fusil d'hommes cachés derrière de grosses pierres, entre la caserne des gardes françaises et la rampe. Devant la caserne s'entassait la majeure partie de cette troupe d'hommes et de femmes qui étaient arrivés dans l'après-midi. Ils injuriaient grossièrement les gardes qui défilaient. Un homme même ramassa de la boue pour la leur jeter.

Les coups de fusil n'atteignirent que des chevaux, dont un fut tué; mais M. Pezet reçut, d'un homme caché derrière les baraques des marchands d'estampes établies sur l'endroit qu'on nommait la Rampe, un coup de pistolet dont la balle l'atteignit légèrement entre la lèvre et le menton.

Les gardes voulaient retourner pour mettre le feu à la caserne des gardes françaises. Le duc de Guiche et ses officiers parvinrent à les calmer et à les faire rentrer à leur hôtel, où un inconnu, vêtu en bourgeois, vint leur dire, lorsqu'ils étaient en bataille dans la cour, qu'il avait vu à Sèvres 25 000 hommes partis de Paris pour se rendre à Versailles.

Cette nouvelle ayant intrigué tout le monde, le

chevalier de Saint-Georges s'offrit au duc de Guiche pour aller au château demander les ordres du Roi sur ce que les gardes du corps avaient à faire, et partit après avoir endossé une redingote par-dessus son grand uniforme et mis un chapeau uni.

Mais il ne put remplir sa mission à cause de la foule inopinément survenue, foule en armes, composée d'hommes et de femmes de Paris et de Versailles; et, lorsqu'il parvint, à grand'peine, à rentrer à l'hôtel, il ne trouva plus, dans la cour du manège, où il avait laissé les gardes du corps en bataille, que son cheval tenu par son domestique. Les gardes étaient partis pour une destination inconnue.

Il ne restait que quelques hommes à pied, et quatre ou cinq à cheval au corps de garde. Tout compte fait, le chevalier de Saint-Georges se trouva, lui dix-septième, chargé de la défense de l'hôtel des gardes du corps, hôtel très considérable, ayant de nombreuses issues. Ces messieurs ne possédaient que vingt mousquets, deux cents cartouches et leurs sabres.

La résistance à une attaque ne pouvant être que mortelle, ils résolurent de ne s'y décider qu'à la dernière extrémité. A près de deux heures du matin, on frappa à la porte de l'hôtel. Le chevalier de Saint-Georges la fit ouvrir :

« La porte ouverte se trouva remplie de baïonnettes, dont le commandant, où au moins celui qui se trouvait à la tête de la troupe, était entouré.

« J'étais seul sur le seuil de la porte en dedans, lui sur le seuil de la porte en dehors, de manière que nous étions très près l'un de l'autre.

« Ce monsieur était un homme d'environ cinquante-cinq ans, d'une assez belle figure, des cheveux presque blancs; il avait une épée en baudrier et un grand pistolet accroché à je ne sais quoi; mais la crosse de ce pistolet était à hauteur de son estomac, et il avait la main droite dessus.

« Je portai la parole à ce monsieur-là en ces termes :

« — Qu'est-ce qu'il y a pour votre service, Mon-« sieur ?

« — Monsieur, me répondit-il, nous venons vous « prier de nous donner l'hospitalité pour cette nuit. »

« Cette réponse n'ayant rien de fâcheux, j'affectai une gaieté que je n'éprouvais cependant pas, et je répondis en riant :

« — Ma foi, Monsieur, à la manière honnête avec laquelle vous vous y prenez, il est impossible de vous refuser. Combien êtes-vous ?

« — Monsieur, nous sommes environ 500.

« — C'est beaucoup pour le local que nous avons à vous donner; mais, Messieurs, nous vous donnerons ce que nous aurons, et nous ferons de notre mieux pour que vous soyez le moins mal possible.

« — Entrez, Messieurs... »

Cette troupe, bien mouillée, bien crottée, et surtout bien fatiguée, entra tambour battant et drapeaux déployés.

J'étais à la tête avec l'officier qui s'était présenté le premier. Je lui dis qu'au lieu de se mettre en bataille, comme il voulait essayer de le faire, je lui conseillais d'entrer dans les salles à manger de l'hôtel et dans celle du billard ; que j'allais faire allumer bon feu partout, lui faire donner du pain, du vin, et ce que nous pourrions, mais, quoique les bienvenus, ils seraient les mal régalés.

« Je fus cru, et ce détachement entra dans tous les endroits qui lui furent désignés. »

Quant à l'officier, le chevalier de Saint-Georges l'emmena dans sa chambre et lui fit apporter du pain, du vin et quelques viandes froides. L'hôte forcé mangea seul, tout en causant avec le chevalier, qui apprit que son convive, ancien garde française, faisait partie de la garde non soldée, et tout ce qui était entré avec lui dans l'hôtel était de cette même garde.

Il lui demanda alors « à quelle fin cette armée était venue à Versailles; quel était son dessein, et pourquoi il semblait que toute l'animadversion du peuple et de l'armée fût dirigée contre les gardes du Roi, qui n'avaient cependant fait de mal à personne ».

— « Que voulez-vous, Monsieur ? me répondit-il, on nous a dit à tous que, dans un grand repas, vous aviez foulé la cocarde nationale aux pieds ; que vous en aviez pris des noires; que, vous aviez invectivé la nation ; qu'enfin vous aviez de mauvais desseins contre elle. »

« Quoique je ne fusse pas au repas dont il était question, j'étais sûr qu'on n'avait rien fait de tout ce qu'il me disait. Je cherchai à le détromper, et il ne fut pas difficile à persuader. Il est honnête, et je le crois incapable de faire quelque chose qui ne le serait pas. Je lui montrai nos cocardes blanches en lui disant : « Vous « ne soupçonnez pas que nous en ayons changé pour « vous recevoir. Celles que nous avons maintenant « nous les avons toujours eues. Nous les portons parce « que cette couleur est notre uniforme et qu'elles ont « été ordonnées par le Roi. »

« En effet, nous avions tous les mêmes, et, pendant mon séjour à Versailles, j'affirme avec la plus parfaite vérité que je n'en ai pas vu d'autres, excepté les officiers ou gardes qui allaient à Paris, qui portaient alors des habits de couleur.

« Dans ce cas seulement, ils portaient, ainsi que je l'ai toujours fait, une cocarde nationale, mais jamais de noires. »

Pendant que l'officier, qui s'appelait Noël, soupait, ses hommes l'imitaient de leur mieux dans d'autres endroits de l'hôtel.

Le chevalier était fort tourmenté de ce qui pouvait se passer au château et de l'incertitude du sort des gardes. Il finit par dire à son officier qu'il fallait qu'il lui rendît un service essentiel : faire garder l'hôtel par sa troupe, et conduire au château les gardes du corps restants.

Noël n'y consentit qu'en mettant pour condition qu'on attendrait le jour.

A six heures, il rassembla soixante hommes de son détachement, et partit tenant le chevalier par le bras gauche. Huit gardes du corps suivaient en outre M. de Saint-Georges.

Celui-ci, pour éviter la place d'Armes, absolument couverte de toute espèce de monde, avait demandé à passer par la rue de l'Orangerie. En arrivant de ce côté dans la cour de l'hôtel, qui était la première et celle des écuries, il la trouva envahie par un nombre considérable d'hommes à pique et de gardes de Paris et de Versailles, en train de jeter un garde du Roi dans l'abreuvoir.

Ils l'abondonnèrent en apercevant le chevalier et ses huit gardes du corps, et se mirent à crier : « A la lanterne! » Les pauvres soldats menacés étaient précisément arrêtés sous celle qui se trouvait près de l'abreuvoir. Deux mille bandits, au moins, hurlaient à la fois.

« M. Noël, notre conducteur, parla de toute sa force à ces messieurs. Il leur dit que nous les avions parfaitement reçus, bien chauffés, bien nourris, bien couchés ; que nous étions de braves gens, et qu'il nous conduisait à leur général, auprès duquel nous désirions nous rendre. On fit beaucoup de difficultés. Toujours la lanterne était en jeu. Enfin l'on consentit à nous conduire au château, où il était à croire qu'était M. de La Fayette ; mais, avant tout, l'on se jeta sur les sabres des gardes du Roi, et on les leur arracha.

« J'eus beaucoup à craindre de ces messieurs dans ce moment terrible pour des hommes dont l'honneur est le sentiment le plus cher. Il y en eut quelques-uns qui firent résistance; je les priai de remettre leurs sabres, les assurant que M. de La Fayette les leur ferait rendre dès que neus serions près de lui.

« J'avais laissé le mien dans ma chambre, et je n'avais à mon côté que mon épée, que j'offris pour

fortifier par cet exemple pénible les raisonnements que je venais de faire.

« M. Noël s'opposa à ce que mon épée me fût ôtée. Il dit qu'il ne souffrirait pas qu'on me désarmât, et nous continuâmes notre route. »

Aussitôt entrés dans la rue de l'Orangerie, le chevalier et ses compagnons furent rejoints par de « nouvelles hordes de brigands ».

Et il semblait que tous les braves gens de Versailles fussent sortis de leurs maisons pour avoir le cruel plaisir de voir des malheureux conduits au supplice.

— « A la lanterne, tout de suite ! » criaient les uns.

— « Bon ! en voilà encore neuf qui vont y passer ! » vociféraient les autres.

Des perruquiers repassaient leurs rasoirs et leur disaient qu'ils allaient les raser pour la dernière fois, en leur coupant le cou.

« Cruels et malheureux habitants de Versailles, que vous avaient donc fait ces gardes à la perte desquels vous sembliez si acharnés ?.. Vous, artisans, qui ne viviez que du travail qu'ils vous procurent, quel serait votre sort si le Roi, que vous outragez dans la personne de ses plus fidèles serviteurs, quittait votre ville pour fixer son séjour ailleurs ?.. Dans le moment où je trace ces lignes, tristes témoignages de votre cruauté, vous faites la dure expérience de cette vérité ! Vous avez appelé le trouble chez vous ; vous avez couru au devant du malheur. Gémissez, mais gémissez de votre ingratitude, et souvenez-vous que les siècles les plus reculés en conserveront le souvenir. Tant qu'il restera un Français, il vous reprochera votre conduite. Vous viviez de la présence et des bienfaits de la cour. Vous avez repoussé le bonheur. C'est vous-mêmes qui vous en êtes privés. »

Pour comble de malheur, un groupe de peuple s'était mis en tête de la colonne, englobant dans ses rangs quelques gardes du Roi. Au lieu de tourner à

gauche, comme il le fallait pour aller au château, ce groupe tourna à droite, entraînant tout le monde, par la cour des Ministres, sur la place d'Armes.

« Je représentai en vain à notre conducteur, qui n'avait pas quitté mon bras, qu'il nous conduisait à la boucherie et qu'il ne serait jamais le maître de notre sort, malgré sa bonne volonté.

« — Que voulez-vous que je fasse, me dit-il, Monsieur; vous voyez que l'on ne m'écoute pas. »

— « Marchons donc, lui dis-je, puisque nous ne pouvons pas l'éviter. »

« Nous arrivâmes sur cette place fatale qui devait être le théâtre de notre assassinat. Je ne puis vous peindre tous les cris, les hurlements qui furent poussés à notre arrivée. On se jeta sur nous, on nous pressa de toutes parts, et des tigres affamés ne sont pas plus empressés de saisir leur proie que ces gens abominables ne le furent à nous environner pour nous immoler à leur fureur. Je vis un groupe de grenadiers de la garde de Paris à quelque distance, mais près de nous.

« Je proposai à M. Noël d'avancer jusque-là.

« — Hélas ! Monsieur, me dit ce brave homme, vous ne serez pas mieux là-bas qu'ici !.. »

« Nous y allâmes cependant, et, content de me trouver au milieu de ces grenadiers, dont le nom seul m'inspirait de la confiance, m'adressant à eux tous :

« — Grenadiers, leur dis-je, nous venons nous mettre sous votre protection et vous prier de nous mener à votre commandant. »

« On me répondit : « A la lanterne ! » C'est la seule réponse que je pus obtenir. On agita si l'on nous pendrait, si l'on nous couperait la tête, si l'on nous arracherait le cœur. Enfin une voix s'éleva et dit :

« — Non, il ne faut que les conduire à Paris, et là on les pendra tous à la fois : cela sera bien plus beau ! »

Cette motion fit fortune, et sur le champ beaucoup de voix s'élevèrent pour la soutenir.

« Il fut décidé que l'on nous conduirait à Paris, et l'on nous poussa pour nous mettre en route.....

« Après avoir fait quelques pas, je m'arrêtai, et je dis aux gens qui étaient les plus près de moi : « Pourquoi, Messieurs, nous mener à Paris? Si absolument vous en voulez à notre vie, autant vaut en finir tout de suite. Mais vous n'agissez pas avec nous comme vous le faites avec les personnes que vous arrêtez à Paris : vous les conduisez à l'Hôtel-de-Ville, où est votre général, et là on ordonne de leur sort. Votre général est ici, conduisez-nous à lui. Il ordonnera ce qu'il croira convenable.

« Un grenadier placé à ma droite et près de moi me répondit que nous n'étions que des faquins, et que des faquins comme nous n'étaient pas faits pour parler à leur général, qui avait bien d'autres affaires ;

« Qu'au surplus, nous avions raison : qu'il était inutile de prendre la peine de nous conduire à Paris et qu'on nous pendrait tout aussi bien ici.

« Ce qui fut adopté, et sur le champ chacun cria : « Des cordes! des cordes! le *coupe-tête !* »

« Ce monsieur-là était un grand coquin, vêtu d'une redingote bleue qui lui descendait très bas ; un bonnet en forme de bonnet de hussard ; une barbe longue et une grosse hache sur son épaule.

« Tel était le costume de cet imfâme assassin, qui avait déjà coupé la tête à deux gardes du Roi, M. de Varicourt et M. Deshuttes.

« Lavant ses mains dans le sang des malheureuses victimes qu'il venait d'égorger, il les passait sur sa barbe, et je l'ai vu, le lendemain 7, assis au bout du pont Royal, du côté des Tuileries, encore tout rempli du sang qu'il avait répandu la veille.

« Que faisait là ce monstre ? Attendait-il un nouveau signal pour immoler de nouvelles victimes?

« C'est la triste réflexion que je fis en passant devant lui.

« Cependant à cet affreux moment, que je regardais comme le dernier de ma vie, mon M. Noël, me tirant par le bras, me dit :

« — Voilà M. de La Fayette ! »

« — Il arrive à propos », lui répondis-je.

« Ce général était à cheval avec deux autres officiers de la garde nationale que je crois être ses aides de camp. M. de La Fayette avait l'épée à la main.

« Il vint à nous, et ne s'arrêta que quand il fut très près de moi. Lorsqu'il arriva, je lui dis :

« — Monsieur le marquis, nous avons grand besoin
« de votre secours pour sortir de la mauvaise position
« où nous sommes. »

Il me fit un signe de la main, que j'entendis comme s'il m'avait dit : « Un moment ! »

« Il tourna son cheval la croupe de mon côté, et, ayant demandé le silence, qu'il obtint à peu près, il parla d'une grande étendue de voix dans ces propres termes :

« — Messieurs, j'ai donné ma parole d'honneur au Roi qu'il ne serait fait aucun tort dans la ville de Versailles, qu'il ne serait fait aucun mal à tout ce qui appartient à Sa Majesté. Or, ces messieurs sont des gardes du corps du Roi : je vous défends de leur faire le moindre mal ; s'il en arrivait autrement, vous me feriez manquer à la parole d'honneur que j'ai donnée, et je ne serais plus digne d'être votre chef. »

« Ce discours, accompagné des gestes les plus énergiques, produisit un heureux et prompt effet.

« On applaudit beaucoup, et plusieurs voix s'élevèrent qui, toutes ensemble, dirent :

« — Non, nous ne ferons pas manquer notre général à sa parole d'honneur, et nous lui donnons la nôtre qu'il ne sera rien fait à ces messieurs. Qu'on leur fasse prêter serment ! »

« Alors, M. de La Fayette, s'étant retourné de mon côté, nous fit prêter le serment.

« Au moment où cette cérémonie fut faite, le même grenadier qui m'avait dit, l'instant d'avant, que nous n'étions que des faquins, qu'il fallait nous pendre, m'embrassa, et, me prenant par le bras droit, me dit qu'il me conduirait partout, et que si quelqu'un de ces gens, — en me montrant ces messieurs de la nation qui avaient des piques, — voulait me toucher, il le mangerait.

« Le général me demanda alors où nous voulions aller?

« — A l'endroit où est le Roi, Monsieur, lui répondis-je.

« — Le Roi est au château.

« — Eh bien! Monsieur, au château. »

« Il eut la complaisance de marcher devant nous avec ses deux aides de camp et de nous faire ouvrir un passage à travers la foule censidérable qui nous environnait et celle qui remplissait la cour des Ministres.

« M. de La Fayette s'arrêta à la grille, au dedans de la cour Royale, et nous continuâmes notre chemin au milieu d'une escorte, moi toujours tenu au bras gauche par mon M. Noël, et à droite par mon nouveau protecteur le grenadier...

« Nous arrivâmes enfin dans la salle des Gardes, que nous trouvâmes extrêmement remplie de grenadiers, fusiliers, gens à pique, etc. Nous parvînmes à l'Œil-de-Bœuf, qui était aussi plein que le reste.

« Nos conducteurs nous abandonnèrent dans cette foule.

« Inquiet de ce que faisait le Roi dans une circonstance si cruelle, je désirais d'être le plus près possible de sa personne. D'après ce sentiment, je frappai à la porte des appartements du Roi, et j'entrai.

« Il pouvait être alors à peu près sept heures ou sept heures un quart.

« Je suis resté dans le cabinet du Roi jusqu'au mo-

ment où Sa Majesté et la Famille royale sont partis pour Paris. Que d'horreurs j'ai vues !

« Le Roi et la Reine, appelés au balcon à chaque instant, virent dans la cour de marbre un homme mort que l'on avait placé sur son dos, les pieds tournés du côté de l'Œil-de-Bœuf et les bras étendus.

« Une foule incroyable de gens de toute espèce poussaient des hurlements affreux...

« Dans un de ces instants où la Famille royale, affligée, revenait du balcon, la Reine, dont mes malheurs m'avaient précédemment procuré l'honneur d'être remarqué, me fit celui de venir à moi et de me faire les questions suivantes :

« — Monsieur de Saint-Georges, où est votre femme?

« — Madame, elle est à Mantes.

« — Et vos enfants?

« — Ils sont à Mantes aussi.

« — Ils ne sont point à Versailles?

« — Non, Madame.

« — Tant mieux ! »

« Sa Majesté ajouta quelques mots en me quittant, que je n'entendis pas assez pour pouvoir les rapporter. »

Le chevalier de Saint-Georges resta dans le cabinet du Roi jusqu'à l'heure où la Famille royale quitta le château pour aller à Paris. Jugeant sa présence inutile à leur triste cortège, composé des brigands et des soldats de la nation, au milieu desquels marchaient les restes des fidèles gardes du corps, désarmés, sans chapeaux ou avec des bonnets de grenadiers, il se retira chez le prince de Poix, s'y reposa, et, prenant l'habit gris et le cheval d'un piqueur, se mit à la recherche de son corps, qu'il finit par trouver à Rambouillet, où, bientôt, des ordres du Roi enjoignirent aux officiers et aux gardes de se retirer chacun chez eux.

CHAPITRE IX

Mémoire de M. Mondollot. — Les femmes demandent du pain. — Un forcené. — M. de Savonnières. — M. le vicomte d'Agout. — A l'hôtel de Charrost. — Dans le jardin du Grand-Maître. — M. le vicomte de Flomont. — Dans l'Œil-de-Bœuf. — Journée du 6 octobre. — Le peuple envahit le château. — La Reine et ses enfauts se retirent chez le Roi. — L'homme mort.

Je n'analyserai point le mémoire adressé à Mounier, le 4 avril 1790, par M. Mondollot, maréchal-des-logis des gardes du corps de la compagnie Écossaise, retiré à Coulommiers : ce sous-officier entre dans des détails trop minutieux et se complaît trop dans le récit des manœuvres des troupes. Je prendrai de son travail les passages les plus remarquables, de manière à en former un tout qui puisse plaire au lecteur :

« Vers les quatre heures et demie, — le 5 octobre 1789, — deux peletons de femmes assez distants l'un de l'autre parurent dans l'enfoncement de l'avenue de Paris.

« Le premier peleton s'arrêta à la hauteur de l'Assemblée nationale, et j'ai aperçu qu'il se portait dessus. De même ensuite sa réunion avec le second.

« Ces deux peletons, ainsi confondus, présentèrent alors une colonne dont le front occupait au moins la largeur du pavé.

« Cette phalange de femmes, lesquelles avaient la tête haute et décidée, marchant d'un pas délibéré, arrivèrent ainsi jusque sur le front de la seconde division de la compagnie Écossaise, qui masquait la porte de la grille de la cour des Ministres. Elle se répandit bientôt sur le front de la Cornette.

« On eut beaucoup de ménagement pour ces femmes, qui ne l'étaient pas toutes — à ce que j'ai ouï dire après. —Leur jactance se bornait alors à la demande : « Du pain! » et toujours « Du pain! »

« Ces femmes, qui désiraient parvenir au château et faisaient tout ce qu'elles pouvaient pour y réussir, ne le purent cependant pas en cet instant, malgré les tentatives d'un homme vêtu de l'uniforme de la garde nationale de Paris qu'elles avaient amené avec elles.

« Cet homme, armé d'un long couteau de chasse à deux tranchants, manche noir, les branches dorées, avait son chapeau en arrière de la tête, ce qui lui démasquait la figure, et dévoilait en même temps celle d'un forcené. Il avait encore en sa main gauche un mouchoir.

« Par ses gestes multipliés, il parvint à donner de l'inquiétude aux chevaux de la 2e division de la compagnie Écossaise, où j'étais attaché et placé en serre-file en ma qualité de maréchal-des-logis.

« Je commandai de serrer les rangs, cet homme avait déjà passé à travers le premier. Les chevaux du second rang étant fort agités, il les dépassa de même très lestement, et arriva sur moi comme un furieux.

« Mon cheval, moins ombrageux, me donna la faculté de l'arrêter dans sa course.

« Il veut aussi me dépasser ; je le contiens.

« Il a recours à son arme. Mon sabre aussitôt lui en impose. Il parvient à me tourner en arrière du flanc droit, et déjà je me crois percé jusqu'au crâne par un coup terrible qu'il me porte, lorsqu'enfin, irrité de son hardiesse à me vouloir ainsi poignarder, j'enlève mon

cheval de gauche à droite, dérange son arme, et me permets de le corriger d'importance.

« Ce forcené, ne sachant plus alors que devenir et ne voulant pas se rendre, s'élança vers la grille de la cour des Ministres, entre la guérite de pierre et celle de la garde nationale de Versailles. Je l'y suis. Il s'accula contre, cherchant toujours à s'esquiver. Je lui présentai la pointe de mon sabre sur la poitrine, lui criant de se rendre. Il écumait de rage en ce moment.

« Je le vois encore essuyer sa bouche béante avec ce même mouchoir qu'il tenait à la main gauche.

« J'entendis aussi plusieurs voix derrière moi et à côté qui me crièrent : « Tuez-le! tuez-le! »; mais, comme il n'avait été donné aucun ordre supérieur sur la conduite que nous devions tenir, je fus, malgré mon sang agité, assez heureux pour me contenir.

« Mon cheval était devenu moins maniable, par suite d'un accident arrivé à ma bride ; cet homme en profita pour passer sous son cou et se sauver vers les anciennes casernes des gardes françaises, en filant le long du fer à cheval de la cour des Ministres. Je le suivis, mais pas aussi promptement que M. le comte de Savonnières, qui engagea de nouveau le combat.

« M. de Savonnières a l'avantage et le conserve.

« Il fit plus ; il le déconcerta à un tel point qu'il ne savait plus où il en était, lorsqu'une tavernière ouvre la porte de sa taverne, appuyée contre le mur du fer à cheval de la cour des Ministres, prend cet homme par le collet, le jette en dedans, ferme la porte avec vivacité, et le couvre aussitôt de sa personne, avec un air de furie qui semblait nous défier.

« M. le vicomte d'Agout accourait en ce moment à nous.

« Cela se passait sous les yeux d'un piquet de la garde nationale de Versailles. Ce piquet, loin d'accourir pour s'emparer de cet homme, préféra nous assassiner

« Trois d'entre eux — les derniers de gauche du premier rang — couchent en joue MM. le comte de Savonnières, le vicomte d'Agout et moi.

« Nous avions déjà le dos tourné pour aller reprendre nos places, ce que nous faisions tranquillement, lorsque des citoyens honnêtes qui étaient spectateurs — il y en avait beaucoup — me crièrent : « Fuyez, « Monsieur : on tire sur vous ! »

« Je longeais le fer à cheval ; M. le vicomte d'Agout, monté sur un coursier léger, tenait le devant, et M. le comte de Savonnières longeait la croupe des chevaux de la compagnie Écossaise.

« Aux cris des honnêtes citoyens, je me retournai en arrière par le flanc droit, et de fait j'aperçois l'arme de mon assassin tellement dirigée sur moi que je n'en attendais plus que l'effet plus ou moins meurtrier.

« Sans augmenter mon train, je ne lui présentai que le côté droit et avec mon sabre, qui ne m'était pas lourd à la main, je lui exprimai toute mon indignation.

« Il en fut saisi sans doute, puisqu'il releva son arme, ainsi que son voisin qui ajustait M. le vicomte d'Agout, que son coursier en avait déjà éloigné.

« Mes camarades m'ont appris que mon assassin avait fait long feu sur moi ; je ne l'ai pas vu. Il faut croire que c'était lorsque j'avais le dos tourné.

« Mais le troisième garde national vers la droite, homme grand, vêtu en redingote grise, eut l'âme plus perverse que les deux de la gauche, puisqu'il persista longuement à coucher en joue M. de Savonnières, auquel il fracassa le bras gauche. Il fut touché en dessus la partie supérieure du coude. Je vois encore le dessus de la manche de son habit déchirée et un long ruisselet sur sa culotte.

« M. de Savonnières ne se retourna pas. Son bras tomba allongé dans toute son étendue, ainsi que sa main.

« Je m'exprimai en me tournant sur le piquet de la garde nationale de Versailles : « C'est horrible! c'est « un garde national! »

« Dans les rangs de la compagnie Écossaise, l'on s'écriait : « Comment! c'est un garde national? »

« M. de Savonnières, se retournant vers moi :

« — Ce n'est que trop vrai; demandez à monsieur. »

« Je lui ai encore entendu dire :

« — Faut-il pour une aussi bonne cause être ainsi maltraité par les siens! »

« M. de Savonnières fut blessé à ma hauteur et à environ deux toises de distance. M'étant approché de lui, je le déterminai à se retirer au château. Je l'accompagnai jusqu'à la grille de la cour des Ministres. Je priai le garde suisse intérieur de lui en ouvrir la porte, et il se retira chez M. le comte de la Luzerne...

« Sur les huit heures et demie environ, l'ordre arriva de faire rentrer les troupes.

« Une partie de la compagnie Écossaise se rendit à l'hôtel de Charrost, sans aucun accident. Il n'en fut pas de même pour l'autre partie.

« A peine fut-elle en marche que j'entendis des huées affreuses proférées sur le reste de la troupe, qui, longeant l'esplanade des casernes des gardes françaises, s'en retournait à ses écuries respectives par l'avenue de Sceaux. Il fut fait une décharge nombreuse de mousqueterie, dont la direction du feu me donna à penser qu'elle avait été destinée à nos camarades. Je ne me suis pas trompé.

« Dès que la compagnie Écossaise fut arrivée à l'hôtel de Charrost..., l'ordre fut donné que chacun pourrait retourner chez soi.

« J'avais donné le conseil à mes camarades de ne pas sortir sans leurs armes. Ceux qui le suivirent et vinrent avec moi vers la paroisse Saint-Louis s'en trouvèrent bien. Notre nombre et nos armes en imposè-

rent à des pelotons de gens que nous rencontrâmes à notre entrée dans les jardins du Grand-Maître.

« Ce fut tout différent envers ceux de nos camarades qui étaient restés en arrière, et peut-être sans armes et éparpillés.

« A peine se présentèrent-ils à la grille du Grand-Maître qu'elle leur fut fermée par le peuple, qui fit sur eux une décharge de mousqueterie. J'étais encore dans le jardin du Grand-Maître lorsque cet événement arriva, et je vis bientôt accourir de nos camarades qui m'en rendirent compte. De ce nombre était M. de Palville, qui reçut trois balles dans l'aile droite de son chapeau ; un autre lui arracha l'épaulette droite de son habit; il était encore blessé à une main.

« M. Delaroque, m'a-t-on assuré depuis, a reçu un coup de fusil dans son chapeau, qui a été percé en deux endroits. Je crois que c'est à ce même lieu que M. Gairvult a reçu un coup de bâton sur la tête qui l'a terrassé ; il se retira au château, où ses camarades l'ont pansé.

« Plusieurs autres ont reçu dans leurs habits des effets de cette fusillade...

« Comme nous avions été percés par les averses différentes que nous essuyâmes dans l'après-midi sur la place d'Armes, et que je me doutais qu'après tout ce qui venait d'arriver nous pourrions recevoir des ordres de minute à autre pour nous réunir, je courus bien vite à mon logement, rue Royale, n° 6, pour changer et me vêtir en conséquence, car il faisait froid...

« La générale se fit bientôt entendre... Je courus à notre hôtel.

« M. le vicomte de Flomont, était déjà à cheval, à la tête de plusieurs de nos camarades et de l'escadron du guet. Ceux des nôtres de la compagnie Écossaise qui s'étaient retirés une demi-heure avant étaient derrière.

« Je me joignis à eux...

« A peine sommes-nous arrivés au haut de la rampe de l'avenue de Sceaux, à la place d'Armes, que nous vîmes accourir vers nous deux uniformes de Flandre et plusieurs citoyens honnêtes qui nous crièrent :

— « Où allez-vous, Messieurs ? où allez-vous? Vous allez être foudroyés ! »

« De fait, nous vîmes le peuple qui se hâtait de se ranger vers la rue de la Chancellerie, lequel, nous mettant tout à découvert, nous exposait seuls à tout le feu de l'artillerie que l'on braquait sur nous...

« Nous prîmes le parti de nous porter au château par les rues de la Chancellerie et de Saint-François, pour éviter de passer sous le feu des canons des gardes françaises, et enfin par celles du vieux Versailles et de la Surintendance.

« L'avant-garde de l'armée parisienne, qui était arrivée vers les onze heures et qui resta à la hauteur de l'Assemblée nationale, nous laissa à résoudre le problème du motif qui avait pu la faire cheminer ainsi jusqu'à Versailles.

« Le Roi se coucha vers les deux heures. J'étais alors dans l'Œil-de-Bœuf, lorsque le suisse de cet appartement prononça à très haute voix :

« — Le Roi est couché, Messieurs: retirez-vous... »

« Ainsi a fini la journée du 5 octobre.

« La sécurité décidée dans laquelle la cour a été plongée nous confirmait ce que l'on nous avait dit : que l'armée parisienne, contente d'avoir fait reprendre à ses grenadiers les postes qu'ils avaient ci-devant occupés comme gardes françaises, était retournée dans ses foyers, laissant seulement six compagnies de grenadiers pour le service de la cour.

« Le bruit éloigné des tambours des dernières troupes de Paris qui arrivaient encore à plus de deux heures du matin aidèrent à nous convaincre que c'étaient ceux des dernières du départ de Versailles qu'on entendait.

« Quelle fut notre surprise, le 6 au matin, lorsque nous apprîmes que l'église de Saint-Louis, celle des Récollets, nombre d'autres endroits, et un moment notre hôtel auraient servi de refuge à cette armée dans le reste de la nuit jusqu'au premier assaut que j'en vis sur les cinq heures un quart du matin !

JOURNÉE DU 6 OCTOBRE.

« Le mardi 6, sur les cinq heures un quart du matin, ayant ouvert le contrevent de la croisée de la salle du Roi, donnant tant sur la cour Royale que sur la place d'Armes, pour voir si le jour commençait à paraître, j'aperçus dans le bas de ladite place, sur le milieu du pavé, un drapeau dont une partie de son composé était de flammes rouges et un nombre assez considérable de personnes qui l'entouraient. On ne distinguait guère alors que les femmes par la couleur blanche de leur coiffure.

« Je crus d'abord que c'était leur départ, retardé par leurs fatigues de la veille.

« J'appelai cependant nos camarades, qui ne surent trop ce que cet attroupement voulait dire.

« Bientôt après, un second drapeau, qui avait des flammes bleues, apparut aussi. Le jour commençait à s'élever.

« Nous aperçûmes alors des fourmilières d'hommes et de femmes chargés d'armes aussi barbares que formidables qui se réunirent à leurs drapeaux.

« Cette multitude de peuple, ainsi armée, va, vient. On ne préjuge rien de leur démarche, surtout sur le château. Ce mouvement se passait sous les yeux des gardes suisses du régiment de Flandre et de six compagnies de grenadiers de la garde nationale de Paris, auxquels le Roi avait permis de prendre leurs postes.

« Cependant le peuple se décide. Il se présente à la

cour des Ministres. La porte en était fermée alors et ne tarda pas à être ouverte.

« Comment et par qui l'a-t-elle été? Je l'ignore. Le peuple, entrant en foule, s'étend à mesure de droite à gauche, et présente un front de la largeur de la cour.

« Six heures étaient près de sonner lorsque M. de Vaulabelle, maréchal-des-logis compagnie de Noailles et commandant [de la salle de service, fit demander les sentinelles de cette porte; et bientôt après il demanda encore un renfort de poste. M. le marquis d'Aguesseau, major, qui avait déjà paru dans les salles à diverses fois, lui avait donné les ordres sur ce qu'il avait à faire.

« M. le comte de Luxembourg, capitaine de quartier, avait aussi paru dans les salles.

« Les postes relevés et renforcés, —*ils l'étaient bien faiblement*, — le peuple s'approcha davantage de la grille de la cour Royale, qui ne lui fut pas ouverte.

« L'un d'eux couche en joue M. de Vaulabelle, et avec un air railleur l'ajustait à diverses parties de son corps. Il releva son arme ensuite, et, par des gestes au cou, lui présagea le genre de mort qui devait terminer sa carrière.

« Je tiens ces détails de M. de Vaulabelle, lequel, comme commandant et après avoir placé ses postes, remonta au château. A peine eut-il fini de nous en faire part, que nous vîmes le peuple courir vers la grille de la cour des Princes : elle n'était pas fermée. Aussi le peuple ne tarda-t-il pas à déboucher tant par le dessous de la terrasse de M. le commandant d'Ossau que par le petit passage de cette cour à celle de la cour Royale.

« Son début fut de se jeter sur la grille et de désarmer ou massacrer ceux de nos camarades qui y étaient postés...

« M. Moreau, chevalier de Saint-Louis. c
de Luxembourg, m'a-t-on dit depuis, e

nette, compagnie de Noailles, sont désarmés. M. de Sottes, deuxième compagnie Écossaise, est entraîné par le peuple, qui lui a tranché la tête. Nous n'avons pas été témoins de ses malheurs. Il a péri à peu de distance de son poste. Il a été prévenu d'un coup de pistolet qu'une femme lui a tiré à la tête lorsqu'on se préparait à la lui abattre...

« Le château étant, de toutes parts, menacé d'une invasion, nous déterminâmes, mes camarades et moi, que chacun rentrerait dans sa salle, et on en ferma les portes.

« Chaque salle a eu sa besogne particulière. Je n'en parle pas, n'ayant pas été témoin de ce qui s'y est passé. Je ne rends que ce que j'ai en ma connaissance du poste de l'appartement du Roi, ou autres endroits où les circonstances m'ont conduit.

« L'antichambre du Roi était fermée...

« Les portes de la salle du Roi étaient déjà fermées, comme je l'ai dit ci-dessus. Elles furent cependant ouvertes par MM. de Sottes premier et Vidaut, compagnie Écossaise, pour arracher des mains des bandits MM. du Repaire premier, Écossais, et Miomandre de Sainte-Marie, de Luxembourg, qui venaient d'être massacrés par le peuple dans la salle de la Reine. Elles furent refermées aussitôt...

« La Reine et ses enfants s'étaient retirés chez le Roi, avant que nous entrassions dans l'Œil-de-Bœuf, qui fut incontinent fermé et barricadé, sitôt que nos camarades s'y furent repliés.

« Alors dans cette pièce se trouvèrent M. le marquis d'Aguesseau, major, M. le comte de Latour-Maubourg, sous-lieutenant, MM. de Vaulabelle, Chevannes, Montalais, Mondollot, tous quatre maréchaux-des-logis, et environ vingt-cinq ou trente de nos camarades.

« MM. Barraut et Dufresne, brigadiers, compagnie de Luxembourg, et plusieurs de nos camarades nous y joignirent.

« Ces messieurs nous arrivèrent, tant par les appartements du Roi que de la Reine.

« L'Œil-de-Bœuf avait été barricadé avec les tabourets et les banquettes de cette pièce, que l'on avait arrangés à la hâte entre les embrasures de la porte. Il eût été assez difficile de forcer ce poste si on y eût pris plus d'attention; mais le moment ne le permit pas, le peuple occupait déjà les postes avancés.

« Mme Thibaut, première femme de chambre de la Reine, ainsi qu'une seconde, sortant de l'appartement de Sa Majesté, se présentèrent; l'une d'elle tenait un bonnet qu'elle portait à la Reine.

« On les fit entrer chez le Roi. Elles étaient toutes tremblantes.

« Sur les six heures et demie, le peuple vint étendre au haut des marches de l'escalier de la cour de Marbre un des leurs qui était mort. Ils le placèrent sur le dos, en dedans de cette cour, la face vis-à-vis le balcon du Roi. Ils laissèrent ce cadavre, qu'ils ne quittèrent pas pendant plus de deux heures.

« MM. le duc d'Ayen et le comte de Luxembourg, qui étaient dans l'appartement du Roi, vinrent à différentes fois dans l'Œil-de-Bœuf.

« M. le major, par la fenêtre de l'Œil-de-Bœuf la plus proche de l'appartement du Roi, examinait les démarches du peuple qui occupait les cours.

« A diverses reprises, nous entendîmes un bruit considérable dans l'antichambre du Roi, et la porte de l'Œil-de-Bœuf fut heurtée avec violence.

« Enfin arriva le moment qu'un bruit tumultueux se fit entendre dans l'antichambre du Roi, et bientôt après la porte de l'Œil-de-Bœuf fut encore heurtée, et tellement poussée que notre barricade en chancelait.

« M. le major entra chez le Roi en ce moment.

« A peine fut-il entré, que les efforts les plus violents furent répétés. On cherche à affermir la barri-

cade. Il eût fallu la recommencer pour y parvenir, ce qui devenait difficile et même dangereux.

« Alors M. de Valbonnette et moi nous nous appuyâmes sur une longue banquette placée en forme d'étançon. Nos efforts semblaient être inutiles. Ils furent jugés tels par nos camarades, qui s'en approchèrent aussi; lesquels, indignés, tant de tout ce qui se passait que d'être abandonnés de tout le monde, voulurent se retirer chez le Roi, et, par des barricades en barricades, retarder tous les malheurs qui pouvaient arriver si le peuple pénétrait.

CHAPITRE X

Suite du chapitre précédent. — Un siège. — Les grenadiers. — Camaraderie. — Nouvelle inquiétude. — Sur le balcon du Roi. — « Embrassez M. de La Fayette. » — Louis XVI part pour Paris. — Un nouveau Charles XII. — Pas d'omelette sans casser des œufs. — Deux personnalités en évidence. — Tergiversations du duc d'Orléans.

« Je contins mes camarades à diverses fois, leur représentant qu'ils inquiéteraient la Famille royale, que notre poste pouvait encore tenir.

« De nos camarades désiraient que le Roi se montrât au peuple, pour lui en imposer.

« — Comment voulez-vous, leur dis-je, que l'on puisse le lui proposer? Voyez-vous ce cadavre qui est encore sous la fenêtre? Quel spectacle ce serait pour Sa Majesté ! »

« Mais enfin, convaincu que nous allions être forcés, je résolus de tout entreprendre pour tout arrêter. Je frappai d'abord chez le Roi, pour savoir quelle conduite nous avions à tenir.

« Ce fut inutilement: on n'ouvrit pas.

« Alors je dis à mes camarades : « Laissez-moi faire « Messieurs: une bonne capitulation vaut souvent mieux qu'une bataille gagnée.

« — Allez donc! » me répondit-on.

« Je vole à la porte de l'Œil-de-Bœuf pour entrer ou

pour parler. Je n'y étais pas encore arrivé, que, par un coup affreux lancé contre le panneau du bas du battant du côté du poële, il est jeté en dedans; ce qui devenait d'autant plus grave que notre barricade, qui, comme je l'ai déjà dit, était mal construite, allait être passée à travers.

« M. de Chevannes, le maréchal-des-logis, compagnie de Villeroy, était placé entre l'escalier de Monseigneur le Dauphin et le poële.

« MM. de Vaulabelle, Montalais et tous nos autres camarades étaient à la porte de Glace, qui communique de l'Œil-de-Bœuf à la galerie, et veillait à tout ce qui pouvait survenir tant par les appartements du Roi que par ceux de la Reine.

« Ce qui se passait dans l'antichambre du Roi et à la porte de l'Œil-de-Bœuf ne présageait rien d'heureux d'aucun côté pour le Roi.

« Que faire cependant à un moment si épineux ? Je pris mon parti, et m'écriai, à peine le battant enfoncé :

« — Qu'est-ce qui frappe si fort ?

« — Grenadiers ! me répondit-on.

« — Grenadiers, foi de traité ?

« — Oui, oui.

« — Êtes-vous bien grenadiers ? J'insiste sur l'affirmatif.

« — Oui, oui ! ouvrez. »

« Je regardai alors M. de Chevannes, qui était toujours à son même poste pour savoir ce que j'avais à faire. — « Il faut ouvrir », me répondit-il. Je me tournai vers M. de Vaulabelle, qui ne s'y opposa pas. Je m'écriai aussitôt :

« — Grenadiers, soyez tranquilles, je vais vous ouvrir.

« — Oui, nous vous le jurons. »

« Était-ce ruse de guerre ? A travers une porte on ne voit pas ce qui se passe en dehors.

« Aucun uniforme ne s'était présenté dans les

cours, c'était tout peuple. Il fallait donc s'en rapporter à la foi de ceux qui se disaient grenadiers, ou entreprendre de leur résister. L'ordre était contraire. Quelle résistance d'ailleurs que celle de trente à quarante maîtres mal armés et sans munitions contre des milliers de bandits si formidablement armés, lesquels en une minute nous eussent égorgés? Et que sait-on encore tout ce qui serait peut-être arrivé? Nos camarades, toujours décidés, en cas qu'ils fussent forcés de se retirer chez le Roi, de le couvrir de leur personne, et périr à ses pieds plutôt que de l'abandonner.

« Alors, sans plus hésiter, j'appelle nos camarades; leur activité à me seconder semble approuver ma conduite. Il ne restait plus qu'une banquette qui barrait le côté du battant de la porte qui avait le panneau enfoncé. Je m'en empare.

« A peine l'ai-je tant soit peu attirée à moi, que M. de Chevannes s'en approche et ouvre la porte, s'élance ensuite sans arme à la main, en avant des grenadiers, et leur dit d'un ton ferme et honnête :

« — Qu'est-ce que vous demandez, Messieurs, est ce notre vie? Que je sois votre première victime! »

« Se tournant vers nous : « — Nous sommes peu nombreux et sans défense : nous n'en voulons pas faire. Mais, Messieurs, sauvez le Roi et la Famille royale, c'est tout ce que nous vous demandons. »

« L'officier de grenadiers qui se trouvait placé devant M. de Chevannes, prenant la parole avec véhémence :

« — Nous ne sommes pas venus ici pour vous assassiner, Messieurs, mais vous sauver de la fureur du peuple, et préserver le Roi et sa famille de tout accident. »

« J'abandonnai alors ma banquette, que je ne quittais pas dans la durée de ce dialogue, et, saisissant aussitôt le bras droit de l'officier, je m'exprimai en ces termes :

« — Capitaine, puisque vous pensez ainsi, soyons

compagnons d'armes. Qu'il ne soit pas dit que ce peuple furieux, après avoir massacré les nôtres, vienne encore ici tremper ses mains dans le sang de la Famille royale et déshonorer le nom français ! Que ce peuple furieux ne puisse donc pas approcher !

« — Nous le jurons tous, ou nous périrons avec vous !

« — Voyez-vous à quel point ils ont poussé la barbarie ? Regardez ce cadavre qu'ils ont étendu sous les fenêtres du Roi.

« — Ce cadavre est un des leurs qui a été tué dans l'escalier par accident. J'étais encore au bas quand il reçut un coup de fusil tiré par l'un des siens. J'arrivais alors, Messieurs, pour vous secourir, et, n'étant à cet instant que moi troisième, compris mon tambour, je ne pus les empêcher de l'exposer sous les fenêtres du Roi. » — « Leur fureur est extrême contre vous, ajouta-t-il encore ; croyez-moi, Messieurs, ne nous dépassez pas. Ils ont juré votre perte. Vous êtes tous proscrits, plusieurs sont déjà leurs victimes ; deux, entre autres, dont les têtes sont parties pour Paris.

« Je demandai au capitaine d'où provenait cet acharnement du peuple contre nous.

« — C'est le repas que vous avez donné au régiment de Flandre qui en est cause : le peuple est persuadé que vous y avez foulé la cocarde de la nation aux pieds et arboré la cocarde noire.

« — On l'a trompé.

« — Cela peut être ; mais il est bien persuadé. Croyez-moi, Messieurs, prenez la cocarde de la nation : si le peuple l'apercevait, il pourrait s'apaiser.

« — Je n'en ai pas. »

« M. de Boisdée, qui est le nom du capitaine de grenadiers avec lequel se passait ce dialogue, fouillant dans ses poches et n'en trouvant pas : — « Grenadiers avez-vous une cocarde ? » Bientôt il en eut une des poches d'un grenadier qui me la présenta. Je la posai

sur la mienne. Je m'aperçus aussitôt de quelque sensation.

« — Est-ce qu'elle n'est pas bien placée? »

« Le même grenadier :

« — Croyez-moi, Monsieur, ôtez la vôtre. »

« Cela me fut sensible. Il me proposa de la placer, et je lui laissai faire, ce qui tourna très heureusement pour tous nos camarades, comme il sera dit ci-après.

« Je demandai au capitaine pourquoi, pensant aussi généreusement envers nous, ils étaient venus si tard ; qu'une heure et demie plutôt ils eussent empêché bien des scènes d'horreurs. Il pouvait être alors sept heures et demie :

« — Nous étions dans nos casernes, et j'ignorais ce qui se passait au château ; mais aussitôt que nous l'avons eu appris, nous sommes de nous-mêmes accourus vers vous. »

« Un grenadier :

« — Nous n'avons point oublié ni n'oublierons jamais, Messieurs, les circonstances où votre corps dans les affaires a secondé le nôtre. Nous savons que l'on est prévenu contre nous. Quoi qu'il en soit, nous sommes gens d'honneur. Nous sommes grenadiers, c'est tout dire, et nous avons voulu vous le prouver.

« — Eh bien! lui ai-je répondu, vous êtes en force, nous ne le sommes pas ; joignez-vous à nous, et garantissez toutes les issues pour que ce peuple féroce ne puisse approcher de l'appartement du Roi.

« Le capitaine et les grenadiers :

« — Nous vous le jurons!

« Ce dialogue fini, M. de Boisdée, à qui je présentai la main, entra dans l'Œil-de-Bœuf, ses grenadiers le suivirent. De leurs bonnets ils coiffèrent nos camarades, prirent leurs chapeaux, et l'on s'embrassa.

« Les grenadiers qui entrèrent dans l'Œil-de-Bœuf marquèrent en partie de la méfiance. Ils regardaient de tout côté, ce qui détermina nos camarades à dé-

poser leurs armes dans un coin près la cheminée, du côté de la galerie. M. de Boisdée en fut prévenu et ne le voulait pas.

« — Vous n'êtes pas prisonniers, Messieurs !

« — Cela est vrai, c'est seulement pour tranquilliser vos grenadiers que nous nous y sommes déterminés et leur prouver notre confiance envers eux. Nous reprendrons nos armes si les circonstances l'exigent. »

« Ce ne fut pas long. A peine les dernières paroles sont-elles articulées, que des tambours se font entendre sur la terrasse, vis-à-vis la galerie. Ils précédaient une foule de peuple qui arrivait par la terrasse du Midi, ce qui donna de l'inquiétude.

« Ces nouveaux venus étaient bizarrement armés. Chacun reprit ses armes, et courut masquer les fenêtres de la galerie, arme haute. Les grenadiers étaient mêlés avec nous ; mais, M. de Boisdée nous ayant prié de nous retirer en arrière, crainte que nous attisions le feu, ils bordèrent seuls les embrasures de chaque croisée ; ce qui en imposa au peuple, et le détermina à se retirer par la terrasse du Nord...

« MONSIEUR, frère du Roi, marchant entre deux grenadiers de la garde nationale de Paris, ayant derrière lui M. de Lévis, son capitaine des gardes, et suivi d'un détachement de grenadiers, arriva chez le Roi vers les neuf heures. MADAME ÉLISABETH arriva de même.

« Elle était seule de femme.

« Bientôt après, M. le DUC D'ORLÉANS, nombre de gardes et autres personnes attachées par leur service à la Famille royale arrivèrent aussi.

« La tranquillité était alors rendue dans tout le château.

« Vers dix heures, un officier de grenadiers vint m'annoncer que le Roi s'était décidé à se rendre à Paris et à y fixer son séjour ; que, par conséquent, ils étaient obligés de nous quitter.

« Les grenadiers avaient cependant juré de ne pas

nous abandonner! Nous allions rester exposés à toute la fureur du peuple...

« Je cours sur le champ à la porte du Roi, je frappe. Deux officiers de la chambre se présentent à moi, et je leur dis : « Allez vous-en dire au Roi que ceux de ses gardes qui lui ont sauvé la vie et à la Famille royale supplient Sa Majesté de demander au peuple sûreté et protection pour eux, devant être égorgés sitôt son départ. Je n'en puis douter, je le tiens de l'officier et de ses grenadiers...

« Ces messieurs ayant fermé la porte, je restai contre en attendant la réponse. Bientôt j'entendis le peuple crier : « Vive le Roi! Vivent les gardes du corps! Nous voulons les voir. »

« La porte de la chambre s'ouvrit aussitôt, et plusieurs personnes me dirent : « Entrez, monsieur le maréchal-des-logis : le peuple vous demande ». J'entrai, et, m'étant porté en avant du balcon du Roi, dont le milieu était libre, je me trouvai à ma droite à côté de M. le marquis de La Fayette, et à ma gauche de MM. le garde des sceaux et Necker.

« Le balcon était chargé de nombreuses personnes.

« Derrière moi et M. de La Fayette étaient aussi plusieurs officiers de l'état-major de la garde nationale de Paris.

« A peine aperçu par le peuple, des clameurs inouïes de : « Vivent les gardes du corps! Sûreté! Protection! » se font entendre sans discontinuer.

« Un groupe considérable de femmes était placé sous le balcon, les larmes aux yeux. Une d'entre elles, peu d'heures avant, avait prévenu, par un coup de pistolet, le coup de hache qui abattit la tête de M. Desuttes deuxième, de la compagnie Écossaise. Ces femmes, dis-je, se disaient à très haute voix en parlant de moi et me montrant au doigt :

« — Vois donc, vois donc ce bon vieux militaire. »

« M. le marquis de La Fayette, pendant la durée des clameurs du peuple, me dit :

« — Prêtez le serment, Monsieur.

« — Comment me faire entendre à travers des clameurs pareilles ?

« — Faites comme si vous me parliez, et montrez votre cocarde. »

« J'élevai mon chapeau au-dessus de la tête, présentant la cocarde en avant.

« — Promenez-la. »

« Ce que je fis, à droite et à gauche, à diverses reprises.

« Enfin, ayant baissé mon chapeau, un officier de l'état-major de la garde de Paris, tout pénétré qu'il était de l'enthousiasme du peuple d'avoir vu la cocarde nationale à mon chapeau, me dit avec tout l'empressement possible :

« — Croyez-moi : embrassez M. de La Fayette, cela frappera encore davantage le peuple. »

« Ce que M. de La Fayette ayant entendu se tourna aussitôt vers moi, et nous nous embrassâmes à diverses reprises. Cette dernière démonstration mit le comble à l'enthousiasme du peuple, qui de cet instant oublia ses prétendus griefs contre nous...

« Ayant entendu battre les tambours en grand nombre, je conjecturai le départ du Roi, et je ne me trompai pas...

« Je joignis la voiture du Roi, au côté et derrière laquelle étaient un grand nombre de grenadiers occupant notre poste, et parmi eux, derrière la voiture de nos camarades à pied, les uns en bottes, les autres en bas de toutes couleurs. Une partie sans épée ou sans arme, une autre partie sans bandoulière. Quelques-uns avaient des bonnets de grenadiers, ayant jeté leurs chapeaux au peuple le matin.

« De ce nombre étaient les trois frères de M. Desuttes, de la compagnie Ecossaise, et celui de M. de

Varicourt, de la compagnie de Noailles, lequel, par parenthèse, était monté sur un cheval de compagnie, sans équipement, et ayant en croupe, derrière lui, un jeune garçon qui, quoique ayant enlevé ce cheval, le lui avait offert.

M. de Varicourt avait un bonnet de grenadier en tête, et marchait sur les côtés droits du pavé à la hauteur de la voiture du Roi. Nombre de peuple, tant à cheval qu'à pied, marchait à notre hauteur, ou nous dépassait, chargé de nos armes ou de diverses parties de notre costume[1].

« Il pouvait être neuf heures du soir lorsque le Roi arriva à la ville. Nous lui facilitâmes, ainsi qu'à la Famille royale, son entrée jusqu'au trône qu'on lui avait préparé; nous en fîmes de même à la sortie, allant reprendre sa voiture.

« C'est à la ville que nous avons fait notre dernier service, entremêlés à la garde nationale.

« Le Roi se rendit ensuite au palais des Tuileries, où nous le suivîmes, pour être bientôt congédiés. »

Le 6 octobre, à la pointe du jour, Mounier alla trou-

1. Le comte Axel de Fersen écrivait à son père le 9 octobre 1789 : « Tous les papiers publics vous instruiront, mon cher père, de ce qui s'est passé à Versailles le lundi 5 et mardi 6, et de l'arrivée du Roi à Paris avec toute la Famille royale. J'ai été témoin de tout, et suis revenu à Paris dans une voiture de la suite du roi; nous avons été six heures et demie en chemin. Dieu me préserve de jamais voir un spectacle aussi affligeant que celui de ces deux journées. Le peuple paraît enchanté de voir le Roi et sa famille. La Reine était fort applaudie, et elle ne peut manquer de l'être quand on la connaîtra et qu'on rendra justice à son désir du bien et à la bonté de son cœur. Les États généraux vont arriver à Paris et commenceront leurs séances, mais je ne sais pas encore le jour. »

Le comte de Fersen était destiné à revoir des journées aussi terribles et dont les résultats devaient lui être funestes.

Arraché de sa voiture, il fut massacré par le peuple, à Stockholm, le 20 juin 1810.

ver le comte de Provence, pour l'entretenir des dangers de la Famille royale :

« — Que voulez-vous? lui dit tranquillement Monsieur, nous sommes en révolution, et on ne fait pas une omelette sans casser des œufs! »

Alors Mounier se rendit au château, et, du milieu de la foule qui menaçait la Famille royale, pas une seule parole ne s'éleva contre lui.

Le Roi lui exprima le désir de voir l'Assemblée réunie autour de sa personne. — Louis XVI n'avait pas encore promis à ce moment de suivre le peuple à Paris.

Mounier s'empressa de notifier ce désir à l'Assemblée nationale; mais Mirabeau fit observer qu'il était contre la dignité des représentants de la nation de condescendre à un tel vœu; qu'on ne pouvait délibérer dans le palais des rois; qu'une députation de trente-six membres suffisait. Les galeries, pleines d'hommes qui avaient couché leurs fusils le long des bancs, applaudirent avec transport, et la proposition de Mirabeau fut adoptée. Il fit prendre ainsi l'arrêté suivant, que l'abbé d'Eymar, suivi de quelques-uns de ses collègues, alla porter au Roi :

« Il a été décrété que le Roi et l'Assemblée sont inséparables pendant la session actuelle. »

Quand on sut dans tout Versailles que le Roi avait officiellement annoncé son départ pour Paris, la joie fut extrême. « Ce même Mirabeau, a écrit Rivarol, qui avait opiné qu'il ne fallait au Roi que trente-six députés dans le péril, proposa de lui en donner cent pour témoins de sa captivité; et, comme il s'était refusé à la première députation, qui pouvait craindre quelque danger en secourant le Roi, il s'offrit pour la seconde, qui ne devait qu'avilir Sa Majesté, en grossissant le cortège de ses vainqueurs. »

Mais ici le grand tribun se heurta encore une fois à Mounier, qui raya son nom de la liste. Un moment

après, les deux adversaires échangeaient ce dialogue :

« — Monsieur le Président, dit Mirabeau-Tonnerre, j'apprends que vous ne voulez pas que j'aille à Paris. Vous avez raison si vous consultez mon goût; mais si vous consultez l'intérêt du Roi et de la Reine, vous avez tort. Vous savez que j'ai quelque popularité : elle pourrait leur être utile.

« — Monsieur, répondit Mounier, ceux qui ont assez de crédit sur l'esprit du peuple pour l'apaiser peuvent aussi le soulever. »

Le 5, on avait vu Mirabeau courant de groupe en groupe, sur la place d'Armes, un sabre nu sous le bras, appelé de tous côtés par les femmes, qui criaient :

« — Où est notre comte de Mirabeau? Nous voulons voir notre comte de Mirabeau! »

Il disait au peuple :

« — Mes amis, nous sommes avec vous. »

Et telle était sa contenance que, comme il passait devant le régiment de Flandre, M. de Valfond lui fit remarquer qu'*il avait l'air d'un Charles XII.*

Pour qui travailla-t-il dans les journées des 5 et 6 octobre? Pour lui avant tout. Il lui fallait de l'argent pour ses passions prodigues; il lui fallait le pouvoir pour ses puissantes facultés. Il ne pouvait encore espérer l'un et l'autre d'une cour qui le haïssait profondément et du faible prince qu'elle dominait. Il rêvait de conserver la monarchie, mais de remplacer le monarque. D'où son fameux mot à Mounier : « Eh mais, bonhomme que vous êtes! qui vous dit qu'il ne faut pas un roi? Seulement, qu'importe que ce soit Louis XVI ou Louis XVII? Et qu'avons-nous besoin de ce bambin pour nous gouverner? »

Reste à savoir toujours qui Mirabeau avait en vue, dans le cas où Louis XVI, se décidant à fuir, aurait laissé la place vide? Deux personnalités sont en évidence.

J'ai noté les paroles du jeune duc de Chartres trouvant « qu'il fallait encore des lanternes [illegible]

sur l'*omelette* du comte de Provence. Devant les magistrats du Châtelet, il fut établi que l'invasion du château et l'assassinat de la Reine — détestée par le duc d'Orléans — avaient été complotés le 5 pour le lendemain ; que d'abondantes distributions d'argent avaient été faites au régiment de Flandre ; que, dans la matinée du 6, des pâtés, des jambons, des fruits, du vin avaient été libéralement offerts à tout venant par l'homme qui tenait la buvette de l'Assemblée, du côté de la rue du Chantier, lequel homme, interrogé sur le secret de sa prodigalité, avait répondu :

« — M. le duc d'Orléans m'a dit que je pouvais donner » ;

Enfin que, le 14 juillet, le serrurier du prince avait fabriqué six cents piques.

La Fayette dit aux juges :

« — Il faut discerner le peuple de Paris d'avec quelques factieux *payés* ou *intéressés* au désordre. »

Si l'on s'en rapporte au *Plan politique de Mirabeau*, découvert plus tard et soumis par lui à Louis XVI, il aurait été l'agent de Monsieur ; mais il faudrait expliquer l'anecdote suivante :

« Le duc d'Orléans, conduit chez le roi par La Fayette, s'était engagé à « rechercher à Londres les auteurs des troubles », et le général l'avait interrompu durement pour lui dire :

« — Vous y êtes plus intéressé qu'un autre, car personne n'y est autant compromis que vous. »

« Le duc allait partir. Informé de cette résolution, Mirabeau lui fit dire par le duc de Biron :

« — Il n'y a contre vous que des ouï-dire, vous allez donner des preuves. »

Il ajoutait :

« — Si vous partez, je dénonce votre départ et m'y oppose ; si vous restez, je fais connaître la main invisible qui vous éloigne, je dénonce l'autorité qui prend la place de celle des lois : choisissez. »

nis, lui paraissait une situation affreuse, et c'était celle qui lui était réservée. Il résolut de se soustraire au joug qu'il n'était pas en son pouvoir de briser et que sa conscience ne lui permettait pas d'accepter, ne voulant être « ni dupe, ni complice », a-t-il dit dans son *Appel à l'opinion publique.*

Toutefois, cette résolution se compliqua d'une manœuvre qui a été sévèrement jugée. Dans son opinion, le devoir des députés était de retourner auprès de leurs commettants, de les éclairer et de former une nouvelle assemblée, qui délibérerait loin de la capitale. Aussi, le 8 octobre, jour où il donna sa démission de président, signa-t-il un tel nombre de passeports pour des députés qui partageaient sa manière de voir ou qui craignaient pour leur sûreté personnelle, que l'Assemblée nationale se vit à la veille d'être dissoute par l'émigration en masse de ses membres. Elle y para en décrétant que les passeports ne seraient délivrés que sur des motifs dont l'exposé serait fait en séance. A l'appui de cette décision, des électeurs prirent dans plusieurs villes des arrêtés déclarant parjures, traîtres à la patrie et indignes à jamais de remplir aucune fonction publique les députés de la province qui se retireraient sans l'aveu de leurs commettants.

Le 10 octobre, Mounier quitta Versailles, où quelques mois auparavant il était entré plein d'illusions si promptement détruites, en disant à Lally-Tollendal, qui venait de donner sa démission de député : « Le Dauphiné a appelé les Français à établir la liberté ; il faut qu'il les appelle aujourd'hui à défendre la royauté ». Il espérait retrouver à Grenoble l'affection et la confiance de ses concitoyens.

Les commencements ne furent pas faits pour le désabuser. La Commission intermédiaire s'empressa de seconder ses vues. Elle protesta formellement contre les actes d'une assemblée qui lui paraissait asservie,

CHAPITRE XI

Ni dupe ni complice. — Mounier part pour le Dauphiné. — *Enterrés vifs.* — Démission de Mounier. — Une lettre du futur prince de Wagram. — Affaire du chevalier de Bonne. — Une confédération. — En fugitif. — Deux Commissions du Châtelet. — Nouvelle brochure de Mounier. — Évasion de Bonne-Savardin.

On pourrait conclure de tout ce qui précède, sans trop courir le risque de s'égarer, que Mirabeau fut l'homme des deux compétiteurs, les 5 et 6 octobre, et que, si le Roi avait disparu, il aurait donné la préférence au plus reconnaissant, c'est-à-dire au plus prodigue.

En lui tenant tête, Mounier protégeait donc Louis XVI contre un double péril imminent. Il paralysa plus d'un projet de son redoutable adversaire, et il eut, dans sa vie, deux jours glorieux.

Mais l'Assemblée nationale allait suivre le Roi à Paris, où il n'était autre chose que le prisonnier du peuple. Mounier prévit qu'elle, non plus, ne pourrait, à l'avenir, agir librement, et qu'elle ne voterait désormais que sous le joug d'une populace instrument des factions.

Assister aux progrès du désordre et du mal, en s'épuisant en vains efforts pour résister au torrent de la démagogie, être le spectateur de crimes laissés impu-

et elle convoqua les États de la province. L'Assemblée nationale répondit par un décret, en date du 26 octobre, suspendant toute assemblée d'État, quel qu'en fût le prétexte. Louis XVI, croyant désarmer ses vainqueurs à force de soumission, sanctionna ce décret le lendemain. C'était pour ses États et pour son Parlement que Mounier avait révolutionné le Dauphiné, dont la France avait suivi l'exemple, et les États disparaissaient, et, le 3 novembre, Alexandre de Lameth pouvait dire avec vérité des Parlements : *Nous les avons enterrés vifs!* L'Assemblée venait de décréter, sur sa proposition, que ces cours souveraines resteraient en vacances jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle les abolît.

Un moment, Mounier, sans l'avoir jamais su peut-être, fut à la veille de rentrer dans la fournaise parisienne. Mirabeau, acheté par la cour, avait arrêté un plan ministériel dans lequel son ancien *bonhomme* était placé à la Bibliothèque du Roi. Le plan manqua par suite de l'indécision de *Gilles-César*. C'est ainsi que Mirabeau appelait La Fayette, qu'il voulait pourtant nommer, avec entrée au conseil, maréchal de France et généralissime *à terme* pour refaire l'armée.

Les États du Dauphiné s'étant inclinés devant le décret de l'Assemblée nationale, Mounier n'avait plus qu'à se retirer de la scène politique, en attendant des temps moins défavorables. Il profita de ce loisir pour publier une brochure intitulée : *Exposé de ma conduite dans l'Assemblée nationale, et motifs de mon retour en Dauphiné.*

Le 15 novembre, il avait envoyé à Paris sa démission de député. Le peuple applaudit Curtius lorsqu'il remit en fonte le portrait du démissionnaire, dont il fit un Barnave.

Sa brochure, où les faits étaient racontés avec une courageuse franchise, irrita le parti triomphant. Un

grossier pamphlet vint l'affliger, et des réclamations sans nombre l'assaillirent. Je choisirai parmi elles la protestation de la garde nationale de Versailles, parce qu'elle est signée de Berthier, le futur prince de Neuchâtel et de Wagram. Les documents sur les journées des 5 et 6 octobre que je viens de faire passer sous les yeux du lecteur le mettront à même d'apprécier la valeur des démentis de Berthier :

« A Versailles, le 23 novembre 1789.

« L'Assemblée générale de la garde nationale de Versailles vient, Monsieur, de lire l'*Exposé de votre conduite dans l'Assemblée nationale et des motifs de votre retour en Dauphiné.*

« C'est avec la plus grande peine qu'elle a vu combien vous avez été trompé sur ce qui s'est passé à son égard le 5 octobre.

« Le récit de l'aventure de M. de la Savonnière est entièrement faux, et voici le fait :

« Les gardes du corps étaient rangés en bataille le long de la grille du château, à l'effet d'empêcher que les femmes et les gens à piques arrivés de Paris ne forçassent cette grille. Un soldat de la garde parisienne armé d'une épée et suivi de quelques femmes voulut passer à travers les rangs, et il passa, en effet, malgré l'opposition des gardes du corps. M. de la Savonnière et deux gardes le poursuivirent, ces deux derniers pendant quelques pas seulement. Mais le premier le suivit toujours avec acharnement, en lui donnant des coups de plat de sabre, et l'accula sur la grille. Le garde parisien, parant avec son épée, se retira le long des baraques, près le corps de garde appelé des Gardes françaises. M. de la Savonnière le poursuivait et le frappait toujours, lorsqu'un coup de fusil parti du côté de la garde nationale de Versailles cassa le bras à cet officier. Cette affaire n'eut aucune suite.

« 2° Page 71, second paragraphe, vous dites qu'une « partie de la milice de Versailles fit feu sur l'extré- « mité de la colonne ». Il faut ajouter ce fait constaté : *après qu'un coup de pistolet eut été tiré sur la garde nationale du dernier rang du dernier peloton de la colonne des gardes du corps.*

« 3° Même paragraphe, vous vous exprimez ainsi : « En sortant de leur écurie, ils essuyèrent encore « plusieurs coups de fusil ». Il faut ajouter *que le désordre était tel alors que plusieurs coups ont été tirés et par les gardes du Roi et par des gens qui n'étaient ni de la garde nationale parisienne ni de celle de Versailles.* On peut citer pour exemple de ce désordre ce qui est arrivé à M. de la Colombe, l'aide-major de la garde parisienne et officier de confiance de M. le marquis de La Fayette, lequel M. de la Colombe, en arrivant avec la garde nationale parisienne, fut tiré par une personne qui était du côté des écuries.

« Voilà, Monsieur, l'exacte vérité. Nous joignons ici un exemplaire des différents arrêtés que nous avons pris à ce sujet, et que nous avons portés au Souverain même. C'est par cette conduite franche et modérée que nous avons cru qu'il nous convenait seulement de répondre à toutes les calomnies répandues contre nous à profusion par les journaux et autres papiers publics.

« C'est par cette marche aussi simple que généreuse que nous avons évité d'imprimer aucun mémoire, ce qui aurait exigé des détails dont la garde nationale de Versailles veut effacer jusqu'au souvenir.

« Vous jugerez par notre dernière députation au Roi si des citoyens qui se conduisent ainsi ne sont pas, dans l'opinion des gens de bien, à une distance immense des calomniateurs qui les attaquent.

« Nous vous prévenons que, pour donner à cette lettre la prompte publicité qu'elle exige, parce qu'elle

vous est adressée, elle va être sur le champ livrée à l'impression.

« Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

« Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

« *L'Assemblée générale de la garde nationale de Versailles*,

« DEHILLERIN,
« *Secrétaire général.*

« BERTHIER,
Commandant en second. »

Les panégyristes quand même de Mounier ont dit qu'à propos de sa brochure il eut à subir ces prodiges d'inconstance et d'ingratitude réservés aux princes quand ils sont libéraux et aux hommes supérieurs quand ils sont honnêtes.

« Outrages, menaces, placards injurieux, aucun genre d'amertume ne lui fut épargné. On lui reprochait d'avoir déserté la cause de la liberté, d'être venu en Dauphiné pour accaparer les grains. On accusait les *aristocrates*, et il était du nombre, d'avoir appelé une armée de quinze mille Piémontais pour assiéger la ville. On menaça de mettre le feu à une maison de campagne où il avait passé vingt-quatre heures. »

Ce serait bien du bruit pour quelques pages d'impression, s'il n'y avait eu que cela, malgré les tendances de l'époque à tout exagérer ; mais il y avait autre chose, et les quinze mille Piémontais n'étaient pas tout à fait un vain rêve.

Dans mon volume *Autour d'une Révolution*, j'ai donné une lettre de Mallet du Pan à Mounier, en date du 21 juillet 1790, laquelle contient ce passage :

« Hier on publia le rapport du Comité des recherches sur l'affaire du chevalier de Bonne, où vous êtes compromis, ainsi que le comte de Lally, avec une perfidie bien criminelle. »

Quelle était cette *affaire du chevalier de Bonne?*

Le 30 avril 1790, à dix heures du soir, un cabriolet s'arrêta, sur la route de Lyon, à la porte la plus pro-

che de Pont-de-Beauvoisin, ville moitié française, moitié savoisienne. Un étranger, qu'un domestique accompagnait, avança la tête, demanda des chevaux, prit un postillon, et continua son chemin. Mais, au moment où l'on atteignait le faubourg, le maître du cabriolet descendit et se mit à suivre la voiture. Il marchait doucement, faisait halte de distance en distance et paraissait observer tout avec précaution. Il s'avança ainsi jusque devant l'hôtel de ville, se plaça au milieu de la rue, examinant ce qui se passait dans le corps-de-garde. Une lumière en sortit. Lui, comme effrayé, recula, se cacha contre une boutique, puis se glissa le long des maisons, pendant que son domestique, resté dans le cabriolet, présentait le passeport exigé. — « Savardin ! » dit l'officier.

Il arriva qu'à l'instant même où ce nom fut prononcé, une femme, qui avait observé dans l'ombre le voyageur mystérieux, était en train de communiquer ses soupçons à un fusilier de la garde nommé Permezel. Celui-ci se rappelle aussitôt ce qu'il a lu dans les journaux de certains rapports adressés au Comité des recherches, de certaines lettres écrites de Turin, d'une conspiration vaguement attribuée à M. de Maillebois. Il court à la barrière que l'étranger cherchait à se faire ouvrir, disant : « Je veux passer en Savoie, je suis aide de camp de M. de La Fayette. Mon passeport est à l'hôtel de ville avec ma voiture. » Permezel s'élance sur l'étranger, qui pâlit, se trouble et se laisse conduire à la maison commune.

On fouilla ses effets, et d'un petit portefeuille enveloppé d'un papier cacheté, on tira diverses pièces relatives à une conspiration. On saisit, en outre, un journal très circonstancié où ce conspirateur bizarre avait coutume d'inscrire, fait par fait, l'emploi de ses heures. Il y mentionnait ses voyages à Turin, sa correspondance avec M. de Maillebois, ses visites au comte d'Artois, aux princes, aux émigrés de marque.

Tandis qu'on visitait ses papiers, il parvint à en détourner un, qu'il déchira en partie : c'était une lettre adressée à Mounier.

Savardin, transféré à Lyon, puis à Paris, fut renfermé dans les cachots de l'Abbaye; mais déjà le Comité des recherches avait, sur les intrigues dont cet homme était l'agent, des données qui ne permettaient pas le doute.

Le comte de Maillebois avait, dans le mois de février 1790, remis au chevalier de Bonne-Savardin, son agent auprès des princes, un mémoire de sa propre main, dans lequel était exposé le plan d'une confédération de l'Empereur, des ducs des Deux-Ponts, margrave de Baden, landgrave de Hesse et du roi de Sardaigne. Celui-ci devait faire une avance de six millions et fournir vingt-cinq mille hommes de troupes. La confédération formée, Mounier et Lally-Tollendal étaient chargés de dresser le manifeste à lancer avant d'entrer en campagne.

On allait droit à Lyon, déclarée capitale de la France, où les nobles conduisaient le Roi, qu'ils enlevaient. Un corps d'armée s'avançait par le Brabant, un autre par la Lorraine. Les armées combinées marchaient sur Corbeil, Senlis et Meaux, désarmant les municipalités, leur faisant prêter serment au Roi, les forçant à rappeler leurs députés, à supposer que l'Assemblée nationale tînt encore ses séances, se grossissant en route de tous les mécontents, et, enfin, bloquaient Paris jusqu'à ce que les habitants eussent été réduits par la famine.

Comme l'écriture du comte de Maillebois était très difficile à lire, Bonne, avant de partir pour Turin, donna le mémoire à copier à Massot de Grand-Maison, un des secrétaires du comte. Massot, la copie faite, eut peur d'être compromis, et se sauva du château de Thury, que Maillebois habitait alors. Il n'alla pas droit au Comité des recherches; mais il confia son secret à

d'autres personnes : celles-ci l'y firent mander, et il avoua tout.

En même temps — on était à la fin de mars — des lettres anonymes de Turin prévenaient la Commune de Paris qu'il existait un complot, dont le plan détaillé avait été présenté au comte d'Artois, et que M. de Maillebois en était le chef.

On voit que ceux qu'avait attaqués la brochure de Mounier n'avaient pas eu besoin de l'arrestation de Bonne-Savardin ni de la saisie de ses papiers pour ameuter les habitants du Dauphiné contre l'ancien Président de la Constituante, pris la main dans un complot qui tendait à allumer en France la guerre civile, compliquée d'une invasion étrangère. Le Comité de salut public devait, avant peu, traîner à l'échafaud des centaines de gens qui n'en avaient pas tant fait.

L'interrogatoire de Bonne-Savardin n'ajouta que peu de chose à ce que le Comité des recherches savait déjà. Le chevalier avoua que M. de La Châtre était l'auteur de la lettre adressée à Mounier.

Celui-ci avait pris la précaution d'envoyer sa femme et ses enfants à Chambéry. Le 22 mai, après avoir fait imprimer son *Adresse aux Dauphinois*, il partit pour les y rejoindre, accompagné de quelques amis dévoués qui le conduisirent à travers les montagnes. « Pauvre fugitif! » dit Mirabeau.

De Chambéry il gagna Genève, où la comtesse de Tessé lui offrit généreusement un refuge.

Au commencement de juillet, le comte de Virieu offrit à Mounier, de la part de La Fayette, une place de secrétaire d'ambassade en Amérique. Il refusa par une lettre motivée, en date du 10, que j'ai reproduite dans *Autour d'une Révolution*.

Sur la fin du mois d'avril, il avait été prévenu que le Châtelet se proposait d'adresser une commission à Grenoble, lieu de sa résidence, pour y recevoir son

témoignage sur les événements des 5 et 6 octobre 1789. Mais, dès que ceux des Grenoblois qui étaient devenus ses ennemis en avaient eu connaissance, ils s'étaient hâtés de publier que sa déposition serait suspecte et que la délicatesse ne lui permettait pas d'être témoin; de sorte que, la commission arrivée, l'officier qui devait l'entendre avait été contraint par des menaces à la renvoyer à Paris. Grand triomphe pour les adversaires, qui s'étaient empressés de crier sur les toits que ce magistrat avait refusé de prendre le témoignage d'un homme qu'il considérait comme un témoin suspect et partial.

Le Châtelet ne se rebuta pas. Mounier était à Genève : il y envoya une nouvelle commission. Elle tomba, cette fois, entre les mains d'un magistrat qui n'avait rien à craindre.

Mounier lui exposa, sous la foi du serment, qu'il croyait qu'il avait existé deux factions, une pour disposer du trône, l'autre pour faire une république; mais qu'il ne pouvait pas affirmer que les deux factions ou l'une d'elles eût dirigé l'insurrection du 5 octobre et les assassinats du 6, devant se borner sur tout à ce qui était relatif à la plainte, et ne pouvant pas établir des relations par des conjectures.

Dès qu'il connut le décret du 16 juin 1790, qui supprimait les titres de noblesse, il écrivit une nouvelle brochure, intitulée : *Réflexions politiques sur les circonstances présentes*. Il montra que ce décret est contraire au vœu national. Il y a en effet dans les cahiers, qui sont l'expression de la volonté des trois ordres, c'est-à-dire de la nation, ce principe : « *Toutes les propriétés seront respectées* ». L'ordre des communes ne peut pas prononcer l'abolition de la noblesse parce qu'il est le plus nombreux. — Si ce n'est qu'une question de nombre, les non-propriétaires, plus nombreux que les propriétaires, décideront un beau jour qu'il n'y aura plus de propriétés.

Cependant, un événement grave était survenu à Paris. Le 13 juillet au soir, deux individus, vêtus de l'uniforme de la garde nationale, s'étaient présentés à la prison de l'Abbaye et avaient remis au concierge un papier contenant un ordre signé Oudart, Agier et Perron, membres du Comité des recherches. Par cette pièce, sur laquelle était apposé le sceau de la ville de Paris, le concierge était requis de livrer aux porteurs un des prisonniers, Bonne-Savardin. Le concierge s'était empressé d'obéir, et l'on ne s'était aperçu que le surlendemain que l'ordre était faux, que les signatures des membres du Comité des recherches avaient été contrefaites, et que les deux inconnus étaient les agents d'un complot.

Le signalement de Bonne avait été envoyé à toutes les municipalités et à toutes les brigades. De sévères recherches avaient été ordonnées, et les jours passaient sans qu'on entendît parler de rien, lorsque, le 27 juillet, un domestique de l'abbé de Barmond, membre de l'Assemblée nationale, étant à causer avec Richard, soldat volontaire de la deuxième division, lui confia qu'un personnage mystérieux était, depuis une semaine environ, caché non loin de l'égout du Temple; qu'on le dérobait avec soin même aux yeux des domestiques; qu'il ne mangeait point à table et était servi seul dans sa chambre. Richard s'empressa d'avertir La Fayette, qui ordonna aussitôt à Michel Julien, son aide de camp, de courir chez M. de Barmond. L'aide de camp arriva trop tard : « L'abbé venait de partir, lui dit-on, en compagnie de deux inconnus, dont l'un avait fait teindre ses cheveux et envoyé chercher une décoction rougeâtre pour masquer la pâleur de son visage ». Sans perdre un instant, Julien se met à la poursuite des trois voyageurs, les atteint sur la route, les dépasse, arrive à Châlons, défend au maître de poste de donner des chevaux, et demande à la municipalité des soldats. L'abbé de Barmond fut arrêté,

ainsi que ses deux compagnons, dont l'un était un fédéré nommé Edys, et l'autre Bonne-Savardin.

Le ministre Saint-Priest se trouvait déjà impliqué dans cette étrange affaire : on craignit à la cour que Bonne, épouvanté ou séduit, ne fît encore d'autres aveux capables de compromettre de hauts personnages; on ne vit qu'un moyen de détourner le péril : ce fut d'opposer procédure à procédure, et, en mettant au jour l'enquête du Châtelet sur les attentats d'octobre, de contenir les révolutionnaires par la réciprocité des craintes.

CHAPITRE XII

Les conséquences d'un décret. — Rapport du député Chabroud. — Réponse de Mounier. — Conspiration de Mirabeau dévoilée. — Lettre de M. de Laporte. — Seconde lettre du même. — Deux lettres du chevalier Macpherson. — Opinion de M. de Fersen. — Lettre du baron de Constant-Rebecque.

Le 7 août, l'enquête sur les attentats d'octobre, qui incriminait Mirabeau et le duc d'Orléans, fut déposée entre les mains de l'Assemblée. Malheureusement, il existait un décret en vertu duquel nulle poursuite ne pouvait être intentée contre un représentant du peuple sans autorisation motivée de ses collègues, et Mirabeau, partant de ce principe, demanda que l'Assemblée n'admît les poursuites du Châtelet, s'il y avait lieu, qu'après examen préalable de son Comité des recherches à elle, afin que les juges pussent être jugés à leur tour.

L'Assemblée lui donna gain de cause, avec injonction au Comité des recherches de la ville de Paris de remettre au Châtelet tous les documents relatifs aux événements d'octobre.

Mais la Commune, prenant parti contre le Châtelet, affirma qu'elle n'avait jamais voulu dénoncer, quant à elle, d'autres faits que ceux dont la matinée du 6 avait été attristée, et n'hésita pas à déclarer dignes d'éloges certains actes que le Châtelet avait jugés dignes de réprobation.

Dans les premiers jours d'octobre, le député Chabroud lut son rapport à l'Assemblée sur la longue procédure du Châtelet. Il présenta l'invasion de Versailles comme un coup nécessaire frappé sur les ennemis de la Révolution par un peuple inspiré. Il y avait eu conspiration ourdie par les courtisans; le peuple l'avait déjouée. Il dit : *Nos collègues ne sont pas coupables,* et conclut en ces termes : « Les malheurs d'octobre! nous les livrerons à l'histoire pour l'instruction des races futures : le tableau fidèle qu'elle en conservera fournira une utile leçon aux rois, aux courtisans et aux peuples ».

Barnave demanda que cette procédure fût enterrée sous le mépris public, et tout fut dit, excepté pour Mounier.

Il travaillait à un ouvrage ayant pour objet et pour titre : *La recherche des causes qui ont empêché les Français de devenir libres, et les moyens qui leur restent pour acquérir la liberté.* Il l'interrompit, pour ne le faire paraître qu'en 1792, et ne s'occupa plus que de répondre au rapport de Chabroud, ainsi qu'au décret du 2 octobre qui l'avait approuvé.

« Je ne conçois rien de si révoltant, a-t-il écrit, que les efforts de M. Chabroud pour justifier les plus affreux attentats, son indulgence pour les assassins, sa haine pour les victimes, ses outrages contre les témoins, contre les juges, le ton menaçant du duc d'Orléans et du comte de Mirabeau, l'empressement avec lequel, sans examen, sans discussion, on s'est hâté d'admettre les conclusions du rapporteur. Rien de tout cela ne devait me surprendre, et cependant m'a fait éprouver une indignation presque égale à celle que j'avais ressentie le 5 et le 6 octobre 1789; et peut-être l'apologie du crime devait encore inspirer plus d'horreur que le crime lui-même. »

Armé de tous les renseignements qui lui avaient été fournis à la suite de la publication de l'*Exposé* de sa con-

duite dans l'Assemblée nationale, il composa et fit immédiatement paraître à Genève, où il eut trois éditions avant celle de Londres, l'*Appel au tribunal de l'opinion publique du rapport fait sur les journées des 5 et 6 octobre.*

Il s'y était attaché à dévoiler la conspiration de Mirabeau et du duc d'Orléans, désireux de seconder de tout son pouvoir le triomphe de la vérité et de repousser les imputations qu'on s'était permises contre les gardes du corps, qui, pour ne pas liver la Famille royale à la fureur des brigands, avaient déployé un si noble courage en se dévouant eux-mêmes. Certes, leur gloire était hors de l'atteinte de leurs calomniateurs, et ses soins ne pouvaient leur être utiles; mais, en soutenant une cause aussi belle, sa seule prétention était *celle de leur rendre hommage et de céder à la reconnaissance que leur doivent tous les bons citoyens.*

L'affaire de Bonne-Savardin n'avait pas dégoûté Mounier de ses rapports avec les princes émigrés non plus qu'avec la cour. Les deux lettres ci-après du chevalier de Laporte[1] en témoignent suffisamment :

« Stuttgard, le 29 janvier 1791.

« Je n'ai point eu l'honneur de vous écrire de Berne Monsieur, parce que l'affluence qui entourait conti-

1. Arnauld de Laporte, intendant général de la Marine, puis intendant de la Liste civile. Serviteur dévoué de Louis XVI, il fut désigné pour faire partie du ministère que le Roi devait créer à Montmédy, après la fuite à Varennes.

Interrogé par la Constituante, il refusa de faire connaître la lettre que le Roi lui avait écrite au moment de son départ. Il refusa également de donner aucune explication au sujet d'une édition des *Mémoires* de Mme de La Motte-Valois, que le Roi avait fait acheter et détruire dans les fours de la manufacture de Sèvres.

Il avait organisé avec Rivarol, dans le but de changer l'opinion dominante, tout un système contre-révolutionnaire fort compliqué et fort coûteux.

Il créa au Carrousel un *club* soi-disant *national,* dont le but était tout autre que celui qu'il affichait.

Arrêté après le 10 août, il périt sur l'échafaud en septembre 1792.

nuellement le Prince, m'a empêché d'avoir avec lui une conférence particulière à votre égard. Ici, où nous sommes plus seuls, j'ai pu lui parler de vous et de vos principes si éloquemment et si publiquement énoncés.

« En n'étant pas d'accord sur tous, M. le prince de Condé n'a pas pu ne pas rendre justice à plusieurs. Il a lu et médité votre dernier ouvrage, et la vérité, que votre âme apprécie, m'oblige à vous dire qu'en y applaudissant en général, il a été peiné d'y apercevoir la continuité d'un trop fort attachement à une opinion qu'il regarde comme le principe des malheurs dont nous avons tous à gémir.

« Il est trop persuadé de la pureté de vos intentions pour croire que vous ayez persévéré dans l'avenir désastreux que nous avons atteint, lorsque, dans les assemblées primaires du Dauphiné, vous manifestiez des principes qu'il n'a jamais pu adopter ; mais il est étonné que vous ne les abandonniez pas aujourd'hui, des ruines et des malheurs incalculables ayant remplacé la prospérité générale qui avait été votre but et votre espoir.

« Son Altesse m'a dit de vous mander qu'elle était très fâchée que vous ne lui ayez pas fait demander une audience particulière. Elle aurait été bien aise de s'entretenir avec vous, et, quelque différence qu'il y eût eu, dans vos opinions, vous vous seriez séparés contents l'un de l'autre, parce que vous voulez également le bien.

« Il faudrait, Monsieur, vous réunir à nous pour l'opérer. Vous avez de grands talents ; on sent toute l'utilité dont ils pourraient être, M. le Prince ne me l'a pas caché. Il désirerait qne vous lui écrivissiez ; que vous lui fissiez part de vos vues ; que vous lui développassiez le fond de votre âme. Elle peut se reposer sur la sienne, elle est bien belle, et vous ne devez pas appréhender d'être un seul instant compromis.

« J'ai parlé de la lettre au Roi. On croit qu'en dernière démarche le manifeste suffira. Vous pourriez, je

crois, avec facilité, faire changer ce sentiment que je regarde comme une erreur. « Enfin, Monsieur, pour mille et une raisons, je vous sollicite de vous rallier à nous. Si je puis être assez heureux pour mériter votre confiance, et que vous préfériez à ma correspondance directe une relation intermédiaire, elle aurait lieu entre vous et moi, et j'en serais flatté.

« Je suis, avec les sentiments les plus distingués, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le Ch. DE LAPORTE. »

Seconde lettre du Ch. de Laporte.

« 17 mars 1791.

« J'ai communiqué à trois personnes qui m'ont souvent parlé de vous, avec le sentiment de l'estime et de l'intérêt qu'inspire le mérite, je leur ai communiqué, dis-je, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elle a servi d'aliment à une longue discussion, pendant laquelle j'ai eu à défendre votre opinion, mais nullement l'esprit qui l'a dictée.

« Il n'est personne qui ne rende justice à vos vues, quelque opposition qu'elle présente à celles de ceux qui ont de la peine à franchir la barrière de leurs préjugés, ou qui ne se donnent pas la peine ou n'ont pas les moyens d'analyser vos idées et les leurs.

« J'ai reçu hier au soir d'un de ceux-là, sans doute, une lettre par laquelle je suis instamment prié de vous faire passer les réflexions sur votre système.

« Le premier paragraphe m'avait déterminé à ne point satisfaire aux désirs de l'anonyme; mais, après avoir tout lu et tout médité, j'ai fini par me persuader que vous étiez au-dessus de quelques expressions hasardées et qu'elles ne devaient pas me déterminer à soustraire à votre jugement des idées qui pourraient faire naître en vous une nouvelle combinaison pour le bonheur commun.

« J'ai vu que l'auteur de ces réflexions pensait avec moi que personne n'était plus propre que vous à former cette combinaison, qui, de votre part, agirait avec d'autant plus d'efficacité que, malgré l'injustice et l'aigreur que produit ordinairement la diversité des systèmes, dans les temps de trouble et de factions (je puis dire sans flagornerie), vous n'avez pas cessé un instant d'être l'objet de l'estime générale.

« Je reçois avec plaisir et reconnaissance la promesse que vous me faites de votre nouvel ouvrage, et comme on ne se lasse pas à vous lire, je puis vous assurer d'avance de toute l'attention que j'y apporterai.

« M. le prince de Condé me charge de vous dire qu'il aura aussi un grand plaisir à recevoir et votre lettre et votre livre, et j'ai aperçu qu'il en éprouverait un plus senti encore si l'auteur était du voyage.

« Si vous vous rencontriez avec M. de La Verpillières, je vous serai obligé de lui dire que j'ai eu l'honneur de lui écrire deux fois, et que je suis encore à savoir si mes lettres lui sont parvenues; ce qui m'inquiète sur leur sort, et plus encore sur sa santé que je vois souvent chancelante.

« Je suis, avec les sentiments les plus distingués, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le Ch. de LAPORTE. »

On a dit que Mounier n'avait voulu, à aucun prix, accepter les offres des gouvernements hostiles à la France, et qu'il avait refusé notamment une agence pour l'achat des munitions navales anglaises. La persistance de ses relations *inspiratrices* avec l'étranger n'en est pas moins incontestable.

Les deux lettres ci-après le prouvent surabondamment :

« A Lausanne, 18 octobre 1791.

« Monsieur, j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 8 octobre et celle du 13. Le Mémoire m'inté-

resse infiniment, et j'ose vous dire d'avance que votre patrie en tirera quelque fruit. C'est une grande consolation que d'être bon citoyen. C'est un bien qui vous reste, et qui nous suivra partout, même malgré les malheurs de votre patrie.

« La lettre à S. M. I. est digne de vous et de l'élévation de vos idées. Je ferai copier le Mémoire en cas d'accident. Vous recevrez de mes nouvelles dans quelques semaines. Je vous envoie en confiance les idées que j'ai eues, il y a longtemps, sur le dérangement de la France. Vous voyez comme l'Angleterre a un intérêt dans le salut de la France. Je me félicite vraiment d'avoir fait l'honneur de votre connaissance, et j'ose vous assurer que j'admire également vos talents et vos principes et que personne ne peut être avec une considération plus distinguée, etc.

« JOHN MACPHERSON. »

Seconde lettre de M. John Macpherson.

« Gênes, 15 janvier 1792.

« Monsieur, enfin je me trouve dans le cas de vous informer que l'Empereur a reçu et a lu votre Mémoire, et qu'il l'a trouvé « fort intéressant », *sua ipsissima verba.*

« Mais, mon respectable et vertueux citoyen français, je crains que la frénésie de votre patrie ira son train, et qu'elle sera autorisée par une frénésie majeure de la part de vos aristocrates.

« Ma patrie est plus sage, et son administration est plus éclairée. Je désire, hélas! en vain de l'éclairer davantage. Je prêche partout en philosophe errant qu'une nation, non plus qu'un individu, n'a pas le droit de s'égorger; que le vrai bien-être des nations civilisées se forme et se puise d'un fonds général, et que la politique d'un État serait aussi erronée, comme elle serait peu généreuse pour qui calculerait son bonheur permanent par les détresses ou les malheurs

de ses voisins. Vous savez que mes idées vont au point de ne permettre pas à la France de se détruire ou de faire une banqueroute frauduleuse.

« Ah! comme je respecte la patrie de Henri IV, de Montesquieu et de Molière !

« Vous êtes de la même patrie et digne d'elle, et j'espère que le jour reviendra dans lequel elle estimera vos services dans votre retraite autant qu'elle les a déjà vantés dans les plus beaux moments du commencement de sa liberté, ceux de votre présidence de son Assemblée alors vertueuse et sans tâche.

« Je tâcherai toujours de mériter la continuation de votre confiance, ayant l'honneur d'être, etc.

« Le Chevalier MACPHERSON.

« *Monsieur Mounier,* à Genève. »

L'*intérêt de l'Angleterre dans le salut de la France,* que la première lettre du chevalier cherche à faire ressortir, était autrement apprécié par le comte de Fersen.

Le 6 mai 1791, il écrivait de Stockolm au baron de Taube :

« Le Roi de Suède est convaincu qu'aucun souverain n'agira hostilement contre le Roi de France dès qu'il sera hors de sa prison, pas même l'Angleterre, qui, actuellement, *soutient l'animosité et l'anarchie par de l'argent et des menées sourdes.* »

Les événements se succédaient en France avec une rapidité vertigineuse, et Mounier devait en subir le contre-coup. C'est à ce titre que je donnerai un récit inédit de la journée du 10 août 1792. La lettre ci-après en fera connaître l'origine et l'importance au lecteur.

« La Haye, 4 mars 1889.

« Monsieur le Comte,

« Vivement intéressé par la lecture de plusieurs de vos ouvrages, et en dernier lieu par celle d'*Autour*

d'une Révolution, je ne puis résister à la tentation de vous envoyer ci-joint copie de la relation inédite de mon grand-père des événements d'août et de septembre 1792, dont il fut témoin oculaire.

« Né le 22 septembre 1773, à Saint-Jean, près de Genève, reçu le 9 février 1787 à l'École militaire de Colmar, il entra comme sous-lieutenant dans le régiment suisse du général marquis de Châteauvieux, à Nantes, le 11 septembre 1788. Il campa au Champ-de-Mars en 1789, et, après avoir eu la main percée d'une balle aux troubles de Nancy en 1790, il fut placé comme lieutenant avec rang de capitaine au régiment des gardes suisses de Paris.

« C'est en cette qualité qu'il assista aux massacres des Tuileries le 10 août 1792, ayant la chance d'être un des treize officiers qui échappèrent par miracle à ce sanglant épisode.

« Après une vie pleine d'émotions militaires, attaché comme ses ancêtres à la fortune des princes d'Orange, il mourait paisiblement le 12 juin 1850, retiré du service, grand officier de la couronne et général d'infanterie de l'armée des Pays-Bas.

« Me suis-je trompé en présumant qu'il ne serai peut-être pas sans intérêt pour vous d'avoir la copie de son journal où se trouve tracé, dans le style le plus simple et le plus naturel, le récit du drame sanglant qui épouvanta l'Europe entière ; récit offrant en même temps un nouveau témoignage à l'appui de celui du capitaine de Dürler, sur lequel vous attirez l'attention dans la note à la page 227, *Autour d'une Révolution*, septième édition?

« Si ma mémoire ne me fait pas défaut, je crois que c'est vous, Monsieur le Comte, que j'ai rencontré maintes fois à La Haye, il y a environ une vingtaine d'années, comme hôte de notre royal et si regretté prince d'Orange. Ceci me rendrait doublement heureux d'avoir peut-être réussi à vous être utile en quelque

chose, et me fait saisir avec empressement l'occasion de vous donner l'assurance des sentiments de la plus profonde considération avec lesquels je suis,

« Monsieur le Comte,

« Votre dévoué serviteur.

« Baron DE CONSTANT REBECQUE,

« *Maréchal de la Cour de S. M. le Roi des Pays-Bas.*

« *A Monsieur le comte d'Hérisson,*
Paris. »

CHAPITRE XIII

Mercredi 8 août 1792. — Alertes. — Le Roi se rend à l'Assemblée nationale. — Les Marseillais. — Les Suisses abandonnés. — *Parlementages*. — Le signal de l'attaque. — La bataille. — Ses massacres. — Évasion. — Mort du baron de Waldner. — A l'aventure. — Chez M. Achard. — Les jolies cousines. — Massacres de septembre. — A Vincennes. — Noms des officiers suisses.

Extrait du journal du général Jean-Victor, baron de Constant-Rebecque, 8 *août* — 13 *septembre* 1792.

Paris, août 1792.

Mercredi 8. — Ce soir nos officiers-majors apportent l'ordre de se tenir prêt à marcher la nuit à Paris. Comme il y avait déjà 3 drapeaux du régiment aux Tuileries, on détruit, on brûle en secret les 6 autres (le régiment avait 9 drapeaux : 2 par bataillon et 1 pour la compagnie générale, qui était à part des 4 bataillons du régiment. Chaque bataillon avait 3 compagnies de mousquetaires de 180 hommes et 1 compagnie de grenadiers de 50. Le complet de tout le régiment était de 2400 hommes.)

Je m'habille, ferme ma chambre à clef et y laisse Bêche.

Vers le minuit, le bataillon de Ruel vient nous rejoindre, et il bivouaque dans la cour des casernes en nous attendant.

Jeudi 9. — A 2 heures du matin, les 3 bataillons se forment, mais sont très faibles ; on distribue 20 cartouches à chaque homme ; nous partons en silence ; nous trouvons au pont de Neuilly les généraux de Bachman et de Maillardoz; Gibelin, aide-major, commande une avant-garde

et des flanqueurs pour protéger notre marche et forcer le pont tournant des Tuileries en cas de résistance. Nous entrons en colonne dans le jardin du château; on renforce les postes, et on nous place dans la cour des Suisses et dans l'hôtel de Brionne; la journée se passe en alertes. M. de Montmollin, qui vient d'arriver de Suisse, est reçu ce matin officier au régiment et porte un drapeau. Je passe la nuit dans l'hôtel de Brionne sur un matelas par terre avec Ernest et d'autres officiers. (L'hôtel de Brionne était alors attenante au pavillon des Tuileries qui donne sur la rue de Rivoli; cette partie a été rebâtie à neuf depuis.)

Vendredi 10. — La nuit, le tocsin sonne dans tout Paris et la générale bat; le matin on prend au château des mesures de défense, et tout le régiment, fort seulement de 900 hommes, est partagé en petits postes aux différentes issues du château et dans les cours; nous n'avons avec nous que le bataillon de grenadiers de garde nationale des Filles-Saint-Thomas qui était dévoué au Roi et 4 pièces de canon servies par des canonniers de Paris. A 5 heures du matin, le Roi sort du château, accompagné du ministre de la guerre M. d'Abancourt, et entouré de grenadiers de la garde nationale, et il passe en revue tous nos différents postes; il rentre au château et une heure après il se rend à l'Assemblée nationale, alors au jardin des Tuileries, terrasse des Feuillants, avec toute la famille Royale, escorté de 200 hommes du régiment commandés par le chevalier d'Erlach et de tous nos chefs, excepté de M. d'Affry qui était resté malade chez lui. Nous restions donc 700 hommes au château, avec 200 hommes de la garde nationale, le tout commandé par notre capitaine M. le colonel du Dürler. — L'armée des sans-culottes et faubourgs, des gardes nationales de Paris et banlieue et de toute la gendarmerie, ayant en tête les Marseillais et 50 pièces de canon, arrive en silence, cerne entièrement les Tuileries, braque son canon contre toutes les portes, et dirige principalement ses masses contre le château du côté du Carrousel. Je commandais un peloton de 30 hommes dans la cour Royale. (Au lieu de la grille, il y avait alors une petite muraille qui séparait du Carrousel les cours des Princes, Royale et des Suisses.) Le département de Paris vint en écharpe et en cérémonie lire à tous nos différents postes l'article de la Constitu-

tion par lequel nous devions repousser la force par la force, et nous défendre en cas d'attaque. Nous n'avions pas besoin de cette lecture, nous y étions très bien disposés, mais les canonniers de la garde nationale répondirent qu'ils ne tireraient point sur le peuple. Sur cet acte de trahison inattendue, on les renvoya, et les pièces, qui restèrent sans hommes pour les servir, furent ramenées près du château et abandonnées... Les Marseillais commencèrent alors par abattre à force de coups de hache et de bélier la porte Royale; là-dessus, on donna l'ordre à tous nos postes extérieurs de rentrer dans le château; on me fit monter le grand escalier, et on me plaça dans la salle des Cent-Suisses avec une centaine d'hommes et d'autres officiers du régiment.

Je me postai à une fenêtre au-dessus du vestibule du pavillon de l'Horloge, et je vis tout ce qui se passait dans la cour Royale. Nous n'avions plus de monde en dehors, et nos gens occupaient à rangs serrés le vestibule, le grand escalier, et les fenêtres qui donnaient sur la cour. Depuis ce moment je ne vis plus M. de Dürler, et ne reçus plus aucun ordre. La porte Royale enfoncée, je vis entrer une douzaine de Marseillais qui vinrent jusqu'à nos gens pour parlementer, les engager à mettre bas les armes, et leur criaient de descendre, de venir avec eux, ou de s'attendre à être tous massacrés. Aucun des nôtres ne quitta son poste; nos soldats repoussèrent toute sollicitation, et refusèrent toute espèce d'accommodement, étant décidés à mourir plutôt que de se rendre coupables d'aucune lâcheté. Pendant ces parlementages, les canonniers qui nous avaient trahis vinrent reprendre leurs pièces abandonnées, les sortirent de la cour et les tournèrent contre nous. Les sans-culottes entraînèrent 3 pièces, qu'ils placèrent à cinquante pas du vestibule et de nos gens. 2 bataillons entrèrent et se mirent en bataille dans la cour vis-à-vis de nous et furent ensuite suivis de beaucoup d'autres. Par la disposition de notre régiment, nous ne pouvions offrir aucun front à l'ennemi; il n'était placé que de façon à empêcher à la baïonnette le passage et l'entrée du château, et ne pouvait répondre au feu que par les fenêtres.

Enfin, les Marseillais ne pouvant parvenir à séduire nos soldats, un d'entre eux, ivre de vin et de rage, se précipite

sur un de leurs canons et y met le feu; ce coup fut le signal de l'attaque, et leurs bataillons commencèrent de toutes parts un feu de file sur nous. Notre premier mouvement fut de faire une sortie, mais le canon nous repoussa trois fois de suite en montrant un monde infini dans le vestibule, et ceux qui sortirent dans la cour furent anéantis. Nos soldats se replacèrent aux fenêtres du premier étage et fusillèrent vivement. Les passages sont bientôt obstrués; la foule, la presse, les débris de carnage nous empêchent de descendre encore le grand escalier. Je restai dans la salle au-dessus du vestibule à me débattre au milieu de nos soldats, qui déjà avaient épuisé leurs cartouches. Le boulet y pénètre et renverse croisées et cloisons, et nous tue du monde jusque dans le fond des appartements. Entraîné par un groupe confus et serré, je parvins sur un balcon du côté du jardin avec quelques gens. Là nous fûmes fusillés depuis le jardin, mais sans beaucoup d'effet.

Je repris haleine un moment; mais bientôt je me trouvai seul avec 10 hommes sans munitions. Je vis le jardin couvert de nos soldats tués, et on massacrait un à un tous ceux qui sortaient du château. Cependant le capitaine baron de Salis-Zizers était posté avec sa compagnie dans la cour des Princes, par où l'ennemi ne fit point d'attaque; profitant de l'inaction dans laquelle on le laissait, il réunit sa compagnie, entra par une porte latérale dans la cour Royale, tomba sur les assaillants, s'empara de trois pièces de canon chargées à mitraille, les tourna contre eux; un caporal y mit le feu avec son briquet et les révoltés furent repoussés avec une grande perte jusqu'au fond du Carrousel. Mais, à la fin, la compagnie de M. de Salis succomba sous le nombre, manqua de munitions et fut repoussée à son tour. Il échappa de sa personne avec très peu des siens et rentra au château. L'acharnement de l'ennemi n'en fut que plus violent; un feu roulant continua contre le château, et les Marseillais commencèrent à y pénétrer intérieurement. Mes camarades Castelberg, Glutz, Gotrau, Caprets sont étendus morts sur la place; Gross, Muller, Castella sont tués dans le jardin; Böcking, occupé à panser M. Diesbach, est assommé avec le blessé; Saint-Venant est précipité du haut de l'escalier et mis à mort; son frère Forestier n'échappe qu'en se jetant dans la Seine et se soutenant

entre deux bateaux; le capitaine Redding a une jambe emportée et est mené vivant en prison pour y être massacré le 2 septembre.

Le chevalier d'Erlach cherche à la tête de sa troupe à gagner le pont tournant, mais il est tué avec tous les siens. Montmollin est massacré dans les appartements du château et ne cède son drapeau qu'avec la vie. Deville, portant le drapeau blanc de la compagnie générale, passe au travers des ennemis, soutenu par un petit peloton, et se rend à l'Assemblée nationale. De la Corbière est étendu par terre de deux coups de massue et ne dut son salut que parce qu'on le crut mort ; Répons s'échappe quoique blessé à la jambe. Tout devient affaire particulière; nos soldats se battent corps à corps dans la proportion de 1 contre 30 ; il n'y a nulle grâce pour eux ; partout on massacre les Suisses armés ou non armés ; la fureur du peuple s'assouvit sur des cadavres, c'est à qui aura du sang ou un morceau d'habit rouge; des femmes sortent du château et sont massacrées; des soldats se cachent dans les cheminées et y sont étouffés par des feux de paille ; les officiers qui avaient accompagné le Roi à l'Assemblée sont amenés aux prisons de l'Abbaye et de la Conciergerie pour y être immolés plus tard ; les soldats sont emprisonnés au Palais-Bourbon ; 80 soldats faits prisonniers en combattant furent rassemblés et menés à la Grève, où on les fusilla tous de sang froid; les cadavres sont étendus dans les rues; on fait au milieu de la cour Royale un grand feu, on y jette les meubles du château et pêle-mêle morts et blessés ; on brûle tous les corps-de-garde et les maisons attenantes aux cours du château.

Malgré cette destruction de tout obstacle, le feu de canon et de mousqueterie des vainqueurs continue toujours jusqu'à la nuit ; des bataillons frais arrivent sans cesse des environs de Paris, et, voulant avoir part à l'affaire, ils exercent leur rage contre les murs et sur les cadavres. J'étais resté dans les appartements du château. J'y fus bientôt seul, et, vers les deux heures de l'après-midi, j'en sortis dans le dessein de gagner l'hôtel de Brionne, où étaient nos bagages et où nous avions dormi et logé la veille. Je traversai la cour Royale, que je trouvai jonchée de morts et où la fumée empêcha que je ne fusse aperçu de ceux qui faisaient continuellement feu contre le château. J'entrai à gauche dans la

cour des Suisses, où cinq hommes de la garde nationale firent feu sur moi sans me toucher. Je gagnai l'hôtel de Brionne, où les Français n'avaient pas encore pénétré ; un seul, y arrivant en même temps que moi, voulut me tirer dessus ; mais, le coup n'étant pas parti, il s'élança pour me percer de sa baïonnette en s'écriant : « Ne pourrai-je donc pas en tuer un ? » Je parai le coup de mon épée, et il prit la fuite.

En entrant dans l'hôtel de Brionne, je rencontrai mon camarade le marquis Jean de Maillardoz, qui avait ôté son uniforme et pris dans sa malle un frac et un chapeau rond, et cherchait ainsi à s'échapper. J'étais toujours en uniforme, je le suivis des yeux, mais je le vis bientôt reconnu, pris et sur le champ massacré. L'hôtel, où j'étais encore seul, était environné des assaillants, et on ne pouvait en sortir sans tomber entre leurs mains. La porte cochère de la cour de l'hôtel donnait sur la rue de l'Échelle, d'où les massacreurs commençaient à frapper contre cette porte pour l'enfoncer. Je voulus descendre à la cave pour éviter leur première rencontre. Un petit escalier y conduisait, mais, parvenu dans le souterrain, je ne pus pas enfoncer la porte de la cave, et je restai appuyé contre elle, pouvant par le soupirail voir ce qui se passait dans la cour. Effectivement, j'entendis bientôt enfoncer à coups redoublés la porte cochère de l'hôtel, entrer dans la cour, tirer contre les croisées, parcourir toutes les salles. Détruisant tous les meubles et y mettant le feu, on criait : « A la cave ! à la cave ! » Mais on fut très longtemps avant d'y descendre ; j'eus le temps de recommander mon âme à Dieu, de faire des vœux pour mes parents et de me préparer à recevoir mes bourreaux. J'ôtai mon habit d'uniforme, et, ayant pratiqué avec mon épée un trou dans le sable par dessous la porte de la cave, j'y enterrai mon habit, mes guêtres, mon chapeau, mon hausse-col et mon épée.

Bientôt, j'entends descendre et un grand bruit au haut de l'escalier. Je vais au-devant. Je rencontre 2 sans-culottes armés de sabres qui viennent à moi. Je trouvai sous ma main un gros morceau de bois dont je m'armai ; mais, au lieu de les voir fondre sur moi, je fus étonné de les voir se jeter tous deux sur un fusil que je n'avais pas remarqué, étant couché contre [illegible]

et il me conduisit tout de suite dans une petite chambre qu'il avait au septième étage, m'y enferma à double tour, me disant de ne pas bouger, et il me laissa seul. J'appris que les Français avaient perdu beaucoup de monde; ils ont jeté leurs morts dans la Seine. On s'est porté hier à Courbevoie. Toutes les casernes du régiment ont été pillées, et les Suisses qu'on y a trouvés ont été ou tués ou menés en prison. Par là je perdis absolument tous mes effets. Je ne sauvai que la chemise que j'avais sur le corps, ma montre et la bague de M... La chambre où j'étais n'avait que les quatre murs, sans autres meubles qu'une table où étaient des livres. Je fus touché d'y trouver *Laure*, *Camille* et le *Mari sentimental*, ouvrages de mon père. Vautier vint m'apporter un matelas, et tira de sa poche un poulet, du pain et une bouteille de vin. Il me dit que le portier était un enragé et avait des soupçons, mais qu'il me chercherait un autre lieu de refuge. Mon ami avait lui-même assisté au massacre comme grenadier du bataillon de la garde nationale qui avait défendu le Roi, et était mis sur la liste de proscription. Je passai le reste du jour et la nuit livré à de tristes réflexions.

Dimanche 12. — Le matin, Vautier vient me chercher, et il me conduit chez M. Achard, logé chez M. Mallet (rue de Richelieu, 91). M. Achard me donne la chambre de M. Mallet, et m'annonce au portier sous le nom de Gallatin et comme étant un commis de la maison. Je restai là fort tranquille, seul dans l'hôtel, qui avait un jardin, ne voyant que rarement M. Achard et Vautier. J'allais cependant tous les matins déjeuner près de l'hôtel, au café au coin du boulevard, et dîner chez un restaurateur de la rue Neuve-Saint-Marc. J'eus le bonheur de ne rencontrer personne qui me reconnût. Je sortais le soir avec Vautier, j'allais aux bains Chinois et chez mon portier de la rue Caumartin, où je trouvais plusieurs soldats qui me donnaient des nouvelles de mes camarades et auxquels je distribuais quelques secours. J'écris par la poste une longue lettre à mon père, à Lausanne, dans laquelle je lui fais un récit détaillé de tous ces événements. Mon père envoya cette lettre à La Haye à mon cousin de Villars. Les membres du corps diplomatique en envoyèrent copie à leurs cours, et cinq ans plus tard, à Berlin, lord Elgin me fit voir celle qu'il conservait dans les archives de sa légation.

L'incendie continuait toujours. Il arrivait sans cesse de nouvelles troupes de la campagne. On cherchait partout des victimes. Un moment, nous crûmes être découverts; nous nous retranchâmes dans notre poste, et, comme il nous sembla qu'on montait à nous, je gagnai le toit, bien résolu à m'en précipiter plutôt que de me laisser prendre vivant; mais j'aperçus sur les toits voisins des tirailleurs qui cherchaient les Suisses échappés. Je me cachai derrière une cheminée, et, le bruit s'étant calmé dans l'hôtel, je rentrai dans le grenier. La nuit venue, je pris la résolution d'aller à mon logement chez Mercier. Je partis à 3 heures avec mes trois soldats, accompagné du brave homme qui nous avait aidés. Paris était illuminé. Nous marchons au travers d'une foule de peuple armé et le long d'une file de cadavres rangés sur le pavé, et nous arrivons heureusement dans la rue Caumartin, au n° 32. Mon portier me crut revenu de chez les morts. Il m'ouvrit mon logement où je passai la nuit avec mes 3 hommes. Le portier, sur les soupçons qu'avaient les voisins, dit qu'il avait donné refuge à trois religieuses qui s'étaient échappées d'un couvent. Un Suisse était comme la peste dans une maison. On les massacrait partout, on allait même jusqu'à tuer les suisses de portes à cause du nom.

Samedi 11. — Le lendemain matin, je suis réveillé par un grand bruit dans la rue. La portière accourt, et me dit que c'était un Suisse déguisé reconnu et assommé sur le champ. Le même moment, mon ami le baron de Waldner fut ainsi reconnu, traîné par les rues et achevé à coups de piques. J'envoyai la fille du portier chez MM. Rilliet, mes banquiers, me chercher de l'argent, et chez mon tailleur, qui m'apporta des habits pour moi et pour mes trois soldats. Je fis sortir ces derniers l'un après l'autre, après les avoir fait habiller et leur avoir donné quelque argent et des instructions. Je sortis moi-même peu après à 10 heures du matin, ne trouvant aucune sûreté dans mon logement qu'on menaçait de visiter.

Je gagnai les boulevards, marchant au hasard, ne sachant où aller, et cherchant dans mon esprit où je pourrais trouver un refuge. En passant devant le pavillon Montmorency, je me souviens que mon ami Vautier, de Genève, demeurait vis-à-vis, chez M [illegible] Concler

sous ce nom-là du Conseil exécutif, signé Clavière, Le Brun et Danton, et où il était spécifié que j'étais adjoint à Rosselet pour son entreprise de chevaux.

12 *septembre.* — Je vais faire mes adieux à M... et à ses sœurs et prendre Bèche. Les petites cousines m'écriront.

Vincennes, 13 *septembre.* — Ce matin M. Achard me mène à Vincennes chez Rosselet, qui y demeure dans une petite maison de campagne avec sa maîtresse.

Je logeai chez lui, et il fut convenu que nous partirions le lendemain à petites journées dans son wiski avec ses chevaux.

Je fis bientôt connaissance avec ce jeune homme, qui est un garçon gai et aimable, mais je ne me découvre point à lui. Après dîner, j'allai me promener dans le bois de Vincennes; je jouissais de me voir enfin hors des murs de cette odieuse capitale. Je déplorai le sort de mes camarades, regrettai ceux que j'avais perdus et les cousines que je venais de quitter.

D'après les renseignements que j'avais pris, voici les noms des officiers du régiment qui ont péri, sur 39 que nous étions présents aux Tuileries :

Officiers des gardes suisses tués le 10 *août et le* 2 *septembre.*

TUÉS

2 *septembre.* — Marquis de Maillardoz, lieutenant général et lieutenant-colonel du régiment.

3 *septembre.* — Baron de Bachman, maréchal de camp, major du régiment.

2 *septembre.* — De Redding, capitaine, rang de colonel.

10 *août.* — Comte d'Erlach, — —

2 *septembre.* — Baron de Salis-Sévis, aide-major, rang de colonel.

2 *septembre.* — De Wild, sous-aide major.

— De Zimmerman, 1er lieutenant, rang de lieutenant-colonel.

10 *août.* — De Gotrau, 1er lieutenant.

— Hub. de Diesbach, 1er lieutenant.

— De Glutz, 2e lieutenant, rang de colonel.

— De Gross, 2e lieutenant.

10 *août.* — De Castelberg, 2^{e} lieutenant.
— Cim, marquis de Maillardoz, 2^{e} lieutenant.
— De Saint-Venant, sous-lieutenant.
2 *septembre.* — D'Ernest, enseigne.
— R. de Diesbach, sous-lieutenant.
10 *août.* — Jean de Maillardoz, sous-lieutenant.
— Baron de Waldner, enseigne.
— De Muller, enseigne.
2 *septembre.* — De Capretz, sous-lieutenant.
10 *août.* — De Castella, sous-lieutenant.
— De Montmollin, enseigne.
2 *septembre.* — Alimam, adjudant.
— Chaulat, adjudant.
10 *août.* — Böcking, capitaine-major.
— Richten, capitaine-major.

SAUVÉS

De Durler, capitaine, rang de colonel.
De Salis Zizer, rang de colonel.
De Pfiffer, lieutenant-colonel.
De Gibelin, lieutenant, rang de capitaine.
De Glutz, lieutenant-capitaine.
De Zimmermann, lieutenant-capitaine.
De Zimmerman, —
De Zimmerman, —
De Constant Rebecque, lieutenant-capitaine.
Deville, —
De la Corbière.
De Repons, blessé.
Lauredan, aumônier.

15 tués le 10 août; 11 tués le 2 septembre; 13 sauvés.

CHAPITRE XIV

Une médaille d'honneur. — Lettre de Mounier. — Lettre du prince de Salm. — Thérésia. — Pauvreté. — Le livre de Burke. — Fragments de lettre de Mounier. — A propos d'une *Chère Capote*. — A Manheim. — De Manheim à Mayence.

La chute du trône, la proclamation de la République, la mort du Roi, la Terreur, aggravèrent singulièrement la position de Mounier, porté sur la liste des émigrés. Des lois de sang, brisant les liens de la famille et de l'amitié, défendirent bientôt de venir en aide à ceux qui avaient cherché un refuge au dehors. Il ne pouvait plus songer à tirer aucun secours de Grenoble. Il allait être forcé de ne plus compter, pour vivre, que sur les ressources obtenues par son travail. Le général Montesquiou vint menacer Genève. Mounier, après avoir suivi la comtesse de Tessé à Morat, la quitta pour ne pas abuser plus longtemps de son hospitalité, et se rendit à Berne, où il trouva le plus sympathique accueil. La petite république, reconnaissante de ses conseils, lui offrit même une médaille d'or avec cette inscription : *Josepho Mounier, civi gallico, de Republica bene merito.*

La lettre suivante nous le montre s'occupant de l'instruction et de la santé de ses enfants.

« Berne, le 24 mai 1793.

« J'ai revu avec le plus grand plaisir de l'écriture

de mon cher Châtelet[1], et je regarderais comme un grand bonheur de le revoir lui-même. Que de choses j'aurais à te dire, mon cher ami, et combien il y a de temps que je ne me suis point entretenu avec toi !

« J'ai toujours habité un pays neutre. Je n'ai jamais fait partie d'aucun rassemblement d'émigrés. Il me semblerait donc que ce ne serait pas te rendre suspect que de solliciter un passeport pour venir à Berne passer quelques jours avec nous.

« Ta mauvaise santé n'autoriserait-elle pas cette demande, si le désir de faire une visite à ta sœur n'était pas considéré comme un motif suffisant?

« J'emploie mes moments à l'éducation d'Édouard et de Victorine, à la lecture et à l'étude de la langue allemande. Mes enfants savent parfaitement l'arithmétique. Ils apprennent actuellement les fractions. Je suis assez satisfait de leurs progrès dans la grammaire française.

« Édouard a repris, mais plus faiblement, les douleurs qui nous avaient alarmés pendant l'hiver. Il a fallu recommencer les bains. Il est déjà beaucoup mieux après deux bains seulement.

« Le climat de la Suisse n'est pas favorable aux rhumatismes; moi qui n'en avais jamais été atteint, je me suis trouvé tout à coup saisi par le pied gauche, et l'on me faisait craindre des symptômes de goutte. Heureusement mon mal n'a duré que quinze jours, et il est aujourd'hui presque entièrement dissipé sans médecin et sans aucun autre remède que des frictions.

« Adieu, mon cher ami; tâchez de venir nous voir, et donnez de nos nouvelles à ma famille... »

Mounier habitait une petite chaumière près de la ville, « dans une position charmante ». Il voyait quel-

1. Borel-Châtelet, rue des Clercs, à Grenoble, beau-frère de Mounier.

ques personnes et surtout le prince Emmanuel de Salm et la duchesse de Bouillon, « une fois au moins chaque jour ».

Le prince écrivait, le 3 juin 1793, à Malouet, à Londres :

« Avez-vous reçu la lettre que je vous ai écrite il y a un mois? Je le souhaite plus que je n'ose l'espérer. Je veux vous dire aujourd'hui que nous nous trouvons très bien à Berne. Ce bon Mounier est un vrai trésor pour nous. Quelle différence de lui à cet autre homme qui n'a que de l'esprit et de la politique! On trouve tout dans Mounier, et lui seul ne sait pas ce qu'il vaut. Il n'ignore rien, depuis le cèdre jusqu'à l'humble fougère, et c'est de cette dernière que je m'occupe avec lui, en botanisant dans le plus beau pays du monde. Si vous étiez ici, nous vous ferions descendre de votre hauteur, et vous trouveriez bientôt qu'il y a plus de plaisir à connaître les plantes que les hommes. Il manque cependant un meuble à notre ménage, et c'est de ceci que je vais vous entretenir.

« Vous connaissez notre Thérésia, ou, pour mieux dire, vous ne la connaissez pas. Elle n'a aucune qualité brillante, mais elle a toutes celles qui appellent et assurent le bonheur domestique. Sa figure est plutôt bien que mal; elle passe même pour très agréable. L'éducation qu'elle a reçue de la princesse lui a donné toute l'instruction qu'une femme doit avoir. Elle y joint des demi-talents qui ne gâtent rien. Venons à la fortune : je lui donne le jour de son mariage une somme de cent mille francs, placés en Espagne. Lorsque la princesse rentrera en France, elle espère pouvoir lui en donner autant; mais cette somme ne pourrait se trouver assurée aujourd'hui dans un contrat, parce que le sort de Mme de B... n'est pas fixé. Nous nourrirons et logerons le ménage tant que la princesse vivra. Ils seront bien véritablement les enfants de la maison et ils jouiront au moins autant que nous de toute la

fortune que nous aurons. Voilà donc ce que nous donnons et voici ce que nous demandons : nous voulons un émigré, point feuillant; nous désirons qu'il n'ait pas moins de vingt-cinq ans et trente tout au plus. Si les Français rentrent chez eux et en possession de leurs biens, nous ne demandons que huit ou dix mille livres de rente et serons charmés s'il en a davantage. Si on ne rentre pas chez soi, nous nous contenterons à beaucoup moins; de même, nous ne lui demanderions rien du tout s'il était aimant et s'il savait être heureux sans fortune. Je ne m'étendrai pas sur les qualités qu'il doit avoir. D'ailleurs, vous savez ce qu'il nous faut. Thérésia demanderait pour son compte que son mari ne la séparât jamais de la princesse, qu'il fût bon et point *impie*. Je vous répète là ce qu'elle nous dit toute la journée. A présent, mon cher Malouet, regardez autour de vous. Nous avons bien regardé parmi les émigrés de Lausanne, mais nous n'avons rien trouvé. Vous comprenez que vous ferez le bonheur de trois personnes que vous aimez. Notre petite a dix-huit ans et demi.

« Parlez de nous à Mme d'Hénin et à Mme de Lally. Je vous embrasse bien tendrement.

« Vous savez que Mme de Sillery a été congédiée de Zurich. Elle est allée à Notre-Dame-des-Ermites; mais on ne sait pas si le canton de Schwitz lui permettra d'y rester. Elle porte le nom de Mme O'Connel. La Diète va s'assembler, et les petits cantons pourront bien amener les grands, non à jouer un rôle actif, mais à ne pas reconnaître la monstrueuse République. »

Médaille d'or et relations princières n'avançaient pas beaucoup Mounier. Dans une lettre à son beau-frère en date du 4 juin 1793, je lis cette phrase :

« J'aurais grand besoin d'un habit, et le drap est ici d'une cherté affreuse. »

Mais, après avoir dit qu'il commence à traduire

l'allemand avec facilité et qu'il s'est fortifié dans les langues anglaise et italienne, il ajoute :

« On fait en ce moment plusieurs démarches pour me procurer une ressource. J'en ai refusé une qui ne me convenait pas; mais il est probable qu'il s'en présentera d'autres incessamment. »

Son espérance ne fut pas déçue. Voici comment s'exprime à ce sujet un de ses biographes[1] :

« Ses ressources étaient devenues insuffisantes; les communications avec la France étaient impossibles, et cependant il fallait avoir du pain à manger. Il avait refusé une place de grand-juge au Canada que lui offrait l'Angleterre; mais il accepta de faire l'éducation d'un jeune Anglais, le fils de lord Hawke. Il vint le chercher à Londres, où il retrouva son ancien collègue M. de Lally; il fut présenté au Roi, à lord Granville. Mais, malgré un excellent accueil et de séduisantes propositions, il repartit au bout de trois jours avec son élève. Il lui fit parcourir la Suisse, le nord de l'Italie et composa pour lui un petit ouvrage où il combat le principe de la souveraineté du peuple : *Adolphe, ou Principes élémentaires de politique, et Résultat de la plus fâcheuse expérience.* »

D'après ce qui précède, Mounier, après avoir refusé d'être grand-juge au Canada, se serait montré non moins insensible aux propositions séduisantes et directes du Roi de la Grande-Bretagne et de lord Granville.

Cette attitude honorerait grandement Mounier, et rendrait indulgent pour l'éducation du jeune Anglais, qu'il eût mieux valu, néanmoins, laisser à un autre, en l'état où se trouvaient alors les *relations* entre nous et nos voisins d'outre-Manche.

Le livre trop célèbre de Burke : *Reflections on the*

1. Éloge de Mounier, lu à la séance de rentrée des conférences d'avocats stagiaires par Félix du Boys, avocat à la Cour Impériale de Grenoble.

Revolution in France, paru en 1790, avait été le premier coup de canon tiré en Europe contre la Révolution française. L'auteur s'y était écrié :

« Nous ne sommes pas, nous Anglais, des prosélytes de Rousseau : nous ne sommes pas des disciples de Voltaire : Helvétius n'a pas fait de progrès parmi nous. Nous n'avons pas des athées pour prédicateurs, et pour législateurs des fous... On ne nous a pas ôté nos entrailles naturelles... En Angleterre, nous n'avons pas été vidés et troussés, et l'on ne nous a pas remplis, comme des oiseaux dans un musée, de paille, de chiffons, de sales rognures de papier concernant les droits de l'homme. »

Et il rappelait que Lally-Tollendal avait appelé l'Assemblée nationale *une caverne d'anthropophages*, de même que Calonne, réfugié à Londres, avait dit : « Mounier n'a-t-il pas fui l'Assemblée ainsi qu'il aurait fui *une noire caverne ?* » Deux terribles citations.

L'Angleterre, sauf Fox et ses amis, avait accueilli le pamphlet de Burke avec un enthousiasme dont devait profiter la haine de Pitt, et elle avait commencé à *soutenir chez nous l'animosité et l'anarchie par de l'argent et des menées sourdes*, pour finir par engager une guerre à mort contre la France et être l'âme de toutes les coalitions.

Lorsque Mounier s'installait à Berne, le cabinet de Saint-James était en rapport avec les chefs de l'insurrection vendéenne et leur témoignait son vif désir de les secourir par toute espèce de moyens. Pitt guettait Dunkerque, Toulon, la Corse et toutes nos colonies. Toute communication d'un Français, même émigré, avec le gouvernement anglais était donc un acte de haute trahison envers son pays. Or, nous ne tarderons pas à voir que Mounier ne se borna point à l'éducation du fils de lord Hawke, et qu'il n'eut pas tous les dédains qu'on lui a prêtés. Mais ma citation biographique m'a fait anticiper sur les événements. Je retourne à

Berne, que quitte Mounier pour se rendre à Londres.

Dans des lettres adressées à sa femme chez M. le capitaine Durheim, à Berne, il a raconté son voyage jusqu'à Ostende. Je me contenterai de publier ici des fragments de chacune d'elles, ne pouvant les reproduire intégralement.

« Appen Wager, du samedi 17 août 1793.

... « Ce matin, je suis parti avec Mlle Mottel dès le point du jour ; elle a parlé sans relâche jusqu'au soir. Jamais on n'entendit de bavardage plus long et plus ennuyeux. Je l'avais prévu. Mais je veux arriver promptement et économiser sur les frais de poste. Elle ne peut me jouer d'autre mauvais tour que de m'ennuyer ; c'est beaucoup sûrement. Mais si vous dites aux demoiselles Kischberger que, dans un mauvais char de poste très étroit, j'ai sur mes épaules et dans mes oreilles une grosse femme qui me fait toutes les histoires de ses cousines, arrière-cousines, de tous les habitants, et cela avec des détails si assommants, si minutieux, qui vous parle de tous les plats qu'elle a eus dans un repas, de toutes les marques de considération qu'elle a reçues de tel seigneur, de telle dame, et qui ne discontinue pas une seule minute, même quand je veux lire, elles riront de ma peine, sans considérer que le sort m'a puni par le genre de supplice que je redoute le plus ; mais, encore une fois, elle est bonne : elle a peu d'argent, et elle voudrait donner tout ce qu'elle a pour obtenir un sourire des gens de l'auberge.

« Peu accoutumé à compter par gulden et par kreutzer, j'ai eu la bêtise pendant plusieurs postes de demander humblement au postillon si je ne devais pas telle somme? Toutes les fois que j'ai fait cette question, j'ai eu des difficultés. On est même parvenu une fois à me voler vingt-cinq kreutzer. Depuis que je dis : *Voilà tant de florins et tant de kreutzer*, les

tres de postes n'ont rien répliqué, non plus que leurs valets.

« Cette pauvre demoiselle parle l'Allemand bernois ; et, comme le mien est parfois insuffisant, surtout dans les dissertations du payement, elle vient à mon secours.

« Nous devions aller coucher ce soir à Rastadt, et nous sommes restés à *Appen Wager*, à cinq heures du soir, dans l'auberge de la Poste, qui n'en est pas moins une misérable auberge.

« Voici par quel accident nous y sommes retenus jusqu'à demain :

« Au moment où l'on transférait nos paquets d'un char à l'autre, la demoiselle s'écrie : *Et ma belle capote, qui m'a coûté cinq louis, qui est placée dans une serviette, qui doit me garantir du froid de Moscou!*

« Elle répète ces mots en allemand. Le postillon qui nous avait amenés répond qu'il ne l'a point vue, que ce n'est point lui qui a placé les paquets : *Eh! grand Dieu! ma capote!* Puis, s'adressant à moi : *Oh! monsieur, de grâce, reprenez la poste et courez après ma capote.*

« — Je voudrais bien vous obliger, Madame, mais *je ne retourne point sur mes pas :* il faut envoyer quelqu'un que vous donnera le maître de poste.

« Elle me répond qu'elle ira elle-même; et des cris, et des pleurs, des tremblements convulsifs!

« Pendant ce débat, le postillon fouette ses chevaux pour retourner chez lui.

« J'observe qu'on pourrait lui recommander de faire des recherches à Prisenheim, ou même placer dans la voiture, en le payant, quelqu'un qui irait à la découverte de la capote.

« Le postillon ne tient aucun compte de ma réflexion, et malgré moi, malgré le maître de poste d'*Appen Wager*, il s'enfuit.

« La colère me saisit; je cours après la voiture. Le

maître de poste, lui, crie de l'arrêter, et un maréchal-ferrant se jette sur la bride des chevaux. Ayant les naturels du village pour nous, il me fut permis de saisir au collet le *schovager*, qui devint doux comme un mouton. On délibéra longtemps avec lui sur les moyens de retrouver la *capote !*

« Après de longues lamentations, Mlle Mottel aperçoit un double fond dans la voiture; elle y cherche, trouve la *chère capote.*

« Les spectateurs censurent le postillon, qui répond qu'il n'a point chargé la voiture.

« Et la bonne demoiselle lui donne une forte étrenne, tant la joie de retrouver son trésor avait détruit son ressentiment.

« L'agitation de la crainte, de l'espérance, de la joie, avait rendu malade Mlle Mottel. Son sang s'était porté à la tête, et elle ne pouvait plus se soutenir. Il faut donc s'arrêter à *Appen, Wager*, sauf à partir demain à trois heures et demie du matin...

« Heureusement, mes chers amis, je serai après demain à Francfort. J'y trouverai infailliblement une occasion favorable pour Bruxelles, dussé-je passer deux jours entiers à en faire la recherche.

« Sans doute vous ne trouverez pas mes aventures bien gaies, mais qu'est-ce que ces petits désagréments en comparaison du chagrin d'être séparé de vous? Je me porte bien... je pense toujours à vous trois. Mes petits amis, ayez bien soin de votre bonne mère. »

« De Manheim, le 19 août 1793.

« Je vous ai écrit d'Appen Wager, mes chers amis. Depuis, aucun accident extraordinaire ne s'est présenté. Mlle Mottel a continué ses ennuyeux récits. Elle m'a fait donner au diable par ses lenteurs. Elle n'était jamais prête à partir, et toujours pressée de s'arrêter.

« A Carlsruhe, elle m'a planté là pour aller voi-

manger le margrave. Elle se plaindra de moi : je n'ai point eu assez de politesse; mais elle a lassé mille fois ma patience par ses discours; par sa paresse et sa curiosité. Elle est d'une si terrible politique qu'elle m'a demandé si l'arbre de la liberté renversé dernièrement au milieu d'Huningue par un coup de canon des Autrichiens n'appartenait pas aux émigrés...

« Nous avons passé la nuit dernière à Wachenfel, dans une auberge où soixante Français républicains ont passé vingt-quatre heures. Notre hôte ne les aime pas, car, après avoir consommé toutes ses provisions, ils lui ont délivré pour son paiement une lettre de change sur l'évêque de Spire. On entend ici chaque jour le bruit du canon des alliés et des républicains.

« J'oubliais de vous dire qu'ayant appris à Carlsruhe que le passage par Manheim n'exigeait qu'un quart de poste de plus, je me suis déterminé à préférer cette route, pour voir le chevalier de Dolomieu.

« Nous sommes arrivés à Manheim à dix heures.

« La poste nous a conduits dans une superbe auberge, celle de la Cour Palatine. La première personne que j'ai vue en me promenant sur la place d'Armes a été le chevalier.

« Nous ne nous sommes plus quittés. Il a voulu me conduire chez un de ses amis, M. Lucien, envoyé des Provinces-Unies auprès de l'Électeur de Mayence et qui a de l'estime pour moi. Le bon chevalier disait avec raison que personne n'était plus en état que M. Lucien de me donner des renseignements pour aller vite et à bon marché à Bruxelles. M. Lucien m'a traité fort obligeamment, et m'a détourné du projet d'aller à Francfort, m'a conseillé de prendre demain la diligence pour Mayence, où j'arriverai à sept heures du soir.

« Il m'a remis une lettre pour une personne de Mayence qui doit me recommander ensuite à Cologne. La navigation du Rhin, de Mayence à Cologne, est

aussi sûre qu'une promenade de l'Altberg à la Lorraine. Je prends cette voie. A Cologne je trouverai des occasions en nombre pour Bruxelles.

« Je viens de régler mon compte avec Mlle Mottel, qui se croit perdue, parce qu'elle est obligée d'aller seule jusqu'à Francfort...

« Adieu, mes bons, mes chers amis, je vous embrasse tous les trois. Le chevalier de Dolomieu vous dit mille choses. Dites au prince que je lui écrirai demain de Mayence, et à Mlle de Satteville que j'ai dîné à table d'hôte avec M. d'Erlach, à qui j'ai remis sa lettre. »

« De Mayence, le mercredi 21 août 1793.

« Hier, j'ai pris la diligence à Manheim, mes chers amis. La marche de cette voiture est bien lente; mais, comme elle va jour et nuit, on pourrait traverser l'Allemagne à très bon marché et en peu de temps, si on avait la constance de supporter les secousses d'une charrette, d'avaler beaucoup de poussière, d'étouffer de chaleur et de se trouver souvent en mauvaise compagnie.

« J'avais avec moi un marchand, un prêtre, une fille, un Juif et une malheureuse qui crachait ses poumons.

« Le Juif ne passait pas une minute sans s'arracher quelque pou qu'il soufflait hors de la voiture, au risque de nous l'envoyer au visage. Je sais bien qu'on ne me reverra pas dans les diligences d'Allemagne, ni même dans celles de Suisse.

« Nous parcourûmes le chemin de Manheim à Mayence sans aucune aventure remarquable. Un seul de nos compagnons savait un peu de français, et je hasardais souvent de me mêler à la conversation allemande, au risque de faire rire à mes dépens.

« A mesure que nous approchions d'Oppenheim, de Weisenau et de Mayence, nous voyions les traces

des *fanatiques* français : des maisons brûlées, d'autres entièrement démolies, un grand nombre tellement dévastées qu'il n'y a pas une porte ni une fenêtre entière. Beaucoup d'habitants rentrés dans leur demeure avaient un air de misère et de chagrin qui pénétrait de compassion pour eux et d'horreur pour les *brigands* qui sont venus ravager ces contrées... J'ai été bien imprudent de ne pas apporter plus de vêtements. Ma veste de soie s'est mise en lambeaux dans les voitures. Mon habit bleu s'est percé par le coude, et j'aurai froid le mois prochain faute d'une redingote. Je suppléerai à tout cela, car je viens d'apprendre que je ne puis partir et que je n'aurai un yacht que demain matin. J'en profiterai aussi pour apprendre beaucoup de détails sur Mayence et pour remplacer mon sac de nuit, qui est en pièces...

« J'écris au prince Emmanuel; il vous dira le peu que je sais de politique. Dans ce moment, je viens de faire un marché pour aller à Coblentz par eau. De là, je m'embarquerai à Cologne. Je serai dans cinq jours à Bruxelles... »

CHAPITRE XV

Sur le Rhin. — A la synagogue. — Un chevalier de Malte. — Un émigré. — Aix-la-Chapelle. — Un scandale à Dusseldorf. — Mallet du Pan et Montlosier. — Gand, Ostende. — Une lettre de M. Waddington. — Une lettre de Mounier. — Deux lettres de lord Grenville. — Mémoire remis à lord Fitz-Gérald.

« De Coblentz, le vendredi 23 août 1793.

« Je croyais, mes chers amis, pouvoir vous écrire aujourd'hui de Cologne, et je ne suis encore qu'à Coblentz, où je ne suis arrivé que ce matin à neuf heures... Nous avons eu hier, pour notre voyage sur le Rhin, le ciel le plus pur, et rien ne m'a empêché de jouir des belles perspectives qui se présentaient à chaque instant sur les deux rives de ce fleuve; mais le vent nous était contraire, et nous fûmes obligés de nous arrêter hier à Coppard, à neuf heures et demie du soir.

« Les écueils et les tourbillons qu'on rencontre au dessous de Bingen ne m'ont pas causé la plus légère inquiétude. Depuis Coblentz jusqu'à Cologne, le Rhin coule très paisiblement. On peut dire que la navigation sur le Rhin est plus sûre qu'un voyage en chaise de poste.

« Vous voudriez, mes chers amis, que je vous rendisse compte de l'emploi de mon temps dans la jour-

née d'hier, ou plutôt depuis le départ de ma lettre mercredi?

« Je vous dirai donc qu'après vous avoir écrit, j'ai encore parcouru la ville avec un négociant de Mayence. Les maisons détruites ou démolies ne sont qu'au nombre de quarante. Encore faut-il bien remarquer que plusieurs de ces maisons ont été incendiées comme propriétés aristocratiques par les Français eux-mêmes, et non par les alliés. Après ma longue et triste promenade, je suis rentré à l'auberge des Trois-Couronnes. J'y ai soupé en nombreuse compagnie. Deux bons messieurs, l'un joueur de harpe et l'autre de violon, ont exécuté plusieurs morceaux très agréables pendant le repas. Des officiers prussiens ont encore demandé l'air *Ça ira* et l'*Hymne des Marseillais*.

... « Les Prussiens m'ont paru considérer ces airs sous le seul point de vue de leur mélodie. Ils les trouvent beaux, ils veulent en jouir. Il me semble que lorsqu'on peut dégager cette infâme musique de toutes les idées accessoires et de l'usage qu'en ont fait les brigands, on n'éprouve pas toute l'horreur que doit inspirer tout ce qui leur appartient; mais sûrement ce n'est pas un signe d'approbation... »

« Cologne, le dimanche 25 août 1793.

... « Obligé de rester à Bonn, je vais arrêter une place dans une diligence qui part le lendemain à six heures, mais qui ne va pas au-delà de Cologne, et, pour passer le reste du jour, je vais parcourir les jardins de l'Électeur de Cologne, dont Bonn est la résidence. Je passe plusieurs heures à la bibliothèque publique, établissement commencé depuis peu de temps, où les ouvrages ne sont pas très nombreux, mais très bien classés.

« Le cabinet d'histoire naturelle renferme des choses fort curieuses. Le bibliothécaire est un homme instruit et poli.

« A huit heures du soir, j'allai dans le quartier des Juifs pour assister à leur prière du soir.

« Je fus aussitôt entouré de tous les Juifs et Juives qui se croyaient le plus en état de lier conversation et de me faire les honneurs de la synagogue. J'y rencontrai un jeune homme instruit, parlant toutes les langues de l'Europe, connaissant parfaitement l'histoire de sa nation et de son état actuel dans les diverses contrées où elle est dispersée. Ma lettre serait trop longue et trop coûteuse si je vous rendais compte de ma conversation avec ces messieurs et ces dames.

« Je vous en ferai le récit à mon retour.

« Je passai quelque temps dans la salle des hommes et ensuite dans celle des femmes pendant la prière. J'eus grand soin de me contraindre pour ne pas rire de leurs cris, de leurs grimaces et de leurs contorsions.

« La famille du Juif que j'avais distingué parmi les autres fut excessivement touchée de ce que je caressais un de ses petits enfants, d'une figure charmante ; mais voilà ce qu'il y a de plus plaisant : de retour à mon auberge pour souper, je vis que les gens de la maison me traitaient fort lestement, riaient entre eux en me regardant d'un air qui me déplut beaucoup. Je ne tardai pas de découvrir que, sur le récit de mon conducteur, qui avait été témoin de la manière dont on m'avait entouré chez les Hébreux, mes hôtes et leurs valets me prenaient pour un Juif.

« Leur erreur me donna un moment de distraction agréable, et quand elle fut détruite, ils furent surpris de mon genre de curiosité.

« Ce matin je suis parti pour Cologne. Parmi mes compagnons, dans la diligence, s'est trouvé un chevalier de Malte français, capitaine d'artillerie, qui m'a pris bientôt en affection, a fumé la pipe et touché le verre avec moi, car les émigrés ont pris ces deux usages allemands.

« J'étais réservé, parce que je sentais bien qu'en me

connaissant il aurait moins de tendresse. En effet, il était de la plus haute aristocratie, au point d'avouer qu'un de ses amis faisait..... de faux assignats, et qu'il était intéressé à l'entreprise.

« Tout est permis avec des brigands tels que les Jacobins, tout, suivant moi, excepté les faux assignats, qui frappent sur l'innocent comme sur le coupable, et qui indiquent d'ailleurs des vues et des moyens bien peu conformes à celles d'un honnête homme. L'émigré m'a dit son nom et a voulu savoir le mien. Je l'ai dit, il a été presque aussi subitement engourdi que s'il eût touché une torpille.

« Voulant dissimuler son trouble, il m'a demandé si je n'avais point servi dans le génie :

« — Non, *Monsieur* ». Et pour l'assurer de la vérité de ses soupçons :

« — Connaissez-vous M. de Lally-Tollendal?

« — Oui.

« — C'est mon ami.

« Ma réponse a été suivie d'un long silence, qui a été observé jusqu'à Cologne, où nous nous sommes salués profondément.

« J'ai lu les papiers allemands : je n'y ai vu aucune nouvelle. J'ai appris seulement que les Lyonnais avaient battu les brigands commandés par Dubois de Crancé, et j'y ai vu aussi combien il fallait trembler pour les jours de cette pauvre Reine. » ...

« De Bruxelles, le vendredi 30 août, 5 heures du matin.

« ... Il a donc fallu recourir à cette triste diligence que je croyais avoir abandonnée pour jamais.

« Je réussis dans la soirée du dimanche 25 à découvrir à force de recherches une infernale voiture privilégiée par l'Électeur palatin, en vertu d'un droit que je ne connais pas, et le lundi 26 je partis à quatre heures du matin.

« J'eus pour compagnons plusieurs particuliers

avec qui mon entretien ne pouvait être que fort court, attendu qu'ils ne savaient pas un mot de français, et un émigré qui parlait cette dernière langue dans le style des *Battus payent l'amende*. Dans un moment je sus toute son histoire.

« Il avait commencé la campagne l'année dernière en qualité d'officier dans la légion de Mirabeau; il avait été reformé, parce qu'on avait mis cette année la composition de ce corps sur le pied autrichien, et il prétendait qu'il aurait fait une duperie d'obéir comme simple volontaire après avoir commandé.

« Il assura qu'il avait de l'argent pour longtemps encore, et que la plupart de ceux qui restent dans l'armée de M. le prince de Condé ne portent les armes que parce qu'ils n'avaient point d'autre ressource.

« Il voulut absolument avancer pour moi quelques sous, parce que je n'avais point de monnaie pour payer mon déjeuner.

« Il me parla pendant toute la route des humiliations que les émigrés, armés ou non armés, éprouvaient chaque jour de la part des étrangers; soutint que hors de France il n'y avait ni esprit, ni goût, ni plaisir; me pria ensuite de payer pour lui, au dîner, en m'assurant que nous faisions un compte le soir...

« Nous échangeâmes à Dieshem notre compagnie, qui se composa entièrement de dames ou de demoiselles de ce bourg, et mon émigré eut au moins la bonne qualité d'être poli. Quand il vit approcher Aix-la-Chapelle, il me proposa deux parties de plaisir : l'une, de loger dans une auberge où je trouverais un grand nombre d'autres émigrés; l'autre, d'aller à *la Redoute*, tripot privilégié où l'on joue des sommes énormes, il m'assura avec un ton de satisfaction et de fierté *nationale* que les banquiers de cette maison de jeu gagnaient des sommes immenses aux Français, et que ceux-ci fournissaient toujours le plus grand nombre des joueurs.

« Vous sentez bien que j'éludai l'une et l'autre pro-

position. Il me pria encore de payer quelques bagatelles pour lui au conducteur de la diligence, me promit de venir un moment dans mon auberge et de me rembourser; mais il s'éclipsa, et oncques je ne l'ai revu...

« Le mardi 27, je partis pour Liège seulement à sept heures du matin, parce que le voiturier attendait deux autres personnes. J'avais payé un peu plus que ceux-ci, suivant ma coutume, et malgré cela il fallut m'asseoir pour le reste du jour sur un petit banc très dur et très étroit, mes compagnons ayant eu la précaution de retenir les places du fond, et moi n'y ayant pas songé.

« L'un des deux était un Flamand, l'autre un Anglais, tous les deux assez débonnaires en apparence et assez instruits, ayant voyagé dans toute l'Europe, mais tous les deux assez pauvres diables; car l'un avait tout son équipage dans un sac de toile et l'autre dans un morceau d'étoffe.

« Nous dînons avec dix ou douze émigrés très joyeux, parlant alternativement de femmes, de spectacles et de contre-révolution.

« Nous arrivâmes le soir à Liège, avant la nuit.

« Le Flamand devait rester à Liège; l'Anglais et moi nous arrêtâmes deux places dans la diligence de Bruxelles. J'allai ensuite voir un pauvre garde du corps à qui je devais remettre quelque argent de la part du comte Antoine. Enfin, après avoir rencontré cent émigrés sans en apercevoir un seul digne d'un grand intérêt, je soupe avec un vieillard français dont la physionomie m'inspire le respect et la bienveillance.

« Il retourne à Aix-la-Chapelle, où il est établi.

« Je lui demande s'il y a beaucoup de Français dans le lieu de sa demeure.

« — Beaucoup trop, Monsieur. Il y a une foule de jeunes gens qui nous compromettent. On ne voit qu'eux dans la maison de jeu. Leur libertinage scandalise et indigne les étrangers.

« Il me raconte ensuite une aventure malheureuse arrivée il y a quelques temps à Liège, où un émigré, chevalier de Malte, a pris dispute avec une sentinelle, a voulu la désarmer, et a été tué sur la place d'un coup de fusil.

« Deux autres personnes qui arrivent de Dusseldorf nous instruisent d'un événement qui occupe actuellement l'attention de tous les habitants de cette dernière ville.

« Plusieurs émigrés, joueurs de profession et cherchant du matin au soir à faire des dupes, ont enivré un marchand anglais, lui ont gagné des sommes considérables. Le lendemain, il refusait de payer. Ils viennent chez lui le pistolet à la main, et le forcent à souscrire une lettre de change. Pour se tirer d'embarras, il nomme dans sa lettre un négociant qui n'existe pas. Instruits de la supercherie, ils portent plainte. Le marchand est emprisonné. Il cite pour sa défense la contrainte qu'on lui a fait éprouver. Ses adversaires ont l'impudence de se vanter de leur bravoure devant plusieurs témoins, et la justice informe actuellement contre eux.....

« Je continuerai ce soir mon journal. Je n'écris pas au prince et à la princesse, parce que ce journal leur est commun avec vous. Je reprendrai ce soir la continuation. Hier j'ai eu peu de temps à moi, parce que j'ai passé le jour avec Mallet du Pan et Montlosier.

« Je n'ai aucune nouvelle agréable à vous apprendre ; ainsi je puis différer jusqu'à Gand. Je pars dans ce moment pour cette ville, et j'arriverai demain à Ostende.

« La traversée est très sûre. Je suis muni d'un passeport de Mylord Elgin, d'une lettre pour le consul anglais et pour un négociant d'Ostende... »

« Ostende, du lundi 2 septembre 1793.

... « Nous arrivâmes à Bruxelles à neuf heures du soir le 28 août... La route, depuis Liège, était mar

quée à chaque pas par les traces des brigands...

« Le jeudi 29, je suis allé de bonne heure chez Mallet du Pan. Il m'a beaucoup parlé de ses efforts pour faire agir les cabinets suivant sa manière de voir et de leur inutilité jusqu'à présent.

« Son entreprise est déjà terminée. Dans peu de temps il ira en Angleterre ou retournera en Suisse.

« Il a l'imagination tellement naïve qu'il s'obstine encore à croire toute l'Europe en danger.

« J'ai vu ensuite Montlosier, qui loge dans la même maison. Nous avons disserté à perte d'haleine. J'ai été fort content de lui. J'ai trouvé cependant qu'il cherchait à prononcer des sentences avec beaucoup de pompe et de gravité.

« Je suis revenu dîner à mon auberge. J'ai parcouru ensuite quelques églises. J'ai été assailli dans les rues par des mendiants qui me disaient des injures lorsque je ne leur donnais pas, et je suis allé passer la soirée chez M. de Montlosier, suivant la promesse que je lui avais faite...

« Un jeune Anglais, employé de la légation d'Angleterre, est allé me chercher un passeport signé de Mylord Elgin, m'assurant que je n'aurais pas besoin d'en prendre un à Ostende, mais que celui de Mylord Fitz-Gerald ne serait pas assez connu à Douvres.

« M. Willes, ce respectable ecclésiastique anglais que nous avons vu l'année dernière à Berne, est venu me visiter chez M. de Montlosier et m'a remis plusieurs lettres pour ses amis de Londres.

« Le vendredri 30, nous avons pris la diligence de Bruxelles pour Gand...

« A notre arrivée, nous avons vu beaucoup de personnes rassemblées sur la place, et nous avons appris qu'on s'entretenait de la retraite des Hollandais jusqu'à Courtrai. Mardi dernier ils ont été obligés de céder leur ligne aux brigands, qui l'ont emporté par la force du nombre. J'ai voulu interroger un des

groupes de nouvellistes. Il était composé de démocrates dont cet événément avait réalisé l'espérance et dont la joie me fit horreur. Sur la route de Bruxelles à Gand, les pauvres, pour avoir l'aumône, criaient « Vive l'Empereur ! » comme ils criaient précédemment « Vive Wandermoot ! » Dans toutes les occasions la canaille est toujours prête à crier *Vive le plus fort !*

« Le samedi 31, nous nous sommes embarqués sur le canal jusqu'à Bruges.

« J'ai passé le temps sur la barque à lire ma grammaire anglaise et à chercher des mots anglais dans mon dictionnaire de poche...

« Je vous dirai que je suis arrivé à Ostende avant-hier à neuf heures du soir, et que j'ai passé la journée entière à aller au paquebot, à revenir dans mon auberge, dont le capitaine nous rappelait sans cesse pour profiter du premier vent favorable; mais il l'a vainement attendu. Il est de la plus grande prudence. Il ne s'embarquera point si le temps n'est pas propice. Il n'y a point d'exemple que depuis la guerre actuelle il ait aperçu un seul corsaire français.

« Je n'ai pas plus trouvé de lettres de vous à Ostende qu'à Bruxelles. S'il m'est possible de m'embarquer aujourd'hui, je vous écrirai de Douvres. »

Les vents contraires retinrent encore Mounier trois ou quatre jours à Ostende. Enfin, il s'embarqua pour l'Angleterre.

Quoi qu'on en ait dit, il resta à Londres *un peu plus de trois jours.*

Je n'ai point trouvé trace des lettres qu'il avait promis d'écrire à sa famille. En revanche, ayant en ma possession la preuve qn'il avait eu avec le gouvernement anglais une correspondance importante, je me suis adressé à notre ambassadeur pour tâcher de savoir ce que cette correspondance était devenue.

L'honorable M. Waddington, à qui j'en fais ici mes vifs remerciements, m'a répondu par la lettre suivante, accompagnée de deux copies officielles précieuses :

« Londres, le 8 mai 1891.

Ambassade de France à Londres.

« Monsieur,

« En réponse à la demande que j'avais adressée à Lord Salisbury, en vue de vous faire obtenir communication d'une correspondance échangée en 1793 entre Mounier, ancien président de la Constituante, et Lord Granville, le premier ministre vient de m'annoncer que les recherches opérées dans les archives de l'époque contiennent seulement deux lettres relatives à la correspondance précitée et dont il veut bien m'adresser la copie.

« J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ces deux documents.

« Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.

« Waddington.

« *Monsieur le comte d'Hérisson !*
11, *avenue Carnot* (*Paris*). »

Première copie officielle jointe à la lettre.

Ici le timbre
du « Foreign office ».

« Mylord,

« Je n'attends plus, pour retourner en Suisse, que d'avoir une preuve par écrit de la confiance dont on veut bien m'honorer, preuve dont j'userais avec la plus grande discrétion et dans les seules circonstances où elle serait absolument nécessaire pour le succès. Il y aurait encore deux ou trois objets à régler définitivement, pour lesquels je désirerais beaucoup que

ment légitime qui assurerait la tranquillité intérieure du pays et le repos de ses voisins.

« Il ne se prêtera jamais à favoriser les passions ou les désirs de vengeances particulières, s'il en existe encore parmi les victimes de la Révolution, chez qui tout autre sentiment devrait céder au vœu de rendre à leur patrie sa tranquillité intérieure et extérieure.

« Pour atteindre à un but si désirable, le Gouvernement britannique n'a aucune répugnance à favoriser les efforts de ceux qui sont actuellement en état d'y contribuer, et qui par là même ont un motif de plus pour faire cesser un système qui fait toujours succéder à la jouissance d'un pouvoir momentané une chute rapide et funeste.

« On s'engagerait donc volontiers envers tous ceux qui voudraient travailler au rétablissement de la royauté en France :

« Que l'Angleterre employera toute son influence pour faire pardonner en leur faveur les erreurs d'opinion et de conduite et pour faire accorder une amnistie générale, avec la seule exception des assassins et des régicides, et en ne comptant parmi ces derniers que ceux qui auront voté directement pour la mort du Roi, ou qui auront de quelque autre manière pris une part ostensible et marquée soit à ce crime exécrable, soit à ceux des meurtres de la Reine et de Madame Élisabeth.

« Toute autre personne qui voudrait contribuer au rétablissement de la royauté serait en droit de s'attendre non seulement à un oubli du passé, mais aussi à des récompenses proportionnées à ses services futurs ; et pour les régicides mêmes, de grands services pourraient expier le plus grand de tous les crimes.

« Il est bien plus difficile de s'expliquer avec la même précision sur les deux autres demandes énoncées dans le mémoire remis à Lord Robert Fitz-Gerald, mais on croit que, par rapport aux objets dont il est

considération et d'estime personnelles avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, etc..

« GRENVILLE.

« *A M. Mounier.*

En rapprochant la date de cette dernière lettre, qui abaisse Mounier, sur sa demande, au rang d'agent de l'Angleterre, de la date de son embarquement à Ostende, on voit qu'il demeura au moins cinq semaines à Londres, et que son panégyriste a essayé de faire les ténèbres sur cette époque de la vie de l'ancien président de la Constituante. Vaine tentative! Les deux documents ci-après prouvent que celui-ci n'avait pas sollicité de nos plus cruels ennemis une paisible sinécure :

A Whitehall, ce 3 décembre 1793.

« Monsieur,

« Je réponds aujourd'hui à Lord Robert Fitz-Gerald sur tous les objets de vos lettres et des siennes. Vous me permettez pour l'avenir de me servir de ce moyen de communication pour vous faire parvenir les remarques qui résulteront de la considération de vos lettres. Mais je n'ai pas voulu omettre l'occasion, en vous accusant la réception de vos deux premières lettres, de vous donner l'assurance combien tous ceux à qui la connaissance en a dû être portée en sont contents, et de vous renouveler celle de la parfaite estime avec laquelle je suis, etc..

« GRENVILLE.

A M. Mounier.

« 3 décembre 1793.

Notes sur le mémoire remis à Lord Robert Fitz-Gerald.

« L'objet principal du Gouvernement britannique, depuis qu'il se voit forcé de se défendre contre le système destructeur des Jacobins français, a toujours été de contribuer à rétablir en France un gouverne-

ment légitime qui assurerait la tranquillité intérieure du pays et le repos de ses voisins.

« Il ne se prêtera jamais à favoriser les passions ou les désirs de vengeances particulières, s'il en existe encore parmi les victimes de la Révolution, chez qui tout autre sentiment devrait céder au vœu de rendre à leur patrie sa tranquillité intérieure et extérieure.

« Pour atteindre à un but si désirable, le Gouvernement britannique n'a aucune répugnance à favoriser les efforts de ceux qui sont actuellement en état d'y contribuer, et qui par là même ont un motif de plus pour faire cesser un système qui fait toujours succéder à la jouissance d'un pouvoir momentané une chute rapide et funeste.

« On s'engagerait donc volontiers envers tous ceux qui voudraient travailler au rétablissement de la royauté en France :

« Que l'Angleterre emploiera toute son influence pour faire pardonner en leur faveur les erreurs d'opinion et de conduite et pour faire accorder une amnistie générale, avec la seule exception des assassins et des régicides, et en ne comptant parmi ces derniers que ceux qui auront voté directement pour la mort du Roi, ou qui auront de quelque autre manière pris une part ostensible et marquée soit à ce crime exécrable, soit à ceux des meurtres de la Reine et de Madame Élisabeth.

« Toute autre personne qui voudrait contribuer au rétablissement de la royauté serait en droit de s'attendre non seulement à un oubli du passé, mais aussi à des récompenses proportionnées à ses services futurs; et pour les régicides mêmes, de grands services pourraient expier le plus grand de tous les crimes.

« Il est bien plus difficile de s'expliquer avec la même précision sur les deux autres demandes énoncées dans le mémoire remis à Lord Robert Fitz-Gerald, mais on croit que, par rapport aux objets dont il est

question, les intentions doivent être les mêmes dès que l'on se propose le même but principal.

« La première de ces deux demandes pourrait avoir rapport à tant de cas différents, qu'il est très difficile même de les prévoir d'avance. On peut même en supposer plusieurs dans lesquels l'activité des troupes alliées servirait au lieu de contrecarrer les projets dont il est question.

« La personne chargée de remettre ce Mémoire l'est également d'entrer dans les explications verbales que cet objet pourra demander. Le but en serait de se réserver la faculté de concourir s'il pourrait être nécessaire à l'exécution du plan proposé, et de se garantir contre les effets qui pourraient autrement en résulter en cas de non réussite.

« La troisième demande exigera également des explications verbales, en outre de ce qu'on en pourrait dire ici en termes généraux.

« Le Gouvernement britannique n'a jamais eu le dessein de prendre sur lui de dicter à la France les modifications qui pourraient ou accompagner ou suivre le rétablissement de la royauté en France. Il ne pense pas devoir dissimuler son sentiment à cet égard, qui est que le rétablissement de l'ordre public dans toute l'étendue d'un pays où les principes de l'anarchie ont été propagés avec tant de soins et de succès doit exiger un pouvoir concentré, une autorité fort énergique comme le seul moyen qui soit propre ou pour s'assurer du maintien permanent de l'ordre public ou même pour garantir la sûreté particulière de ceux qui auront contribué à ce grand objet. Mais on est très persuadé que le détail de ces points ne peut jamais être réglé par des étrangers n'ayant une connaissance suffisante ni de la disposition des esprits ni de tant d'autres difficultés qu'on aura à concilier.

« D'après le jugement qu'on en porte ici, les points fondamentaux qui devraient servir au réta-

blissement de la tranquillité en France seraient :

« 1° Le rétablissement de la royauté dans la personne de Louis XVII;

« 2° La recognition de Monsieur pour Régent chargé pendant la minorité du Roi de l'administration de tout le pouvoir royal ;

« 3° Le rétablissement de la religion et du culte public ;

« 4° Le retour de tous les émigrés sans exception et la révocation de toute loi de proscription ou de confiscation faite depuis le commencement de la Révolution.

« On sent que le retour du clergé et de la noblesse pourra exiger un arrangement au sujet des assignats, qui portent en grande partie sur l'hypothèque des biens dont ces deux classes ont été si injustement dépouillées. On ne se cache pas la difficulté d'un arrangement qui doit concilier les justes droits des émigrés de toute classe avec les mesures que l'état des choses rendrait nécessaires afin de pouvoir conserver quelque espérance de rétablir la paix en France.

« L'Angleterre ne désire à cet égard d'autre influence que celle de pouvoir aider par ses conseils à l'arrangement d'une matière si épineuse.

« Le porteur de ce Mémoire, qui a toute la confiance du Gouvernement, entrera, si on le désire, dans des discussions plus particulières sur ces objets; mais on pense que les assurances et explications données ci-dessus suffiront à démontrer la disposition de concourir au but proposé par les moyens dont on a fait l'offre.

« Il paraît à propos d'ajouter à ce Mémoire qu'il y a tout lieu de croire les Princes français parfaitement bien disposés à se conduire d'après les principes de modération que les circonstances exigent.

« Les autorisations et instructions seraient envoyées au Ministre de Sa Majesté en Suisse à mesure qu'elles pourraient devenir nécessaires, et il se chargera de pouvoir aux dépenses que les mesures dont il est question pourraient exiger. »

CHAPITRE XVI

Acte de baptême de Philippine Mounier. — Le baron dé Flachslander. — Le jeune Hawke. — Bains de Burk. — Sur le Gemmi. — Le lac *Tavben See*. — Eaux de Lenck. — Le chemin des Échelles. — Lettres de Belgira et de Milan. — Le Valais — Crétins et goîtreux. — Le Simplon. — L'odeur valaisanne.

Jusqu'au mois de juin 1795, je ne connais plus aucune lettre écrite ou reçue par Mounier, ce qui est bien étonnant, même étant donné qu'il promène son jeune Anglais. Promenait-il sa famille avec lui ? C'est possible.

Une seule pièce nous apprend qu'ils étaient tous ensemble à Fribourg le 20 mars 1794, ce qui ne nous mène pas loin ; et cette pièce est un acte de baptême que je transcris ici, parce qu'il montre en quels termes était alors Mounier avec le baron Vignet des Etoles, ministre de sa Majesté le roi de Sardaigne près le Corps Helvétique, et lord Etienne-Robert Fitz-Gerald, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique près le même Corps, tous les deux aux premières places parmi nos amis les ennemis, naturellement :

« Je, Etienne Pagès, prêtre approuvé et revêtu de tous les pouvoirs par Monseigneur l'Évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, aumônier de M. le baron Vignet des Étoles, ministre de Sa Majesté le roi de Sardaigne près le Corps Helvétique, certifie qu'au-

jourd'hui, vingt mars mil sept cent quatre-vingt-quatorze, j'ai baptisé solennellement, dans la chapelle du susdit ministre, demoiselle Marie-Claire-Philippine Mounier, née le dix-sept février dernier, fille de sieur Jean-Joseph Mounier, ci-devant écuyer, conseiller du Roi de France, juge royal de la ville de Grenoble et secrétaire général des États de la Province du Dauphiné, et de dame Marie-Philippine Borel, son épouse.

« Le parrain a été sieur Claude-Philippe-Édouard Mounier, et la marraine, demoiselle Marie-Marthe-Victorine Mounier, frère et sœur du nouveau-né.

« Le baptême a été célébré en présence de Lord Étienne-Robert Fitz-Gerald, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique près le Corps Helvétique, et de Lady Sophie-Charlotte Fielding, son épouse; et de sieur Aimé-Louis Vignet, baron des Étoles, ministre de S. M. le Roi de Sardaigne près le Corps Helvétique, et de demoiselle Marie-Marguerite-Ignace Vignet des Étoles, sa sœur; et de M. Édouard Hawke, fils aîné de Lord Hawke, lesquelles susdites personnes ont toutes signé le présent avec nous.

« Édouard Mounier — Robert Stéphen Fitz-Gerald. — Sophie Charlotte Robert Stéphen Fitz-Gerald. — Édouard Hawke. — Victorine Mounier. — A. Vignet des Étoles. — Vignet des Étoles. — Mounier. — Pagès. »

Au chapitre XIII de mon livre *Autour d'une Révolution,* j'ai publié, avec le billet de transmission du baron de Flachslander, une lettre que le Régent — le comte de Provence — adressait de Vérone à Mounier, le 2 juin 1795.

On y voit que celui-ci avait témoigné au susdit Régent quelques craintes de lui parler avec ouverture sur les objets que lui, Mounier, croyait essentiels au retour de l'ordre en France; ce qui prouve que notre Dauphinois, tout en ne se fiant pas trop au libéralisme du futur Louis XVIII, était néanmoins bien

aise d'intriguer aussi de ce côté-là, en vertu de la Déclaration des droits de l'homme et des grands principes de 1789.

J'ai dit comment cette lettre semi-royale, qui aurait dû rester entre son auteur et le destinataire, avait été communiquée à Charette; comment le chef royaliste s'était empressé de la mettre à la suite du manifeste par lequel il annonçait, le 26 juin 1795, une nouvelle prise d'armes; enfin, comment Mounier, s'étant plaint de cette indiscrétion, qui, avant thermidor, aurait pu faire couper le cou au marchand drapier de Grenoble, avait été rabroué vertement, le 23 août, par le même Flachslander, parlant au nom du Roi, alors dans la première année de son règne, Louis XVII étant censé mort au Temple le 8 juin.

Pendant tout ce débat, Mounier s'était remis en route, cette fois avec son fils Édouard et le jeune Hawke, pour entreprendre enfin la promenade dont j'ai été amené à parler prématurément par un de ses plus chauds panégyristes. Il devait être satisfait. Si le roi de Prusse avait, le 5 avril, signé la paix à Bâle avec la République française, si l'Espagne n'allait pas tarder à l'imiter, le comte d'Artois voulait à toute force enfoncer son chapeau, et une escadre anglaise avait mis à la voile pour seconder l'invasion de la France par les royalistes en armes.

En attendant qu'elle lui rouvrît les portes de son pays, Mounier avait, selon son habitude quand voyageait, repris sa correspondance avec sa famille.

Les cinq lettres ci-après, écrites par lui à Mme Mounier, au Morillon, près de Berne, forment son journal de route. Il s'en dégage un vif sentiment d'affection pour les siens. C'est le seul qui, chez lui, n'ait jamais varié. On y trouvera aussi, résumée en quelques mots qui finissent par lui échapper, l'expression de ce qu'il y avait de pénible, pour un homme entré dans l'histoire à des heures solennelles entre toutes, à se voir

réduit à n'être plus que le cornac d'un jeune homme infatué de lui-même et de sa qualité de fils d'un membre de la Chambre des Lords, que l'on entrevoit dédaigneux, insolent et plein de morgue hautaine.

Mounier dut se repentir alors d'avoir manqué de cœur et abandonné la haute position qui lui aurait permis d'être utile jusqu'à la fin au malheureux Louis XVI, que le lâche abandon de tous ses défenseurs naturels avait livré au bourreau, seul et désarmé.

« Aux bains de Burk, le 7 juillet 1795.

« Le dimanche 5 juillet est un des jours de ma vie où je me suis le plus ennuyé.

« Représentez-vous, mes chers amies, M. Hawke, Édouard et moi dans une mauvaise salle à manger de l'auberge du *Kander Stek*, avec une pluie froide qui ne permet pas de sortir de la maison. Nous avions, il est vrai, une cheminée ; mais les fenêtres ne fermaient qu'à demi, et nous étions glacés d'un côté pendant que nous brûlions de l'autre. L'ennui qu'éprouvaient mes deux compagnons ajoutait au mien propre, et ne me laissait pas la possibilité de lire en repos.

« J'ai proposé à Edouard de dessiner. — Il essaye, et me déclare qu'il est incapable de faire un seul trait. Je l'engage de faire avec moi un exercice d'allemand : il en est fatigué après une demi-heure, et M. Hawke, de dormir et de se réveiller en se lamentant tous les quarts d'heure.

« Demain, si nous pouvions faire danser les habitants de la vallée ! Mais notre hôte nous apprend que le ministre de Sratdgen ne souffre pas qu'on danse le dimanche.

« Une idée me vient subitement qui me paraît heureuse. Une chambre voisine est remplie de paysans et de vieilles femmes. Il faut leur demander des histoires de sorciers et de revenants.

« Notre guide nous sert d'interprète. Jugez de me-

dépit lorsqu'il me transmet leur réponse : *Ils n'y croient pas.*

« Nous sommes donc obligés de passer notre temps à manger, à boire et à nous coucher à neuf heures.

« Le lendemain, 6 juillet, la vallée est encore remplie de brouillards et la pluie ne cesse qu'à de courts intervalles; mais qui pourrait hésiter entre la pluie et une prison?

« Nous partons sur les dix heures. Nous trouvons, le long de la Lander, des paysages charmants, que des intervalles d'un temps supportable nous permettent d'admirer.

« Après avoir monté sur le Gemmi pendant trois heures, nous apercevons un châlet rempli de fabricantes de fromages. Nous allons leur demander du petit lait. Leurs grâces n'étaient pas fort touchantes. Elles étaient sales et portaient des culottes au lieu de jupons; mais elles nous reçurent avec toute la bienveillance possible, nous donnèrent des cuillers de bois pour puiser dans le même vase, et firent de grands éclats de rire en apercevant le gobelet garni d'osier dont se servait M. Hawke.

« Ce gobelet prolongea leur joie et leur surprise pendant un quart d'heure que nous passâmes dans la hutte. Quand nous voulûmes les payer, elles refusèrent plusieurs fois et finirent par accepter, en se plaignant de ce qu'on leur donnait plus qu'il ne leur était dû.

« Après une autre heure de marche, nous nous trouvâmes sur les débris d'un rocher qui, en tombant il y a quelques années, fit périr soixante vaches et plusieurs paysans qui les gardaient.

« Nous arrivons bientôt après à une telle hauteur qu'il ne paraît plus un seul arbre. Autour de nous sont des rochers éboulés qui présentent le plus triste aspect, celui des ruines et du bouleversement.

« Quelques brins d'herbe, quelques fleurs et deux ou trois petits arbrisseaux forment toute la végéta-

tion. M. Hawke voit courir un oiseau trop faible encore pour voler. Il le poursuit, l'atteint et me le donne. Tout à coup, son père et sa mère, presque de la grosseur d'un corbeau, volent autour de nous en gémissant, et nous leur rendons l'objet de leurs plaintes.

« J'ignore le nom de cet oiseau, qu'on ne voit, je crois, que dans les montagnes.

« Le temps devient plus mauvais. Nous marchons dans la neige, et il en tombe encore.

« Au milieu des rochers les plus arides se trouve une méchante auberge, éloignée de plus de deux lieues de toute habitation, placée dans une espèce de grotte, et n'ayant autour d'elle d'espace praticable que le chemin, qui est très étroit. Nous nous arrêtons là, pour dîner, jusqu'à trois heures.

« Ensuite nous montons encore pendant une lieue ; nous arrivons au lac appelé *Tavben See,* ayant près d'une demi-lieue de largeur et de longueur, et environné de toutes parts de rochers presque perpendiculaires. Notre route est le long d'un de ses bords. La neige augmente.

« Le vent nous jette au visage de la neige glacée. Enfin nous découvrons la vallée de Lenck. Le village semble être sous nos pieds, et cependant il faut descendre pendant deux heures et demie par un chemin taillé dans le roc. Dans plusieurs parties de ce chemin, la moindre distraction causerait une chute, et cette chute serait dans la vallée, ou du moins à une très grande profondeur, comme celle d'un pauvre mouton qui s'était *fourvoyé par mégarde* et que nous avons vu tristement gisant au fond d'un précipice.

« Nous sommes arrivés à Lenck à cinq heures et demie du soir. Après quelques instants de repos, je demandai la liste des étrangers. J'y trouve le nom du médecin Girard. Je le fais appeler.

« Il nous conduit au salon, et nous voilà en société avec les rhumatismes, les paralysies, etc.

« Aujourd'hui nous sommes allés, sur les huit heures, voir les malades dans leurs bains.

« C'est un singulier coup d'œil que les personnes des deux sexes côte à côte dans la même eau, avec des chemises de laine.

« On a tout autour des galeries pour les voyageurs curieux d'un tel spectacle, et ils retournent tous, après leur dîner, dans la même eau.

« Voudriez-vous toucher dans la main à un baigneur ou à une baigneuse de Lenck ?

« A neuf heures, nous sommes allés visiter le chemin des *Échelles*, dont se servent les paysans d'un village très élevé pour abréger leur route de deux lieues. Ils montent et descendent avec des fardeaux.

« Nous ne sommes allés que jusqu'à la troisième, parce que mes compagnons craignaient de prendre des vertiges. C'est là le seul danger.

« J'ai été moi-même sur l'échelle la plus difficile, et l'unique adresse dont on a besoin est celle de ne pas être effrayé du précipice qu'on a au-dessous de soi.

« Nous avons dîné à onze heures avec tous les baigneurs. Nous sommes ensuite allés visiter plusieurs sources d'eaux minérales à peu près de la même nature que celle des bains du village. Nous avons été accompagnés par le comte de Raintrau du Holstein, jeune homme très intéressant, qui est ici pour sa santé, qui est ami du fils de Mme de Becheps, et qui m'a parlé d'elle avec un enthousiasme que je n'ai pas refroidi.

« Nous partons demain matin pour Belgira.

« Que de temps il faut encore pour avoir de vos nouvelles !

« Adieu, mes chers amies. Vous nous avez sûrement écrit à Milan. Je vous embrasse mille fois, ainsi que Philippine.

« *P. S.* — Voici des lettres de M. Hawke. Il faudra marquer les affranchissements sur son compte. »

On n'est pas plus pratique. Mme Mounier était chargée

d'établir la facture du jeune Anglais, ce qui n'était pas maladroit.

« A Belgira, le samedi 11 juillet 1795, sur les bords du lac Majeur, à neuf heures du soir.

« Mes bonnes amies, nous ne vous avons pas écrit depuis Burk, parce que le courrier s'est trouvé parti dans tous les lieux où nous avons passé. Nous apprenons que celui qui vient de Milan sera ici demain matin, pour traverser ensuite le Simplon. Je me hâte de vous dire que nous nous portons à merveille. Nous allons nous mettre au lit dans un instant, parce que nous sommes partis aujourd'hui à quatre heures du matin et que nous devons nous remettre en route demain à trois heures et demie. Nous serons le soir à Milan.

« Tel est le régime que nous avons adopté, pour pouvoir nous reposer, pendant les heures de la plus grande chaleur. Édouard sera plus aguerri par ce voyage que par les précédents.

« Ce qui doit vous surprendre, c'est qu'il monte à cheval, va le grand trot, les pieds fermes sur l'étrier, dirige l'animal par la bride, et passe des torrents de cette manière sans aucun signe de frayeur.

« De Milan, je vous écrirai de plus grands détails sur notre voyage; pour aujourd'hui, je ne veux que vous dire que je vous aime bien tendrement, ainsi que Philippine. Édouard, qui est déjà profondément endormi, m'avait chargé de son affection de cœur pour sa maman et Victorine, dont il me parle souvent. »

« Milan, le 13 juillet 1795.

« Nous sommes enfin à Milan, mes chers amies. Notre premier soin a été d'envoyer à la poste, dans l'espérance d'y trouver une lettre de vous; mais on nous a rapporté la triste réponse qu'il n'y en a aucune. Je crois cependant que vous nous av

La poste arrive demain de Suisse, et nous serons sans doute plus heureux.

« Le mercredi 8 juillet, nous avons fait, sur les cinq heures du matin, une nouvelle visite aux baigneurs ; ensuite nous sommes partis à pied, mais suivis de mulets, pour nous délasser pendant notre marche.

« M. Hawke a déclaré qu'il n'aime pas à se fatiguer, et nous imiterons son exemple.

« En descendant de la vallée où sont situés les bains, on aperçoit subitement celle que parcourt ou plutôt que ravage le Rhône. Aucune digue ne s'oppose à ses destructions. Le mélange de la verdure, des cailloux amoncelés par le fleuve, des montagnes, des habitations adossées à leurs bases, de forme conique, placées de distance en distance, donnent à cette partie du Valais une apparence très extraordinaire.

« Dans le bourg de Burk, chef-lieu de l'un des sep dizains, nous voyons déjà des crétins sur les portes de plusieurs maisons. Les conducteurs de nos chevaux nous assurent qu'ils sont en petit nombre, parce que, disent-ils, l'eau n'est pas mauvaise. Ils nous ont donné, sur une montagne qu'ils appellent *Maudite*, des renseignements très intéressants. C'est là que se préparent la foudre, la grêle et toutes les intempéries qui peuvent nuire au Valais, et c'est là que, dans les jours d'orages, on voit encore de loin apparaître les âmes des seigneurs qui tyrannisèrent la contrée.

« Nous nous sommes arrêtés au bourg de Lenck pour déjeuner. Le maître était couvert de sales guenilles; l'odeur de l'appartement était nauséabonde. Il faut qu'il y ait dans cette vallée étroite une densité dans l'atmosphère qui augmente la paresse, comme elle dispose aux goîtres et au *crétinisme*.

« Nous avons dîné à Torteman. Un paysan qui avait servi en France m'a dit aussi qu'il y avait peu de *crétins* parce qu'on y buvait une eau excellente, celle qui descend des glaciers. J'ai voulu savoir ce qu'il enten-

dait par une eau de mauvaise qualité, propre à donner des goîtres, et j'ai remarqué qu'il n'attachait aucune importance aux eaux dures et mêlées de particules sablonneuses. Au contraire, il prétendait que celles-ci étaient fort saines. Les seules eaux qu'il regardait comme nuisibles étaient les eaux marécageuses. Son observation fut confirmée par plusieurs autres personnes.

« Quant à moi, je suis convaincu que les goîtres et le crétinisme ne proviennent que du défaut de circulation de l'air dans les vallées étroites; défaut qui augmente à mesure que les vallées sont plus basses ou que le sol y est plus marécageux, l'humidité diminuant de plus en plus son ressort.

« Après avoir fait un mauvais dîner dans des assiettes sales et dans un air infecté, malgré toutes les fenêtres ouvertes, nous sommes allés à trois cents pas du village voir une assez belle chute d'eau.

« A notre retour, un vieillard, maigre et d'une taille telle que celle de Don Quichotte, se présente à nous, suivi d'un crétin, les cheveux épars, la bouche béante, le regard d'une stupidité inexprimable, le col plus gros que les épaules. Il nous demanda l'aumône en français.

« — D'où êtes-vous ?

« — De Saint-Pierre de Martigny, dans le bas Valais. Je cherche en mendiant à faire vivre mon fils que voilà. J'en avais trois, tous imbéciles. Dieu a pris les deux autres et m'a laissé celui-ci pour mes péchés. Il faut que j'en prenne soin et je vais mourir de la poitrine. Après ma mort, que va-t-il devenir ?

« — Mais votre commune pourrait vous donner des secours.

« — Nos communes n'en donnent pas », répondit-il; et le paysan qui avait servi en France m'assura que cet homme ne mentait pas et que les pauvres du Valais n'avaient d'autres ressources que celles de la mendicité. Presque tous les paysans des deux sexes

que nous apercevons ont un extérieur de mendiants, même quand ils ne demandent pas l'aumône. Des haillons et du linge noir comme celui des ramoneurs de cheminée sont le plus général. On dirait que les Valaisans ont tous reçu le même jour une distribution de guenilles uniformes.

« En continuant notre route, j'ai reconnu de plus en plus la vérité de ma théorie sur les crétins. Plusieurs villages que nous avons vus au milieu des marais, sur les bords du Rhône, sont remplis d'imbéciles, quoiqu'on y boive de l'eau qui descend des rochers.

« Nous avons couché à Boig. L'auberge surpassait en saleté, en mauvaise odeur, tout ce que nous avions éprouvé jusqu'à ce moment. L'aubergiste, interrogé si nous serions tourmentés par les punaises, a répondu avec franchise qu'il ne voudrait pas recevoir un coup de bâton pour chacune de celles que nous pourrions rencontrer. Nous avons eu les moyens de juger, pendant la nuit, la sincérité comme la saleté de notre hôte.

« Le jeudi 9 juillet, nous sommes partis pour le Simplon. Cette montagne est moins étroite que le Gemmi et n'est pas moins intéressante.

« Comme le climat y est moins rigoureux, les plantes sont plus variées. Les prairies offrent un coup d'œil ravissant, et le contraste des rochers, des torrents, des beaux arbres et d'une prodigieuse quantité de fleurs nous a plus frappé ici que dans tout le reste de notre route.

« L'aubergiste du village du Simplon chez lequel nous avons couché a été domestique en France; aussi avons-nous été proprement pour le lit et la nourriture; cependant l'odeur valaisanne nous a poursuivis dans cette maison, comme dans les précédentes.

« Le vendredi 10 juillet, nous sommes partis du Simplon à quatre heures du matin. Nous avons voulu

déjeuner à Rouden; mais la saleté et l'odeur nous ont repoussés de la maison où nous étions entrés, et nous ont forcés à manger en plein air un morceau de pain que nous avions dans notre poche.

« Arrivés dans le Piémont, nous avons dîné à D..., où l'odeur du Valais nous a suivis. A cinq heures du soir, nous sommes arrivés dans la ville piémontaise de Domo-d'Ossola. Nous étions en petite veste : on nous a fait traverser la ville dans cet équipage pour nous conduire chez le commandant. De là, nous sommes venus à l'auberge.

« On nous a donné une grande chambre sur la porte de laquelle étaient écrits les mots *Salla reggia*, — Salle royale : c'était une écurie à la valaisanne. Nous avons demandé un rôti, mais on nous a répondu qu'il fallait obtenir la permission de M. le commandant.

« Pour aujourd'hui, je termine ici mon journal. J'entre dans les détails les plus minutieux parce que je vous les ai promis et que je ne crains pas de vous ennuyer. Je vous écrirai par le premier courrier.

« Adieu, mes trois bonnes et chères amies. »

CHAPITRE XVII

Ennuis domestiques.— Milan. — L'Archiduc.— MM. Carpani, Mascati, Kevenhuller.— Côme et le podestat. — Départ de Suisse.— Acte de décès de Mme Mounier. — Lettre de Leipzig. — Lettre à Borel-Châtelet. — Projet d'établissement. — Le Belvédère.

« Milan, mardi 28 juillet 1795.

« Enfin, mes chères amies, nous quittons Milan demain matin. Nous partons pour Mendrizio, Lugano et Coire. Quand nous serons dans cette dernière ville nous verrons s'il faut revenir à Berne par Moich ou passer par la Pasche pour venir dans le pays de Vaud. Cela ne dépendra plus, je l'espère, de ma santé, mais de l'argent qui nous restera. Ma maladie m'a coûté une somme considérable. J'aimerais beaucoup, cependant, me délivrer tout à fait de l'ennui de ce voyage. Si je retourne à Berne de Coire par le chemin le plus court, il faudra ensuite faire une course dans le pays de Vaud.

« ...Avant-hier, Édouard, ayant refusé de jouer aux échecs, après avoir fait deux parties, a été insulté de propos d'une manière qui ne m'a pas permis d'en rester le témoin.

« Cela a causé un orage très fâcheux dont le résultat était la résolution de se séparer. Il a fait ensuite des excuses, et nous voilà encore destinés à être ensemble

jusqu'à ce que le ciel m'offre une ressource moins amère.

« Nous allons encore aujourd'hui courir Milan pour voir des tableaux. Nous sommes conduits par un homme de lettres très aimable appelé M. Carpani. J'ai rencontré plusieurs personnes distinguées qui m'ont témoigné la plus grande bienveillance.

« Édouard est occupé à traduire de l'anglais pendant que je vous écris. Il me charge de vous dire qu'il vous écrira de Lugano.

« Adieu, mes bonnes amies, nous ne nous reverrons que dans quinze ou vingt jours. Que je suis impatient de recevoir de vos nouvelles !

« Mille et mille baisers pour moi sur la jolie petite bouche de Philippine. Mes hommages à Mme de Bécheps [1]. »

« De Lugano, le jeudi 30 juillet 1795.

« Nous sommes partis hier matin de Milan, mes chères amies. Je conserverai longtemps le souvenir de cette ville, pour les souffrances que j'y ai éprouvées pendant douze jours et bien plus encore pour les bons procédés dont j'ai été l'objet. On ne saurait être plus délicat et plus obligeant que l'a été pour moi l'hôte de l'Auberge Impériale, ancien cuisinier du duc de Modène. Cet honnête homme, né à Romans, dans ma

1. Cette lettre est cachetée aux armes des *Borel*. Le lecteur sait que c'était le nom de demoiselle de Mme Mounier. Lors de son mariage, Mounier s'était beaucoup préoccupé de la noblesee de sa femme, et avait réuni tous les documents, tous les parchemins y relatifs.

Mme Mounier descendait des Guigues de Borel, vivant en 1338, souche commune des familles Borel, Borelle et Borelli, à laquelle appartient également la famille Borel d'Hauterive, qui a donné un généalogiste bien connu.

Les Borel du Dauphiné portent pour armes « d'argent à la croix de gueules cantonnée de quatre têtes de bœufs de sable muselées d'azur; supports, deux lions d'or armés et lampassés de gueules; devise : *Jusque où?* Couronne de marquis, remplacée sur le cachet de Mounier par une couronne comtale.

province, avait entendu dire du bien de moi; il m'a soigné avec tout le zèle possible. Partout ailleurs, cette maladie m'aurait coûté trente louis de plus, et le mémoire de l'aubergiste a été beaucoup plus modique que je n'aurais pu l'espérer.

« Les derniers jours de ma convalescence ont été employés à parcourir Milan et les promenades publiques en voiture, à voir des églises, des tableaux, les deux bibliothèques Ambrosienne et du Lycée.

« Nous étions conduits dans nos courses par M. Carpani, homme de lettres fort aimable.

« Cette ville est riche, commerçante, et le luxe y est pompeux. Les maisons opulentes sont remplies de laquais bien vêtus et mal payés, qui, chaque jour, voient les tables de leurs maîtres surchargées d'aliments, et qui sont obligés d'aller tristement chez eux manger un peu de *polenta*.

« Il est très ordinaire de voir cinq ou six coureurs pour une seule famille. Deux ou trois précèdent une voiture, et sont obligés de courir très vite pour n'être pas écrasés par les chevaux.

« La dernière classe du peuple est aussi misérable qu'elle doit l'être dans une grande ville. Mais les haillons sont toujours mélangés de rubans et de chiffons de couleur brillante.

« Les femmes d'artisans portent des plumes ; il n'est pas rare de rencontrer des hommes qui mendient le chapeau sous le bras et des femmes l'éventail à la main.

« La superstition y est à peu près au même degré que dans le reste de l'Italie. Sur une foule de chapelles, des inscriptions annoncent que chaque messe délivre une âme du purgatoire.

« Il y a des patrons pour toutes les maladies, et mon domestique de place m'a tourmenté maintes fois pendant la mienne pour envoyer un cierge à un saint dont le genre de protection ne serait pas propre, mais très utile.

« Le théâtre comique est d'une indécence, d'une grossièreté qui surprend d'autant plus les étrangers, qu'on y est environné d'ecclésiastiques.

« On trouve cependant à Milan des personnes d'une très grande instruction, et j'en ai remarqué plusieurs qui fréquentent la maison de M. de Kevenhuller.

« Lundi dernier, M. Carpani m'avait répété un propos de l'archiduc de Milan extrêmement flatteur pour moi. Le lendemain, il nous proposa d'aller voir le palais archiducal, en nous assurant que le prince était sorti; mais peu de temps après que nous y fûmes entrés, l'archiduc vint à nous. Il voulut bien s'entretenir avec moi pendant près d'une heure.

« J'aperçus, dans tous ses discours, beaucoup de bon sens, de jugement et d'instruction.

« Il fut pour moi aussi obligeant qu'il est possible d'être. Il essaya même d'arracher quelques mots à M. Hawke, et n'en obtint que des monosyllabes secs et sourds.

« En sortant du palais ducal, nous sommes allés faire une visite au Dr Mascati, mon médecin, homme savant, aimable et philanthrope, mais de bon genre.

« Son intéressante conversation avait plusieurs fois suspendu mes douleurs. Il était venu me voir assidûment deux ou trois fois par jour. Je voulais le payer: impossible. Il paraissait souffrir de ma proposition.

« Il me pria de ne pas l'oublier : — aussi voilà un correspondant de plus qu'il faut ajouter à tant d'autres.

« Nous avons encore passé la soirée de la veille de notre départ chez M. de Kevenhuller.

« Il y avait beaucoup de monde. On fit placer M. Hawke sur un banc dans le jardin à côté de deux dames. Elles lui adressèrent la parole en français. Pour se dispenser de leur répondre, après un oui et un non sèchement prononcés, il les quitta brusquement et fut s'asseoir ailleurs. Les deux femmes ne

cessèrent de s'en venger pendant deux heures par un air d'examen et un regard très expressif.

« Quel rôle que celui de M. Hawke et le mien !

« Edouard a été plus recherché et plus poli. Il se promenait avec les dames et conversait comme un petit vieux.

« Hier, nous sommes allés coucher à Côme, assez jolie ville, près d'un lac dont les bords sont très riants. L'aubergiste ayant su je ne sais comment que j'étais Français, s'est hâté de le dire au podestat. Celui-ci m'a mandé venir, et m'a appris qu'aucun Français ne pouvait voyager dans le Milanais sans un passeport de Milan. Il m'a signifié l'ordre de partir de nuit. Il m'a fallu, fort de mes protections de Milan, malmener un peu M. le podestat, qui a fini par être très honnête, après avoir été assez incivil.

« Nous partons demain pour Coire par Bellinzone. Nous y serons donc dans quatre jours. Nous reviendrons par Zurich et par Baden, et nous serons à Berne dans neuf ou dix jours. Nous irons ensuite faire un petit voyage dans le pays de Vaud. Ma maladie de Milan ne me permettrait pas, sans imprudence, de traverser de grandes montagnes.

« Ainsi dans neuf jours j'embrasserai bien tendrement ma chère épouse et mes deux bonnes filles. Adieu ; je suis impatient d'arriver à Coire pour avoir de vos nouvelles. »

Comment Mounier se débarrassa-t-il de son jeune Anglais, fils de Lord et maussade ? Il n'en a rien dit ; mais il dut s'occuper immédiatement de chercher autre chose pour remplacer cette *ressource amère.*

Le désastre de Quiberon et l'attitude inqualifiable du comte d'Artois, à bord de l'escadre anglaise, devant l'île Dieu, lui avaient ôté l'illusion d'une rentrée possible en France avec l'aide des Anglais et des Bourbons. Il prit le parti de quitter la Suisse, où le Comité

des émigrés de Bâle multipliait ses vaines intrigues, et, au mois d'octobre 1795, il se rendit à Weimar, résidence du grand-duc Charles-Auguste, dont Gœthe était le ministre d'État.

A peine arrivé dans le petit royaume de ce souverain, ami des arts et des lettres, Mounier fit une irréparable perte, constatée par l'acte suivant :

ACTE DE DÉCÈS.

« Le vingt-huit (28) décembre de l'année mil sept cent quatre vingt quinze (1795) est morte dans la résidence grand-ducale saxonne Weimar

« Madame Philipine Mounier, née Borel, épouse de monsieur Johann-Joseph Mounier.

« Remarque : L'inscription dans le registre des décès contient ajouté : « Cette dame s'est enfuie de « France à cause de l'insécurité et est morte ici. »

« Ce qui précède est certifié comme conforme à l'acte contenu dans le registre des décès.

« Weimar, le 28 décembre 1888.

« *Le préposé des registres de l'église,*

Sceau de l'église principale et paroissiale de Weimar. « L. Ourndt. »

La brusque disparition de celle qui avait partagé ses joies, ses tristesses, et qui l'avait aidé à supporter les privations de l'exil, fut pour Mounier une de ces immenses douleurs auxquelles on se résigne, mais dont on ne se console jamais.

Ce malheur fit qu'il abandonna pendant quelque temps Weimar. Laissant ses deux filles à Erfurt chez la duchesse de Bouillon, il voyagea en Allemagne avec son fils.

La lettre qui suit, adressée à sa fille et écrite à la veille de son retour, nous le montre à Leipzig en même temps que le prince [illegible]

« Dimanche, 17 mars 1796.

« J'avais résolu de t'écrire une longue lettre, ma chère fille, et ton frère devait aussi t'envoyer un long journal; mais nous avons été depuis ma dernière lettre très occupés, et malgré nos courses fréquentes nous aurions peu de choses à te dire.

« Hier, depuis l'instant où je t'ai écrit quelques lignes, nous avons couru la foire, regardé beaucoup d'estampes, acheté des pierres pour laver les taches, des crayons et une canne à stilet.

« Nous avons fait ensuite une longue visite à Mme Palard et sa sœur, et ce soir, après l'arrivée du prince, nous sommes allés à la comédie.

« Il m'a remis une lettre de toi, ma bonne Victorine, qui m'a ému jusqu'aux larmes. Je désire autant que toi de ne jamais te quitter, et j'espère que le voyage de Leipzig sera le dernier que je ferai sans mes deux filles.

« Tu as craint que je ne fusse pas content de ton style. Je l'ai trouvé très bon, très naturel, et il sera ainsi toutes les fois que tu décriras ce que tu sens, sans faire des efforts pour le bien exprimer.

« Ce matin nous sommes allés, depuis sept heures jusqu'à huit et demie, dans l'église des Grecs, et depuis neuf heures jusqu'à onze dans celle des Français réformés.

« Le prince est venu avec nous; les cérémonies multipliées de l'église grecque ne l'ont nullement touché, malgré ceux qui prétendent qu'il faut beaucoup de cérémonie; mais nous avons été vivement émus du bon discours de morale et des belles prières prononcées par le ministre calviniste et de la manière dont on recevait les fidèles : *Allez en paix, et souvenez-vous des pauvres.*

« Un des anciens de l'église était à la porte, et ne demandait pas de l'argent pour les âmes du purga-

toire ni pour la confrérie de la Sainte-Vierge, mais pour soulager les malheureux.

« Adieu, ma chère amie. Édouard n'a pas eu le temps de t'écrire. Prends bien soin du petit ange. Nous partirons d'ici jeudi prochain ou vendredi pour le plus tard. Édouard t'embrasse bien tendrement ainsi que moi.

« Présente mes respects à la bonne princesse et à Mme de Vitrolles, et dis à M. de Vitrolles de ma part qu'il est un paresseux. »

Rentré à Weimar, Mounier écrit à son beau-frère :

« Le 25 mars 1796.

« J'ai enfin reçu quelques lignes de toi, mon cher ami. Combien je les ai désirées et que de temps il m'a fallu les attendre ! Dirais-tu que ta lettre du 29 février ne m'est parvenue qu'aujourd'hui ?

« Tu parles de te réunir à moi, mon cher Châtelet ; conserve-moi, je t'en conjure, cette bonne intention, et hâte-toi de l'exécuter dès que cela sera possible.

« J'ai actuellement *un projet d'établissement*, ou plutôt il m'a été offert, et, s'il a lieu, comme tout me le fait croire, non seulement tu pourrais être avec moi, mais encore me seconder. Si nous sommes ensemble, je t'aurai dû ma félicité passée et ma consolation.

« Prépare toujours tes arrangements. Peut-être la paix se fera-t-elle dans quelques mois, ou peut-être sera-t-il permis de voyager à un homme incapable de trahir son pays.

« Que ne puis-je également me flatter de l'espérance de réunir avec moi mon père, mes frères et mes sœurs ? mais je sens que cela est impossible : ils doivent soigner leurs intérêts et leurs propriétés. Cependant j'aurais besoin d'une de mes sœurs, non seulement pour ma propre satisfaction, mais pour que je puisse décemment garder ma Victorine. J'espère que l'une

d'elles viendra dès que les circonstances le permettront.

« Je ne puis choisir entre elles, puisque je voudrais les avoir toutes : c'est à elles à décider. Les nouvelles lois t'assurent une part assez avantageuse dans les biens de ta famille.

« Mes sœurs céderaient leurs droits à celle qui pourrait voyager avec toi, sous la protection des liens que tu formerais.

« Considère tous les avantages qui en résulteraient pour notre association et pour le bonheur d'une personne qui ne verrait ton départ qu'avec désespoir.

« Je sens, il est vrai, que pour ne pas se mettre dans une position dangereuse, il faudrait que le ciel ne vous envoyât pas d'enfants pendant plusieurs années, et sous cette condition cette alliance deviendrait facile.

« Dès que tu auras cette lettre, hâte-toi de me répondre et de me faire part de tes réflexions.

« Adieu, mon cher frère et ami, si tu viens ici, nous pleurerons souvent ensemble.

« Mes enfants te disent mille choses tendres. »

J'ai souligné dans la lettre précédente le *projet d'établissement* dont parle Mounier, parce qu'en ce projet, mis à exécution, se résume toute sa vie durant son séjour à Weimar. De plus en plus étreint par la rigoureuse nécessité de se créer des moyens d'existence, et résolu, après les ennuis qu'il avait éprouvés dans la société du jeune Hawke, à ne les adopter que s'ils lui assuraient une indépendance aussi étendue que possible, son intelligence avait travaillé dans cette direction et avait trouvé une combinaison qui devait remplir ses vues en sauvegardant sa dignité.

Il s'était aperçu qu'il y avait dans notre système d'éducation, en France, une lacune importante à combler. Depuis le moment où il avait achevé ses études classiques, un jeune homme destiné au maniement des affaires publiques n'avait d'autres res-

sources que lui-même pour se préparer à ces importantes fonctions.

En Angleterre, les Universités de Cambridge, d'Oxford, etc., répondaient à ce besoin. Ceux qui devaient un jour siéger à la Chambre des Lords ou dans celle des Communes trouvaient là ce complément d'études si nécessaire et qui donnait aux Anglais une si grande supériorité. Ce fut quelque chose d'analogue que voulut entreprendre Mounier.

Il s'en ouvrit au grand-duc de Saxe-Weimar. Celui-ci, déjà charmé d'avoir dans ses États un homme dont le mérite lui était connu, accueillit si favorablement son idée, qu'il mit à sa disposition le château du Belvédère, à une lieue de Weimar, pour qu'il y fondât la maison d'éducation qu'il rêvait, et voulut que son propre fils en fût le premier élève.

Les commencements furent difficiles. Les causes en sont expliquées dans une lettre de Mounier à son beau-frère Borel-Châtelet, datée du Belvédère le 4 juillet 1796, et dont je reproduis la partie principale :

« J'ai reçu ta lettre, cher ami, et je te remercie des détails qu'elle renferme sur les personnes qui m'intéressent. Nos vœux sont les mêmes. Nous désirons ardemment la paix.

« Malheureusement, rien n'annonce qu'elle soit prochaine. Elle était plus vraisemblable lorsque j'ai fait paraître le *prospectus* d'un établissement d'éducation. Aussi les avis que j'ai reçus ne me permettent pas d'espérer des souscriptions pendant la durée de la guerre.

« Il y a trop d'incertitude sur l'avenir, trop d'alarmes sur ce qu'on possède, pour que l'on veuille faire de grands sacrifices en faveur de l'éducation de ses enfants. Il faut donc attendre, mon cher ami, bien malgré moi ; car tu sais tout ce que ce projet devait m'offrir de consolation. Je ne doute pas qu'il réussisse quand le repos sera rendu à l'Europe, et tout ce qu'on m'a mandé me le persuade de plus en plus.

« J'avais prié François de me dire si l'on me confondait dans l'opinion avec les ennemis de la liberté, avec ceux qui auraient voulu rétablir la monarchie sur des ruines et des cadavres, et répandre dans la France entière le fléau de la Vendée et le fanatisme religieux; et enfin si la procédure qui avait constaté la véritable cause de mon départ ne pouvait pas me devenir utile.

« Je n'ai reçu à ce sujet aucune réponse...

« Je ferai la commission des livres polonais et je m'adresserai pour cela à une personne de Leipzig...

« Quelle sensation a produit dans votre ville l'ouvrage de Benjamin Constant, qui m'a envoyé son livre?... »

Les ennuis inséparables d'un début, surtout dans une tâche pareille à celle qu'il avait assumée, ne tardèrent pas à décourager Mounier. La lettre suivante à son habituel correspondant témoigne que la nostalgie le gagnait. Il lui faudrait la France. Comme il enverrait promener, tout de suite, et de grand cœur, le Belvédère et cette Saxe, dans le jardin de laquelle il jette de grosses pierres !

CHAPITRE XVIII

État sanitaire à Weimar. — L'*institut*. — Dissertation politique. — Qu'en penserait le roi de France? — Un peu d'espérance. — Au sujet d'un *prospectus*. — Autre dissertation politique. — Au Belvédère. — La fortune des Mounier. — Lettre du ministre des Relations extérieures. — Un certificat. — Départ d'Édouard Mounier.

« Au Belvédère près de Weimar, le 13 août 1797.

« ... Mon désir de retourner en France ne tient à aucun désagrément éprouvé dans le pays où je suis. On m'y traite, au contraire, avec beaucoup d'égards; mais mon attachement à mes amis et à ma patrie ne sont pas des sentiments qui doivent te surprendre. D'ailleurs, le climat de la Saxe ne nous permet pas de jouir d'une santé parfaite. Il nous faut sans cesse des précautions, des régimes, et souvent des viandes.

« Ce climat dispose singulièrement à l'hypocondrie et aux engorgements dans le bas-ventre.

« Tous les Saxons qui ne font pas des travaux pénibles ou qui se livrent à l'étude souffrent d'obstructions, de maux de nerfs.

« Les étrangers y sont bien plus exposés, malgré de violents exercices. Il faut joindre à ces exercices, par intervalles, des eaux minérales laxatives, de la rhubarbe, des amers, etc.

« Ne consulte point sur ce sujet un Saxon qui se trouverait en France [illegible] il ne lui per-

mettrait point d'être de mon avis; mais mes observations sont sûres, multipliées et d'accord avec celles de tous les médecins. Ma fille a eu plusieurs fois des crises nerveuses et Édouard de fortes tensions dans le bas-ventre, accompagnées d'un grand accablement, et moi j'ai besoin pour me bien porter de l'attention la plus servile.

« Que ces effets du climat ne te causent cependant aucune inquiétude. Je sais maintenant par une expérience de deux ans ce qui peut les combattre avec succès. Nous nous portons assez bien actuellement, mais tu ne me conseillerais pas de faire un établissement de longue durée dans un pays qui nous rend nécessaire le régime le plus ennuyeux. Je dois renoncer au projet que j'avais d'abord formé d'y faire venir une de mes sœurs, de t'y faire venir toi-même, ce qui n'aurait pu s'effectuer qu'après un succès complet de l'*institut*.

« Je n'aurais pas publié mon *prospectus* si, au moment où l'on m'a proposé de le publier, j'avais eu les espérances qui me sont survenues depuis. Par une fatalité dont je suis tenté de me plaindre, on m'a présenté plusieurs élèves au moment où j'avais cru le projet manqué. Une sorte d'engagement envers le public et envers le duc de Weimar ne m'a point permis de refuser, et, de plus, comment me permettre un refus qui m'aurait mis dans l'impossibilité de trouver toute autre ressource en Allemagne? On m'aurait accusé d'inconséquence et de légèreté, et il n'y avait pas assez de certitude dans une autre espérance, du moins quant aux moyens de la réaliser à une époque prochaine.

« Si l'*institut* réussit, il me donnerait de grands avantages pécuniaires et une occupation de mon goût; mais j'aimerais mieux n'avoir dans mon pays que du pain noir et des pommes de terre...

« La lutte des 500 contre le Directoire me cause de vives alarmes. Elle peut perdre la liberté et ramener la licence ou la servitude.

« Il y a dans les 500 des hommes trop ardents, peut-être trop favorables à l'influence ecclésiastique; mais s'ils entraînaient la majorité dans ses mesures anticonstitutionnelles, les Anciens sont là pour les avertir. La violation de la Constitution ne serait que proposée, au lieu que, de la part du pouvoir exécutif, toute infraction des lois fondamentales est réelle, sans limite et affreuse par ses conséquences.

« Il serait horrible, mon cher ami, qu'après tant de sang répandu, tant de calamités, la France ne pût pas parvenir à rester en état libre et qu'elle finît par tomber sous un gouvernement militaire ou sous le despotisme d'un seul.

« Les excès de la Révolution de France ont tellement déshonoré les noms les plus saints parmi les hommes, qu'il ne reste plus d'idée juste de ce qu'ils représentent. Si vous ne conserviez aucune liberté politique, vous auriez ramené dans toute l'Europe l'empire de l'ignorance, de la superstition de la féodalité.

« Vous êtes les dépositaires des destinées du genre humain; le sort l'a ainsi voulu, et quels terribles dépositaires! Comme les uns sont féroces, les autres lâches, et la plupart sans patriotisme!

« Ayons, mon cher ami, une correspondance suivie et détaillée. Mes lettres ne te compromettront jamais. Le temps est passé où la prévoyance du malheur dont tant de Français ont été victimes m'inspirait des idées contraires au gouvernement.

« Maintenant, tous mes vœux sont pour l'ordre et la liberté par les lois établies et contre toute violence, tout bouleversement, quel que soit le parti qui le prépare.

« Donne-moi un tableau circonstancié des opinions de votre ville et, surtout, des opinions religieuses. Y a-t-il beaucoup de dévôts de bonne foi? Les dévôts sont-ils paisibles ou dangereux? Les sociétés sont-elles divisées et intolérantes?

« Pardonne-t-on les erreurs, même les grands torts? Est-on prêt à tendre la main aux anarchistes qui s'éclairent?... »

Si la seconde partie de cette lettre remarquable était tombée entre les mains du baron de Flachslander, chancelier de Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre, toujours dans la première année de son règne, quel haut-le-corps il aurait fait! Mounier, qui, à la fin de 1795, saisissait encore tous les moyens de faire passer à Vérone, d'où Sa Majesté n'avait pas encore été chassée, toutes sortes de vérités utiles... que l'on repoussait, Mounier acceptait le Directoire! Mounier considérait les Français, ces Français qui restaient sourds aux appels de leur Roi, comme les dépositaires des destinées du genre humain! Il est vrai qu'il leur donnait, à la réflexion, l'épithète de terribles; mais il ne les qualifiait pas moins de dépositaires, et il avait l'air de ne pas vouloir qu'on les bouleversât! Et le Roi, que devenait-il alors? Ce Mounier! Voilà qu'il craignait qu'on ne fût trop favorable à l'influence ecclésiastique, qu'il classait les dévôts en boucs à sa gauche, en brebis à sa droite, et qu'il entendait que l'on pardonnât aux coquins!

Chose à retenir, qui n'a rien à débattre avec le susceptible baron, Mounier considérait comme *horrible* l'éventualité d'un gouvernement militaire ou du despotisme d'un seul. Mallet du Pan, qu'il négligeait fort, la prédisait comme très réalisable, mais sans en témoigner d'horreur. Nous verrons bientôt Mounier mettre son adjectif dans sa poche.

Une autre lettre, datée de Ronneburg, à douze lieues de Weimar, le 28 août 1796, tout en maintenant le désir de revoir la France le plus tôt possible, parle de l'institut du Belvédère avec une lueur d'espoir :

.....« Je vois avec la plus vive satisfaction la tranquillité dont vous jouissez. Je fais des vœux bien

cères pour qu'elle soit durable, et je détesterais du fond de mon cœur tout homme, à quelque parti qu'il appartienne, qui entreprendrait de la troubler et qui voudrait faire prévaloir ses opinions par la violence.

« Nous sommes maintenant à des eaux minérales, non par raison de santé, mais pour être à la proximité de plusieurs personnes qui prennent à nous un vif intérêt.....

« Les circonstances vont devenir meilleures pour l'établissement d'éducation, à raison des paix partielles qui se multiplient. Dans un ou deux mois, je saurai s'il faut renoncer à ce projet ou s'il doit réussir, et j'aurai soin de te le faire savoir.

« Le général Jourdan a accepté la neutralité de la Saxe. On y attend avec impatience l'approbation du Directoire.

« J'ai fait connaissance avec plusieurs polonais amis et compagnons d'armes de l'infortuné Kosciusko. Je les ai entendus avec le plus grand intérêt, et j'ai partagé leurs regrets et leur indignation.

« Adieu, mon bon Châtelet, ne m'oublie pas auprès de mes amis. Dis leur que mes enfants et moi ne cessons pas un seul jour de parler d'eux. Puissé-je bientôt les revoir ! Adieu. »

Il me faut sauter jusqu'en 1797 pour retrouver des lettres de Mounier, et elles sont rares pendant cette année ; mais elles deviennent plus nombreuses ensuite. Je vais en extraire tout ce qui raconte son histoire et développe ses nouvelles opinions :

Lettres à M. Duvau, à Weimar.

« Dresde, le 5 février 1797.

... « Vous me demandez ce qu'on m'a écrit d'Angleterre au sujet de mon [illegible]

« On m'avait parlé [illegible]

leurs parents avaient le dessein de m'envoyer; mais ils ont fini par déclarer qu'étant sortis d'un collège, ils n'avaient pas le désir de retourner dans un autre; qu'ils voulaient voyager et non pas étudier. J'ai calculé dans mon plan le besoin de prolonger l'instruction des jeunes gens; mais j'aurais dû compter aussi sur la légèreté des parents, charmés d'avoir des fils qui entrent de bonne heure dans le monde, et sur *la recherche effrénée de jouissances sensuelles qui distingue le temps où nous vivons.* Le nombre des élèves n'a pu excéder jusqu'ici quatre ou cinq personnes. D'ailleurs, quelques inconnus ont eu soin d'écrire en Angleterre que l'établissement n'aurait point lieu. » ...

Lettres à Borel-Châtelet.

« Dresde, le 26 mars 1797.

« Il me semble que les amis de la vertu sont bien plus rares que ceux de la liberté, et que la République aurait grand besoin de trouver des hommes qui réunissent également ces deux affections.

« Je vois qu'une foule de sangsues la volent avec une audace révoltante, et surtout dans les emplois civils de l'armée.

« Puissent les émigrés, qui rentreront en foule en France, y revenir avec les dispositions convenables, avec un désir sincère de se soumettre aux lois et de ne jamais troubler l'ordre public ! Je crains toujours que de nouvelles imprudences royalistes ne favorisent les projets des partisans de l'anarchie.

« Beaucoup de personnes seraient surprises si elles savaient que ton ancien ami, après avoir résisté à l'établissement de la République par la haine des crimes qu'elle devait entraîner, fait cependant des vœux, maintenant qu'elle existe, pour qu'elle procure le bonheur des Français ; qu'il est l'ennemi le plus déclaré de toute violence ou conspiration en faveur d'un parti

quelconque, et ne veut attendre que de l'expérience et des formes ordonnées par la Constitution les changements qui pourraient être jugés nécessaires. *Il n'y a cependant aucune contradiction dans cette conduite*, et tu n'en trouveras sûrement point toi-même. Celui dont je viens de te parler ne conserve qu'une bien faible espérance de revoir son pays. Il craint qu'on n'ait laissé clore les registres de radiation du département de l'Isère sans aucune réclamation en sa faveur. Si les personnes qui s'intéressent à lui n'ont pas conservé ses droits pour l'avenir par une réclamation, il ne conçoit plus la possibilité de remédier à cette imprudence.

« Je te prie, mon cher Châtelet, de me parler un peu plus en détail sur cette observation.

« On s'amuse ici à me marier tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre. Si ces bruits, qui ont pénétré jusqu'en Suisse, allaient jusqu'à toi, demande à Françoise quelle déclaration je lui ai faite sur ce sujet. »...

« Au Belvédère, près de Weimar, le 13 août 1798.

... « Je te remercie des détails que tu me donnes sur les personnes qui m'intéressent. Je vois que plusieurs d'entre elles sont bien embarrassées.

« Quant à moi, j'ai pris un tel goût pour la culture des pommes de terres que, si j'avais comme elles un sol à ma disposition, je n'aurais pas à chercher d'autres ressources.

« Mon établissement d'éducation suffit à mes dépenses et à celles de mes enfants. Il pourrait m'être très avantageux si la paix pouvait solidement s'établir. Tu devines sans peine quelle personne j'aurais désirée et quel mariage j'aurais voulu rendre possible, si les circonstances m'avaient été plus favorables.

« Deux de mes huit élèves viennent de me quitter, j'en attends d'autres. J'ai grand besoin qu'ils arrivent, puisque j'ai des frais très considérables à supporter.

« Je travaille à me procurer un passeport pour

Édouard et l'assurance d'une permission pour revenir auprès de moi. Tout cela n'est possible, surtout la dernière condition, que lorsque la paix sera faite ; car c'est tout simple qu'on ne permette pas de voyager en pays ennemi ou suspect.

« Si l'Empire fait la paix, j'espère qu'on me rendra assez de justice pour ne pas croire qu'Édouard, en terminant auprès de moi son éducation, reçoive des principes dangereux pour le repos public et incompatibles avec le gouvernement républicain.

« Je serais bien ici si le climat ne m'était pas contraire, mais ma santé n'est presque jamais complètement bonne. Je sens les moindres variations de l'atmosphère, dans un pays où les vents changent toutes les heures.

« Mes enfants se ressentent aussi du climat de la Saxe. Victorine le supporte assez bien, Philippine mieux encore ; mais Édouard a des irritations de nerfs qui nuisent à ses dispositions et ralentissent ses études. C'est pourquoi je veux le faire voyager ; et dans le cas où il ne pourrait pas aller en France, je lui ferais parcourir quelque province d'Allemagne.

« Mon occupation actuelle est infiniment préférable à celles que j'avais dans les années précédentes. J'ai des professeurs pour les langues anciennes et modernes, ainsi que pour les mathématiques. Je n'ai pris pour ma tâche que la surveillance générale et donne chaque jour, excepté le jeudi, une lecture d'une heure de mes cours de statistique, philosophie et droit public. Les matins du jeudi et du dimanche sont employés à examiner les études de la semaine des différents élèves. Je mange avec eux, mais j'habite avec mes enfants, et je passe dans la demeure de ces derniers la plus grande partie de mon temps. J'ai cependant peu d'heures de loisir, parce que les soins économiques et la préparation de mon cours exigent beaucoup de temps et d'attention.

« Je dois encore une somme assez considérable; mais j'espère achever de tout payer avant une année, si la guerre ne trouble pas mes espérances.

« Viens nous voir, mon cher ami, le plus tôt que tu pourras. Si je puis vous envoyer Édouard, reviens avec lui. J'espère que tu seras satisfait de mon établissement et de l'éducation de mes enfants. Tu le seras surtout de mes sentiments pour toi, si tu m'as conservé, comme j'aime à le croire, ceux que je t'ai connus. »....

J'interromps ici la correspondance de Mounier, pour donner place à un document curieux qui fait connaître à combien s'élevait la fortune d'un marchand drapier à Grenoble à la fin du dernier siècle :

« *Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Isère, concernant le partage des biens de François Mounier, négociant à Grenoble, à raison de l'émigration de Jean-Joseph Mounier, son fils,*

« Du 6 fructidor an VI de la République française, une et indivisible.

« Vu la déclaration faite et affirmée sincère par le citoyen François Mounier, négociant à Grenoble, le 4 thermidor an IV, conformément aux lois des 9 floréal an III et 20 floréal an IV, à raison de l'émigration de Jean-Joseph Mounier, son fils aîné, de laquelle il résulte :

« 1° Que sa fortune consiste dans les objets ci-après, savoir :

« Son mobilier, évalué	744 67
« Ses marchandises	6051 28
« Ses dettes actives arrivant à . . .	37419 68
« Un domaine, situé sur les communes de la Tronche et Corence; quatre articles d'immeubles sur la commune de Gières, et une portion de do-	
A reporter . . .	44215 63

Report.	44215 63
maine sur celle de l'Ulley; lesdits immeubles évalués à.	18181 68
« Une portion de maison, située à Grenoble, Grand'Rue; une petite maison, tinalier, lavoir et étendage, situés aux Granges, évalués	18360
« 2° Que le total de l'actif du patrimoine déclaré est de.	80757 31
« Sur quoi il faut déduire les vingt mille francs qui sont accordés par la loi au déclarant, ci	20000
« Qu'il reste net à partager	60757 31
et que le nombre des successibles est de huit, savoir :	
« Jean-Joseph; Marie-Rose; François-Balthazard; Marie-Thérèse-Claire; Louis-Henri; Marie-Françoise; Marie-Henriette,	
« Et François Mounier père, déclarant;	
« 4° Que Jean-Joseph seul est émigré;	
« 5° Que la portion huitième	1/8
de 60757 fr. 31 c. est de.	7594 66 3/8

« 6° Qu'enfin, par acte public du 5 mai 1782, ledit Jean-Joseph Mounier contracta mariage avec Marie-Philippine Borel, lors duquel il lui fut fait, par son père, une donation de la somme de 16000 francs, qui fut employée à l'acquisition de l'office de la judicature ci-devant royale de Grenoble, qu'il a exercée, et dont la finance a été liquidée sous son nom,

« L'Administration centrale du département de l'Isère, assemblée au complet de ses membres, parmi lesquels il ne se trouve ni créancier, ni débiteur, ni parent ou allié dudit Mounier, ni de son fils émigré;

« Considérant que François Mounier s'est conformé,

dans la déclaration ci-dessus visée, à tout ce qui est prescrit par la loi du 9 floréal an III ;

« Considérant qu'il résulte des pièces produites que l'émigré Mounier a reçu, antérieurement au 14 juillet 1789, à titre de donation entre-vifs, une somme de 16 000 francs, supérieure à la portion à laquelle il aurait droit de prétendre, d'après le partage ci-dessus, et qu'aux termes de l'article 17 de la loi précitée, l'Administration doit s'en tenir à la donation,

« Arrête, après avoir ouï le commissaire du Directoire exécutif, que la République renonce au patrimoine dudit François Mounier, et lui en fait l'abandon définitif, aux termes des articles 11 et 17 de la loi du 9 floréal an III;

« Que les biens présents et à venir dudit Mounier sont et demeurent déchargés de l'hypothèque de la Nation, et qu'il lui est accordé mainlevée de tous les scellés ou séquestres qui auraient pu être apposés sur iceux, néanmoins sans restitution de fruits; exemptant pour l'avenir ledit Mounier de la taxe imposée par les lois des 27 septembre 1792 et 28 mars 1793, et le déclarant solennellement quitte envers le Trésor public, à raison de l'émigration de Jean-Joseph Mounier, son fils, et de tous les droits successifs;

« Arrête aussi que le présent arrêté sera imprimé et affiché, qu'une expédition en sera remise au citoyen Mounier et une seconde adressée au Ministre des finances, le déclarant demeurant chargé de payer les sept huitièmes des frais d'impression et d'affiches du présent;

« Arrête enfin que les pièces fournies à l'appui de ladite déclaration seront remises audit Mounier.

« Certifié conforme à l'original :

« B. ROYER, « DUC,
« *Secrétaire en chef.* « *Président.* »

Je reviens à la correspondance de notre émigré malgré lui.

Cette correspondance s'échangea pendant plusieurs mois entre le père et le fils, à la suite du travail auquel Mounier s'était livré afin de procurer un passeport pour la France au jeune Édouard, ainsi qu'il le dit à Châtelet dans sa lettre du 13 août. Le premier résultat de ce labeur fut cet échantillon de la prose officielle de la République française, une et indivisible, à l'adresse du fils Mounier :

Relations extérieures
—
1er bureau
—
Secrétaire Général.

« Paris, le 21 vendémiaire an VII
de la République française,
une et indivisible.

« *Le Ministre des Relations extérieures,*

« *Au citoyen Édouard Mounier, à Weimar, en Haute-Saxe.*

« J'ai reçu, Citoyen, votre lettre du 30 fructidor. J'écris par le courrier au citoyen Helflinger, résident de la République française à Dresde. Vous pouvez vous présenter à lui, et, si vous n'avez point encore quatorze ans, il vous délivrera un passeport pour vous rendre dans l'une des communes de l'extrême frontière de la République. De là, vous adresserez au Ministre de la police générale votre passeport et votre acte de naissance, et les autres papiers dont vous serez muni, et vous attendrez la décision de ce Ministre, qui, seul, peut vous autoriser à pénétrer en France et à vous y fixer.

« Salut et fraternité,

« CH.-MARIE TALLEYRAND.

« Pour copie conforme :

« *Le Secrétaire en chef de l'Administration centrale du département du Léman.*

« FABERTE. »

A la réception de ce papier, Mounier, qui commençait à aligner des tirades en l'honneur de la République, crut que, si ce n'était pas encore arrivé, cela ne tarderait pas à l'être.

Il fit délivrer le certificat suivant au jeune Édouard :

Nous, Chancelier, Conseillers et Assesseur de la Régence ducale de Saxe-Weimar, certifions par la présente que le citoyen François-Édouard Mounier est à Weimar depuis plusieurs années, et qu'il s'y occupe de l'étude des langues anciennes, de la langue allemande et de différentes sciences.

En foi de quoi le présent certificat a été signé et expédié en forme usitée, muni du sceau de la Régence.

Fait à Weimar, le 25 octobre 1798.

JOSGOPPENFERS.

Mounier joignit à ce papier et à celui de Talleyrand l'acte de naissance requis, un passeport de Weimar, une somme suffisante, et expédia Édouard à Dresde au chargé d'affaires de la République française près l'Électeur de Saxe, le citoyen Helflinger, sous la conduite d'un certain M. Wette, qui désirait aussi aller en France.

Édouard a tant et tant écrit au cours de son odyssée que je ne saurais faire davantage, à peine de grossir indiscrètement ce volume, que de glaner çà et là dans ses lettres et dans celles de son père. Le lecteur distinguera facilement les unes des autres : celles de Mounier étant invariablement datées de Weimar ou du Belvédère, et celles d'Édouard, de partout, excepté de ces deux localités. Il ne faut pas oublier, en lisant le fils Mounier, qu'il est dans sa *quatorzième année.*

CHAPITRE XIX

Compagnons de voyage. — Chez le ministre Helflinger. — Ce que pense Barras. — M. Wette. — La famille Elliot. — Recommandations paternelles. — Entre chiens et chats. — La comédie à Nuremberg. — Le *Spät royal*. — Schaffouse. — Voyage terminé. — *Ultimatum*. — A Genève. — Jeux de cartes et jeux olympiques. — Lettre du grand-père d'Édouard Mounier. — Un sosie.

Leipzig, le 3 novembre 1798.

Nous repartîmes à 4 h. 1/2 de Haumburg. Notre société changea, et nous eûmes pour compagnons un marchand et un candidat prussien de quarante ans, tous deux assez bonnes gens, mais n'ayant pas beaucoup d'esprit.

Ils ne firent que crier contre l'Angleterre, disant que c'était sa faute si tout était si cher et si la guerre durait si longtemps. Je les laissai dire.

Le chemin de Haumburg à Weissenfels est horrible, et pendant les cahotements affreux de notre charrette, le marchand contait des histoires de voleurs de la Franconie au pauvre Wette, qui tremblait de tous ses membres.

J'eus bien de la peine à le rassurer...

Dresde, le 5.

Nous partîmes de Leipzig dans une misérable voiture couverte d'un drap jaune avec deux espèces de demoiselles de Leipzig, une marchande de Meihen, un marchand de Breslau qui ne manque pas d'esprit et de connaissances et un *gratte-papier* de Leipzig. Jamais je n'ai fait de voyage aussi triste. Imaginez-vous une immense voiture attelée de

cinq chevaux, qui va toujours au pas, et qui s'arrête au moins deux heures dans chaque station. Je ne saurais vous décrire ma place. J'étais assis sur la porte de la voiture, les pieds pendant en dehors et les cuisses couvertes seulement d'un morceau de cuir, et flanqué d'un misérable cochon saxon de *Wagenmeister*, qui ne faisait que jurer, prendre du tabac et se moucher avec les doigts...

J'allai à 9 heures, ce matin, chez Helflinger, qui m'a promis mon passeport pour demain matin.

Il ne voulait point en donner pour M. Wette. Je l'ai tant prêché qu'il m'a dit qu'il en donnerait un et que j'aurais sans difficulté la permission de rentrer. Il a l'air d'un assez bon homme, mais il est horriblement poltron... Il dit qu'il suffit d'avoir voulu rentrer avant quatorze ans.

Dresde, le 6 novembre 1798.

Vous avez dû, mon cher père, trouver nos deux lettres bien froides, et, à juger de mon amitié pour vous par mes expressions, elle serait bien faible; mais vous savez que je n'ai pas beaucoup d'esprit pour faire des lettres, et vous connaissez assez bien mon cœur pour que je n'aie pas besoin de vous dire combien j'ai de la peine à supporter notre séparation et combien je désire de vous revoir...

Le ministre Helflinger *m'a donné un passeport;* quant à Wette, il faut qu'il ait un passeport de Dresde, en français Helflinger le signera, visera, et avec cela il peut rentrer en France. Il m'a assez bien reçu, mais sans me faire manger. Il m'a l'air très misérable.

Dernièrement il a donné un dîner à plusieurs Français où tout était pourri...

Il y avait aujourd'hui à la table d'hôte un officier prussien, qui vient de Paris. Il dit que tout est horriblement cher. Un logement de deux pièces coûte quatorze louis par mois. Barras lui a dit, dans un dîner public, que dans trois ans il n'y aurait pas un roi en Europe, ou bien qu'il y en aurait un en France.,.

Dresde, le 8 novembre 1798.

Si nous avions su, en arrivant, que nous resterions aussi longtemps, j'aurais passé mon temps bien plus agréablement, quoique je me sois assez amusé. Nous avons été bien

tourmentés par ces passeports, obligés de courir à droite, à gauche, empaquetés, désempaquetés, se disant : Je vais partir, ensuite : Je reste.

Demain nous serons au moins plus tranquilles. J'irai peut-être voir les Zarts, si Helflinger ne vise pas le passeport de Wette.

J'irai seul, ce n'est pas un grand malheur.

Wette ne m'a servi à rien, si ce n'est à me tenir compagnie et à m'apprendre l'allemand.

Il voit bien lui-même que je voyagerais bien sans lui : aussi il dit toujours qu'il ne veut pas prendre son *thaler*, mais seulement ce qu'il dépensera. Je voyagerais sans lui à meilleur compte : mais aussi si je deviens malade je serai seul, ce qui ne serait pas amusant...

Ce misérable Wette se ruinera à la comédie : voilà aujourd'hui la quatrième fois qu'il y va. Au reste ça m'est égal : c'est lui qui la paie. Nous avons déjà dépensé quatre louis; deux ou trois autres nous seront volés par l'auberge. Aussi je crains bien que nous soyons obligés d'entamer l'or avant Genève...

Helflinger dit qu'il n'y a aucun doute que je ne rentre en France et que je n'y sois bien reçu. Il ne m'a point dit qu'il vous connaissait, mais il m'a demandé plusieurs fois de vos nouvelles...

Dresde, 8 novembre 1798.

Je suis allé hier matin déjeuner chez Mlle Elliot, comme elle me l'avait fait dire. Je l'ai trouvée seule et assez triste. Elle est devenue rouge comme le feu en parlant de Mme de Sancy et de sa réunion avec la famille de son père. Je n'y voulais rester que peu de temps; mais, en sortant, j'ai vu que j'y étais resté plus d'une heure. Son père m'a fait inviter à dîner. Il n'y aura point d'étrangers.

Mlle Elliot, qui est devenue encore plus jolie qu'elle ne l'était, faisait un contraste frappant avec sa belle-mère, qui a parfaitement l'air et les manières d'une femme de chambre. Au reste, toute la famille, excepté les petits enfants, m'a paru très triste.

M. Elliot est excessivement aristocrate et avait grande envie de se fâcher de ce que je retournais en France. Il craint surtout que les Français ne m'emploient et que je

devienne un de leurs amis. Il m'a répété plusieurs fois avec affectation que lui et Mme de Sancy s'étaient quittés bons amis, et qu'elle avait seulement voulu se réunir à son frère. Au reste, Mlle Elliot lui paraît très attachée et parle d'elle avec beaucoup d'éloges...

Presque tous ceux qui me parlent allemand ne veulent pas croire qu'il n'y ait que trois ans que je suis en Allemagne...

J'avais oublié quelque chose d'important : j'ai donné mes chères culottes tricotées à raccommoder, et le *kelner* vient me dire : « On me les a volées : voulez-vous que je vous les paye? — Ah! lui ai-je dit, cherchez les encore : rien ne peut remplacer mes culottes. » J'ai encore quelque espérance...

Weimar, le vendredi 9 novembre 1798.

. . . .

N'oublie pas de ne jamais voyager la nuit dans le voisinage des armées autrichiennes ou françaises. Je veux bien que tu économises, mais jamais aux dépens de ta sûreté et de ta santé. Prends bien garde de ne point perdre ton passeport de Weimar, qui pourrait te servir pour ton retour.

Il faut que je te gronde pour m'avoir donné si peu de détails dans ta lettre de Dresde. Tu ne m'as rien dit de ta conversation avec Helflinger; tu ne m'as point parlé de tes dépenses et du temps que tu as eu pendant la route. Il y a plusieurs fautes d'orthographe dans ta lettre, mais je vois que tu ne l'as pas relue...

Nous parlons sans cesse de toi, mon cher fils. J'ai besoin de me rappeler tous les motifs de devoir qui m'ont déterminé à consentir à ton départ. Ma chambre est si triste depuis que tu n'es plus dans le petit cabinet! Reviens, je t'en conjure, le plus tôt que tu pourras.

Je suis toujours occupé. Victorine me sert de secrétaire. C'est le moyen de l'empêcher de perdre son temps, à quoi elle est très disposée pendant ton absence. Elle t'écrit par le même courrier, et se charge du journal, qui n'est pas très intéressant. Philippine veut que tu reviennes *demain* et demande chaque jour la petite lettre que tu lui as promise...

Adieu, mon cher fils; sois bon, juste, obligeant envers tout le monde ; tâche de vaincre ta colère. Reviens bientôt, corrigé de tous tes défauts. Crois que ton père donnerait avec

empressement tout pour te rendre heureux. Reçois ma bénédiction et conserve-moi l'attachement que tu dois moins à mes soins pour toi qu'à ma tendresse.

Philippine t'envoie un baiser de cœur. Adieu.

Nuremberg, le 15 novembre 1798.

Nous sommes enfin arrivés ce matin après un voyage de cinq nuits et de quatre journées.

Arrivés à Oderau, la première station après Freyberg, nous trouvâmes une grande chambre remplie de charretiers, de chiens et de chats couchés sur la paille. Un des commis eut la méchanceté de réveiller les chats et les chiens et de les faire battre. Ce fut un tapage infernal : les charretiers juraient, le maître battait les chats et les chiens; mais enfin l'ordre se rétablit, et nous dormîmes sur le plancher comme des bienheureux.

Au Belvédère près Weimar, le vendredi 16 novembre 1798.

... Hier jeudi 15 je suis allé à Weimar pour donner une leçon au Prince héréditaire, mais j'en suis revenu le plus tôt qu'il m'a été possible pour passer quelques temps avec mes deux filles.

Il ne s'est rien passé d'intéressant au thé de l'institut.....

Tu verras à Genève toutes les personnes de ma connaissance. Tu n'oublieras point de faire visite aux principaux magistrats, et tu éviteras soigneusement, soit dans cette ville, soit ailleurs, de fréquenter les personnes connues pour désirer le trouble et les désordres par des motifs quelconques.....

Nuremberg, 16 novembre 1798, après dîner.

Toutes les fois, mon cher père, que je relis mes lettres, je les trouve si froides que je crains toujours que, jugeant de mon amitié par mes expressions, vous ne m'accusiez d'indifférence pour vous.

Mais vous êtes trop juste, même pour m'en soupçonner. Cependant parmi les recommandations que vous m'avez faites dans votre lettre, vous joignez celle de vous conserver mon attachement. Pourquoi avoir besoin de me dire cela? Ne savez-vous pas, mon cher père, que je vous aimerai toujours autant qu'il est possible?....

Nous sommes allés hier au soir à la comédie ! Je ne crois pas qu'il y ait rien de si misérable que le public, la salle et les auteurs de Nüremberg.

Toutes les fois qu'il y avait une saleté, les loges, remplies d'officiers prussiens et de *rathherrn*, riaient auz éclats.....

Le conducteur de la diligence nous a fait faire une friponnerie : il s'est chargé de faire passer un de nous gratis, pour une étrenne. Wette y a consenti. Ça m'est égal.

Adieu, mes chers amis; n'ayez point d'inquiétudes sur notre route : il y a chaussée jusqu'à Schaffouse.

P. S. — Wette est allé voir un savant nommé Murr auquel Böttiger l'avait recommandé. Cet imbécile fait une collection d'autographes, et il lui a dit que s'il lui apportait de Genève un autographe de Servet, il lui donnerait *un livre de son choix, quand même il lui coûterait* 12 *thalers.*

La première chose qu'il lui a demandée est si le Français achetait des livres, car il est marchand de vieux bouquins.....

Weimar, vendredi 23 novembre 1798.

. . . .

Hier soir le Prince héréditaire de Weimar est venu prendre le thé à l'*institut* et a fait très bonne contenance. Il a parlé très à propos et avec instruction. Il change chaque jour à son avantage.

M. Patocki ne dis plus *de nouveau :* cette expression est remplacée par *non mais car*, lorsqu'il veut faire une objection. Notre *Spät royal* n'adresse jamais la parole à Mattrik sans l'appeler *Klein deutche baron.*

Avant-hier Walker était près du poèle dans la salle à manger, occupé de la lecture de la gazette; il n'avait point vu entrer le maître à danser Haulhorme. Celui-ci va se placer à ses côtés. Walker l'aperçoit subitement, et, frappé de cette figure ridicule, fait une exclamation de surprise, et recule comme épouvanté. Haulhorme prend cela pour une insulte et répond en contrefaisant son exclamation, et en lui faisant des grimaces. Cette scène divertit entièrement les spectateurs. Je t'envoie des détails minutieux par ordre de Victorine, qui en a beaucoup ri lorsque je les lui ai racontés.

Zurich, le 27 novembre 1798.

. . . .

Schaffouse, où nous sommes arrivés à deux heures de l'après-midi, est pleine de Français, cavalerie et infanterie. Les volontaires sont de belles troupes très bien habillées, mais les autres ne l'étaient pas aussi bien. Au reste ils nous parurent très polis. On ne nous demanda point de passeport.

Nous prîmes des cocardes suisses, et visitâmes heureusement la chute du Rhin, qui m'a encore plus frappé que les autres années.

Au souper de la table d'hôte, il n'y avait que des Français; ils parlaient de la guerre comme certaine.

Genève, 11 frimaire soir.

Notre voyage s'est enfin terminé ce matin; l'entrée en France n'a point été difficile.

On n'a fait que demander nos passeports.

Nous sommes logés *aux Balances*.

Après le dîner, nous sommes allés porter nos passeports au département. On nous a trouvés assez importants pour nous mener chez le commissaire du Directoire. Après bien des interrogatoires, il s'est décidé à envoyer lui-même nos papiers au ministre de la Police et au ministre des Relations externes. En attendant sa réponse, qui arrivera à ce qu'il croit dans huit à dix jours, je reste à Genève sous la surveillance de la municipalité. On n'a pas même voulu me laisser aller à Coppet.

Genève, le 15 frimaire an VII.

Mon cher père,

Il n'est encore arrivé personne de Grenoble.

J'ai cependant annoncé mon arrivée pour le 10, et je ne suis arrivé que le 11. Je leur ai écrit pour se mettre en route.

Il y a ici deux choses auxquelles je ne puis pas m'accoutumer : les perruques blondes frisées en tire-bouchons, et ce peuple qui parle français : quand j'entends les petits enfants parler français, il me semble rêver.

Je suis allé avant-hier à la comédie. Vous n'avez jamais rien vu d'aussi triste.

Il y avait dans les premières loges quatorze personnes, et neuf dans les secondes.

Nous sommes assez mal dans notre auberge.

La mauvaise compagnie que nous avons à table d'hôte, depuis deux ou trois jours, nous chagrine surtout beaucoup. Quoique je n'aime pas ordinairement les femmes aux tables d'hôte, je suis bien aise quand il y en a ici. Cela force les hommes à faire trève d'indécence.

Malgré cela, le feu roulant de jurements ne cesse presque jamais.

Au Belvédère, le 17 décembre 1798.

J'adresse encore cette lettre à Genève ; mais j'espère qu'elle ne t'y trouvera plus, et qu'on sera obligé de l'envoyer à Grenoble.

On regarde la paix de l'Empire comme certaine, puisque la majorité des députations à Rastadt a adhéré à l'*ultimatum* des envoyés de France ; c'est une grande nouvelle pour mon établissement, et qui me permet d'espérer pour le printemps une augmentation dans le nombre des élèves.

Genève, le 18 frimaire an VII de la République.

Mon oncle Maubec est enfin arrivé aujourd'hui matin.

M. de la Mosle m'avait déjà annoncé son arrivée. Il voulait m'emmener tout de suite, mais mon passeport n'était pas encore venu, Il faudra encore attendre deux ou trois jours.

Genève, le 29 frimaire an VII.

. . . .

Il y a aujourd'hui 19 jours que nous sommes ici : point encore de réponse. J'ai cependant prié de me répondre aussitôt que possible, et Maubec a écrit à Paris pour faire hâter la décision.

Notre manière de vivre est très ennuyeuse ; tous les jours nous allons dans la boue chez le commissaire. Le concierge nous a renvoyés impitoyablement cinq à six fois, et enfin nous recevons la réponse : *Rien de nouveau.* En revenant, nous noyons nos ennuis dans quelques parties d'échecs. Je fais ensuite quelques visites, et la journée passe sans qu'on sache ce qu'on a fait.

Genève, le 15 nivôse an VII.

. . . .

Nous sommes allés hier au spectacle, opéra ou vaudeville, qui nous a assez amusés. Plusieurs incroyables y ont figuré dans le meilleur costume.

Oreilles de choux, cravates bleues jusqu'à la bouche, rien n'était oublié.

La mode des perruques est ici pour les femmes à son plus haut période. Celles qui sont tout à fait blondes ont pris le dessus : on ne voit plus ni brunes ni châtaignes ou châtaines. Quelques élégantes portent des perruques presque rouges à la *Caracalla.*

Genève, le 23 nivôse an VII.

Mon cher père,

Notre situation est toujours la même. Nous espérons toujours une réponse d'ici huit ou neuf jours; mais si on nous faisait encore attendre deux ou trois semaines, notre position deviendrait fort triste. L'argent et le temps se consument inutilement.

Notre vie est si uniforme que je ne puis rien vous apprendre. Mme de Staël et le citoyen Benjamin Constant logent maintenant dans la même maison que nous. Elle a demandé au citoyen Perdriaux de me présenter à elle. M. Fonctus, négociant de Lyon, que vous avez vu à Berne, où il vous avait été recommandé par le père d'Édouard Hawke, est aussi logé avec nous et mange à la même table. C'est un homme de bon sens et très poli.

Genève, le 5 pluviôse an VII.

. . . .

Nous avons passé la soirée avant-hier chez cette demoiselle Martin qu'on nomme ici la belle Agathe. Il y avait une nombreuse société.

On nous fit jouer au vingt-et-un, où j'eus le malheur de perdre sept sols. Hier, nous fûmes chez M. Dantan, où nous jouâmes, selon notre louable coutume, aux échecs. Quand l'on joue aux cartes, nous jouons presque toujours aux échecs.

Nous avons visité il y a deux ou trois jours les différentes

curiosités de Genève. La galerie de M. Tronchin est vraiment fort belle, mais on en profite peu, le concierge ne connaissant guère les tableaux, et n'y ayant point de catalogue. Les *Jeux olympiques* de Saint-Ours sont bien froids, comme le coloris est faible et léché ! Ses athlètes ressemblent tous à de jeunes filles. J'aime bien mieux les paysages de la Rive qui se trouvent dans la même galerie. J'ai remarqué plusieurs morceaux que j'avais vus en grand à Dresde : ce ne pouvait être que des copies.

Ci-après une lettre du grand-père d'Édouard :

Au citoyen Édouard Mounier, à Genève.

« Grenoble, le 9 pluviôse an VII.

« Je suis, mon cher fils, dans une inquiétude sans exemple de voir que le ministre de la Police retarde aussi longtemps à t'accorder ce que tu lui demandes, étant une chose aussi naturelle et juste. Nous espérons que, par les mesures que nous avons prises depuis cinq à six jours pour Paris, nous aurons une décision telle que nous la désirons. Il nous tarde infiniment de t'avoir entre nos bras. Ne perdons pas patience, et, si ton oncle peut te placer chez quelqu'un de nos amis en attendant la réponse décisive, que tu puisses te priver de sa compagnie pendant cet intervalle, il me fera plaisir de se rendre ici pour repartir pour t'aller rejoindre au premier avis que tu nous donneras, ce qui ne peut pas aller loin.

« Toute la famille vous embrasse, et suis, en attendant de vos nouvelles, ton très affectionné père.

« MOUNIER père.

« Ayons confiance en Dieu ; il ne nous abandonnera pas. »

Genève, le 12 pluviôse an VII.

Je fus avant hier voir Mme de Staël et Benjamin Constant. J'y restai environ trois quarts d'heure. Elle me fit plusieurs

questions sur vous, me parla avec beaucoup d'intérêt, me promit d'écrire à Talleyrand, et Benjamin Constant se chargea de parler au ministre de la Police dès qu'il serait à Paris...

Genève, le 24 pluviôse an VII.

Je me porte toujours fort bien, quoique j'aie toujours quelque bosses ou blessures, causées par les coups de poing que j'attrape dans la société de Jullin ou ailleurs, car je suis devenu encore plus tapageur que je ne l'étais avant de vous quitter. Je joue aussi quelquefois de mauvais tours à mon compagnon. Entre autres mauvaises actions, je lui ai coupé la queue, ce qui l'a tout d'abord un peu fâché: mais cependant il a ensuite avoué qu'il avait beaucoup plus la figure humaine.

J'ai une telle vivacité qu'il faut toujours que je m'occupe à quelque chose. Si je n'étudie pas, il faut que je l'exhale d'une autre manière. J'ai beaucoup grandi depuis un mois environ. Vous ne sauriez croire à quel point je vous ressemble: plusieurs personnes qui ne m'avaient jamais vu m'ont reconnu pour votre fils à ma figure et au son de ma voix. Quelquefois je reste un quart d'heure en contemplation devant le miroir pour avoir le plaisir de me rappeler en détail chacun de vos traits. Il me semble alors vous voir et je m'oublie même jusqu'à vous adresser la parole. Toutes les nuits je pense à vous, tant éveillé qu'en dormant, et je fais des conversations à haute voix avec vous ou avec mes sœurs...

Je me tire assez bien de mes belles-lettres, surtout pour le grec, mais je trouve le latin bien difficile...

CHAPITRE XX

Ordre de rétrograder. — Deux documents officiels. — Fin de l'*institut*. — Projet d'avenir. — Nouveau voyage d'Édouard Mounier. — Le prince Roquet. — A l'hôtel de Pologne. — Manière de vivre. — Une mine de charbon. — Mine d'argent de Freyberg. — Les deux manières d'extraire le métal.

Genève, le 18 ventôse an VII.

Enfin mon sort, mon cher père, est décidé de la manière que mon cœur désirait le plus.

L'ordre formel de rétrograder est arrivé il y a deux jours. Je l'ai reçu hier au soir, je me hâte de vous l'annoncer. Je vous donnerai là dessus, en son temps et lieu, tous les détails possibles. Pour le moment contentez-vous de savoir qu'au moins pour le présent, il n'y a aucune démarche ultérieure à faire. Il faut en prendre son parti. Sans doute il est triste d'avoir été si près de Grenoble et de sa famille sans avoir pu y aller, mais je suis fondé à croire que peut-être c'est un bonheur pour moi que cet ordre. Certainement avoir occasionné une si grande dépense à vous et à mes parents de Grenoble est fort fâcheux, mais enfin nous avons fait tout ce que la prudence humaine pouvait nous dicter. J'ai fait un grand voyage qui a fortifié mon corps et mon esprit, qui a augmenté mes connaissances. J'ai bien employé mon séjour à Genève. Nous avons eu tort peut-être d'entreprendre ce voyage, mais puis-je considérer comme un malheur un événement qui me rapproche de vous?

Berne, le 22 ventôse soir.

Je comptais, mes chers amis, rester encore huit jours à Genève; mais, une excellente occasion s'étant présentée pour

aller à Francfort, différentes raisons m'ont obligé d'en profiter, de sorte que je suis parti hier de Genève. La personne avec laquelle je suis est un négociant de Genève qui se rend aux foires de Francfort, ensuite à celles de Leipzig. C'est un homme fort complaisant et qui a une très bonne voiture. Après-demain nous serons à Bâle; le 27 ou le 28 ventôse, nous serons à Francfort. Là je trouverai quelque occasion pour me rendre à Weimar, où je compte être au moins dans dix ou onze jours.

C'était pour en arriver là que l'ancien président de la Constituante avait fait les yeux doux à la République, et que le jeune Édouard, abandonnant le calendrier de ses aïeux, s'était lancé à corps perdu dans le pluviôse, le nivôse et autres frimaires.

En revanche, il rapportait deux papiers républicains à classer dans les archives paternelles :

« Paris, le 9 ventôse an 7 de la République.

« Le Ministre de la Police générale de la République, au commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du département du Léman.

« J'ai examiné, Citoyen, les pièces produites par le nommé Claude-Philippe-Édouard Mounier fils, venant de Saxe, accompagné du nommé Lebrecht Wette, écolier du gymnase de Weymar.

« Le premier, né à Grenoble en décembre 1784, n'avait pas dix ans, ni même neuf, lors de la promulgation de la loi du 26 mars 1793 : il eût alors dû rentrer dans les trois mois du jour où il avait atteint dix ans accomplis; mais il n'est revenu qu'après. En conséquence, la deuxième exception de l'article 2, titre Ier, de la loi du 25 brumaire an IV ne peut lui être applicable : il doit être réputé émigré, et il doit rétrograder, sauf à lui à faire valoir auprès du Directoire exécutif la sixième exception portée dans la loi précitée.

« D'après ces considérations, je vous invite à lui

intimer l'ordre de sortir du territoire de la République dans un délai déterminé.

« *Signé* : DUVAL.

« Pour copie conforme :

« *Le Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du département du Léman,*

« PHILIPPE. »

DEUXIÈME DOCUMENT :

Liberté. *Égalité.*

« Je, soussigné, chargé d'affaires de la République française près l'Électeur de Saxe,

« En conséquence de l'autorisation du ministre des Relations extérieures, du 20 vendémiaire,

« Prie tous ceux qui sont à prier de laisser librement passer Claude-Philippe-Édouard Mounier, né à Grenoble le 3 décembre 1784.

« Taille de cinq pieds environ, cheveux noirs, yeux brun foncé, sourcils pareils, bouche et lèvres un peu grosses, visage long. Allant à Genève, d'où il adressera le présent passeport, son acte de naissance et les autres papiers dont il sera muni au ministre de la Police générale, et de ne lui faire, ni souffrir qu'il lui soit fait aucun tort ni empêchement, mais au contraire de lui accorder tout secours et assistance.

« *Signature du porteur,*

« ÉDOUARD MOUNIER.

« A DRESDE, *le quinze brumaire an sept de la République une et indivisible.*

« J. HELFLINGER.

« VU PASSÉ A ZURICH, *le 7 frimaire an sept de la République française, une et indivisible.*

« *Le Commandant de la place,*

« *Signature illisible.* »

« VU PASSÉ A BADE, *le 7 frimaire an septième de la République française.*

« *Pour le Commandant de la place,*

« FOUGEROLLES.

« VU PAR LE COMMANDANT DE LA PLACE DE BERNE, *le 10 frimaire an sept de la République française,*

« *Signature illisible* ».

« L'Administration centrale du département du Léman a vérifié, pris copie et enregistré sous le numéro 26 le présent rapport. Vu bon pour rester à Genève, sous la surveillance de l'administration municipale, jusqu'à la décision du ministre de la Police générale et de celui des Relations extérieures, auxquels les copies du présent et de son acte de naissance seront envoyées.

« Genève, le 12 frimaire an sept de la République française, une et indivisible.

« J.-S. DELAPLANCHE, SOLOMIAC, DUMONT, FABERTE.

« En exécution de la décision du ministre de la Police générale, à la date du 9 ventôse courant, que le porteur doit rétrograder, n'étant pas rentré sur le territoire de la République française dans les trois mois du jour où il avait atteint dix ans accomplis, il est ordonné au dénommé au présent passeport de sortir du territoire de la République française dans trois jours.

« Genève, le 19 ventôse an sept de la République française, une et indivisible.

« PHILIPPE, DUMONT, FRARINE, GIROT, FABERTE.

« VU BON POUR ALLER A *Heidelberg.*
« *Le 26 ventôse an sept.*

« MANHEIN. »

« *Le Commandant de la place,*

« *Signature illisible.* »

En essayant de faire rayer son fils de la liste des émigrés, Mounier espérait créer un précédent pour parvenir ensuite à se faire rayer plus facilement lui-même.

Son échec ne le fit pas renoncer à tout espoir, et il entreprit franchement des démarches pour son compte personnel.

Il en parle à Borel-Châtelet dans une lettre datée de Weimar le 7 mai 1800 :

... « Tu sauras par la lettre que j'écris à mon père que je suis condamné à rester encore une année loin de vous, à moins que la paix ne se fassse auparavant, ce qui malheureusement n'est point vraisemblable...

« Ma radiation sera prononcée si les personnes auxquelles mes intérêts sont recommandés savent expliquer mon opinion, les motifs de ma conduite et la cause de mon départ de France... »

Il y revient le 26 janvier suivant, et annonce à Châtelet une détermination bien grave :

« Mon cher ami, j'attends chaque jour ma radiation, et, qu'elle soit plus ou moins différée, je ne la regarde pas moins comme certaine.

« J'ai annoncé ici *la fin de mon établissement*. Je le termine malgré son succès et les avantages qu'il me procure; mais il n'en est point de comparable au plaisir de revoir mes parents, mes amis et ma patrie et à l'intérêt de la santé de mes enfants, auxquels le climat ne convient point. Nous avons eu une bien triste aventure. Tu sais que j'avais fait venir une demoiselle de Berne, pour que ma fille eût une compagne et fût plus décemment dans le monde; et malheureusement cette demoiselle avait une maladie de poitrine : il a fallu nous occuper des plus tristes soins, et elle est morte chez nous il y a trois semaimes.

« Mes enfants se portent mieux cet hiver que les années précédentes. Peut-être l'espoir de revoir leur

pays est ce qui les préserve le plus des maladies. Tu ne peux te faire aucune idée de l'impatience avec laquelle ils comptent les heures. Je me propose de partir d'ici dans le mois de septembre ou d'octobre.

« Il me sera bien doux de revoir ma famille; cependant je te dirai en confidence, pour toi et les autres, que, malgré tous les motifs qui peuvent m'attacher à Grenoble, l'intérêt de mes enfants me dicte un projet qui ne me permettra point d'y fixer constamment mon séjour. J'ai l'intention de continuer en France un établissement du même genre que celui-ci. J'ai aussi des raisons de croire que je serai favorisé à cet égard par le Gouvernement, et je ne pourrais exécuter ce projet à Grenoble. Il n'y aurait pas assez de maîtres distingués pour les arts et assez de secours pour la littérature. Cette ville n'est point assez connue pour procurer à mon établissement la célébrité nécessaire. Il se joint à ces considérations d'autres que tu devineras. Mais je ne veux pas être trop éloigné de mes amis, et, pour pouvoir revoir souvent mon père et mes frères et sœurs, j'ai jusqu'ici le dessein de choisir Lyon.

« Tu sais bien que, dans tous les cas, je commencerai par aller à Grenoble et par y rester quelque temps.

« J'ai dans ce moment, parmi mes élèves, un fils du sénateur Perregaud qui m'a été envoyé de Paris. »

L'institut du Belvédère était alors en pleine prospérité. La majeure partie des élèves appartenait à la nation anglaise. Édouard Mounier étant souvent malade, son père prit la résolution de lui faire parcourir la Saxe pendant la belle saison, et presque tous les autres élèves allèrent bientôt le rejoindre.

Il a raconté son voyage dans une demi-douzaine de lettres que je ne puis que faire parcourir au lecteur.

« Leipzig, le 17 juin 1801.

« Un de nos postillons se disputait avec tous les charretiers qu'il rencontrait parce qu'ils ne lui cédaient pas assez vite le pas : vous voyez que l'aristocratie s'est nichée partout.

« La saucisse que ma bonne Victorine a eu la prévoyance de nous donner nous a sauvé la vie. Sans elle nous serions morts de faim.

« A Weissenfels, où nous comptions dîner, on nous a donné un peu de jambon pourri et de la salade à l'eau et au vinaigre.

« Heureusement que nous avons trouvé à Leipzig, à l'*Hôtel de Bavière*, de quoi nous remettre de nos fatigues.

« Les Dureill sont arrivés ici ce matin, après avoir été bien et dûment renversés, cependant sans accident de conséquence.

« Nous partons demain matin. Je me réjouis beaucoup de trouver les Hopes et comp. Notre santé va fort bien et notre gaieté commence à revenir, car enfin la tristesse ne sert à rien qu'à rendre malade.

« Nous avons bien de la peine à trouver des cannes à épée. J'ai déterré une canne à sabre qui sera très bonne quand je l'aurai fait raccourcir.

« Dites bien des choses de ma part à tous nos amis du Belvédère. Dites au *prince Roquet*[1] que je lui envoie les éperons qu'il m'a demandés, et qu'il doit en être satisfait, parce qu'ils sont *à la plus nouvelle mode.*

« Dresde, le 21 juin 1801.

« Nous sommes partis, mon cher père, de Leipzig le 18 à quatre heures du matin; mais les chemins étaient si mauvais et les postillons si lents, que nous ne sommes arrivés ici que le 19 à une heure du matin.

1. Le prince Roquet, qui veut des éperons à la plus nouvelle mode, est le prince héritier de Saxe-Weimar.

« Il faut avouer qu'il y a quelquefois des hasards bien heureux. Nous voulions loger à l'*Ange d'Or :* tout était plein. Nous allons à l'*Hôtel de Pologne :* il n'y a plus qu'une petite chambre. Nous nous couchons assez tristement; mais quel est notre étonnement lorsque, de grand matin, nous voyons entre les Hopes, Walker et toute la troupe! Nous sommes tous logés dans la même enfilade, ainsi que Simon Taylor et Macculoch. Tout ce monde mange ensemble, ainsi que deux Anglais assez bons enfants, nommés Brazie et Pembarton; *zu zammen eilf Stück*[1]. Songez un peu aux rosbeaf, pommes de terre et vin de Porto que nous consommons.

« Je suis très content de me trouver parmi tous ces bonnes gens, et je suis fort satisfait des Hopes et de Walker... »

« Dresde, le 24 juin 1801.

« Depuis notre arrivée à Dresde, mon cher père, le temps a passé si vite que je sais à peine qu'il y a huit jours que nous sommes ici. Je vais vous tracer en peu de mots notre manière de vivre et nos occupations.

« Ordinairement, nous nous levons passablement tard, et on ne déjeune jamais avant neuf heures.

« Tout le Belvédère se réunit pour ce repas, qui consiste, d'après la manière anglaise, en thé et œufs.

« Les autres Anglais ne viennent qu'à dîner.

« Après le déjeuner, qui dure ordinairement jusqu'à dix heures, on va faire quelques courses ou voir quelques curiosités. Nous dînons à deux heures. Notre dîner est splendide et entièrement à la manière anglaise, et nous nous bourrons de force pommes de terre, plumpudings, beefstakes, etc. L'après-dîner, nous nous promenons, nous lisons ou nous écrivons; car il faut savoir que nous sommes une compagnie de savants, et que même Forbes fait son journal.

2. Ensemble onze morceaux.

« Le soir, à huit heures ou neuf heures, on prend quelquefois du thé ; d'autres fois on se couche à jeun. On a trouvé qu'il était plus économique de bien dîner et de ne pas souper...

« Après dîner, le 19, les Hopes me menèrent chez deux Russes de leur connaissance où il y avait une espèce de concert. L'un de ces Russes m'a paru avoir assez d'esprit et de connaissances.

« Il est capitaine des gardes, et on prétend qu'il a aidé à dépêcher le grand Paul à l'autre monde. »

« Freyberg, le 29 juin 1801.

« Le lendemain de notre arrivée à Dresde, nous sommes allés en grande cavalcade visiter une mine de charbon dans la vallée de Plauen, à deux grandes lieues de Dresde. Nous étions sept : moi et Sulivan, Hopes l'aîné, Taylor, Forbes, un de ces Russes dont je vous ai parlé et un guide. Nos chevaux étaient fort bons, la compagnie très gaie et le pays charmant ; de sorte que toute notre route a été agréable. Mais la mine ! cette maudite mine ! Heureusement que celles de Freyberg ne sont pas aussi diaboliques, car sans cela je crois que je n'y serais jamais descendu. Il n'y avait rien de bien dangereux ; mais représentez-vous un infâme trou, par lequel il faut descendre, sur des échelles parfaitement perpendiculaires, à plus de 300 pieds. Jugez un peu de notre fatigue, surtout pour remonter ! Et encore si nous avions été dédommagés de nos peines par quelque chose d'intéressant ! Mais au contraire, nous ne vîmes rien que force poussière noire, et des galeries où l'odeur du bitume nous étouffait et où il fallait le plus souvent ramper dans la boue. J'avais ce jour-là des culottes de peau : vous pouvez vous imaginer la figure que j'avais en rentrant dans Dresde.

« Nous descendîmes tous dans la mine, excepté Sulivan, qui aima mieux s'ennuyer pendant trois quarts d'heure que de s'approcher si près de l'enfer.



« Freyberg est une ville vraiment singulière. Elle est très grande, mais la plupart des rues sont remplies d'herbes. Les maisons réunies, la double enceinte des murailles couvertes de lierres et de vignes, les fontaines de bois et la quantité de mineurs en vêtements noirs donnent à la ville un air vraiment pittoresque. Le pays ne l'est pas moins.

« L'horizon borné de tous côtés par des bois noirs, les maisons non réunies en village comme dans le reste de la Saxe, mais éparses dans la campagne et environnées de murs de pierres sèches qui tombent presque tous en ruine, les retranchements faits pendant la guerre de Sept ans, les chemins couverts de scories noires, les amas de pierres tirées des mines, la fumée des fourneaux et les torrents d'une eau sale et jaune, tout concourt à donner au pays un coup d'œil d'ensemble très extraordinaire.

« Nous sommes allés voir l'endroit où l'on sépare l'argent du minerai; c'est à une lieue de la ville. Le bâtiment est très vaste et très solidement construit. C'est un ouvrage de l'Électeur actuel; il a été achevé en 1794.

« Il a déjà brûlé plusieurs fois, mais maintenant il est construit de manière à ce que les flammes ne puissent point faire de progrès.

« Le bâtiment est carré. Au milieu de la cour est un pavillon qui contient une pompe vraiment magnifique. Elle peut jeter de tous les côtés à la fois des rayons d'eau de la grosseur du bras. Outre cela, des tuyaux de cuivre à trois branches en partent et sont conduits dans toutes les chambres. On peut les faire jouer tous à la fois ou chacun en particulier. On ne porte point l'eau dans cette pompe, mais elle est placée au-dessus d'un ruisseau dont elle aspire l'eau.

« Il y a deux manières de retirer l'argent. Le minerai est brisé dans les mines et apporté dans cette maison. Celui qui contient du plomb et du cuivre est

travaillé de la manière suivante: On le met dans des fourneaux, où il est brûlé jusqu'à ce que la partie du minerai qui contient des métaux ait formé des espèces de pierres; le reste forme des scories. On prend ces pierres, on les expose à un feu encore plus violent, et elles se séparent encore en scories et en métal, qui coule dans des trous faits dans la terre à côté des fourneaux.

« On l'en retire quand il est froid, on le fond encore une fois; alors l'argent reste pur, et le cuivre et le plomb s'en vont former au paroi du four une espèce d'écume qui se fige et qu'on vend au potier pour vernisser sous le nom de *Silber Klette*. L'argent est porté à Freyberg, où on l'épure; de là, on l'envoie à la Monnaie de Dresde.

« L'autre manière est bien plus compliquée, mais elle épargne le bois: malheureusement on ne peut ainsi traiter que le minerai qui ne contient que de l'argent.

« Le minerai, après avoir été pilé, et après que les différentes espèces ont été mêlées de manière à en former une dont le quintal contienne quatre onces d'argent, est calciné avec du sel, pendant trois heures, afin d'en extraire le soufre. On le tamise ensuite. Le plus grossier est recalciné, le fin est précipité dans des moulins dont il sort comme de la farine blutée. On le met dans des tonneaux qui contiennent six quintaux de minerai ainsi préparé, et on y ajoute trois quintaux d'eau et autant de mercure.

« Des roues mues par une machine très compliquée les font tourner jusqu'à ce que le mercure soit mêlé avec l'argent des tonneaux.

« L'espèce de pâte formée par le mercure, l'argent et l'eau, tombe dans de grandes cuves. On y ajoute encore de l'eau qui s'échappe par des grilles, et l'argent et le mercure amalgamés ensemble restent au fond. On met le tout dans des sacs de toile; le mercure qui n'est point chargé d'argent sort, et celui qui est amal-

gamé avec l'argent reste seul. Alors on le met dans des pots de fer, où on le chauffe jusqu'à ce que le mercure disparaisse. On traite ensuite l'argent comme le précédent. »

En même temps que la dernière lettre de son fils, lui annonçant son prochain retour à Weimar, Mounier recevait de France des nouvelles favorables, et il écrivait à Borel-Châtelet les lignes que le lecteur trouvera au chapitre suivant.

CHAPITRE XXI

Plans d'avenir. — Un nouveau livre. — Rayé de la liste des émigrés. — Un document signé Bonaparte. — Un autre de Fouché. — Lettre du baron d'Egloffstein. — Réponse de Mounier. — Lettre du Grand-Duc. — Plaintes amères. — Lettre de CHARLES-AUGUSTE.

« Weimar, le 17 juillet 1801.

« Je recevrai ces jours-ci ma radiation, mon cher ami, et, dût mon espérance être encore trompée, je ne m'en mettrai pas moins en route dans le mois d'octobre. J'ai fait communiquer aux premiers magistrats de la République mon projet de former à Lyon un établissement semblable à celui du Belvédère; c'est la proximité de ma famille qui me détermine à préférer cette ville à toute autre. J'aurais bien désiré de passer ma vie avec mes parents; mais il faut que le sort de mes enfants l'emporte sur toute autre considération. Je passerai quelque temps à Grenoble, mais je me propose de commencer dès le mois de décembre ou de janvier. Comme plusieurs de mes jeunes gens me suivent, il ne me sera pas possible de différer davantage.

« Il faut que tu me rendes un service: que tu te rendes à Lyon le plus tôt que tu le pourras, que tu parles de mon projet aux personnes qui ont le plus d'intérêt dans la ville, que tu engages les municipaux à me seconder, et que tu me prépares les moyens de louer quelque ancien couvent ou quelque autre bâtiment dont la municipalité disposerait. Peut-être

mettra-t-on quelque intérêt pour la ville à favoriser le succès de mes vues. Peut-être me procurera-t-on des conditions avantageuses. J'aimerais mieux traiter avec les municipaux qu'avec le Gouvernement, afin d'avoir plus d'indépendance. Il faut que je puisse loger vingt ou trente élèves dans des chambres séparées et trois ou quatre professeurs.

« Mes enfants désirant habiter une maison voisine, la plus rapprochée sera le mieux.

« Je logerais avec eux, mais je mangerais avec les élèves. Et sens bien que j'accepterais avec le plus grand plaisirs ton offre de te transporter à Lyon avec ma sœur et ta fille.

« Le voyage que je te demande t'occasionnera des dépenses. Je te prie d'en tenir note pour que je puisse te rembourser... »

On a pu voir que Mounier ne manquait pas d'occupations à Weimar en cette année 1801. Elles ne l'empêchèrent pas de faire imprimer à Tubingue un nouveau livre : *L'Influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la révolution de France.* Cet écrit, traduit aussitôt en anglais et en allemand, renferme, dans un cadre peut-être trop resserré, une appréciation rapide de la part qu'ont eue les doctrines philosophiques, ainsi que les associations secrètes, au cours des événements.

A Paris, le premier consul, Bonaparte, rayait Mounier de la liste des émigrés, et le ministre de la Police générale, Fouché, prenait la même mesure en faveur de Mme Mounier, qui dormait dans le cimetière de Weimar. Ci-après les pièces originales constatant cette double mesure :

Liberté. *Égalité.*

« Extrait des registres des délibérations des consuls de la République.

« Paris, le 18 thermidor an IX de la République une et indivisible.

« Les Consuls de la République,

« Vu la réclamation de... MOUNIER, ex-membre de l'Assemblée constituante, domicilié à Grenoble, département de l'Isère, tendant à obtenir sa radiation de la liste des émigrés;

« Vu le rapport du ministre de la Police générale,

« Arrêtent :

« ARTICLE PREMIER. — Le nom de ... Mounier, ex-membre de l'Assemblée constituante, est définitivement rayé de la liste des émigrés.

« ART. 2. — Le citoyen... MOUNIER rentrera dans la jouissance de ceux de ses biens qui n'auraient pas été vendus, sans néanmoins pouvoir prétendre à aucune indemnité pour ceux qui se trouveraient aliénés.

« ART. 3. — Les ministres de la Justice, des Finances et de la Police générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

« *Le Premier Consul,*

« BONAPARTE.

« *Par le Premier Consul, le Secrétaire d'État,*

« HUGUES MARET. »

« *Ministère de la Police générale.*

« Extrait de l'exemplaire de la liste des émigrés déposé au secrétariat du Conseil d'État, et signé par les ministres de la Justice et de la Police et les conseillers d'État nommés en exécution de l'article 9 du règlement du 28 vendémiaire an IX. Ledit extrait signé : « Le secrétaire général du Conseil d'État, J.-G. LOIRÉ. »

« MOUNIER femme, née BOREL, de Grenoble, département de l'Isère, inscrite sur le sixième volume de la liste des émigrés, a été éliminée de ladite liste, en

exécution de l'article IX du règlement ci-dessus cité.

« Vu l'extrait ci-dessus, le Ministre de la Police générale, spécialement autorisé par l'article XIII du règlement, arrête :

« ARTICLE PREMIER. — Le nom de MOUNIER femme, née BOREL, de Grenoble, département de l'Isère, est définitivement rayé de la liste des émigrés.

« ART. II. — Elle rentrera dans la jouissance de ceux des biens qu'elle possédait qui ne se trouvent pas aliénés, et dont il n'est pas disposé par les arrêtés des 28 vendémiaire et 24 thermidor an IX.

« ART. III. — Elle ne pourra prétendre aucune indemnité pour ceux des biens qu'elle possédait qui auraient été vendus.

« Paris, ce cinq fructidor an IX de la République française, une et indivisible.

« *Le ministre de la Police générale*,

« FOUCHÉ. »

« *Le secrétaire général*,

« LOMBARD.

« Pour ampliation certifiée conforme à l'original :

« *Le secrétaire général de la préfecture du département de l'Isère*,

« *Signature illisible.* »

« Vu l'ampliation d'arrêté ci-dessus, en date du 5 fructidor an IX, portant que le nom de MOUNIER femme, née BOREL, de Grenoble, département de l'Isère, est définitivement rayé de la liste des émigrés;

« Vu l'acte constatant que ladite dame Mounier est décédée à Weimar, en Haute-Saxe, le 25 décembre 1795;

« Le Préfet du département de l'Isère arrête *qu'il est accordé aux héritiers de droit* de ladite dame Mounier *la mainlevée de tous scellés ou séquestres apposés sur ses biens*, néanmoins sans pouvoir prétendre à la

restitution de ceux réservés par les arrêté des Consuls des 28 vendémiaire et 24 thermidor an IX, ni à aucune indemnité pour la portion qui aurait pu être vendue, ainsi qu'à la restitution des fruits échus jusqu'au jour de la radiation définitive.

« Fait à Grenoble, le 21 brumaire an X de la République française, une et indivisible.

« RICARD. »

Le dernier paragraphe de ce document explique pourquoi l'on radiait les émigrés morts sur la terre étrangère.

Au comble de ses vœux, à la veille de revoir son pays natal et son vieux père, après une absence de douze longues et pénibles années, pendant lesquelles il s'était aperçu plus d'une fois combien l'escalier de l'étranger est dur à monter, Mounier faillit se quitter fâché avec la cour de Weimar.

Quatre lettres que j'ai trouvées dans ses papiers résument suffisamment le débat. La première est adressée à Mounier par le chambellan du grand-duc, second Flachslander gourmé, qui parle le petit latin :

« Monsieur,

« Quoique vous m'exceptiez dans la plainte que vous faites de la justice dans ce pays-ci, je dois pourtant soutenir l'honneur de notre Constitution, en vous assurant que l'on s'estimerait heureux partout si on administrait la justice avec autant d'impartialité comme on le fait dans ce pays-ci, et que vos menaces de vous plaindre publiquement et de donner en ridicule notre Constitution pourraient, dans certains cas, vous être préjudiciables; car, selon la règle juridique *audiatur et altera pars*, chaque lecteur raisonnable dirait qu'il n'est pas possible qu'un tribunal impartial et tant de professeurs en droit aient pu prononcer un jugement si faux comme vous le croyez. Je ne prétends pas par

là assurer que l'on ne fasse quelquefois en matière de droit des décisions trop rigides. Cependant les lois dans le détail ne peuvent pas toujours être si précises, surtout quand il s'agit de l'honneur.

« A l'égard de l'affaire en question, tous les témoins *pro et contra* ont été entendus, et même plusieurs de messieurs vos élèves ont déclaré eux-mêmes avoir, par voie de fait, battu fortement. C'est ce qui a occasionné le jugement défavorable.

« Si vous n'eussiez pas prescrit, Monsieur, une si grande somme à vos adversaires, on pourrait éviter d'envoyer les actes à un autre tribunal, et l'affaire aurait peut-être pris un tour plus favorable pour vos braves élèves.

« Cependant, Monseigneur le Duc peut laisser l'affaire en suspens, et il attribue vos expressions à la vivacité de votre participation de tout ce qui arrive à un de vos élèves. Je n'en ferai point d'usage dommageable, en vous prouvant par là combien je suis avec une parfaite considération, etc.

« G. EGLOFFSTEIN.

« 14 août 1801. »

Mounier répond de sa meilleure encre :

« *A Monsieur le baron d'Egloffstein, chambellan de Monseigneur le duc de Saxe-Weimar.*

« Monsieur le Baron,

« J'ai été bien étonné d'apprendre que vous approuviez les formes suivies et le jugement rendu contre plusieurs de mes élèves et de mes domestiques. Je persiste à croire qu'on nous a fait une grande injustice, et je ne crains point l'usage qu'on peut faire de mes lettres ; mais puisque Monseigneur a bien voulu se réserver l'examen de cette affaire, j'attends tout de son équité. Je n'aurai plus occasion de vous importuner, et maintenant notre correspondance est finie sur ce sujet.

« Il ne me reste qu'une seule observation à faire sur ce que vous m'avez dit de mes élèves. Plusieurs ont déclaré qu'ils ont *battu fortement;* mais ils ont ajouté que c'était pour leur défense, et ils ont répondu de cette manière, parce que celui qui les interrogeait paraissait leur faire un crime de s'être défendus. Quand des gens d'honneur sont forcés de résister à des ivrognes, et qu'ils n'ont pas résolu de les tuer, ils ne sont pas les maîtres du genre de combat ; mais je puis vous assurer que MM. Hopes et Dumanoir méritent à tous égards le titre de braves que vous leur donnez.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« MOUNIER.

« Belvédère, le 16 août 1801. »

Enfin, il s'adresse directement au souverain :

« *A S. A. le Grand-Duc de Saxe-Weimar.*

« Au Belvédère, le 2 septembre 1801.

« Monseigneur,

« Je sais que les lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Altesse, au sujet du procès fait à plusieurs de mes jeunes gens et de mes domestiques, ont causé contre moi dans son esprit une impression défavorable. La reconnaissance, le respect et l'attachement que je lui ai voués m'imposent l'obligation de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour conserver son estime. Les préparatifs de mon départ pour les derniers jours de ce mois ou pour les premiers jours d'octobre me font sentir plus vivement combien il me serait pénible de perdre sa bienveillance. Je puis protester que je n'ai pas eu une seule pensée qui ne fût conforme aux sentiments que je lui dois. Je ne me suis adressé à Monseigneur que pour réclamer son appui. Je l'ai fait avec aigreur, il est vrai ; mais cette aigreur ne concernait que ceux dont je croyais avoir à me

plaindre. Je n'ai point sollicité une audience, parce que je ne voulais pas perdre un moment pour arrêter, s'il était possible, la publication du jugement, et ensuite pour en empêcher l'exécution.

« J'ai dit dans mes lettres que, *si l'on me tourmentait*, j'imprimerais la relation de ce qui s'était passé. J'ai dit encore que, s'il n'était pas au pouvoir de Votre Altesse de suspendre l'exécution du jugement, je serais forcé, à mon grand regret, de partir subitement avec toute ma société : mais la relation d'un procès ne peut offenser que ceux qui l'ont conduit. Si elle n'est pas fidèle, ils peuvent y répondre. Je ne crois point contraire au devoir d'appeler à l'opinion publique d'un jugement qu'on regarde comme erroné. Quant à l'annonce de mon départ, elle n'avait d'autre but que d'exprimer qu'il me serait impossible de supporter avec patience l'injustice faite à ceux qui m'avaient défendu. Je connaissais trop bien le caractère de Votre Altesse pour croire qu'elle pût céder à des menaces; mais je comptais assez sur ses bontés pour espérer que, plus elle me verrait blessé de ce jugement, plus elle s'empresserait de m'accorder l'appui qui serait en son pouvoir.

« Je ne veux accuser personne. Je désire ne plus parler et ne plus entendre parler de cette affaire ; mais je demande pour ma justification que Votre Altesse veuille bien donner quelque attention aux circonstances suivantes :

« Quelques jours après que les trois ivrognes sont venus attaquer mes jeunes gens dans la demeure que je tiens des bontés de Votre Altesse, je reçus une lettre d'une personne estimable de Weimar que je ne puis nommer, et qui m'annonçait que je serais victime d'une intrigue. Je communiquai cette lettre à MM. Mathiae, du Buat et Duvau, et j'en parlai à M. Dalker.

« On dit que je devais produire mes témoins ; mais

comment le pouvais-je, puisque je n'étais pas partie et que je ne voulais point avoir un procès ? C'était à ceux qui trouvaient mes jeunes gens et mes domestiques coupables à les avertir de l'accusation et à leur demander les témoignages que j'avais indiqués dans plusieurs lettres à M. d'Egloffstein, au lieu de les faire condamner sans connaître leurs moyens de défense.

« Je ne puis croire qu'il existe une loi qui ordonne de punir ceux qui repoussent la force par la force. Il n'y en a pas du moins qui ordonne de punir plus ceux qui se défendent que ceux qui attaquent et d'épargner deux des trois assaillants. S'il existait des lois de cette nature, ne devait-on pas m'en prévenir ? Dans ma dénonciation même, j'avouais que mes jeunes gens avaient repoussé les agresseurs. Ne pouvait-on pas me dire que la loi les condamnait? Cette affaire n'était pas assez grave pour qu'il fallût la poursuivre malgré mon désistement; et ce désistement pouvait m'être demandé pour l'intérêt de mes jeunes gens, comme on me l'avait demandé pour l'intérêt des coupables. J'avais refusé de diminuer l'aumône que j'exigeais de ces derniers ; mais j'avais déclaré que je ne voulais point être partie, que les magistrats pouvaient faire ce qu'ils jugeraient à propos, et que je ne me mêlerais plus de cette affaire. Cela même était un *désistement*. Je me serais empressé de le rendre plus expressif, si l'on m'eût averti qu'on était obligé de punir ceux qui s'étaient défendus. Il était plus simple de me faire instruire de l'état de cette affaire, que de consulter la Faculté d'Iéna. On n'aurait pas dû la laisser ignorer à Monseigneur, protecteur de mon établissement, à qui je n'en parlais point moi-même, parce que je croyais les poursuites abandonnées.

« Je suis loin de penser que tous les membres de la Régence aient eu l'intention de me nuire ; mais je crois que des gens qui me détestent ont influé sur la conduite de cette affaire. Je n'ai cependant offensé

personne; mais les bontés de Votre Altesse et ma franchise m'ont fait des ennemis, et ce n'est pas la seule preuve de haine que j'en ai reçue.

« Que Votre Altesse veuille bien excuser les détails fatigants dans lesquels je viens d'entrer pour la dernière fois. Ils n'ont point d'autre motif que celui de me justifier auprès d'elle. Je n'ai jamais eu l'intention de manquer au respect que je lui dois. Je la conjure de ne jamais douter de ma reconnaissance, de mes vœux pour son bonheur, pour celui de sa famille, et de mes regrets d'avoir été la cause involontaiae des inquiétudes que cette affaire a pu lui donner. J'ose encore lui demander une grâce, c'est de vouloir bien mettre cette lettre sous les yeux de Mme la Duchesse régnante, dont je respecterai toujours la vertu et les lumières, et dont l'estime est pour moi du plus grand prix.

« Je suis avec respect, etc.

« MOUNIER. »

La réponse du *très affectionné* Charles-Auguste ouvre les voies à la clôture de l'incident :

« Weimar, ce 3 septembre 1801.

« Monsieur,

« Je désire infiniment que vous n'emportiez point de nos contrées une impression défavorable et que vous vous persuadiez de l'estime que les habitants vous portent.

« Les détails que vous me donnez dans votre lettre d'hier, Monsieur, et auxquels vous voulez que je fixe mon attention, sont d'espèces très différentes en eux-mêmes. La plus grande partie concerne la marche de l'affaire en question. Vous m'y expliquez comment vous auriez voulu que ce procès eût été dirigé, et vous paraissez être mécontent de ce qui s'est fait. N'étant pas jurisconsulte moi-même, je n'oserais risquer d'entreprendre la tâche de produire vis-à-vis de vous le

pourquoi de ce que la Régence a fait ou a omis à cette occasion; mais s'il pouvait vous intéresser de rectifier vos idées là-dessus, alors vous prendriez la peine de consulter un homme de loi, qui vous éclaircirait facilement que la cause de vos jeunes gens et domestiques et celle de ces ivrognes a été traitée sur le même pied, dans les mêmes formes, et jugée selon les anciennes lois, d'après lesquelles une quantité d'affaires pareilles — de tapage — sont annuellement traitées et jugées, et qu'aucune espèce de passion n'a dirigé les juges à l'heure qu'il est.

« Vous me dites encore dans votre lettre que vous avez été averti par une personne estimable d'ici que vous succombiez dans cette affaire parce qu'une intrigue s'était formée contre vous qui empêcherait la marche de la justice. Je vous avoue franchement, Monsieur, que ce point-ci serait le seul de votre lettre auquel je serais tenté de répondre en détail, si des explications ultérieures pouvaient apporter de l'avantage à une affaire que vous-même désirez voir terminée dans le plus bref délai. Je ne m'y arrêterai donc non plus, et n'y ajouterai que l'observation que cette personne qui vous a donné cet avis très imprudent et très illicite me paraît être bien peu estimable.

« Vous aurez la bonté, Monsieur, d'expliquer à la Régence si vous voulez faire continuer le procès, appeler contre le jugement et faire produire des défenses ultérieures pour les jeunes gens et domestiques de votre institut qui ont été impliqués dans la rixe en question, ou si vous aimez mieux qu'il ne soit plus question de toute cette affaire : la Régence vous fournira l'occasion de vous déclarer là-dessus.

« C'est avec une considération distinguée que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très affectionné,

« CHARLES-AUGUSTE. »

CHAPITRE XXII

Dernières lettres de Weimar. — Départ. — Le coup de pied de l'âne. — Journal de voyage. — A Lyon. — Parents pauvres. — Sobre et prudent. — Une anecdote. — Sur la Saône. — Un panégyrique. — *Personnes en crédit.* — Détails intimes. — Pressantes recommandations.

Il est probable que ce fut sur les instances de ses amis revenus à Paris que Mounier ne persista pas dans son idée de transporter à Lyon l'institut du Belvédère, qu'on le vit céder tel quel avant son départ, et qu'il se décida à rentrer dans la carrière des emplois publics.

Je n'ai plus que deux lettres de lui écrites de Weimar. Elles annoncent son retour en France et sa réconciliation complète avec le grand-duc, mais point avec le chambellan.

« *A Monsieur Borel-Châtelet.*

« Weimar, le 25 septembre 1801.

« J'ai changé de résolution, mon cher ami, et, comme mon devoir, mes sentiments et la décence l'exigent, je commencerai par Grenoble, et je ne ferai le voyage de Paris qu'après avoir vu mes parents. J'avais d'abord pensé qu'il serait plus court et moins dispendieux de passer par Paris, afin de pouvoir choisir sans retard le lieu de mon établissement; mais

il se pourrait très bien que je fusse forcé d'y mettre plus que je ne le voudrais, et qu'il me fallût différer de plusieurs mois ma visite à ma famille. Nous partons donc d'ici le 1er ou le 2 octobre ; nous arriverons entre le 15 et le 18. Je viens de le mander à mon père, et je te le répète afin d'être plus assuré que vous en serez instruits.

« Nous désirons qu'on nous cherche un petit logement de trois ou quatre pièces, le plus près possible de la maison de mon père.

« Nous mangerons ordinairement avec lui ; mais il vaut mieux qu'il ne nous loge pas. Ma fille a été obligée de mener avec elle sa femme de chambre par des raisons de décence et d'autres considérations. C'est une manière de dame qu'on ne peut pas faire dîner avec les servantes, et qui doit avoir sa chambre et y manger. Tout cela gênerait. Il est plus simple que nous prenions un logement particulier, et ma servante ferait une petite cuisine pour elle. On lui apporterait à manger de chez un traiteur, suivant que cela serait plus ou moins économique. Ainsi, il faut que mes sœurs ou belles-sœurs arrêtent une servante un peu propre dans son service.

« Il faudra que, par une lettre adressée à Genève, poste restante, on nous fasse part des arrangements qu'on aura pris, et qu'on nous indique le lieu où nous devons, en arrivant, faire transporter nos effets.

« Enfin, mon cher ami, je vais te revoir. C'est parce que j'avais trop de choses à te dire que mes lettres ont toujours été si courtes ; mais nos entretiens ne le seront pas. Mille amitiés à mes sœurs et à mon beau-frère Massas et à tous ceux des tiens qui ne m'ont pas oublié. Si vous aviez de l'argent de reste, je vous proposerais de venir à notre rencontre jusqu'à Genève, de vous y attendre vers le 15 ou de nous y attendre. Mais probablement cela serait trop dispendieux, et je ne l'espère pas. »

« Lundi, 28 septembre 1801.

« *A Monsieur Duvau, poste restante, à Francfort-sur-le-Mein.*

« Je vous remercie de votre bonne lettre. Je ne vous écrirai que quelques mots, parce que j'espère vous revoir dans quelques jours, et vous savez bien que j'aime mieux parler qu'écrire. Nous partons d'ici jeudi 1er octobre. J'ai reçu le coup de pied de *l'âne*. L'*Homme au petit souffle* ou le *Moine jägeman* m'a envoyé un billet d'une insolence extrême. Mais le lendemain mes actions ont éprouvé une hausse subite.

« On m'a invité à la cour!

« Nous nous quittons dans la meilleure intelligence. Le prince m'a donné pour ma fille un superbe diamant. Je vous conterai tout cela. »

Mounier passa à peine un mois à Grenoble. Il y laissa ses enfants, et partit pour Paris. De Lyon, il adressa ce qu'il appelle son journal à sa fille Victorine. Sa longue lettre a été écrite avec tant de précipitation, qu'il a oublié d'y mettre la date du mois :

« *A Mademoiselle Victorine Mounier, Grande-Rue, à Grenoble.*

Lyon, lundi, à deux heures du matin, an 10 (1801).

« Voici mon journal, mes chers enfants. Il est juste de vous donner un bon exemple : je le ferai très à la hâte, car j'ai grand besoin de dormir.

« Samedi, nous sommes partis à une heure dans une infernale voiture. Nous étions neuf dans le carrosse, et il y avait de plus trois personnes dans la cahute. J'avais le visage sur le dos d'un de mes voisins. J'étais comprimé par une pièce de bois, et je ne pouvais remuer ni bras ni jambes. J'ai souffert d'impatience. J'ai descendu aussi souvent que cela m'était possible. Malgré ma mauvaise humeur, j'ai ri quel-

quefois des propos de mes compagnons. A Rives, j'ai rencontré Perret, qui m'a fait boire dans une taverne, pendant qu'on changeait de chevaux. Nous avons soupé à Bourgoin à une heure du matin, et nous sommes arrivés à Lyon sur les dix heures.

« Un moment après mon entrée chez Camille, a paru mon oncle César. J'ai fait ma toilette longuement. Je vous ai écrit quelques lignes. J'ai parlé avec César et les gens de la maison. A deux heures, on m'a conduit à la salle à manger, où j'ai trouvé un grand festin et beaucoup de convives, invités en mon honneur. Les Bergasse, les principaux banquiers ou négociants; des membres de tribunaux; des professeurs de l'École centrale, etc. Après le dîner, grand concours de visiteurs et de complimenteurs, parmi lesquels s'est trouvé Job Aimé, le *fructidorien*.

« Mon oncle César, qui avait dîné avec nous, parce que Camille m'avait entendu lui donner le titre de sa dignité, m'a accompagné jusqu'à la porte de dames que j'avais à voir et est allé m'attendre très près de là chez Mme Guille. Grands empressements, thé, etc. Ensuite, je vais chez le fournisseur. Malgré ma prévention, il m'a charmé par son attachement pour ma bonne sœur Claire et son Châtelet, et en général pour tous les nôtres. Sa femme est très obligeante, très parée et presque laide à force de parure, et parce que naturellement elle n'est pas très jolie. Elle m'a reçu avec beaucoup d'amitié. Ils paraissent très empressés de trouver des occasions de nous être utiles. Ils voulaient me retenir à dîner pour le dimanche; mais j'étais engagé. J'ai promis de déjeuner avec eux. J'ai repris du thé chez eux, et le fournisseur a dit qu'il était très bon parce qu'il était de la Chine. Il a cependant un ton d'assez bonne compagnie. Il parle avec facilité. Il vient de faire l'acquisition d'une très belle campagne, où ils se proposent d'avoir, pendant quelque temps, leurs bons amis les Borel-Châtelet.

« Je suis rentré dans ma chambre sur les dix heures, et je me suis couché, parce que je n'avais point dormi la veille.

« Le dimanche, je me suis levé sur les huit heures. Dubuat est venu me voir et m'a fait part de sa triste position chez des gens qui ne font rien et qu'il ne sait pas engager au travail. Je l'ai prié de m'accompagner jusqu'à la porte de M. Guille. Nous nous sommes mis en route à neuf heures et demie. Occupés de notre conversation, nous nous sommes égarés pendant près de deux heures. Personne ne connaissait M. Guille, pas même sur la place Bellecour, où est située sa maison. Enfin, je suis parvenu à entrer chez lui après onze heures. Mon oncle César m'y attendait. Il y avait quelques invités. On avait différé le déjeuner depuis neuf heures jusqu'à dix heures et demie, et on avait fini par désespérer de me revoir. J'ai fait de grandes excuses, et j'ai mangé quelques restes du repas.

« Le fournisseur peut avoir été honnête, mais à sa place je n'aurais pas tant de bijoux, de glaces, de dorures.

« A midi, j'ai engagé mon oncle César à me conduire chez mon oncle Pocès. Mes enfants, je vous invite à ne jamais dédaigner ceux de nos parents qui sont encore plus pauvres que nous le sommes. Si vous saviez avec quelle joie la famille Pocès m'a reçu ! Le père a tous les symptômes d'une grande bonté. La mère est une bonne femme très simple. Les deux fils ont beaucoup de bon sens et le ton très décent. La fille a un peu de lecture et paraît très sensible. Je leur ai promis de dîner chez eux la première fois que je reviendrais à Lyon. Les deux jeunes gens m'ont accompagné jusqu'à mon logis. J'ai conservé plusieurs heures la satisfaction du plaisir que je leur avais causé.

« Je suis resté dans ma chambre avec Camille Jordan depuis une heure et demie jusqu'à trois heures.

J'ai dîné chez M. Quevremont, négociant, beau-frère de Rollin. Nous avons eu un bon repas et une assemblée nombreuse, qui m'a traité avec toute la bienveillance possible. A six heures, nous sommes allés chez le préfet. Il m'a très bien reçu. A six heures et demie. nous nous sommes rendus à un thé très brillant chez Mme Jordan, où l'on avait réuni les beaux esprits et les dames les plus élégantes. Dites à Claire que, suivant son système, j'ai dû trouver ces gens-là bien aimables, et, en effet, ils m'ont paru tels pour la plupart. J'ai parlé sobrement et avec prudence.

« A dix heures, je suis allé dans ma chambre avec Camille, et il a tant parlé, et j'ai tellement suivi son exemple, qu'à notre grand étonnement nous avons découvert, en regardant notre montre, qu'il était plus de deux heures dans la matinée du lundi. Malgré cela, j'ai voulu vous écrire, mes chers enfants. J'ai pensé qu'une longue lettre vous ferait plaisir, et quelques heures de sommeil sont un bien faible sacrifice en faveur de ceux pour qui je sacrifierais si volontiers ma vie.

« Il faut que je vous conte un anecdote. En sortant de la maison du préfet, je m'étais présenté chez Mme Blanc, notre cousine, une des belles de Lyon. Elle venait de sortir, et elle devait venir au thé chez Jordan. Son mari s'y est rendu seul, et m'a dit que sa femme, après avoir fait une visite, avait été obligée de se retirer à cause d'une migraine. J'oublie bientôt ce qu'il vient de me dire, et voilà qu'une dame Bergasse, que j'avais vue à Berne, vient à moi avec empressement. Je rêve qu'elle est Mme Blanc, quoiqu'elle soit d'une figure d'un genre très opposé. Je l'appelle ma cousine, je me barbouille les lèvres de son rouge; je lui dis que j'ai été chez elle à six heures. Elle soutient qu'elle n'est pas sortie. Enfin je la reconnais, j'avoue ma distraction, et les spectateurs de rire. Mme Blanc sera fâchée que j'aie pu confondre ainsi dans ma mémoire un visage auquel elle ne voudrait pas ressembler.

« Je pars sur les cinq heures. Nous voyageons sur la Saône pendant deux jours dans un bateau traîné par des bœufs. On débarque pour dîner et pour se coucher.

« Les Lyonnais croient qu'on me retiendra à Paris, mais se disposent à m'accueillir, si je veux habiter leur ville.

« Adieu. Dites à mon père que je lui offre mes respects, que je lui écrirai pendant ma route. J'embrasse mes deux sœurs et leurs maris, ainsi que Fermois, sa femme et le gros et grand Henri, qui est encore meilleur que le Béarnais. N'oubliez pas, mes chers enfants, de m'adresser vos lettres à Paris chez Mme de Tessé, et de me donner des nouvelles de la santé de ma sœur aînée.

« Adieu, mes trois enfants chéris. Je pense toujours à vous. »

Au sujet de l'entrée de Mounier au service de la République consulaire, le panégyriste que j'ai déjà cité a dit :

« Mounier partageait la joie de tous les amis de l'ordre, sans songer pourtant à rentrer dans la vie publique. Mais le Premier Consul, « attentif à ménager les opinions des partis, à frapper l'imagination « de la foule, à épier les talents, à s'approprier toutes « les gloires [1] », *jeta les yeux* sur l'ancien président de l'Assemblée constituante. Sans consulter ses goûts ni ses répugnances, Mounier n'avait qu'un seul désir : celui d'être utile à son pays. »

Le *jeta les yeux* est un peu aventuré. Je croirais volontiers plutôt que l'idée de faire de Mounier un fonctionnaire sous la Constitution de l'an VIII appartenait en propre à la fille de son défunt ami Necker, Mme de Staël, et mieux encore, que, si l'on sollicita en sa faveur auprès du maître, il sollicita aussi, au moins près des solliciteurs. Du reste, il va nous apprendre lui-même

1. Villemain, Chateaubriand et la *Tribune française*.

que sa nomination n'eut rien de spontané de la part du Premier Consul.

Les trois lettres suivantes me semblent ne pas permettre de conserver le moindre doute à cet égard :

« Paris, le 1er décembre 1801, an 10.

« Ma chère Victorine, si j'avais eu assez de loisir pour t'envoyer régulièrement un journal de mes visites et de mes conversations, il aurait été fort intéressant; mais je n'en ai pas eu la possibilité. Deux ou trois visites consomment pour ainsi dire une journée, et, malgré ma résolution d'écrire quelques lignes chaque fois, je ne puis résister en rentrant chez moi au besoin de me livrer au sommeil.

« Je n'ai point encore vu le Premier, et j'attends qu'il me fasse avertir, comme je te l'ai mandé. J'ai trouvé chez *Portalis* la petite Allemande de son fils, qui parle beaucoup et d'un ton caressant, à la manière allemande, et qui a fort envie de te connaître. J'ai retrouvé *Talleyrand* comme je l'avais laissé, non quant aux richesses et au pouvoir, mais pour le ton et le genre. Il m'a d'ailleurs très bien reçu. J'ai été tendrement embrassé par *Boissy d'Anglas*, par *Toulongeon*. Je suis très bien avec *La Fayette*. J'ai dîné avant-hier chez Mme d'Hénin avec M. et Mme de Tessé, dont la bonté pour nous ne se dément point. Hier, j'ai dîné chez Mme de Crillon avec La Fayette et Malouet. Le soir, j'étais invité chez *Mme de Staël*, avec *Joseph Bonaparte ;* mais il était parti subitement dans la nuit pour Amiens. J'ai trouvé chez elle le ministre de la Guerre *Berthier*, le général *Marmont* et beaucoup d'*autres personnes en crédit.*

« *Je suis plus content pour mes espérances personnelles* que pour ce qui concerne notre patrie, où la légèreté s'augmente chaque jour, où l'on commence à ridiculiser les idées libérales. J'ignore encore ce qu'on fera de moi, mais il n'y a aucun doute que je ne sois placé.

Le ministre helvétique a demandé hier à Talleyrand que je fusse envoyé en Suisse pour rétablir l'ordre et la paix intérieure. On a répondu que ma radiation était trop récente pour oser me faire ainsi représenter le Gouvernement français. Je dîne aujourd'hui chez Stapfer.

« J'ai vu hier le ménage Borel. Sa femme paraît raisonnable, mais sans instruction. Elle a deux enfants. Ils sont dans la pauvreté. Je dînerai demain avec eux; mais je ne veux plus revoir l'ex-abbé Melchior, qui passe pour voler au jeu et qui vit par des moyens déhonorants. Gauché est aussi dans une mauvaise position. Je te prie de ne plus aller chez sa femme, dont la réputation n'est point bonne.

« Mais venons à un objet plus essentiel. Dis donc à Édouard de m'envoyer la liste de mes livres, pour que j'indique ceux qui doivent être vendus; dis-lui surtout de m'écrire. Je crains qu'il ne soit malade. Dès que les malles seront arrivées de Weimar, vous en sortirez quelques draps de lit, quelques serviettes, toutes les hardes et chemises; vous en ferez une ou plusieurs malles, pour Paris. Vous y mettrez l'argenterie et les bijoux, c'est-à-dire vous les placerez au fond de la malle que vous conduirez avec vous. Ensuite, vous conjurerez Pellat de hâter son départ. Vous louerez ensemble une grande berline, dans laquelle vous pourrez aller cinq. Pellat fera le meilleur marché possible. Vous vivrez économiquement dans les auberges, et vous vous rappellerez, dans tous les cas, qu'on ne doit jamais payer plus de cinquante sols pour le dîner, plus d'un petit écu pour le souper et le coucher, et la moitié pour Philippine.

« Je ne veux pas des voitures de Gouse et Gaillard : on y est très mal maintenant. Je ne veux point de diligences. Celle de la Bourgogne prend un bateau de Lyon à Châlons, et il est rempli comme l'arche de Noé. Celle du Bourbonnais est de neuf personnes, et vous

pourriez y trouver quatre bandits. Ainsi voiture de louage, je l'exige absolument, dussiez-vous rester quinze jours en route.

« Tu dois avertir la Löwen qu'on lui présente une place et lui donner le choix de venir avec vous. Chez Mme de Tessé, il faut que tu aies quelqu'un pour te servir et pour garder Philippine.

« Réserve pour Châtelet et sa femme ce qui concerne ses frères. Dis à Philippine que je l'aime de tout mon cœur, et n'oublie pas d'accélérer ton départ, ma bonne fille; l'impatience me gagne et je commence à être malheureux loin de mes enfants. Leur éloignement me donne des inquiétudes.

« Mille tendres amitiés à tous les nôtres.

« Si Édouard ne m'écrit pas par un des premiers courriers, je me remets en route pour Grenoble. »

CHAPITRE XXIII

La vérité sur la situation. — Le Premier Consul. — Préfet de l'Isère. — Pour plaire à son fils. — L'intérêt général. — Nomination prochaine. — Borel-Châtelet directeur des postes à Grenoble. — Népotisme. — Écrits séditieux. — *Adresse des armées.*

« Paris, le 9 pluviôse an 10.

« *Au citoyen Édouard Mounier, Grande-Rue, à Grenoble.*

« J'espère, mon cher Édouard, que le terme de mes inquiétudes n'est point éloigné. *Le Premier Consul doit arriver ici demain ou après-demain, et il est probable qu'il prononcera dans peu de jours la décision qui me concerne.* Je ne m'abuse pas au point de penser à la préfecture de Lyon. Je suis flatté de ce qu'on lui en a témoigné le désir, mais je suis rentré trop nouvellement dans ma patrie pour qu'on me confie une place d'une telle importance. Je crois qu'on me nommera à une préfecture d'un rang inférieur. Hier, on a placé mon nom sur plusieurs listes de présentation au Tribunat. Le 4 de la décade prochaine, ces listes seront discutées, et l'on nommera le 8. On dit généralement que je serai nommé, *à moins que le Premier Consul ne témoigne une intention contraire.* Il est possible qu'il me laisse nommer momentanément, sans préjudice de la préfecture qu'il se propose de me donner. Dans tous les cas, vous

n'aurez point, mes chers enfants, de reproche à me faire, *puisque je ne demande point d'être tribun*, et que je ne fais aucune démarche. Il y aurait de l'imprudence à déclarer que je ne veux pas l'être, et *je ne m'oppose point au zèle de ceux qui s'intéressent à moi.*

« Mon père s'est inquiété trop légèrement. J'ai toujours eu soin de m'exprimer avec modération et prudence. *J'ai ménagé tous les partis, et j'ai traité avec égard tous les hommes en place, quelle qu'ait été la conduite précédente de plusieurs.* Ce n'est pas ma faute si, honoré de l'estime générale, je ne puis cependant plaire à tous les individus, si l'on me juge trop *consciencieux*, si d'autres s'irritent de ce que je ne veux pas partager leurs systèmes économistes : tout ce que je puis faire, c'est d'éviter les conversations avec ceux qui ont de tels systèmes; mais je ne puis m'avilir jusqu'à parler contre ma manière de penser.

« Heureusement que j'ai des *protecteurs zélés* qui combattent la malveillance. Celui dont vous a parlé Rolland est probablement dans le petit nombre de ceux qui ne m'aiment point, puisqu'il m'a supposé faussement le désir d'un emploi dans la diplomatie. Il s'était cependant vivement intéressé à ma radiation, et il faut qu'il ait trouvé depuis des motifs de m'écarter.

« Enfin, mes chers enfants, patience encore quelques jours. Je reverrai le Premier Consul, et tous les nuages se dissiperont. Un des bienveillants qui a du crédit, et qui le mérite, veut me procurer un ou plusieurs entretiens avec le chef, et il sera facile de réfuter les calomnies, dans le cas où elles auraient produit quelque impression. Ayez soin seulement de ne point parler de ces détails.

« Je suis très inquiet, mon cher fils, de ce que vous n'avez point de nouvelles de nos effets. Tu auras pris sans doute la précaution d'en demander à M. Quevermont, quai Saint-Clair, à Lyon. Ce serait une perte

bien malheureuse dans notre position que celle de notre linge et de mes papiers.

« J'ai reçu la lettre de mon frère. Je lui écrirai incessamment. Adieu, mon fils, embrasse pour moi [tes deux sœurs. Prépare votre départ. Mes respects à mon père et mille choses aimables à toute la famille.

« J'ai dîné avant-hier chez le consul Lebrun; hier, chez le sénateur Lenoir. Aujourd'hui, je dînerai chez le conseiller d'État Marmont. »

« Paris, 25 pluviôse an 10.

« J'espère, ma chère Victorine, que vous allez vous mettre en route sans retard. Ayez soin de m'écrire pour m'annoncer le jour de votre départ, afin que j'aie le temps de prendre deux chambres près de Mme de Tessé pour Henri, Édouard et moi. Je dois vous dire qu'un de ces jours, le Premier Consul, qui avait oublié le lieu de ma naissance, m'avait nommé préfet de l'Isère. Il est probable qu'on donnera cette préfecture à un membre de l'Institut d'Égypte, grand mathématicien et homme très éclairé, qui se nomme Fourrier.

« Mme de Tessé ne croit pas impossible de placer ici la Löwen, puisqu'on peut répondre de sa probité, et pense qu'il est plus prudent de l'amener, puisque le seul risque est de cinq ou six louis de plus, et qu'on peut espérer d'éviter les frais du voyage d'Allemagne. Au surplus, je vous répète que je vous laisse les maîtres à cet égard de l'arrangement qui vous conviendra le mieux.

« Il n'y aura de préfecture vacante que dans trois semaines, et, lorsque je serai nommé, il faudra que pour étudier mon département, au ministère de l'Intérieur, je reste au moins une quinzaine de jours de plus à Paris. Vous voyez donc que, si vous ne veniez pas ici, nous serions trop longtemps séparés encore. D'ailleurs, Édouard, que je destine à me seconder dans ma préfecture, doit prendre ici divers renseignements sur

les arts et autres objets d'administration relatifs au genre de ses études.

« Si l'on ne m'eût pas employé, j'aurais trouvé à Paris des ressources plus lucratives qu'une préfecture; mais Édouard, à qui je trouve trop de symptômes d'ambition, ne m'eût pas pardonné de préférer l'argent aux places, quoique cela soit peut-être plus convenable à notre position.

« Si je vous rendais compte de ma manière de vivre, vous pourriez croire que je passe mon temps d'une manière agréable. Il n'en est rien, mes chers enfants. Il m'en coûte trop d'être séparé de vous. Si je vois beaucoup de monde, c'est afin de soutenir l'intérêt général que les honnêtes gens de tous les partis me témoignent depuis mon retour, et en tirer avantage pour votre utilité. Il en résulte que je dispose de peu de moments; ils sont toujours pris à l'avance. J'ai d'ailleurs beaucoup de démarches à faire pour des personnes de mon département qui s'adressent à moi.

« J'écrirai demain à Châtelet. Guille, qui a été très obligeant pour moi, veut lui procurer une place lucrative, s'il obtient les octrois de Lyon. Il m'a procuré la connaissance du secrétaire général du ministère de l'Intérieur. J'invite Édouard à faire dire à M. Menilgrand qu'il aura incessamment une lettre de moi. N'oublie pas de dire à mon père de m'envoyer le plus tôt possible les billets de Galtée et de Pelletier, s'il peut en trouver. Adieu, mes chers enfants. Je fais des vœux bien ardents pour votre heureux voyage. Ayez bien soin de Philippine. Je vous recommande au bon Henri. Mes respects à mon père et mille tendresses à mes frères et sœurs de nature ou d'alliance. Adieu. Je joins ici des lettres de Weimar. J'en ai décacheté une par distraction. »

Le 3 mars 1802, il donne sa nomination comme prochaine à la fin d'une autre lettre :

« Paris, le 3 mars 1802.

« La lettre d'Édouard m'afflige, ma chère Victorine, puisqu'elle annonce que vous avez différé votre départ. Tu m'avais promis pour le 3, et maintenant ton frère parle du 9 ou du 10. Juge de ma tristesse, moi qui vous croyais en route. Du moins, retardez aussi peu qu'il vous sera possible.

« N'allez pas cependant faire quelque imprudence pour arriver plus vite. Il est bien entendu que vous différerez si les chemins sont trop mauvais, ou le temps trop rigoureux, et que vous irez lentement pour aller avec plus de sûreté. A cet égard, je m'en rapporte à la sagesse du bon Henri.

« Dis bien à la Löwen, dont le sort me fait pitié, malgré sa mauvaise tête, que mon intention est de lui donner l'argent nécessaire pour qu'elle fasse sa route commodément, et qu'elle ait le temps, après son arrivée à Weimar, de chercher une place. Dis-lui aussi que, dans le cas où elle se trouverait dans le besoin, elle peut s'adresser à nous. Je lui enverrai son certificat à Weimar, chez Mlle Bernerin. Tu peux le lui promettre pour moi.

« Je conçois qu'après tant de bontés et de preuves d'attachement de la part de nos parents, vous ne quitterez Grenoble qu'avec regrets; mais considérez, mes chers enfants, que nous les reverrons, que nous aurons souvent de leurs nouvelles, et qu'il faut savoir se soumettre à la nécessité. Comme vous désirez de me revoir, vous partirez sans doute avec courage. Je voudrais bien, ainsi que vous, que notre position nous permît de rester à Grenoble; mais vous savez que cela est impossible. Exprimez du moins à mon père et à nos autres bons amis ma reconnaissance et la vôtre. N'oubliez pas d'emporter avec vous ou de faire partir tous les papiers et autres objets que j'ai laissés chez Châtelet, et les drogues, surtout le quinquina, qui est précieux par sa qualité.

« Il est fâcheux, ma chère Victorine, que, malgré ma recommandation, tu n'aies pas écrit une seule fois à M[me] de Tessé. Les amusements absorbent tout votre temps à Grenoble. Ni Édouard ni toi ne me parlez jamais de Philippine. J'ignore si elle commence à lire, si elle fait des progrès. Enfin, je saurai bientôt tout cela en vous revoyant tous les trois; mais, de grâce, prenez en pitié mon impatience.

« Il n'est point probable que nous allions dans le département du Mont-Blanc, mais bien plutôt que nous resterons dans les environs de Paris. Notre sort se trouvera décidé quand vous arriverez, ou peu de jours après. En attendant, la bienveillance est la même. Avant-hier, j'ai dîné chez le conseiller d'État de Veine, avec le second Consul, plusieurs ministres et plusieurs autres conseillers. Aujourd'hui, je dînerai chez le ministre Barbé-Marbois. *On me témoigne beaucoup d'estime, et l'on me parle publiquement de ma nomination prochaine.*

« Adieu, mes chers amis ; dites à nos parents que je leur écrirai exactement après votre départ. »

La nomination prochaine mena Mounier jusqu'au mois de mai, et il n'eut aucune des destinations auxquelles il s'attendait. A la veille de quitter Paris, il écrivit au citoyen Borel-Châtelet, Grande-Rue, à Grenoble :

« Paris, le 23 floréal (X) (12 mai 1802).

« Je pars pour Rennes, mon bon et cher ami.

« La manière turbulente dont j'ai vécu à Grenoble, mon silence forcé par mes occupations à Paris ont pu te donner prise de mal interpréter mes sentiments pour toi. Je te jure sur notre ancienne intimité que tu m'es toujours infiniment cher, que j'ambitionne comme le plus grand bonheur de pouvoir passer ma vie avec toi et ma sœur Claire.

« Si j'étais assuré de rester longtemps à Rennes, je vous prierais d'y venir avec nous; mais nous avons trop peu de ressources les uns et les autres pour sup-

porter les frais d'un déplacement de peu de durée; il est plus simple de choisir Grenoble pour notre lieu de rassemblement, à moins que je n'eusse un établissement fixe à Paris, ou autre part. Si je puis croire que je serai longtemps à Rennes, je te prierai d'y venir avec ta femme et ta fille.

« En attendant, mon cher frère, je t'ai recommandé à M. Anson, administrateur des postes.

« Il a ton mémoire, et m'a promis de tâcher de te faire nommer directeur de Grenoble. Tu avancerais certainement tes affaires si tu pouvais traiter avec le directeur actuel et lui donner une pension. Anson croit qu'il a le désir de se retirer. Il faut mettre dans cette négociation secret et prudence.

« Quand tu auras déterminé quelque chose à cet égard, tu écriras à Anson pour lui rappeler la promesse qu'il m'a faite et lui dire que Périnier te cède sa place dans le cas où elle deviendrait vacante d'une autre manière. Tu auras également soin de l'en avertir. Si tu ne pouvais faire d'arrangement avec Périnier et que tu voulusses une autre direction, tu écrirais également à l'administrateur, qui est un ex-constituant très bien disposé pour moi, et tu me tiendras au courant pour que je puisse écrire moi-même.

« Dis à Saint-Victor que je l'ai recommandé au ministre de la Justice, qui m'a promis de le placer au moins dans le tribunal de première instance, en attendant mieux. Je lui ai remis une note signée par Rolin, Mollien, Pascal et moi; ainsi j'ai fait ce qui m'était possible: et Victor, sachant par toi ce que j'avais à lui dire, et connaissant mes occupations, me dispensera d'une réponse.

Quant à Borel l'aîné, sa dernière lettre m'est arrivée hier. J'ai couru chez Petit du Rozier, et malheureusement, sous le prétexte, vrai ou faux, d'une indisposition, on ne m'a point laissé pénétrer dans sa demeure, et il n'était pas au ministère de la Guerre.

« J'ai pris le seul parti possible, puisqu'il est dix heures du soir, et que je pars demain : c'est de remettre la commission à Mallien, qui a promis de l'exécuter. J'écrirai à Borel de Rennes.

« Fais-moi le plaisir de dire ou faire dire à M. Menilgrand que M. Pascal et moi nous l'avons recommandé au conseiller d'État François de Nantes, directeur général des octrois, qui a écrit au préfet en sa faveur, qui du moins m'a protesté que sa lettre était partie.

« J'écris à Massas. Adieu, mon cher Châtelet.

« Compte sur mon inviolable attachement. J'embrasse ma bonne Claire du fond de mon cœur. Adieu.

« J'ai recommandé Victor au préfet, pour qu'à la première occasion il le désigne favorablement. Il doit le voir. »

En donnant à Mounier la préfecture d'Ille-et-Vilaine, le Premier Consul ne l'avait pas précisément gratifié d'une sinécure. Il se trouvait envoyé en pleine Bretagne, et cette province ne s'était soumise qu'imparfaitement au nouveau pouvoir, pour lequel elle était un foyer d'insurrection et de complots.

La correspondance de notre préfet va nous le faire voir combattant, pour soutenir l'*horrible despotisme d'un seul*, contre les Anglais, les Bourbons, les Chouans, ses anciens amis.

A peine installé à son poste, ses tribulations commencèrent. Fouché le mit en réquisition à propos d'un virulent pamphlet contre le Pemier Consul :

Bureau particulier
—
N° 6 699.

POUR DUPLICATA

Liberté *Égalité*

« Paris, le 11 prairial an X de la République, une et indivisible.

« *Le Ministre de la Police générale de la République, au Préfet du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.*

« Je suis informé, citoyen préfet, qu'il a été expédié

de Rennes par le citoyen Le Blanc, pour Angers et de là pour Tours, un panier contenant des imprimés contre le Premier Consul. Ce panier est parti d'Angers le 7 de ce mois; il était adressé au receveur général du département d'Indre-et-Loire. Il est probable que pareils envois auront été faits à d'autres personnes.

« Prenez de suite les mesures nécessaires pour connaître les individus qui ont fait ces envois; faites-les arrêter et interrogez-les, afin de découvrir les auteurs de ces libelles, que vous ferez de même arrêter. Je vous adresse ci-joint copie de l'enregistrement de ce paquet à la diligence d'Angers; il pourra faciliter vos recherches.

« Vous veillerez à la poste et aux messageries sur le départ de semblables paquets, dont le foyer semble être à Rennes, et qui se rattachent à un mouvement d'écrits séditieux que je viens de découvrir à Paris.

« Je vous donnerai demain de plus amples développements à ce sujet.

« *Le Ministre de la Police générale,*

« FOUCHÉ. »

Voici un des imprimés dont parle le Ministre :

Adresse des armées aux différents corps et militaires réformés, épars et isolés de la République.

Braves frères d'armes,

Lorsque les puissances coalisées, instiguées par les nobles et les prêtres émigrés de la France, vinrent apporter le fléau de la guerre dans notre Patrie, l'honneur commanda notre dévouement : alors nous nous formâmes en phalanges guerrières; nous suivîmes, ou plutôt nous précédâmes nos généraux au champ de la gloire, et, fidèles au serment que nous prêtâmes tous (de vaincre ou de mourir), nous ne vîmes plus que le danger de la Patrie; nous sûmes supporter toutes les privations, surmonter tous les obstacles, vaincre nos ennemis, les forcer à faire la paix, et faire

respecter nos droits, c'est-à-dire ceux de la République, de notre gouvernement.

Quelle satisfaction pouvait être au-dessus de la nôtre? Déjà la Prusse, l'Espagne, la Sardaigne et le Piémont étaient devenus nos alliés; la Batavie, à l'imitation de la France, s'était constituée en République; la Belgique, la rive gauche du Rhin et une partie de l'Helvétie, en agrandissant le territoire français, s'étaient organisées et rangées sous les mêmes lois. Par suite de nos travaux et de nos exploits, un traité de paix avait été passé entre la France et l'Autriche; mais, par suite aussi de circonstances dont le temps seul peut développer l'intrigue et faire connaître les iniquités, 45 000 braves furent déportés en Égypte; la Russie se coalisa avec l'Autriche, et, au lieu de l'Angleterre qui nous restait seule pour ennemie, la torche de la guerre se ralluma, et nous fûmes obligés de refranchir encore les Alpes et les fleuves tant de l'Italie que de l'Allemagne, et de forcer de nouveau cette triple coalition à abandonner ses folles entreprises contre la France.

Ayant obtenu le prix de tant de sacrifices, étant enfin parvenus à faire conclure cette paix générale objet de toute notre sollicitude et des vœux de tous les Français, que devions-nous attendre et que pouvions-nous espérer après un résultat aussi heureux? Nos ennemis satisfaits le pressentent déjà! Pleins de confiance dans le Gouvernement, que la maturité de l'expérience et la sagesse des philosophes et des hommes éclairés devaient nous avoir donné, nous comptions sur la justice de ce Gouvernement que devaient toujours guider la raison et les lumières!... Mais frémissez avec nous, vous qui avez combattu pour la liberté : nos plus cruels ennemis, ceux qui ont armé toutes les puissances de l'Europe contre nous, viennent, par la duplicité d'un traître, par la perfidie de Bonaparte enfin, de mettre la France à deux doigts de sa perte. Il vient de faire rentrer les émigrés; il a rétabli le clergé! Ils n'ont point encore les rênes du gouvernement, mais ils circonviennent ce Cromwell, le dirigent dans sa marche despotique, et chaque jour de son règne est marqué par le renversement des principes et la destruction de l'édifice de la liberté : la République enfin, l'ouvrage de vos soins, de votre courage et de votre constance pendant douze ans,

n'est plus qu'un vain mot. Bientôt, sans doute, un Bourbon sera sur le trône, ou bien Bonaparte lui-même se fera proclamer Empereur ou Roi.

Y a-t-il rien de plus dérisoire et de plus hypocrite que sa conduite à l'église de Notre-Dame, où il se fit accompagner par tous les généraux et toutes les troupes de Paris, pour assister à la messe du Légat du Pape? Intérieurement il méprise cet homme et toutes les grimaces dont il l'a ennuyé pendant la représentation de son spectacle mystique; mais il en avait besoin pour affermir sa puissance. L'air faux d'un cagot devait donner du poids à sa conduite aux yeux du vulgaire; dès lors il ne vit plus que son ambition. En Égypte, il se fit reconnaître cousin de Mahomet; à Paris, s'il n'est le neveu de Jésus-Christ, il doit être au moins le père de Pie VII! En effet, c'est un pape de sa façon; il est bien juste qu'il contribue à donner du relief à sa gloire!!! Cependant ce faux prophète en Égypte ne peut être seulement demi-pontife à nos yeux; il s'est prosterné devant l'idole, il a baisé la patène; mais plus religieux que lui, car la première religion est d'être de bonne foi, nous ne nous humilierons jamais devant l'imposteur : la Divinité seule aura notre hommage.

Comme tout bon citoyen, nous eussions vu avec satisfaction accorder une amnistie aux nobles et aux prêtres rebelles ou égarés qui ont porté les armes contre la France; mais la trahison est manifeste: Bonaparte les protège ouvertement, puisqu'il ne s'entoure plus que de ces êtres malfaisants, et puisqu'ils sont replacés dans toutes les autorités civiles et militaires, et que les prêtres, par le moyen du Concordat, qui les réhabilite, peuvent plus que jamais fanatiser et nuire à la tranquillité publique, en troublant la conscience des âmes faibles. Depuis deux ans, que sont devenus les républicains? Voit-on Bonaparte les accueillir, reconnaître les services qu'ils ont rendus? Non. Ils sont tous éliminés des emplois, ou, s'il en reste encore, la politique seule les a fait conserver. Pourrions-nous douter que nous ne sommes point rendus à l'esclavage? Consultons seulement les ouvrages des folliculaires et feuillistes publics, nous n'y trouverons aucune expression philosophique, et surtout pas un mot de liberté : il n'en est aucun qui ne soit vendu au Gouvernement et qui ne

soit le plat et sot apologiste du petit tyran qui nous dicte des lois. Sa famille seule est puissante; elle seule obtient exclusivement de diriger les expéditions que les intérêts de la France exigeaient qu'on envoyât dans nos colonies : les généraux ses beaux-frères semblent déjà les regarder comme leurs propriétés; ces petits capitaines-généraux, les cadets, mais très petits cadets (des Moreau, des Bernadotte, des Jourdan, des Masséna, des Macdonald, des Richepanse, des Brune, des Lecourbe, etc., etc.), oublient qu'ils ont une patrie, et ne respirent déjà plus que pour rassasier leur ambition et se gorger de richesses et de ce qu'ils appellent des honneurs. On ne parle plus des traités de paix de Lunéville et d'Amiens que pour en citer les diplomates, qui, à leur tour, en reportent toute la gloire à Bonaparte; il semblerait que les généraux et les armées qui ont vaincu en Italie, en Helvétie et à Hohenlindenn sont disparus et dissipés comme de la fumée. Le Premier Consul, Lunéville, Amiens et le Premier Consul, voilà donc tout ce qui constitue la gloire de la nation française!!!

Oh! faiblesse de l'esprit humain! oh! honte et humiliation de la raison et de la philosophie! Quoi! dans le XIXe siècle, après douze ans de révolution et d'expérience, l'hypocrisie d'un homme est assez puissante pour en imposer à l'énergie, à la justice et à la vertu? Et de quel droit Bonaparte abuse-t-il de la faiblesse qu'ont eue les Français d'oublier sa conduite en vendémiaire, et de lui pardonner son usurpation des rênes du gouvernement au 18 brumaire? De quel droit cet embryon bâtardé de la Corse, ce pygmée républicain veut-il se transformer en Lycurgue ou en Solon, pour donner des lois à un pays qui ne peut s'honorer ni de sa sagesse, ni de ses vertus, quand, factieux, impudent, ambitieux, il ne veut qu'avilir la gloire des héros et des hommes éclairés qui ont fondé la République, lâche apostat du culte sacré de la liberté? Pendant les premières campagnes d'Italie, tout ce qui approchait Bonaparte ne pouvait être assez républicain. A-t-il voulu faire un être de raison de sa constitution, pour faire valider sa nomination de Premier Consul? Croit-il que cette absurdité ne révolte pas tous les êtres pensants? Croit-il qu'on ait oublié qu'il n'a lâchement déserté l'armée d'Égypte que d'accord avec les puissances étrangères pour renverser le gouvernement

républicain, en chasser tous les membres et se substituer à leur place? Soldats, vous le savez, tout déserteur devant l'ennemi est puni de mort; cependant, Bonaparte vit encore; non-seulement il vit, mais il vous trahit, puisqu'il accorde une amnistie aux émigrés et aux prêtres avant de songer aux malheureux militaires qui languissent dans les fers pour cause de désertion. Et qu'a-t-il fait encore pour justifier sa conduite et les bonnes intentions où il aurait dû être pour réaliser les hautes destinées de la République? Il a salarié le clergé, supprimé des généraux, réformé des officiers et renvoyé des militaires sans être payés : pour jouir de leur activité ou de leur traitement, il faut qu'ils servent de nouveau dans la guerre contre les nègres; enfin, ce nouveau tyran a désorganisé les corps qui étaient trop républicains, afin d'y faire passer des émigrés et des hommes qui lui soient dévoués.

Dans ce malheureux état de choses, il n'y a pas de temps à perdre; les arrestations partielles ne tarderont pas sans doute à se faire. Déjà plusieurs proscriptions ont eu lieu, et quelques individus ont été conduits à l'échafaud; les militaires républicains ne manqueront pas sûrement d'être en butte à la perfidie et à la scélératesse des agents secrets du déloyal Chevalier de Saint-Cloud. Formons donc une fédération militaire; annonçons à nos chefs que nous leur ferons un rempart de notre corps si l'on vient à les inquiéter; que nos généraux se montrent; qu'ils fassent respecter leur gloire et celle des armées : nos baïonnettes sont prêtes à nous venger de l'outrage qu'on nous a fait en les faisant tourner contre nous-mêmes à la fatale journée de Saint-Cloud. Qu'ils disent un mot, et la République est sauvée!

Républicains paisibles et honnêtes, en voulant nous immortaliser, c'est vous dire que nous voulons assurer votre bonheur. Emigrés, prêtres, ou qui que vous soyez maintenant dans la République, nous ne connaissons plus que des citoyens aimant et respectant les mêmes lois. Troubler la société, ce sera un arrêt de mort pour celui qui en aura eu la témérité.

Une note signalait également à Mounier un autre pamphlet, intercepté à Paris le 12 prairial, et expédié de Rennes pour être mis à la poste à Dinan, Saint-Servan et Saint-Malo.

CHAPITRE XXIV

Appel aux armées françaises. — Félicitations de Bonaparte. — Félicitations de Lebrun. — Rétablissement de la paix religieuse. — Esprit de faction. — Lettre confidentielle de Portalis. — Verte réprimande. — Une lettre au Grand-Juge. — Un agent des émigrés. — Mendicité. — Gens suspects. — Arrestations de chouans. — Importante lettre de Mounier.

Voici le second imprimé, contre le Premier Consul, dont parle le ministre Fouché dans le chapitre précédent.

Appel aux armées françaises par leurs camarades.

Soldats de la Patrie,

Est-elle enfin comblée la mesure d'ignominie que l'on déverse sur vous depuis plus de deux ans ? Etes-vous assez abreuvés de dégoûts et d'amertume ? Jusqu'à quand souffrirez-vous qu'un tyran vous asservisse, et laisserez-vous river entièrement les fers dont vous êtes enchaînés ? Qu'est devenue votre gloire ? à quoi ont servi vos triomphes ?... Etait-ce pour rentrer sous le joug de la Royauté que, pendant dix ans de la guerre la plus sanglante, vous avez prodigué vos veilles et vos travaux, que vous avez vu périr à vos côtés plus d'un million de vos camarades ?... Soldats ! Vous n'avez plus de patrie, la République n'existe plus, et votre gloire est ternie ; votre nom est sans éclat et sans honneur. Un tyran s'est emparé du pouvoir, et ce tyran, quel est-il ?... Bonaparte !

Lâche déserteur de vos drapeaux, infâme assassin de vos chefs et de vos compagnons, tous les crimes lui sont familiers pour satisfaire ses vues ambitieuses.

Consultez vos frères d'Égypte : ils vous diront à quels maux horribles il les a exposés en les abandonnant; ils vous diront que sa main meurtrière a dirigé le poignard qui leur a enlevé le chef le plus vertueux et le plus digne de les commander; ils vous diront enfin que ce tyran farouche, craignant que ses crimes ne soient dévoilés, a fait circuler le poison jusque dans les veines de ceux d'entre eux que le fer et l'ennemi avaient mis hors de combat. Mille atrocités semblables se présentent à notre mémoire, mais notre plume répugne à les tracer.

Quel était votre but en combattant pour la République ? D'anéantir toute caste noble et religieuse, d'établir l'égalité la plus parfaite... Votre but était rempli, mais votre ouvrage ne subsiste plus. Les émigrés sont rentrés de toutes parts ; des prêtres hypocrites sont salariés par le tyran. Les uns et les autres composent son conseil ; les uns et les autres occupent les emplois, les dignités. C'est en vain que vous avez vaincu partout ces enfants dénaturés, armés contre leur patrie ; leurs crimes sont des titres de recommandation, leurs services sous les drapeaux de nos ennemis leur procureront les récompenses que l'on refuse aux vôtres. Déjà beaucoup d'entre eux ont osé venir se mêler dans vos rangs ; beaucoup occupent les premières places parmi vous ; et vous êtes assez lâches pour le souffrir !...

Attendrez-vous que ceux qui ont partagé vos fatigues et votre gloire, qui vous ont constamment conduits dans le chemin de l'honneur et de la victoire, soient décimés, chassés, exilés, déportés et plongés dans la misère pour ouvrir les yeux ?... Il sera trop tard alors; vos coups seront détournés par les protégés, les amis du tyran, et vous ne ferez que des efforts infructueux.

Attendrez-vous que des prêtres fanatiques, portant la superstition, le désordre et l'épouvante dans le sein de vos familles, aient aliéné contre vous l'esprit de vos parents, vous aient dépouillé de leur héritage, aient voué aux poignards les acquéreurs des domaines nationaux, gages précieux de vos triomphes et de votre gloire ?... Alors vous serez sans amis, sans ressources, et vos coups porteront à faux.

Soldats, vous n'avez pas un moment à perdre si vous voulez conserver votre liberté, votre existence et votre honneur.

Et vous, officiers généraux qui vous êtes couverts de lauriers, qu'est devenue votre énergie? Que sont devenus ces élans sublimes de patriotisme qui vous ont fait braver tant de dangers?... Etes-vous aussi tombés dans l'apathie, ou êtes-vous devenus les amis du tyran? Non, nous n'osons le croire... Pourquoi donc souffrez-vous que votre ouvrage soit détruit, que vos enfants soient proscrits et que vos ennemis triomphent?...

Le repos, les richesses, les rivalités ont-elles anéanti votre courage? Grands dieux! serait-il possible que ceux qui ont fait de si grandes choses pour conquérir leur liberté fussent devenus assez lâches pour croupir dans l'esclavage?... Est-il besoin, pour ranimer vos forces et votre énergie, de vous retracer les maux auxquels votre faiblesse vous expose?... Déjà plusieurs d'entre vous ont été proscrits, exilés, pour avoir osé élever la voix. Eh bien! le même sort vous menace tôt ou tard. Si l'on vous ménage encore, c'est qu'on vous craint; mais vos dangers sont les mêmes, vous êtes tous proscrits.

Si vous tardez plus longtemps, la honte et l'infamie seront votre partage, vos noms ne rappelleront plus ces époques glorieuses de vos triomphes, on ne les prodiguera plus qu'aux lâches et aux esclaves.

Afin d'éviter autant que possible que Mounier se décourageât, on ne lui ménagea pas les témoignages flatteurs. Il en reçut trois coup sur coup:

« Malmaison, le 14 messidor an X.

« Citoyen Mounier, préfet du département d'Ille-et-Vilaine, j'ai vu avec peine les embarras que vous avez éprouvés dès votre début. Vous n'y étiez plus accoutumé depuis bien des années. Je vous félicite de vous en être tiré avec zèle et fermeté et d'avoir en tout justifié l'excellente opinion que j'avais conçue de vous.

« Je vous salue affectueusement.

« BONAPARTE. »

« *Liberté. Égalité.*

« Paris, le 27 messidor an X de la République.

« *Le Consul Lebrun au citoyen Mounier, préfet d'Ille-et-Vilaine.*

« Je ne vous cacherai pas, mon cher et ancien collègue, combien le Gouvernement est satisfait de votre conduite. Je le veux comme votre ami, et je le sentirai tous les jours davantage. Je ne vous parle point de mon zèle à vous défendre, vous n'en avez pas besoin, mais j'en aurai toujours à vous renouveler l'expression de mon attachement.

« Votre secrétaire général s'est montré ici comme vous me l'avez peint. Il me paraît plein de dévouement au Gouvernement, et il sent le bonheur d'être auprès de vous.

« Salut et amitiés.

« LEBRUN. »

« *Conseil d'État.*

« Paris, le 1er thermidor an X de la République.

« *Le Conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, au citoyen préfet de l'Ille-et-Vilaine.*

« Vous ne pouviez me faire un plus grand plaisir, citoyen préfet, que de m'apprendre l'heureux résultat de vos soins pour le rétablissement de la paix religieuse dans la ville de Rennes. J'ai mis les détails de votre lettre sous les yeux du Premier Consul, et il y a vu que c'est à votre sagesse que l'on est redevable de la fin des divisions et des troubles.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« PORTALIS. »

Voilà des résultats superbes obtenus en deux mois. Mais les éloges qui leur sont donnés et les établissent

ne peuvent être considérés que comme de simples encouragements, car la correspondance officielle du préfet d'Ille-et-Vilaine ne les montre se développant que successivement, au cours des deux années de son administration.

M. Portalis, notamment, considère la paix religieuse comme rétablie dans la ville de Rennes, et c'est lui-même qui va s'empresser de nous apprendre qu'il a parlé trop tôt et que l'évêque regimbe et bataille de son mieux.

« *Conseil d'État.*

« Paris, le 14 thermidor an X de la République.

« *Le Conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, au préfet d'Ille-et-Vilaine.*

« J'ai reçu, citoyen préfet, les diverses lettres que vous m'avez adressées sur la conduite de l'évêque. Vous avez très sagement fait de défendre à tout imprimeur de rien imprimer sans votre aveu sur les matières religieuses, de quelque main que parte l'écrit.

« L'évêque de Vannes vient de partir pour son diocèse. C'est un homme sage et instruit. Je lui ai recommandé de vous voir et de voir l'évêque; je lui ai même dit de demeurer quelques jours à Rennes, si vous pensiez que sa présence pût vous être utile. Il est indispensable que l'évêque choisisse un de ses grands-vicaires parmi les prêtres constitutionnels, et que, dans le choix des membres qui composeront son chapitre, il garde entre les prêtres constitutionnels et les autres la proportion du tiers au quart qui lui a été recommandée par une lettre-circulaire aux évêques.

« Je vois que l'on est redevable de la paix religieuse à vos soins, et je ne l'ai pas laissé ignorer au Premier Consul. Sans votre fermeté et votre sagesse, l'évêque aurait exigé des déclarations qui auraient tout gâté. Ce pasteur a un caractère franc et loyal, mais il est

peu instruit. J'ai cru m'apercevoir qu'il était un peu choqué de n'être pas archevêque et que cela lui donne de l'humeur. Mais je me suis aperçu qu'en le flattant et en lui témoignant quelque confiance, on peut vaincre son entêtement. Fermeté inébranlable de votre part et cependant un peu de courtoisie, voilà, je pense, ce qui continuera à vous assurer tous vos succès.

« Les prêtres sont en général très difficiles à conduire, parce que leur amour-propre prend le costume de la conscience, et exige que l'on respecte jusqu'à ses erreurs ou à ses illusions. L'affaire marche dans presque tous les diocèses, et il n'y a qu'un petit nombre d'évêques qui donnent encore quelque inquiétude. On en viendra à bout par une surveillance exacte et éclairée.

« Recevez, citoyen préfet, etc.

« PORTALIS. »

« *Conseil d'État*

« Paris, le 15 thermidor an X de la République.

« *Le Conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, au préfet d'Ille-et-Vilaine.*

« Je suis instruit, citoyen préfet, que M. l'évêque de Rennes donne sa confiance au prêtre Le Surre. On accuse ce prêtre d'être, par ses conseils exaltés et haineux, la cause des procédés peu charitables que l'on reproche à M. l'évêque.

« Ceux d'entre les ecclésiastiques qui, après dix ans de division et d'anarchie religieuse, ne sentent pas le prix de la paix, sont bien coupables aux yeux de l'État et de la religion.

« Ceux qui ne veulent point oublier le passé, et qui sacrifient tout à leur vanité et à leur amour-propre, ne sont que des hommes dangereux, qui aiment mieux perpétuer des discussions fâcheuses que d'exercer des vertus.

« Que serait-ce si l'esprit de faction se mêlait à la conduite de ces hommes? On me mande que l'on se propose de rebénir les mariages contractés pendant la Révolution, de réitérer les sacrements, d'élever des doutes perfides sur la solidité de tout ce qui a été fait. Un tel système serait le comble de l'ignorance la plus grossière ou de la plus indigne mauvaise foi.

« M. l'évêque de Nancy a très bien écarté, par une lettre-circulaire adressée aux prêtres de son diocèse, tous les faux principes que quelques esprits bornés et quelques misérables habitués de paroisse se plaisaient à répandre.

« Je ne puis croire, citoyen préfet, qu'il y ait dans la ville de Rennes des prêtres assez peu instruits et assez mal intentionnés pour semer des opinions aussi erronées que dangereuses. Je vous prie cependant de prendre les renseignements convenables sur la moralité du prêtre *Le Surre* et sur tous autres dont on croirait avoir à se plaindre, et de leur notifier que, s'ils continuent à professer une fausse doctrine et à mettre des obstacles au rétablissement de la paix religieuse, ils seront personnellement responsables, aux yeux du Gouvernement, de toute démarche de la part des prêtres inférieurs qui tendraient à entretenir le trouble dans le diocèse.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« Lettre confidentielle. « *Conseil d'État.*

« Paris, le 21 fructidor an X de la République.

« *Le Conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, au préfet d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.*

« Mon cher préfet, le Gouvernement a été instruit que l'évêque avait déplacé le curé constitutionnel de Vieuviel, et l'avait remplacé par un prêtre non assermenté nouvellement rentré.

« Le Premier Consul, justement indigné d'un tel acte, m'a chargé d'écrire à l'évêque la lettre que vous trouverez sous ce pli.

« Voici les raisons pour lesquelles, au lieu d'adresser directement cette lettre au prélat, je vous l'envoie à cachet volant, pour que vous puissiez en prendre lecture et en faire l'usage convenable.

« Vous m'avez annoncé, par une lettre à la date du 10 fructidor, que l'évêque s'est réuni à vous depuis quelques jours, et qu'il parait disposé à se conformer à vos instructions et aux miennes. Il peut se faire que le fait qui donne lieu à ma verte réprimande soit antérieur aux bonnes dispositions que l'évêque témoigne. Dans ce cas, peut-être trouveriez-vous sage de suspendre l'envoi de cette réprimande et de vous en faire un moyen, dans l'occasion, pour lui prouver combien on est mécontent de lui et combien il vous doit.

« Dans le cas au contraire où la conduite de l'évêque continuerait à être mauvaise, vous lui feriez sans hésiter parvenir ma réprimande. Je laisse tout cela à votre sagesse, et je m'en rapporte entièrement à vous. Vous connaissez ma tendre amitié pour vous et l'estime profonde que vous m'avez inspirée. Ne m'oubliez pas auprès de votre excellent secrétaire général.

« Recevez, mon cher préfet, les assurances de mon inviolable attachement.

« PORTALIS. »

« *Conseil d'État.*

« Paris, le 21 fructidor an X de la République.

« *Le Conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, à Monsieur l'Évêque de Rennes.*

« Le Gouvernement est instruit, citoyen évêque, que le prêtre Bersagé, ancien curé de Vieuvel, nou-

vellement rentré après dix ans d'absence, s'est fait réinstaller avec une autorisation de votre part. On assure qu'il a, par le moyen du maire, retiré les ornements sacerdotaux des mains du curé constitutionnel, le citoyen Dupare, en fonctions depuis six ans. On ajoute que le prêtre Bersagé, au milieu des murmures d'un grand nombre d'habitants, a béni de l'eau à la porte de l'église, pour rebénir ces ornements et l'église elle-même.

« De tels actes, citoyen évêque, ne sont propres qu'à troubler la paix et à compromettre la religion.

« Les instructions contenues dans ma lettre-circulaire du 9 prairial dernier s'opposent absolument à ce que des prêtres nouvellement rentrés puissent être employés dans les diocèses avant qu'ils aient donné, par une conduite sage et soutenue, une garantie suffisante à l'État. L'intention invariable du Gouvernement est encore que les évêques s'occupent sans délai de l'organisation de leur diocèse, et qu'ils ne placent ni ne déplacent provisoirement aucun ministre du culte jusqu'à cette organisation duement sanctionnée par l'autorité. Les changements provisoires jettent de l'inquiétude dans les esprits, ils maintiennent les jalousies et les haines, ils en préparent de nouvelles ; ils ont encore l'effet d'éluder la sage loi d'après laquelle aucun ministre du culte ne peut être placé ni déplacé sans l'autorisation formelle du Gouvernement, sur l'avis du préfet.

« Les bénédictions et les rebénédictions d'église, les réitérations des sacrements, et autres procédés semblables, sont aussi contraires à l'ordre public qu'aux véritables règles de la discipline ecclésiastique. Avec de tels moyens, on ne termine pas le schisme, on en perpétue le scandale.

« Le Premier Consul me charge formellement de vous dire qu'il est temps que *tous ces troubles finissent; que vous le faites repentir tous les jours de la confiance*

qu'il vous a donnée; que vous êtes coupable d'avoir ôté de sa place un constitutionnel, et de l'avoir remplacé par un prêtre nouvellement rentré sans son autorisation. Il me charge encore de vous notifier *que vous ayez à vous abstenir de toute opération provisoire, et de vous observer qu'un prêtre qui, après dix ans de tourmente révolutionnaire, ne sent pas le besoin de la paix pour le bien de l'Église et pour celui de sa patrie, ne mérite aucune considération ni aucun égard.*

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« PORTALIS. »

Au commencement de l'an XI, l'évêque de Rennes s'est amendé. Le grand-juge, ministre de la Justice, écrit au préfet :

« *Liberté, Égalité.*

« Paris, le 11 vendémiaire an XI de la République, une et indivisible.

« *Le Grand-Juge et Ministre de la Justice, au préfet d'Ille-et-Vilaine.*

« Vous m'annoncez, citoyen préfet, par votre lettre du 29 thermidor dernier, que les prêtres dits constitutionnels ont enfin reçu les pouvoirs de l'évêque, comme les autres.

« Je vois avec plaisir l'union rétablie parmi les ecclésiastiques de votre département, et j'aime à l'attribuer aux dispositions fermes et conciliantes que vous avez su déployer.

« Je ne peux que vous engager à employer les mêmes moyens pour les nominations, et vous en obtiendrez, sans doute, les mêmes résultats.

« Je vous salue,

« REGNIER. »

Le 13 ventôse, Mounier donne l'ordre au sous-préfet de Saint-Malo et au substitut du commissaire criminel de faire conduire devant lui le nommé Henry de Paramé, arrêté au moment où il s'embarquait pour l'île de Jersey sans passeport. Ce ci-devant était soupçonné d'être un des agents de la *correspondance des émigrés* restés en Angleterre.

Il défend la mendicité dans son département, où la situation misérable des citoyens est à ses yeux si alarmante qu'il demande au ministre de l'Intérieur s'il ne serait pas possible de faire distribuer, rien que dans l'arrondissement de Redon, un secours de vingt mille francs.

Le 15, lettres au sous-préfet de Saint-Malo et au directeur des douanes pour les inviter à mieux surveiller les côtes et à faire arrêter tous ceux qui s'embarquent ou débarquent sans passeport. Un émigré a couché à Saint-Malo et n'a été pris qu'à Tréguier.

Le 17, il rend compte au grand-juge des mesures qu'il a prises pour l'arrestation des *gens suspects*.

Le 21, le maire de Gorel est autorisé à faire payer 120 francs à un espion. Mounier l'invite à mettre la plus grande circonspection dans le désarmement qu'il projette, et à mettre en activité une partie de la garde nationale, composée de *propriétaires*.

Le 27, il fait part au ministre de la Guerre des moyens dont il se sert pour envoyer aux colonies les vagabonds et les gens sans aveu.

Le 11 germinal, il informe le grand-juge de l'arrestation, à Saint-Malo, d'un agent des chouans.

Circulaire aux sous-préfets et à la gendarmerie pour faire arrêter un nommé Cosmes, ancien capitaine de chouans.

Le 19, une lettre de Mounier au grand-juge est trop importante pour que je ne la donne pas *in extenso :*

« *Au Grand-Juge, Ministre de la Justice.*

« Rennes, le 19 germinal an XI.

« Il est possible que vous receviez des plaintes sur les précautions que j'ai dû prendre pour empêcher des arrestations arbitraires ; mais je suis bien assuré qu'elles auront votre approbation, puisque le premier devoir des magistrats est de concilier la sûreté publique avec la liberté personnelle. J'exige, d'après les lois, que la gendarmerie ne fasse aucune arrestation sans conduire devant une autorité civile les personnes arrêtées, lorsqu'elles ne sont pas attachées à l'armée et en activité de service militaire.

« Comme il a été transmis tout à la fois des ordres aux préfets, aux généraux et à la gendarmerie, relativement aux vagabonds et gens sans aveu, j'ai cru qu'en cette circonstance, comme en toute autre, l'autorité civile devait avoir la principale influence dans tout ce qui concerne les citoyens non militaires. En conséquence, j'ai recommandé dans toutes les maisons d'arrêt de m'avertir aussitôt que la force armée aurait amené des particuliers sans un mandat des officiers judiciaires, et j'ai défendu de livrer de nouveau à la force armée les individus ainsi amenés, jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur leur sort par une autorité civile compétente.

« Je n'ai considéré les conscrits comme attachés à l'armée que lorsqu'ils ont reçu l'ordre du départ, et j'ai cru que jusqu'à ce moment il appartenait à la seule autorité administrative ou au conseil de recrutement de déterminer les cas où ils doivent être poursuivis comme déserteurs.

« J'ai fait amener devant moi tous ceux qui, ayant été pris comme vagabonds, n'avaient point été conduits devant les magistrats de sûreté. Ceux qui étaient véritablement sans aveu ont eu le choix d'être jugés par le tribunal spécial, ou de servir dans les colonies.

Ils ont accepté ce dernier parti. Ainsi j'ai rempli les intentions du Gouvernement.

« En donnant l'ordre de m'avertir de toutes les arrestations de citoyens non militaires faites par la force armée, lorsqu'ils ne sont pas écroués en vertu d'un ordre judiciaire, j'ai voulu me réserver les moyens de remédier aux arrestations injustes, ou de prendre par moi-même, comme chargé de la haute police du département, les mesures nécessaires dans les cas qui intéresseraient la sûreté publique.

« Il m'a paru contraire à toutes les règles que les gendarmes pussent décacheter les lettres trouvées sur les personnes arrêtées; j'ai pensé que, pour les prévenus des délits ordinaires, cette faculté ne pouvait appartenir qu'aux magistrats chargés de l'instruction, et que dans les cas où l'on arrêterait pour des crimes d'État, c'était à la police administrative à régler ce que les circonstances pouvaient rendre nécessaire. »

CHAPITRE XXV

Felicitations du Grand-Juge. — Réponse de Mounier. — Divers extraits de ses lettres. — Dispositions pour decouvrir les complots. — Adresse au Premier Consul. — Gens sans aveu. — Étrange hommage à la liberté de la Presse. — Accablé d'occupations. — Une bannière. — Conflit avec l'autorité militaire. — Anciens chouans. — Pretendus bohémiens.

Mounier est très bien vu en haut lieu. Le grand-juge, ministre de la Justice, qui lui donne des conseils dans la lettre qui suit, lui prodigue encore plus les éloges :

Confidentielle.

Paris, le [illegible] floréal an XI de la République française.

« *Le Grand-Juge, Ministre de la Justice, au citoyen Mounier, préfet du département d'Ille-et-Vilaine.*

Je ne puis qu'applaudir, citoyen préfet, aux principes développés dans vos lettres des 11 et 19 du mois dernier. Je connais d'ailleurs votre dévouement à la chose publique et à la personne du Chef du Gouvernement, et je sais encore que vous avez tout le courage et toute la fermeté nécessaires pour dédaigner les haines injustes qu'on ne s'attire que trop souvent lorsqu'on remplit ses devoirs dans toutes les circonstances et sans aucune acception de personnes.

« Ainsi, le département d'Ille-et-Vilaine ne pouvait être remis en de meilleures mains, et je puis vous assurer que le Chef du Gouvernement a sur ce point la même opinion que moi.

« Ayez donc dans votre marche administrative toute la confiance qu'on doit avoir lorsqu'on est certain de l'estime de ses chefs et qu'on ne doit pas douter qu'à supposer qu'on commît quelques erreurs, ils les attribueraient au zèle et jamais à de mauvaises intentions.

« Le respect que vous témoignez pour la liberté individuelle est digne d'éloge, et vous devez vous opposer sans doute aux excès et aux écarts dans lesquels pourrait tomber la gendarmerie nationale; toutefois il faut bien prendre garde de paralyser ou même d'entraver son action. Quoique, en apparence, il règne une tranquillité profonde dans votre département, vous ne devez pas vous dissimuler qu'il n'y ait là, comme dans le reste de l'Ouest, un grand nombre d'ennemis du Gouvernement actuel, comprimés, il est vrai, par la crainte de la force publique, mais nullement convertis.

« Il y a même tout lieu de croire que, dans les circonstances d'une nouvelle guerre, ils ne manqueraient pas de saisir avec avidité toutes les occasions qui pourraient s'offrir de recommencer leurs trames pour insurger tous ces départements.

« Sans doute ils n'y réussiraient pas, au moins dans la grande majorité; mais il importe toujours extrêmement de prévenir les nouvelles tentatives auxquelles ils pourraient se livrer, en les décourageant par la conviction que l'autorité et la force veillent sur eux sans cesse et seront toujours prêtes à les comprimer et à les punir au moindre écart.

« Mais je n'ai pas besoin de stimuler votre sollicitude à cet égard; je connais vos lumières et votre sagacité, et je suis bien sûr que vous saurez saisir les nuances et démêler les conjonctures où les grands

intérêts de l'État exigent qu'on se relâche jusqu'à un certain point de la sévérité des principes pour ne pas mettre la chose publique en péril.

Nous sortons à peine des troubles civils : en ne perdant pas de vue cette importante considération et en se réglant d'après elle, ce sera le plus sûr moyen d'empêcher qu'ils ne recommencent.

Au surplus, le Gouvernement vous a placé dans un poste difficile et de confiance, parce qu'il compte entièrement sur vous. Vous ne craignez pas le poids de la responsabilité, et vous n'êtes pas homme à prendre le change : d'ailleurs, étant sur les lieux, vous êtes plus à portée que moi de bien juger les hommes et les choses. Ne regardez donc pas comme une règle invariable de conduite les observations que je vous ai faites, appréciez-les seulement, et livrez-vous ensuite à votre bon esprit et à votre zèle pour la chose publique.

J'ai l'honneur de vous saluer.

REGNIER.

M[illegible] répond le 11 floréal au citoyen grand-juge :

Les témoignages de votre estime et de votre confiance que contient votre lettre du 5 floréal m'ont causé la plus vive satisfaction. Ils seraient bien propres à augmenter mon zèle, si quelque chose pouvait ajouter à mon dévouement pour les intérêts de mon pays et [illegible] que j'ai voué au *Chef du* [illegible].

Je sens, malgré mon attachement aux principes de la liberté personnelle, qu'il est des circonstances où le salut de l'État peut nécessiter des mesures extraordinaires. Soyez bien convaincu que, s'il en survenait de cette nature dans ce département, je me hâterais de vous en instruire et de donner moi-même des ordres provisoires, s'il n'était pas possible d'attendre votre décision.

« Mais, honoré de la première magistrature de ce département, chargé de la haute police sous votre surveillance, je crois que c'est à moi de régler, sauf votre approbation, les mesures de sûreté non prescrites par les lois, et que je ne puis reconnaître en police d'autres ordres que ceux qui me sont transmis par vous.

« Je sais toutes les obligations que les amis de l'ordre ont envers la gendarmerie. Elle a rendu les plus grands services dans le département d'Ille-et-Vilaine, et je vois avec plaisir le rôle qu'elle joue dans ses fonctions; mais je crois suivre mon droit en exigeant que les officiers de gendarmerie ne se rendent point juges eux-mêmes de ceux qu'ils ont fait arrêter, en demandant qu'ils fassent conduire devant les substituts du commissaire criminel les citoyens non militaires qui sont prévenus de quelques-uns des délits prévus par les lois, et devant moi, comme magistrat de police, ceux qui sont accusés d'intrigues contre les intérêts du Gouvernement... »

Le 13 floréal, Mounier prévient le ministre de l'Intérieur qu'il persistera dans son refus de rendre aux églises les tableaux qui ont été placés dans le Musée.

Le 27, lettre au grand-juge pour l'assurer qu'il redoublera de surveillance à l'occasion des apparences de guerre, et ordre au sous-préfet de Saint-Malo de veiller à ce qu'il ne vienne pas de libelles ou manifestes d'Angleterre sur les côtes.

Le 1er prairial, invitation à l'évêque de prescrire à tous les prêtres du diocèse de *prier pour la République et les Consuls;* lettre au conseiller d'État Portalis *pour lui rendre compte de cette mesure*, et avis au grand-juge qu'on a trouvé sur une jeune fille venant de Jersey une lettre qui annonce l'arrivée de plusieurs *ex-chouans*.

Le 15 prairial, envoi au grand-juge de la liste des Anglais arrêtés dans le département.

Paris, le 17 prairial an XI de la République française.

Le Grand-Juge et Ministre de la Justice, au préfet du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Je rendrai compte au Premier Consul, citoyen préfet, des renseignements rassurants que vous me transmettez par votre lettre du 11 de ce mois sur la situation du département dont l'administration vous est confiée : je lui présenterai les réflexions très judicieuses que vous faites sur les meilleurs moyens d'employer utilement les conscrits dont la levée est ordonnée et de prévenir ou arrêter la désertion.

Ce que vous me dites de vos dispositions pour découvrir les complots que nos ennemis pourraient tenter et des moyens que vous emploierez pour surveiller les agitations de tous les partis ne peut que justifier la confiance que le Gouvernement a mise dans votre sagesse et votre dévouement.

Vous devez avoir reçu les fonds que vous avez jugé nécessaires au service de votre police, ou du moins vous serez à même de les recevoir, d'après la lettre que vous recevrez par ce même courrier.

Quelle que soit la confiance que vous avez en vos agents, elle ne doit diminuer en rien l'activité de votre surveillance, ni vous dispenser d'user de toutes les ressources de votre sagacité et de votre expérience.

Je vous salue.

RÉGNIER. »

Le Préfet, le Secrétaire général, les Conseillers de préfecture du département d'Ille-et-Vilaine, le Maire, les Adjoints, le Secrétaire de la mairie de la ville de Rennes, au Premier Consul.

« Citoyen Premier Consul,

« Votre zèle pour le bonheur de la France n'a pu lui conserver la paix que vous lui aviez donnée; mais puisque la guerre est inévitable, jamais du moins le chef d'une nation, pour défendre les intérêts de la patrie, n'aura été environné de plus de confiance et secondé par un plus grand concours de volontés.

« Le département d'Ille-et-Vilaine est un des pays de la France qui se sont le plus distingués, avant les dernières dissensions politiques, par leur courageuse résistance aux entreprises de l'Angleterre. Si le gouvernement anglais a cru pouvoir espérer d'y renouveler les troubles précédents, il n'a point connu l'ascendant de votre gloire et de vos bienfaits. Nous osons vous l'assurer, Premier Consul, tous les cœurs y seront réunis pour seconder l'illustre Chef de l'État. Les traces des anciennes divisions de partis seront entièrement effacées, et il n'y aura plus que des Français dévoués à la défense de la République. Si cependant quelques individus pouvaient être assez ingrats ou assez féroces pour vouloir exciter de nouveaux désordres, ils seraient contenus par la surveillance des bons citoyens, ou n'échapperaient pas au sort qu'ils auraient mérité.

« Nous vous saluons avec respect.

« MOUNIER, *préfet du département.* — ALEXIS LE GRAVEREND, *conseiller de préfecture.* — ROBINET, *conseiller de préfecture.* — ROUTHIER, *secrétaire général.* »

« Rennes, le 17 prairial, an XI de la République.

Le 20 prairial, Mounier, resté libéral malgré tout, dit son panégyriste, met à la disposition du général commandant la division deux *gens sans aveu*, pour servir l'État *de la manière qu'on jugera convenable.*

Le 29, hommage à la liberté de la presse, en souvenir des grands principes. Ordre au propriétaire du *Journal de l'Ouest* de ne jamais rien insérer dans sa feuille de relatif aux actes des autorités du département sans l'avoir communiqué au préfet.

Mounier ne néglige pas les siens, s'il ne leur écrit plus aussi souvent. Il répond le 29 thermidor à une demande du *citoyen* Borel-Châtelet :

« Ta lettre, mon cher ami, est arrivée par le dernier courrier. Je n'ai pas perdu un instant pour écrire de la manière la plus pressante au consul Le Brun et à M. Anson, administrateur des postes. Je crains bien que ma recommandation n'arrive trop tard.

« J'espère que du moins elle ne sera pas entièrement inutile, et qu'elle me vaudra la promesse d'un autre emploi.

« Tu ne dois pas douter, mon cher ami, du plaisir que j'aurais à t'être utile, ainsi qu'à ton épouse. Je suis incapable de t'oublier, et je te prie de ne pas interpréter mes sentiments pour toi par mon silence. Si tu savais combien je suis accablé d'occupations, tu ne serais pas surpris, connaissant ma paresse naturelle, de ce que je me repose sur mes enfants du soin de me procurer des nouvelles de ma famille.

« Mes fonctions me donnent fréquemment la satisfaction de faire du bien. Je suis très satisfait de ma situation présente. Cela ne m'empêche pas cependant de sentir par intervalles combien je serais plus heureux dans une préfecture dont les habitants seraient moins pauvres, dont le climat serait moins pesant et moins humide, et où l'ignorance et la paresse seraient moins générales. Il faut que je détourne ma pensée de ces inconvénients, car je ne présume pas que de longtemps je quitte le département d'Ille-et-Vilaine, par deux raisons très simples : c'est que je ferai constamment mes efforts pour y être utile, et que

je ne solliciterai pas une meilleure préfecture. »...

Le 29 thermidor, le même jour où il écrit à Châtelet, il envoie l'ordre au sous-préfet de Redon de faire saisir par le maire de Fougères une bannière semée de fleurs de lis que le curé promène gravement, les jours de fête, au nez des autorités républicaines, et de la lui envoyer. Ainsi fut fait. Mounier désenfleurdelisa la bannière, et la restitua au curé narquois, sans dépens.

Un ennui plus sérieux l'attendait : un conflit avec l'autorité militaire, expliqué dans la lettre qui suit :

« Rennes, le 23 vendémiaire an XII
de la République française.

« *Le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine, au Général de brigade Le Marois.*

« Je suis très fâché, général, de commencer mes rapports avec vous par une difficulté, mais mon devoir m'en impose la triste obligation.

« J'espère qu'elle ne changera rien aux sentiments d'estime que vous m'avez témoignés et à ceux que votre réputation m'a fait concevoir pour vous.

« Vous savez que le régime militaire et le régime civil ont chacun leurs règles et leurs limites, et qu'il importe essentiellement à la sûreté des citoyens de toutes les professions que l'autorité militaire soit absolument étrangère à la police civile, si ce n'est pour saisir en flagrant délit et prêter main-forte. Cette maxime importante ne reçoit d'exception que dans les pays où la Constitution est suspendue et dans les villes mises en état de siège.

« Cependant vous venez de faire conduire à Paris des détenus arrêtés d'après mes ordres, et que le grand-juge, par sa lettre du 14 de ce mois, m'a chargé d'interroger et d'examiner moi-même avec tout le

qu'exige l'importance de l'accusation dont j'ai dans les mains toutes les pièces originales.

« J'ai dû d'autant plus en être surpris que, lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir à Rennes, ayant voulu vous entretenir de ce qui intéresse la sûreté de mon département et vous inviter à me seconder par votre surveillance sur les côtes, vous me dites expressément que votre mission était purement militaire, et que vous n'aviez point à vous mêler de la police.

« Je regrette, général, si la police des côtes vous a été confiée, que vous n'ayez point eu la bonté de me communiquer vos ordres. Je me serais empressé d'y obéir s'ils eussent été signés par le Premier Consul ou le grand-juge.

« Vous sentirez vous-même, général, combien il y a d'inconvénients à faire conduire à Paris des accusés contre lesquels je puis plus facilement sur les lieux rassembler les preuves nécessaires, et dont les réponses pourraient me fournir les moyens de découvrir et d'arrêter promptement une conspiration dangereuse.

« Très récemment le Premier Consul, pour éviter ce grave inconvénient, m'a fait transmettre une décision, par le grand-juge, qui ordonne que la police des côtes restera subordonnée à celle que j'exerce, et que toutes les personnes arrêtées ainsi que les papiers saisis seront remis à ma disposition par les gendarmes.

« Vous avez assurément ignoré ces diverses circonstances, et vous ne me blâmerez point, général, de prendre tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour maintenir l'autorité dont le Premier Consul a daigné me rendre dépositaire, et que je dois exercer dans toute son étendue aussi longtemps qu'il m'honorera de sa confiance.

« Agréez, général, etc. « MOUNIER. »

Le 25 vendémiaire, circulaire aux sous-préfets, pour être instruit des mouvements *des anciens chouans.*

Le 27, Mounier dénonce au grand-juge le lieutenant de gendarmerie Durocher comme ayant persuadé au général Le Marois que le préfet était *trop favorable aux chouans*.

Ici se place une assez curieuse histoire de prétendus bohémiens dont le préfet des Basses-Pyrénées s'est débarrassé en faveur de son collègue d'Ille-et-Vilaine :

« Rennes, le 25 brumaire an XII de la République.

« *Le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine,*
au Préfet des Basses-Pyrénées.

« Vous m'avez invité, mon cher collègue, à vous annoncer l'arrivée des prétendus bohémiens de votre département destinés à être renfermés dans la maison de répression de cette ville : ils sont ici depuis quelques jours.

« Ceux qu'on appelle en France bohémiens sont une tribu errante et dispersée, qui vit de tromperie et de rapine. Ils se marient entre eux, ont un langage particulier et des opinions religieuses dont ils font un mystère. On les croit originaires de l'Inde et descendants d'une des tribus les plus méprisées. Le peuple confond souvent avec eux des vagabonds qui lui paraissent avoir le même genre de vie.

« On a le droit de chasser les bohémiens, puisqu'ils sont voleurs de profession et n'ont jamais un domicile fixe. Une ordonnance de Louis XV condamnait aux galères ceux qu'on trouvait sur le territoire ; mais jamais on n'avait puni les enfants : on les faisait élever dans les hospices.

« J'ai examiné les individus que vous m'avez envoyés : ils sont chrétiens catholiques, et j'ai lieu de croire qu'ils ne savent pas ce que c'est qu'un bohémien. Plusieurs peuvent être de mauvais sujets; mais il eût été, mon cher collègue, plus conforme aux principes de la justice et de la liberté personnelle de les accuser devant les tribunaux, au lieu de les envoyer,

le sous-préfet de Saint-Malo a confié un certain nombre de fusils aux maires des communes de la côte, afin que les habitants puissent faire des patrouilles pour se mettre à l'abri de toutes surprises de la part de l'ennemi. Le préfet, croyant très utile de faire diriger ces patrouilles par un gendarme ou un militaire en activité, prie le général de donner des ordres à ce sujet aux brigades de gendarmerie qui sont placées près de la côte.

De la défense des côtes Mounier est obligé de passer à celle du bon ordre dans les églises, où les Bretons se battent pour les chaises ou pour les bancs.

« 30 brumaire an XII.

« *A Monsieur Portalis, conseiller d'État.*

« Il y a eu quelques scènes scandaleuses dans la principale église de Vitré. Plusieurs personnes ont voulu se choisir des places et fixer leurs chaises de la manière qu'il leur convenait le mieux; d'autres ont eu les mêmes prétentions sur les parties de l'église dont les premières s'étaient emparées : il en est résulté des scènes indécentes. Pour y mettre un terme, j'ai décidé provisoirement, et jusqu'à ce que j'aie connu vos intentions sur cet objet, que les chaises ne seraient point fixées, qu'on se placerait au hasard, sans lieu déterminé, et qu'il ne serait fait aucun travail quelconque dans les églises sans la permission du maire et le consentement du curé.

« Je vous ai prié de me faire connaître les intentions du Gouvernement sur ce qui concerne la police intérieure des églises et les fabriques particulières qu'on a confiées à des ecclésiastiques suivant des ordres que Monseigneur l'évêque a reçus et dont je n'ai point eu communication. J'espère que vous voudrez bien me fai[illegible]mment vos instructions à cet égard [illegible] fait des règlements pour fixer l[illegible]haises : j'[illegible] suspendu

CHAPITRE XXVI

Dessol de Grisolles, Duport. — Patrouilles mixtes. — Police intérieure des églises. — Avis relatif à Georges Cadoudal. — Conflit avec l'autorité religieuse. — Un peu d'amertume. — Justice impartiale. — Esprit public. — Le citoyen anglais *Grenville*. — Sabres, fusils, etc., d'honneur. — Une lettre de Mounier *père*.

En suivant l'ordre chronologique je trouve maintenant :

Lettre au sous-préfet de Saint-Malo pour lui demander s'il existe dans cette ville un nommé Prejean, *ancien chef de chouans*, qu'il ne faut pas confondre avec Prigent actuellement en Angleterre.

Lettre au grand-juge pour lui annoncer qu'il est impossible de lui envoyer les papiers saisis en l'an IX sur Dessol de Grisolles, arrêté à Rennes la même année : ces papiers ont été à l'état-major, et on ne sait ce qu'ils sont devenus. Ce Dessol était un chouan célèbre et un implacable ennemi des nouvelles institutions.

Au sieur Duport, prisonnier de guerre anglais à Fontainebleau, pour lui témoigner combien le préfet regrette de ne pouvoir rien faire en sa faveur pour qu'il obtienne sa liberté.

Ce simple incident montre que Mounier s'était passablement compromis avec les Anglais.

29 brumaire. Le général Mignotte est informé [redacted]

le sous-préfet de Saint-Malo a confié un certain nombre de fusils aux maires des communes de la côte, afin que les habitants puissent faire des patrouilles pour se mettre à l'abri de toutes surprises de la part de l'ennemi. Le préfet, croyant très utile de faire diriger ces patrouilles par un gendarme ou un militaire en activité, prie le général de donner des ordres à ce sujet aux brigades de gendarmerie qui sont placées près de la côte.

De la défense des côtes Mounier est obligé de passer à celle du bon ordre dans les églises, où les Bretons se battent pour les chaises ou pour les bancs.

[illegible] brumaire an XII.

A Monsieur Portalis, conseiller d'État.

Il y a eu quelques scènes scandaleuses dans la principale église de Vitré. Plusieurs personnes ont voulu se choisir des places et fixer leurs chaises de la manière qu'il leur convenait le mieux ; d'autres ont eu les mêmes prétentions sur les parties de l'église dont les premières s'étaient emparées : il en est résulté des scènes indécentes. Pour y mettre un terme, j'ai décidé provisoirement, et jusqu'à ce que j'aie connu vos intentions sur cet objet, que les chaises ne seraient point fixées, qu'on se placerait au hasard, sans lieu déterminé, et qu'il ne serait fait aucun travail quelconque dans les églises sans la permission du maire et le consentement du curé.

Je vous ai prié de me faire connaître les intentions du Gouvernement sur ce qui concerne la police intérieure des églises et les fabriques particulières qu'on a confiées à des ecclésiastiques suivant des ordres que Monseigneur l'évêque a reçus et dont je n'ai point eu communication. J'espère que vous voudrez bien me faire parvenir incessamment vos instructions à cet égard. Plusieurs maires ont fait des règlements pour fixer le prix des bancs et des chaises : j'en ai suspendu

l'exécution jusqu'à ce que je connaisse les décisions du Gouvernement sur la police intérieure des temples.

« MOUNIER. »

Dans la lettre suivante, on voit apparaître Georges Cadoudal, en route pour assassiner le Premier Consul.

« 30 brumaire an XII.

« *Au Préfet des Côtes-du-Nord.*

« Je dois vous transmettre, citoyen collègue, un avis que je viens de recevoir, qui peut n'être pas conforme à la vérité, mais qu'il est prudent de vous transmettre.

« Un capitaine de navire de Jersey, nommé Gruchi, ayant été pris par des Français, a passé il y a quelques jours à Rennes, étant conduit à Fontainebleau; il a rencontré dans la maison d'arrêt de cette ville une femme qui a été longtemps à Jersey et qui passe pour avoir été un des agents de l'ancienne chouannerie. Il lui a dit qu'il avait lui-même transporté *Georges* dans une péniche et l'avait débarqué entre Saint-Brieuc et le Cap avec quelques munitions il y a près d'un mois; que plusieurs petits bâtiments devaient bientôt partir de Jersey pour lui porter des munitions nouvelles, et que Chateaubriand et Gouyon de Vaucouleurs profiteraient de cette circonstance pour aller le rejoindre.

« Cet avis m'a été donné par la femme détenue, et j'ai lieu de croire que la confidence lui a été réellement faite par le capitaine Gruchi, mais il est très possible qu'il ait dit un mensonge.

« MOUNIER. »

Il y a longtemps que nous n'avons entendu parler de l'évêque de Rennes. La lacune est comblée.

« 11 frimaire an XII.

« *A Monsieur l'Évêque.*

« Je ne puis dissimuler que je suis surpris et affligé de vos objections contre le nouveau règlement pour les pauvres. Quand j'ai eu l'honneur de vous communiquer le projet, à la Freslonière, dans le plus grand détail, vous y donnâtes votre approbation; vous ajoutâtes seulement que je devais vous envoyer les articles, afin que vous puissiez m'adresser quelques observations si vous les en croyiez susceptibles. Comme vous paraissiez satisfait du plan dans tout son ensemble, je ne pouvais m'attendre qu'à des objections de peu d'importance et uniquement relatives à l'esprit du projet ou plutôt aux bases dont nous étions convenus.

« J'ai tenu mon engagement. Je vous ai envoyé le règlement à Saint-Malo, en vous priant de me le renvoyer deux jours après, toujours persuadé que votre examen se bornerait à la rédaction d'un projet adopté. Voyant que vous différiez de me répondre, et considérant l'exécution du projet comme extrêmement urgente, je l'ai rendu définitif, et je l'ai publié.

« Le jour même de cette publication, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

« Vous vous plaignez de ce que les curés et desservants ne sont plus syndics de plein droit. Vous avez cependant connu ma bonne volonté à cet égard; vous savez que je les ai déclarés tels dans un règlement antérieur. Le ministre de l'Intérieur n'a point approuvé cette disposition, et m'a ordonné de la changer : pouvais-je ne pas obéir à ses ordres, et pouvais-je les exécuter d'une manière plus flatteuse pour les curés de Rennes?

« Il n'en résultera aucun inconvénient pour l'influence des ecclésiastiques, puisque les curés des villes seront tous nommés syndics des pauvres, et ceux des communes rurales le seront des comités de bienfaisance.

« Vous pensez qu'un curé ne doit pas s'occuper uniquement d'une section de sa paroisse; je le pense tout comme vous. Les divisions des rues entre les syndics n'ont d'autre objet que de rendre leur travail plus facile dans tout ce qui concerne la rédaction des listes des pauvres, et les renseignements dont les bureaux et le comité de bienfaisance pourraient avoir besoin; mais je n'ai jamais entendu qu'un syndic, et surtout un curé, ne fût pas libre de visiter les pauvres dans toute l'étendue de sa paroisse, de s'occuper des besoins de tous et de réclamer pour tous les secours nécessaires. Je viens de donner cette interprétation à tous les bureaux de quartier.

« Votre troisième objection détruit tout le plan de l'entreprise formée pour l'extinction de la mendicité et une exacte distribution des secours. Vous voudriez qu'on ne demandât point de souscriptions, parce que, dites-vous, dans ce temps de détresse, la religion seule fera donner des aumônes et qu'elles seront remises aux curés exclusivement. C'est me dire en d'autres termes que les seuls curés devraient être dépositaires et distributeurs de tous les secours. Vous croyez que les aumônes vont tarir si j'exige une autre direction.

« Vous n'ignorez pas cependant, Monsieur l'évêque, que, d'après le plan d'une direction commune par le comité de bienfaisance, nous avons obtenu 22 000 francs de souscriptions, et que vous-même vous êtes le premier des souscripteurs, ou celui qui a présenté l'aumône la plus considérable; ainsi nous ne tarirons pas les distributions, et rien ne s'oppose à ce que les personnes qui ont une piété assez mal entendue pour croire que des laïques ne doivent pas s'immiscer dans la distribution des secours continuent de les confier à MM. les curés seulement; mais ces derniers, si les donateurs n'ont pas fait une destination particulière, doivent s'empresser de remettre au bureau dont ils seront membres les sommes qu'ils auront reçues,

pour que les syndics du quartier en déterminent ensemble l'usage le plus utile.

« Je sais que l'influence de la religion est très puissante, et c'est parce que j'en connais les effets que je vous conjure, vous Monsieur l'évêque et tous ceux dont vous êtes le chef, de seconder l'administration dans une entreprise conforme à ses préceptes et qui ne peut réussir que par un accord de la religion, de la bienfaisance et de l'autorité.

« Les pasteurs des paroisses doivent sans doute donner l'exemple du zèle pour les pauvres : mais ils ne sont pas plus particulièrement obligés de les secourir que les magistrats chargés du maintien de l'ordre et de la prospérité publique ; et, quand l'obligation des premiers serait plus forte, elle ne leur donnerait pas le droit d'interdire aux autres l'accomplissement de leur devoir.

« D'ailleurs, que pourraient MM. les curés s'ils s'occupaient seuls du soin des malheureux ? Ils leur donneraient sans doute des consolations et des aumônes ; mais ils ne pourraient réprimer l'oisiveté et prévenir le concours des mendiants dans une même commune : ils les attireront en foule à mesure qu'ils augmenteront les secours. En Espagne et en Italie, les aumônes sont multipliées plus que partout ailleurs ; mais, faute d'une direction centrale et une bonne administration, ces deux pays renferment autant de mendiants que tout le reste de l'Europe.

« Le zèle de MM. les curés pour les pauvres doit donc leur faire désirer l'appui de l'administration ; elle a besoin elle-même de leur influence ; elle en a tellement besoin, que je n'hésite pas de vous déclarer que de vous seul dépend tout le succès de l'entreprise. Si vous daignez vous y intéresser, elle réussira avec certitude. Un mot de vous suffira pour la faire seconder sincèrement par tous les ecclésiastiques. Je vous devrai l'hommage public de l'important service que vous aurez rendu au département, car l'exemple

de Rennes sera bientôt suivi. Dans la première séance du conseil supérieur de charité, dont vous êtes membre, vous verrez que dans toutes les villes il ne manque à l'exécution du projet que l'appui des curés.

« Je vous remercie d'avoir ordonné de prêcher demain sur la charité; mais je suis très fâché d'apprendre qu'on ne dira pas un mot pour inviter les personnes pieuses à seconder les vues de l'administration. C'est les condamner que de n'en rien dire dans les circonstances présentes. Je serais bien reconnaissant si vous vouliez faire dire quelques mots sur ce sujet.

« Le règlement ne fait aucun tort aux Sœurs... Elles auront assez d'occupations si elles veulent soigner tous les malades pauvres de Rennes et de son territoire. Ma conscience ne me permettra jamais de laisser ordonner des remèdes par des femmes qui n'ont fait aucun genre d'étude et dont les plus habiles savent à peine mal écrire, quelque respectables qu'elles puissent être par leur piété. Quant aux distributions de secours, elles n'auraient ni le temps ni les moyens de faire ce que j'attends des syndics des pauvres.

« Excusez, Monsieur l'évêque, la longueur de cette lettre; elle vous prouvera combien je mets d'importance à l'exécution du dernier réglement, parce que je le crois utile; aidez-moi, je vous en prie, à faire le bien. Ce n'est pas de vous que je dois éprouver des obstacles dans un semblable projet.

« Je vous renouvelle, etc. »

Cependant Bonaparte marche à grands pas vers le trône impérial, et il recrute pour le Sénat les hommes dévoués à sa personne. Mounier en entretient Borel-Châtelet dans une lettre du 20 frimaire :

« Je suis fâché, mon bon ami, que le petit nombre de suffrages qu'on m'a donnés pour le Sénat ait pu te causer quelques regrets. Ma présentation eût été fort inutile, et je n'ai jamais [illegible]

préfecture que j'ai dû regarder comme un bienfait extraordinaire dans ma situation, le Premier Consul eût voulu m'envoyer au Sénat. Il est possible qu'on m'y présente dans ce département, sans que j'en dise un seul mot à qui que ce soit; mais cela ne serait qu'un simple témoignage honorifique.

« Je porte si peu mon ambition jusqu'à ce point que j'ai engagé moi-même le conseiller Bigot-Préameneu, conseiller d'État, homme respectable et de mauvaise santé, à se mettre sur les rangs.

« Je ne te cacherai pas cependant que j'ai vu avec un sentiment pénible pendant quelques minutes que du Bouchage ait obtenu la plus grande partie des suffrages. J'en conclus que ses services ont été mis à très haut prix, et les miens considérés comme de peu d'importance; mais ne crois pas que cette idée me tourmente. Tu sais que je ne mets pas mon bonheur dans l'estime de la multitude, et que celle de quelques gens de bien me suffira toujours.

« Dès que les circonstances rendront mon changement possible, et que je pourrai le demander sans honte, je le ferai et pour me rapprocher de vous et à raison de ma santé, à laquelle l'air épais de Rennes ne peut convenir. Je rêve souvent que tu viens me voir avec Claire et sa petite fille. Combien je voudrais me le persuader encore quand je suis éveillé ! » ...

Mounier avait failli être tribun; il manque également d'être sénateur. Il se replie sur sa préfecture, où son capitaine de gendarmerie le tracasse avec les anciens émigrés et les anciens chouans. Le préfet, sur ce chapitre, est, quoi qu'il fasse, suspect à Pandore :

« Rennes, le 1er nivôse an XII de la République française.

« *Le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine,*
au Capitaine de la gendarmerie.

« Je sens ainsi que vous, citoyen capitaine, combien

il est important de surveiller avec exactitude la conduite des anciens émigrés et des anciens chouans. Je ne puis qu'approuver votre sollicitude sur un objet qui intéresse autant la sûreté de ce département; mais soyez convaincu que je ne négligerai aucune des précautions nécessaires.

« Vous me demandez de vous faire remettre des listes de ces deux classes d'individus. Il me serait impossible de vous donner celle des anciens chouans. Lorsqu'on a reçu leur soumission à la République, le département était en état de siège. Ils furent inscrits dans les registres tenus par les généraux et les états-majors. Je me suis adressé inutilement aux chefs de la force armée pour en obtenir une liste complète : il leur a été impossible de me la procurer. Je ne pourrais vous nommer d'autres chouans que ceux que vous connaissez, ainsi que moi, par la notoriété publique, et ceux qui ont été désignés à la gendarmerie par le ministre de la Police générale. Quant aux émigrés amnistiés, la liste en est très considérable. Elle renferme un grand nombre de personnes que d'injustes persécutions ont forcées à quitter la France et beaucoup d'autres qui n'en sont jamais sorties : les unes et les autres ne m'inspirent aucune inquiétude. Quant à ceux qui se sont distingués par leur opposition à tout ce qui pouvait intéresser le bien public, vous savez qu'ils sont spécialement sous la surveillance des autorités civiles, et j'ai soin de rendre cette surveillance très exacte. En envoyant cette liste à la gendarmerie, j'y trouverais l'inconvénient de trop signaler publiquement beaucoup d'hommes qui ne sont point à craindre et de trop borner à une seule classe la surveillance qu'elle doit porter sur tous les citoyens; car ce n'est pas seulement parmi les émigrés amnistiés que se trouvent les hommes dangereux. Il existe malheureusement trop d'individus qui ont des opinions contraires au maintien du bon ordre,

ou dans le même sens ou dans un sens opposé.

« Si quelqu'un d'entre eux donnait lieu à des soupçons, je me hâterais de vous le faire connaître, et s'il commettait le plus léger désordre, il n'échapperait pas à la vigilance de la gendarmerie.

« Jusqu'à présent il n'est aucun département de la République plus tranquille que celui que le Premier Consul a confié à mon administration. Je crois en trouver une des causes dans la justice impartiale que je tâche de faire rendre à toutes les personnes soumises au Gouvernement, quelles qu'aient été leur conduite et leurs opinions précédentes. Je fixe cependant une attention particulière sur ceux qui, ayant marqué dans la guerre civile, ou dans le parti de la contre-révolution, ou pendant la tyrannie populaire, peuvent inspirer une juste défiance. Je viens de prendre de nouvelles précautions pour connaître ceux qui pourraient quitter leur demeure, et j'aurai soin de vous les indiquer pour que vous les fassiez surveiller dans les lieux où ils se seraient rendus.

« Je ne crois pas avoir besoin de recommander à la gendarmerie d'exercer sur toutes les classes de citoyens une surveillance générale et impartiale telle qu'elle est compatible avec ses attributions. Soyez persuadé que je ne négligerai aucune occasion de rendre compte au grand-juge de son zèle pour le maintien de la tranquillité publique. »

Le 17 nivôse, Mounier rend compte au grand-juge qu'il a fait parcourir l'Ille-et-Vilaine par deux anciens militaires qui se donnaient pour déserteurs, et qu'ils ont trouvé partout l'esprit public fortement prononcé en faveur du Gouvernement.

Le procédé employé pour savoir où en est l'esprit public semble passablement singulier.

Le 19 nivôse, lettre au grand-juge pour lui demander qu'il accorde la permission au *citoyen Grenville* de revenir à Rennes sous la surveillance du préfet, le

ministre de la Guerre l'ayant fait rayer de la liste des prisonniers anglais, et avis au citoyen Grenville de cette radiation.

Ce citoyen anglais Grenville était-il un parent du Lord? C'est assez probable.

Le 21 nivôse, lettre au sous-préfet de Vitré afin qu'il dise à la personne à qui l'on a fait des offres pour entrer dans un parti, que non seulement le préfet l'y autorise, mais qu'il consent à lui donner tous les moyens de fréquenter sans inconvénient les malintentionnés et à lui procurer des récompenses.

Lettre au général Saint-Laurent pour lui accuser réception d'un sabre d'honneur accordé au citoyen Verdier.

Ci-après, à ce propos, une lettre au ministre de la Guerre et un arrêté des Consuls concernant les militaires qui auront obtenu des sabres d'honneur :

« Paris, 19 pluviôse an VIII.

« *Au Ministre de la Guerre.*

« Je désire, citoyen ministre, que vous me présentiez incessamment un modèle des fusils, sabres, trompettes, baguettes, grenades d'honneur, ainsi qu'un modèle du brevet qui doit accompagner ces marques d'honneur. Mon intention est que ce brevet soit sur un parchemin et scellé du sceau de la République. Il sera signé par le Premier Consul.

« Vous voudrez bien, citoyen ministre, faire faire un relevé des fusils, etc., d'honneur que j'ai déjà accordés, afin qu'il soit envoyé des brevets, des fusils, etc., à ceux auxquels j'en ai donné. »

Arrêté du 27 thermidor an VIII.

« Les noms des militaires qui auront obtenu des sabres d'honneur seront inscrits sur une table de marbre dans l'enceinte du temple de Mars.

(*Moniteur* et *Bulletin des lois.*)

Les lettres conservées du père Mounier de Grenoble sont tellement rares, que je n'ai pu jusqu'ici en citer qu'une seule. J'en trouve une seconde écrite pendant ce mois de nivôse. Quoique adressée au préfet, le grand-père y parle à ses deux petits-enfants, Victorine et Édouard, qui ont rejoint leur père à Rennes ;

« *Au citoyen Mounier*
préfet d'Ille-et-Vilaine
à Rennes.

« Grenoble, le 12 janvier 1804.

« J'ai reçu, mes deux enfants, vos deux lettres avec un plaisir infini. Je ne doute point de la sincérité des vœux que vous formez pour ma santé et de l'amitié que vous me témoignez. Vous êtes sûrement bien payés de retour.

« Je prie Dieu du meilleur de mon cœur qu'il vous accorde une entière satisfaction et que des heureuses circonstances puissent bientôt nous rapprocher pour que nous puissions jouir du doux plaisir de nous voir. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'avoir soin de votre père. Je sais que vous lui êtes d'un grand secours.

« Vous allez jouir dans la quinzaine de la présence de M. Enoch. Il a pris hier la route de Rennes. Nous perdons beaucoup de ne plus l'avoir en cette ville; mais nous avons la satisfaction de savoir que vous le verrez avec empressement, que vous boirez à notre santé et que nous boirons à la vôtre.

« Adieu mes chers enfants, je vous embrasse de cœur et d'amitié.

« Mounier père.

« Toute la famille se porte bien. »

CHAPITRE XXVII

Surveillance des ex-chouans. — Agents provocateurs. — Assassins du Premier Consul. — Ordre de faire arrêter Georges. — Théophilanthropes. — Ordre d'arrestation du duc d'Enghien. — Lettre du général Ordener. — Récit du baron de Grünstein. — Arrestation du duc d'Enghien.

Le 25 nivôse, Mounier, talonné par son capitaine de gendarmerie, lui écrit qu'il trouverait beaucoup d'inconvénients à faire arrêter à la fois plusieurs ex-chouans sans avoir contre eux la preuve d'un délit positif, et qu'il faut se borner à faire surveiller particulièrement Lugneau de Domalain, Vendel de Chelun et Fuydé dit l'*Intrépide*, et conduire devant le préfet le nommé Beauvais de la Guerche.

Le 9 pluviôse, lettre au sous-préfet de Vitré pour lui dire que, si quelques-uns des espions secrets de la police de Paris se permettaient de corrompre les esprits pour le plaisir d'avoir quelqu'un à dénoncer, il ne doit pas hésiter à les faire conduire devant le préfet.

Le 15 pluviôse, Mounier informe le grand-juge qu'il prend toutes les précautions possibles à l'égard des chouans; qu'à l'exception de Burban cadet, aucun ne s'est dérobé à sa surveillance; que quelques-uns des scélérats qui voulaient attenter à la vie du Premier Consul peuvent être de Rennes, mais en sont absents

depuis plusieurs années; qu'il tâchera de les faire arrêter si, en fuyant, ils viennent dans ce pays, et qu'il donnera de nouveaux ordres pour les côtes.

Le 21 pluviôse, au conseiller d'État Réal, pour lui donner des renseignements sur ce que le préfet a pu savoir du nommé Achille Biget, qui pense que le signalement de Saint-Vincent s'accorde avec celui de Coster Saint-Victor, avec la seule différence qu'il n'est point effilé, qu'il a au contraire assez d'embonpoint; il a la vue très courte; que Raoul est le même que Saint-Hilaire; Villeneuve d'Assas est le même que Joyaux; qu'il ne connaît pas le nom de famille de Jean-Marie, paysan fanatique des environs de Vannes, ainsi que La Bonté, ancien sous-officier d'artillerie; qu'il ne peut indiquer d'autres hommes prêts à exécuter toutes les volontés criminelles de Georges que Limoëlan, Coster Saint-Victor, Joyaux, Raoul Saint-Hilaire, Auguste Roger, La Bonté d'Atry, Guillemot de Bar, Jean-Marie Hyde et Grimaudière cadet, qu'il croit être maintenant à Paris.

Ordre au capitaine de gendarmerie de faire arrêter Georges et six autres de ses complices s'ils paraissent dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Le 3 ventôse, lettre au ministre de la Justice pour l'informer qu'il n'y a point de théophilanthropes dans ce département; que tous les prêtres sont soumis au Concordat, excepté un de Fougères et quelques Sœurs de la Sagesse.

Au grand-juge, au sujet d'un agent de la police de Paris qui a supposé des propos tenus par le préfet contre lui.

Le 7 ventôse, envoi d'une adresse au Premier Consul.

Le 19, au conseiller d'État Portalis, pour lui adresser le mandement de l'évêque au sujet de l'attentat contre le Premier Consul.

Ce même jour, le Premier Consul donnait l'ordre

au Ministre de la Guerre de faire arrêter le duc d'Enghien. Je tiens de l'obligeance de M. le comte Ordener, petit-fils du général, la copie de cet ordre :

Lettre du Premier Consul au ministre de la Guerre.

« Paris, le 19 ventôse an XII (10 mars 1804).

« Vous voudrez, bien, citoyen général, donner ordre au général Ordener, que je mets à cet effet à votre disposition, de se rendre dans la nuit en poste à Strasbourg. Il voyagera sous un autre nom que le sien. Il verra le général de la division.

« Le but de sa mission est de se porter sur Etteinheim, de cerner la ville, d'y enlever le duc d'Enghien, Dumouriez[1], un colonel anglais et tout autre individu qui serait à leur suite. Le général de la division, le maréchal-des-logis de gendarmerie, qui a été reconnaître Etteinheim, ainsi que le commissaire de police, lui donneront tous les renseignements nécessaires.

« Vous ordonnerez au général Ordener de faire partir de Schelestadt 300 hommes du 26e de dragons, qui se rendront à Rheinau, où ils arriveront à huit heures du soir. Le commandant de la division enverra 15 pontonniers à Rheinau, qui arriveront également à huit heures du soir, et qui, à cet effet, partiront en poste, ou sur les chevaux de l'artillerie légère; indépendamment du bac, il se sera déjà assuré qu'il y ait là quatre ou cinq grands bateaux, de manière à

1. Ce fut la présence de Dumouriez, qui lui était signalée auprès du duc d'Enghien, qui détermina le Premier Consul à donner l'ordre d'arrestation. Or Dumouriez n'était pas à Etteinheim, mais bien *M. de Thumery*, familier du prince; et le nom de celui-ci, défiguré par la prononciation alsacienne du maréchal-des-logis chargé de la reconnaissance, était devenu le nom du célèbre général vendu à l'Angleterre. La fatalité s'en mêla. L'erreur ne se découvrit qu'à la fin. Le prince était arrêté : le Premier Consul ne voulut pas reculer.

pouvoir faire passer d'un seul voyage 300 chevaux.

« Les troupes prendront du pain pour quatre jours et se muniront de cartouches. Le général de la division y joindra un capitaine ou officier et un lieutenant de gendarmerie et trois ou quatre chevaux (30e des brigades de gendarmerie).

« Dès que le général Ordener aura passé le Rhin, il se dirigera droit à Etteinheim, marchera droit à la maison du duc d'Enghien et à celle de Dumouriez. Après cette expédition terminée, il fera son retour sur Strasbourg.

« En passant à Lunéville, le général Ordener donnera ordre que l'officier de carabiniers qui a commandé le dépôt d'Etteinheim se rende à Strasbourg en poste pour y attendre les ordres.

« Le général Ordener, arrivé à Strasbourg, fera partir bien secrètement deux agents, soit civils, soit militaires, et s'entendra avec eux pour qu'ils viennent à sa rencontre.

« Vous donnerez ordre pour que, le même jour et à la même heure, 200 hommes du 26e de dragons, sous les ordres du général Caulaincourt, — auquel vous donnerez des ordres en conséquence, — se rendent à Offenbourg, pour y cerner la ville et arrêter la baronne de Reusch, si elle n'a été prise à Strasbourg, et autres agents du gouvernement anglais dont le préfet et le citoyen Mihée, actuellement à Strasbourg, lui donneront les renseignements.

« D'Offenbourg, le général Caulaincourt dirigera des patrouilles sur Etteinheim, jusqu'à ce qu'il ait appris que le général Ordener a réussi. Ils se prêteront des secours mutuels.

« Dans le même temps, le général de la division fera passer 300 hommes de cavalerie à Kehl, avec quatre pièces d'artillerie légère, enverra un poste de cavalerie légère à Willstad, point intermédiaire entre les deux routes.

« Les deux généraux auront soin que la plus grande discipline règne, que les troupes n'exigent rien des habitants. Vous leur ferez donner à cet effet 12 000 francs.

« S'il arrivait qu'ils ne puissent pas remplir leur mission, et qu'ils eussent l'espoir, en séjournant trois ou quatre jours et en faisant des patrouilles, de réussir, ils sont autorisés à le faire.

« Ils feront connaître aux baillis des deux villes que, s'ils continuent à donner asile aux ennemis de la France, ils s'attireront de grands malheurs.

« Vous ordonnerez que le commandant de Neuf-Brisach fasse passer 100 hommes sur la rive droite avec deux pièces de canon.

« Les postes de Kehl, ainsi que ceux de la rive droite, seront évacués dès l'instant que les deux détachements auront fait leur retour.

« Le général Caulaincourt aura avec lui un trentième de gendarmerie. Du reste, le général Caulaincourt, le général Ordener et le général de la division tiendront un conseil ; ils feront les changements qu'ils croiront convenables aux présentes dispositions.

« S'il arrivait qu'il n'y eût plus à Etteinheim ni Dumouriez ni le duc d'Enghien, on rendrait compte par un courrier extraordinaire de l'état des choses.

« Vous ordonnerez de faire arrêter le maître de poste de Kehl et autres individus qui pourraient donner des renseignements sur cela.

« BONAPARTE. »

Lettre du général Ordener au Premier Consul.

« Strasbourg, le 24 ventôse an XII (15 mars 1804).

« J'ai l'honneur de vous adresser, mon général, le procès-verbal et les papiers qui ont été saisis chez le duc d'Enghien.

« A mesure que ceux [illegible] res individus seront

vérifiés, le général Caulaincourt vous les fera passer. Quoique ma mission soit remplie j'attendrai vos ordres pour mon retour à Paris.

« Je vous salue très respectueusement.

« ORDENER. »

Le baron de Grünstein a écrit un récit détaillé de l'arrestation du duc d'Enghien. Il fut soumis au Roi Louis XVIII. Il était également dans les papiers du fils Mounier. Je le place sous les yeux du lecteur, qui y trouvera peut-être quelque intérêt.

« Détails les plus vrais sur l'arrestation de Mgr le duc d'Enghien :

« Peu de jours avant l'arrestation de Mgr le duc d'Enghien, le bruit s'était répandu à Etteinheim qu'il était arrivé à Offenbourg plusieurs gendarmes français déguisés, et qui prenaient différentes informations sur MM. les émigrés. Monseigneur dit au baron de Grünstein de s'y rendre, pour s'informer et savoir la vérité du fait. Aussitôt, le baron monte à cheval et part pour Offenbourg. Il met pied à terre à la poste-aux-chevaux. En entrant à l'écurie, il crut reconnaître un cheval noir sellé pour un cheval de cavalerie française. Après avoir fait plusieurs questions au garçon d'écurie, il apprit de lui que ce cheval appartenait à un officier de la gendarmerie de Strasbourg qui, déguisé, logeait à la poste depuis quelques jours; qu'il avait avec lui six gendarmes, aussi déguisés; que ces derniers étaient retournés à Strasbourg, et que ce même officier allait les suivre de près. Le baron revint le même jour à Etteinheim, et rendit un compte exact à Mgr le duc d'Enghien de tout ce qu'il avait vu et appris. Le surlendemain, on dit à Monseigneur qu'un individu arrivé à Etteinheim, et qui logeait à l'auberge du *Soleil*, était un gendarme déguisé. L'on mit à sa poursuite quelques personnes affidées

s'en aperçut et se décida à quitter la ville, mais qu'après avoir bien reconnu la maison qu'habitait Monseigneur. A l'instant de son départ, Monseigneur en fut averti et fut trouver le baron, qui logeait près de la porte de la ville où le gendarme devait passer, et lui dit : « Mettons-nous à la fenêtre, et reconnaissons « bien l'homme qui va passer et que l'on croit être un « gendarme. »

« Effectivement, aussitôt nous vîmes passer cet homme à cheval, faisant semblant de ne pas apercevoir Monseigneur, qui dit au baron de Grünstein de le faire suivre par M. Schmith, officier du corps de Mgr le prince de Condé, qui, tout dévoué à Mgr le duc d'Enghien, au licenciement de l'armée, lui avait demandé la permission de ne pas le quitter.

« Monseigneur donna l'ordre lui-même à ce même officier de suivre de près ce gendarme et de s'assurer de la direction qu'il prenait. Aussitôt, M. Schmith monte à cheval, suit le gendarme, s'arrête, moitié chemin d'Etteinheim à Strasbourg, dans la même auberge où le gendarme s'était arrêté.

« M. Schmith le reconnaît, ne quitte l'auberge qu'après son départ, le suit même encore quelque temps. M. Schmith revint à Etteinheim, où il rendit un compte bien exact à Monseigneur de ce qu'il avait vu, et lui dit qu'il avait reconnu que cet homme était un gendarme français et qu'il s'était dirigé sur Strasbourg. Les faits ci-dessus énoncés se passèrent le 14 mars. Mgr le duc d'Enghien, sachant le gendarme rentré à Strasbourg, crut qu'il avait vingt-quatre heures par devant lui; que peut-être il n'était venu que pour savoir ce qui se passait à Etteinheim. Cependant Monseigneur devait quitter le lendemain la ville d'Etteinheim. Les personnes attachées à Monseigneur et qui l'environnaient n'étaient pas sans inquiétudes, et l'on cherchait, autant que possible, de ne pas s'éloigner du prince.

« Le 14 mars, Monseigneur se retira chez lui. Il était onze heures du soir. Le baron et M. Schmith accompagnèrent Monseigneur chez lui, où il fut décidé que tous les deux passeraient la nuit chez Monseigneur et que le lendemain l'on s'éloignerait pour quelques jours d'Etteinheim. Monseigneur, rentré dans sa chambre, se déshabille, se couche; le baron et M. Schmith se déshabillent, se couchent sur des matelas que l'on avait jetés dans une chambre tout près de celle de Monseigneur. Les valets de chambre et valets de pied se couchent.

« Vers une heure du matin, l'on entend du bruit dans la cour, à la porte cochère, que l'on cherchait à forcer.

« Le bruit réveille le baron et M. Schmith, qui mettent la tête à la fenêtre et voient des bandoulières blanches, entendent le cliquetis des armes. Ils s'habillent à la hâte et courent à la chambre de Monseigneur pour le réveiller et lui dire ce qui se passe. Monseigneur aussitôt demande à s'habiller: l'on réveille tout le monde. L'on avait reconnu dans la maison qu'occupait Monseigneur une issue où l'on aurait pu passer : il s'y présente; mais cette même issue se trouve fermée, et, de la cour, gardée par un soldat. Aussitôt, Monseigneur revient demander son fusil, que lui donne Joseph Kanou. Monseigneur se met à la fenêtre, et crie : « Qui va là? » Tous les individus qui étaient dans la maison se mettent aux fenêtres. L'on crie *Au feu! A l'assassin! Au secours!* mais dans un instant la porte de la maison est forcée.

A l'escalier, accouraient des soldats, le fusil à la main. Dans un instant, la chambre de Monseigneur fut pleine de soldats.

« Alors un gendarme, le pistolet à la main, que Monseigneur a tout de suite reconnu pour celui qui avait été à Etteinheim, et que M. Schmith avait suivi, dit comme un furieux :

« — Qui de vous est M. le Duc ? »

« A l'instant même, Monseigneur lui dit avec autant de fermeté que de sang-froid :

« — Si c'est lui que vous cherchez, vous devez le « connaître et avoir son signalement : cherchez-le ».

« Alors ce même gendarme dit :

« — Par ordre dn Gouvernement français, ces mes- « sieurs sont arrêtés. Marchons ! »

« Pendant que tout cela se passait, on s'empara des papiers et portefeuilles de Monseigneur.

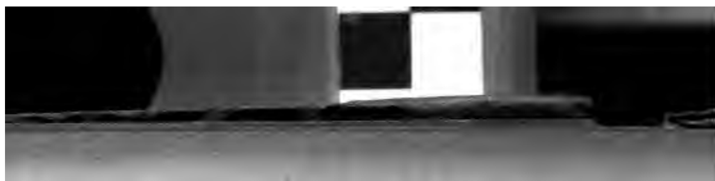
« M. le chevalier Jacques, secrétaire de Monseigneur et ancien officier de Mgr le prince de Condé, au bruit qu'il entendit, accourut et donna l'ordre à un palefrenier de courir au clocher pour y sonner l'alarme ; mais le clocher se trouvait gardé par des soldats.

« M. le chevalier Jacques demanda à voir et à parler à Monseigneur : il fut de suite arrêté et réuni aux prisonniers.

« L'on conduisit toutes les personnes arrêtées à pied de la maison de Monseigneur à un moulin. Elles étaient entourées de soldats et de gendarmes. A l'arrivée des prisonniers, le moulin était déjà gardé par un nombre considérable de soldats ; un général y était.

« Monseigneur ainsi que tous les prisonniers furent renfermés dans le bas de ce moulin et de là transportés sur des chariots au bord du Rhin, où l'on s'embarqua sous une forte escorte pour Rhinau. L'on s'y arrêta peu de temps. De là, Monseigneur monta dans une voiture. Il avait près de lui le baron de Grünstein, le colonel de la gendarmerie, M. Charlot, un gendarme et, autant qu'il m'en souvienne, Joseph Kanou, son premier valet de pied.

« Arrivée à Strasbourg, la voiture s'arrêta chez M. Charlot, où Monseigneur mit pied à terre. Il monta dans une chambre au premier étage, où se trouvait Mme Charlot, qui offrit à Monseigneur de se rafraîchir. Il accepta un verre de vin et d'eau qui lui fut présenté



par Mme Charlot. De là, Monseigneur, suivi du baron de Grünstein, fut transporté à la citadelle de Strasbourg, à la maison du Gouvernement.

« Ce fut là que tous les prisonniers arrêtés à Etteinheim se réunirent et furent renfermés dans une grande salle gardée par une quantité de sentinelles; même deux étaient placées dans la salle.

« Le soir, on jeta des matelas à terre, et Monseigneur et tous les prisonniers se couchèrent tout habillés.

« Le lendemain, Monseigneur fut transporté dans une maison à la citadelle avec le baron, le chevalier Jacques et Schmith, Féroux, premier valet de chambre, Joseph Kanou, premier valet de pied. Le même jour, vers les deux heures de l'après-midi, un aide-major de la place de la citadelle demande le baron de Grünstein; il lui dit que l'ordre du Gouvernement était de le séparer de Monseigneur. Le baron lui en demande la raison. L'aide-major de la place lui dit que tel est l'ordre qu'il a reçu. Le baron rentre chez Monseigneur et lui dit ce dont il est question. Monseigneur demande l'officier de la place, et lui dit :

« — Pourquoi veut-on séparer le baron de moi? »

« L'officier-major répond qu'il ne pouvait rien changer aux ordres qu'il avait reçus. Alors Monseigneur lui demanda :

« — Où allez-vous le conduire?

« — Pas loin d'ici : il sera renfermé à la caserne, où « une chambre lui a été préparée. »

« Ceci se passa le 16 mars. Le baron prit congé de Monseigneur, qui daigna lui donner la main, en lui disant les choses les plus affectueuses, et prit congé de MM. Jacques et Schmith, et suivit l'officier de l'état-major de la place. Aussitôt, il fut entouré de quatre gendarmes et conduit au 3e étage, dans une des ailes de la caserne, où il fut enfermé dans une chambre, deux sentinelles devant sa porte, une dessous la fenêtre.

« Le baron resta ainsi renfermé jusqu'au lendem

sans voir qui que ce soit. Le surlendemain, arriva chez lui M. Charlot, colonel de la gendarmerie, accompagné de M.... Ce premier dit au baron qu'on allait vérifier ses papiers et sceller son portefeuille. Le baron demanda des nouvelles de Mgr le duc d'Enghien. M. Charlot lui apprit qu'il était parti pour Paris et lui dit de se tenir prêt à le suivre.

« La vérification des papiers faite, M. Charlot dit au baron qu'à minuit une voiture serait à sa porte. Il prit congé de lui. A minuit, une voiture se fait entendre ; l'on entre dans la chambre du baron. Quatre gendarmes le conduisirent à la voiture et le transportèrent à l'auberge du *Corbeau*, où on le fait entrer dans la diligence, où le baron trouve M. le curé de Strasbourg, M. de Melleville et Mlle D..., qui déjà étaient entourés de gendarmes. Quatre étaient dans la diligence ; deux se placèrent dans le cabriolet du conducteur.

« Arrivé à Paris, le baron de Grünstein fut conduit à la Police, où il passa la nuit. Le lendemain matin, on le conduisit dans une chambre où il subit un interrogatoire de deux heures. Il fut ensuite transporté à l'Abbaye, où il fut au secret le plus rigoureux.

« Le 25 août, le baron fut transporté au Temple. Il fut mis en liberté le 20 novembre 1804. Il quitta Paris le 10 décembre, à dix heures du matin, et il se réunit à Nancy à ses anciens camarades MM. Jacques et Schmith, et ils firent la route ensemble jusqu'à Strasbourg, où ils passèrent le Rhin et se séparèrent à Etteinheim.

« Le baron de Grünstein continua par Munich. A Mittau, où il eut le bonheur d'être présenté à S. M. Louis XVIII, il demanda au Roi la permission de passer au service de la Russie. Sa Majesté ayant daigné le lui permettre, le baron se rendit à Pétersbourg, où il fut agréé au service de S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

Baron de Grünstein. »

CHAPITRE XXVIII

Puissants ennemis. — Comptes de famille. — Intrigues passagères. — Lettre de Bigot-Préameneu. — Légion d'honneur. — Arrestation de Jeanne Reimbaut. — En bataillon carré. — Déroute de l'autorité militaire — Un faux complot. — Lettre du ministre de la Justice. — Lettre au conseiller d'État Réal. — Affaire Achille Biget. — Lutte des autorités civiles et militaires.

Je n'ai trouvé nulle part l'opinion de Mounier sur la mort du duc d'Enghien, et ce n'est pas sa correspondance officielle qui nous la donnera. Elle est surtout consacrée, à en devenir monotone, à la recherche et à l'arrestation des *brigands*, complices ou non de Georges Cadoudal ; ce qui n'empêche pas le malchanceux préfet d'Ille-et-Vilaine d'être dans de très petits souliers au milieu de cette année douzième de la République, à laquelle il a pourtant prêté serment de tout son cœur ! Il faut lire à ce propos sa lettre à Borel-Châtelet :

« Rennes, le 27 floréal an XII (17 mai 1804).

« Je ne t'écris que quelques mots, mon cher ami, pour me délivrer de la crainte que tu puisses douter de mon attachement. Je n'ai pu solliciter en ta faveur ni sous-préfecture ni place de conseiller, parce que les vacances sont survenues dans un moment très critique pour moi. Mon zèle pour la justice m'a procuré

quelques ennemis puissants, et l'on m'avait fait une intrigue à Paris pour me faire *appeler à d'autres fonctions.*

« Elle a été sur le point de réussir, elle est déjouée maintenant; mais tu sens bien que ce n'est pas dans un temps où j'étais incertain si je resterais en place, que je pouvais demander pour les autres.

« Le conseiller d'État Bigot-Préameneu, qui a présidé le collège électoral et qui jouit de la confiance du Premier Consul, a vu par lui-même le véritable état de mon département et la fausseté des calomnies dont on avait fait usage.

« Ainsi je suis absolument sans inquiétude sur l'issue que peuvent avoir les efforts de ceux dont j'ai contrarié les prétentions et les actes arbitraires. Mon crédit en sera cependant un peu diminué. Je n'aurai d'ici aucun moyen de t'être utile, non plus qu'à Saint-Victor, et il faut attendre que je sois dans le cas d'aller à Paris et de reprendre quelque influence auprès de ceux qui ont du pouvoir.

« J'avais écrit pour Saint-Victor avant l'orage qui a grondé sur moi, je n'ai pas eu de réponse, et je te prie, en l'assurant de ma bonne volonté, de lui rendre la lettre du président de Barral.

« Quant à Massas, ses droits sont tellement fondés et les promesses qu'on m'avait données étaient si positives, que je ne crains pas de tourmenter et de faire tourmenter le conseiller d'État du Châtel. Je m'en occupe presque tous les courriers.

« Je ne pense plus, mon cher ami, à faire une acquisition; il est plus simple que l'argent reste chez mon père. Si ma famille était plus riche, je représenterais qu'il serait un peu rigoureux de me faire payer actuellement, sur mes modiques économies, la nourriture et le logement que me fournissait mon père avant la Révolution, et que je n'étais pas même alors en état de payer, car tu sais combien je gagnais peu à cette époque.

« Au surplus, je m'en remets pour mes comptes à tous les arrangements que Henri et toi vous concerterez avec mon père, de qui d'ailleurs je suivrai aveuglément la volonté.

« Ma situation présente me permet de bien faibles épargnes. Mes dépenses inévitables approchent de ce que je reçois en traitement et en gratifications. L'obligation où je me suis trouvé pour ma santé de prendre une maison de campagne a beaucoup augmenté mes dépenses de cette année.

« Dis à mon père de ne pas s'occuper de l'intrigue passagère qui a été tournée contre moi et que je regarde comme terminée.

« Parmi les reproches qui m'étaient faits, les uns étaient d'une calomnie absurde, et les autres étaient fort honorables.

« Ma présentation au Sénat n'aura point d'autre résultat que d'être un témoignage honorable de l'estime du département, et je ne témoignerai à personne le désir de devenir sénateur, honneur auquel je ne prétends pas. »

Bigot de Préameneu, dont il parle dans cette lettre, lui écrivait le lendemain pour le réconforter :

« *Conseil d'État.*

« Paris, le 28 floréal an XII de la République.

« *Le Président de la section de Législation, au Préfet d'Ille-et-Vilaine.*

« C'est demain, citoyen préfet, que je présenterai mes co-députés à Bonaparte. Le courrier de ce jour vous portera le sénatus-consulte qui lui confère la dignité d'Empereur, et qui fut proclamé hier.

« Je suis convenu avec le ministre de l'Intérieur que l'adresse sera présentée au nom des députés du col

lège électoral, afin de pouvoir être adaptée aux circonstances, et tel est aussi le vœu des députés.

« J'ai aussi un grand plaisir à vous faire part des résultats du compte que j'ai rendu au Premier Consul.

« Il m'a paru que toute prévention contre votre administration est dissipée; il m'a demandé de vos nouvelles avec intérêt, et il m'a parlé comme ayant toute confiance dans vos lumières et dans votre dévouement. Les autres consuls et les ministres ne m'ont aussi parlé de vous qu'avec éloge. J'ai rendu à tous les témoignages que je devais à la vérité, aux sentiments distingués d'estime que vous m'avez inspirés et à l'attachement que je vous ai voué. Il n'est plus question de vous proposer d'autres fonctions, et même on me répète à cet égard que, si le projet en avait été formé, c'était à raison de votre santé et nullement par une disposition défavorable. Votre nomination par le collège électoral a été généralement applaudie.

« J'ai fait part au grand-juge de vos réflexions sur l'affaire des quatre détenus pour lesquels on avait demandé que j'intervinsse.

« Agréez l'assurance de mon sincère attachement.

« BIGOT-PRÉAMENEU.

« Je vous prie de me rappeler au souvenir de Mademoiselle votre fille et de Monsieur votre fils.

« Je vous renouvelle à tous mes remerciements de votre accueil obligeant.

« Je ne veux pas différer l'envoi de cette lettre, parce qu'elle vous intéresse personnellement. Je vous rends compte de mes démarches pour les affaires dont je me suis chargé. »

Mounier peut donc se tranquilliser un peu, mais il a un nouveau serment en perspective.

Le 9 prairial, lettre au sous-préfet de Saint-Malo pour avoir des renseignements sur un nommé Emme-

nis, marin de cette ville, soupçonné d'avoir été un des correspondants de Georges.

Le 11, lettre au conseiller d'État Réal, pour lui demander l'élargissement des cultivateurs qui avaient guidé ou logé dans son département les complices de la conspiration de Georges. Ce n'est pas adroit.

Lettre au ministre de l'Intérieur pour lui dire qu'il va convoquer, pour le 18 de ce mois, les fonctionnaires publics, afin qu'ils prêtent le serment. Nous y voilà! Cela fera deux, et le troisième se présente tout de suite :

Bureau des Dépêches. LÉGION D'HONNEUR

Paris, le 26 prairial an XII.

Le Grand-Chancelier de la Légion d'honneur, à M. Mounier, préfet du département d'Ille-et-Vilaine, membre de la Légion d'honneur.

L'Empereur, en Grand-Conseil, vient de vous nommer membre de la Légion d'honneur.

Je m'empresse et je me félicite vivement, Monsieur, de vous annoncer ce témoignage de la bienveillance de Sa Majesté Impériale et de la reconnaissance nationale.

R.-G.-E. DE LACÉPÈDE.

P.-S. — Je vous invite à prêter, devant le Président de la Cour ou du Tribunal les plus voisins, le serment prescrit par la loi, ou à m'envoyer, signé de vous, celui dont je joins ici la formule.

Le 17 fructidor, Mounier annonce au conseiller d'État Réal que, conformément aux ordres du ministre de la Police, les personnes étrangères au pays ne pourront séjourner sur les côtes sans être cautionnées; qu'il fait surveiller pour découvrir les émissaires des Anglais, et qu'il a promis pour cela des récompenses.

Le 27, lettre au même pour lui annoncer l'arrestation de la nommée Jeanne Reimbaut, de Saint-Sauveur

des-Landes, arrondissement de Fougères, prétendue possédée du diable et exorcisée par les prêtres, ce qui donnait lieu à des indécences scandaleuses.

Je cite cette lettre pour montrer où l'on en était encore en Bretagne au commencement du siècle.

Mounier fit enfermer Jeanne à l'hospice de Saint-Méen, où il payait pour elle 9 francs par jour, avec défense de la laisser parler à aucun prêtre. Cela suffit pour chasser l'esprit malin, et la bonne fille n'eut plus aucune attaque de possession.

Le mois de vendémiaire an XIII fut tout particulièrement difficile à Mounier. Toutes les autorités militaires du département d'Ille-et-Vilaine, auxquelles il était suspect comme ancien émigré, se mirent en bataillon carré contre lui. Elles ne l'aimaient guère, d'abord parce qu'il n'était que médiocrement aimable, — on lui avait reproché à l'Assemblée constituante des formes brusques et une certaine opiniâtreté dans la discussion ; — ensuite à cause du conflit qu'il avait eu avec le général Le Marois, conflit sur lequel je suis obligé de revenir en lui donnant quelques développements, afin que l'on puisse comprendre à quel point les porteurs d'épée détestaient le préfet de Rennes.

Le lecteur a vu la lettre écrite par celui-ci le 23 vendémiaire an XII au général, à propos de détenus arrêtés par Mounier et enlevés à sa juridiction pour être dirigés sur Paris. Il ne s'était pas tenu pour battu. Après avoir tonné contre le sous-préfet de Saint-Malo, qui, en différant d'exécuter son ordre réitéré de lui envoyer les prisonniers, avait donné le temps au général Le Marois de les faire enlever par la gendarmerie, il avait envoyé par un courrier l'ordre au sous-préfet de Fougères de les arrêter au passage, de requérir les gendarmes qui les conduisaient de les lui remettre, ceux de sa sous-préfecture de lui prêter main-forte pour les reconquérir, et de les faire conduire promptement à Rennes devant le préfet.



Cet ordre avait été appuyé d'une réquisition au capitaine de la gendarmerie.

Si les gendarmes de Saint-Malo avaient été aussi tenaces que Mounier, ils se seraient battus avec leurs camarades de Fougères, ce qui eût fourni à l'histoire de l'arme un bien curieux épisode, et, ceux-ci tirant de leur côté, tandis que ceux-là auraient tiré du leur, il serait resté très peu de chose des pauvres prisonniers. Mais les Malouins déclinèrent la lutte et abandonnèrent leur proie, entraînant la déroute de l'autorité militaire devant l'autorité civile.

Le plus mortifiant, c'est que le lieutenant de gendarmerie Durocher et le général Le Marois, en arrêtant *la femme Ledos et ses complices,* qui cherchaient à passer à Jersey, avaient claironné qu'ils avaient mis la main sur un grand complot, parce qu'ils avaient trouvé sur la femme une lettre contre la sûreté de l'État adressée au prince de Bouillon, et qu'à l'examen le préfet découvrit que tout cela avait été machiné par un certain Torillon, cabaretier, ancien officier de chouans, espion du sous-préfet de Saint-Malo, avec le concours du brigadier de gendarmerie Lagrange, rédacteur de la lettre.

Mounier, qui s'était empressé de faire mettre Lagrange en lieu sûr, — un gendarme en prison étant un plaisir des dieux qui peut bien tenter un préfet, — avait proposé au grand-juge de le renvoyer devant les tribunaux avec Torillon et la femme Ledos, et de se borner à mettre les complices en surveillance.

Ce fut cette dernière proposition qui finit par être adoptée pour tout le monde, la gendarmerie ayant fait feu des quatre pieds pour ravoir son brigadier fabricant de lettres, et réussi à inspirer des doutes à Paris sur sa culpabilité, malgré la déclaration formelle de quatre experts en écritures. A tel point que Mounier se crut dans l'obligation de se défendre, et qu'il fallut, pour le calmer, la lettre qui suit :

« Paris, le 10 nivôse an XII de la République française.

« *Le Grand-Juge, Ministre de la Justice, au citoyen Mounier, préfet du département d'Ille-et-Vilaine.*

« J'ignore, citoyen préfet, si vous vous êtes en effet trompé relativement à la lettre que vous avez cru avoir été écrite par le brigadier Lagrange ; mais, *en admettant même cette erreur comme prouvée*, ne croyez pas qu'elle pût influer en rien sur les sentiments d'estime que vous m'avez inspirés depuis longtemps. Je sais trop par ma propre expérience que, dans les détails d'une grande administration, quelques erreurs sont presque inévitables, quelque zèle que l'on ait et quelques précautions que l'on prenne.

« Rassurez-vous donc, citoyen préfet, et estimez-moi assez pour être bien convaincu que je suis incapable de changer d'opinion à l'égard d'un homme que j'estime depuis longues années, *parce qu'on lui attribue de s'être trompé au sujet de l'écriture d'une lettre.*

« Je vous salue et vous renouvelle l'expression de tous les sentiments que je vous ai voués.

« REGNIER. »

Il n'est pas difficile de s'apercevoir, en lisant cette prose, qu'au fond le Gouvernement savait à quoi s'en tenir, mais qu'il se souciait peu de voir étaler au grand jour, devant les tribunaux, une affaire où les gens d'épée n'avaient pas eu le beau rôle.

Ceux-ci en gardèrent l'acre souvenir, et, un an après, ils servaient à leur adversaire un plat de leur métier en arrêtant Achille Biget, l'espion de la préfecture de Rennes, impliqué par eux dans une conjuration du genre de celle de Torillon et de Lagrange.

Mounier, quoique ses réquisitions eussent été, cette fois, jetées au panier, n'en défendit pas moins de nouveau ses prérogatives plus ardemment que jamais, et remua ciel et terre pour que la toge ne succombât pas

devant les armes. Quoique ce duel ne manque pas d'un très vif intérêt, il serait trop long de le suivre dans toutes ses phases. Je me bornerai à reproduire une seule des nombreuses lettres du préfet d'Ille-et-Vilaine. Elle suffira pour mettre le lecteur au courant :

« Rennes, 9 vendémiaire an XIII.

« *A Monsieur le conseiller d'État Réal.*

« J'ai constamment fait tout ce qui était en mon pouvoir pour être en bonne intelligence avec l'autorité militaire; j'ai multiplié les bons procédés; j'ai fait tous les sacrifices que pouvait me permettre la dignité de mes fonctions; mais j'ai été forcé dans plusieurs circonstances de m'opposer aux empiètements sur l'autorité civile. Cette résistance était exigée par les devoirs de ma place, par les lois qui protègent la liberté personnelle; elle m'avait été recommandée par S. Exc. le ministre de la Police générale pendant son premier ministère. Ce qui a beaucoup accrû les difficultés de ce genre, c'est que les chefs actuels de la gendarmerie dans ce département ont cru devoir, par préférence, seconder les vues du général de la division plutôt que la police du préfet. J'ai toujours eu beaucoup à me louer du zèle et de l'activité de la gendarmerie en général, et j'en ai rendu constamment un témoignage favorable, mais je ne puis vous dissimuler que j'ai eu fréquemment à me plaindre des procédés des chefs de la gendarmerie sous le rapport de mes fonctions. Il m'a fallu plusieurs fois obtenir des décisions de S. Exc. le grand-juge, pendant qu'il était chargé de la police, pour empêcher la gendarmerie d'écrouer, à sa volonté, les citoyens dans la maison d'arrêt, de faire une police indépendante, de recourir à l'autorité militaire pour des individus qui n'appartenaient pas à l'armée, et je me suis vu dans la nécessité, pendant le cours de l'an XI, de défendre à tous les

concierges des prisons d'écrouer des individus amenés par la force militaire sans un ordre du Gouvernement ou des autorités civiles.

« Il serait trop long, Monsieur le conseiller d'État, de vous exposer tous les désagréments que m'a procurés cette lutte pénible. Je me bornerai à vous rappeler un fait qui vous est connu, celui où on enleva de l'hôtel de la préfecture des complices de Georges que je voulais et devais interroger, parce que je n'avais pas consenti à le faire en présence d'un officier de gendarmerie.

« Depuis quelque temps, les chefs de la gendarmerie se sont de plus en plus éloignés de moi. Il m'a fallu souvent solliciter les renseignements dont j'avais besoin; les calomnies ont été sans nombre : je les ai dédaignées.

« Etant chargé par mes fonctions de la haute police, je n'en puis instruire le Gouvernement qu'autant que je le suis moi-même. Je n'ai jamais rien négligé pour obtenir des renseignements par les sous-préfets, les maires, les adjoints, les commissaires de police et quelques agents secrets; mais il n'est pas douteux que c'est la gendarmerie qui a le plus de moyens de surveillance, et qu'ainsi c'est d'elle que je dois attendre le plus de renseignements.

« Excusez, monsieur le conseiller d'Etat, ce long exorde. Je passe au récit de ce qui vient d'arriver dans cette ville, par une suite du défaut de bonne intelligence.

« Il y a environ une semaine que M. Edon, capitaine de la gendarmerie, me parla en ces termes : *On me dit qu'il se trame quelque chose contre le Gouvernement.* Je lui demandai sur quoi ce bruit était fondé, si l'on nommait les personnes et si l'on indiquait des circonstances. Il me répondit que ce n'était qu'un ouï-dire sans aucun fait positif, et il parut n'y attacher aucune confiance. Le 6 de ce mois, il m'envoya un rapport par écrit dont j'ai eu l'honneur de vous adresser l'extrait. Il déclara que, d'après les attestations de toutes les autorités locales, *les habitants, de quelques*

qualités qu'ils soient et à quelques partis qu'ils aient tenu, sont infiniment tranquilles, et que leur conduite actuelle et leur manière de penser ne doit donner aucune inquiétude.

« Cependant, hier matin, 8 de ce mois, le concierge de la maison d'arrêt vint me déclarer que les gendarmes avaient amené le nommé Achille Biget; que ce particulier avait était écroué dans les registres militaires par le général Mignotte, chef de la 4e légion de gendarmerie, et par M. Mayeur, ci-devant commandant d'armes, en vertu des ordres du général de la division, comme prévenu de conspiration tendant à renverser le Gouvernement; il m'apprit de plus qu'Achille Biget était au secret, avec deux gendarmes pour garder la porte de sa chambre. Je dois avoir l'honneur de vous faire observer que, n'ayant point de prison militaire dans cette ville, la maison d'arrêt, quoique purement civile par son institution, reçoit les détenus soumis au conseil de guerre.

« Je fis appeler aussitôt le capitaine, à qui je reprochai de ne m'avoir pas instruit. Vous verrez quelles furent ses réponses et ses contradictions : elles sont consignées dans une lettre que je lui ai écrite.

« Après avoir quitté le capitaine Edon, j'écrivis à M. le général de la Borde pour lui représenter qu'il aurait dû me communiquer ce qu'il avait appris au sujet d'Achille Biget et m'inviter à ordonner son arrestation et à continuer les recherches, pour lui rappeler que, le pays n'étant pas en état de siège, la haute police m'appartenait, et qu'Achille Biget ne pouvait être soumis à son autorité qu'autant qu'il serait poursuivi comme embaucheur ou espion. Je le priai de me faire connaître les circonstances de son délit, de faire mettre le prévenu à ma disposition, et de m'adresser toutes les charges, pour que je pusse l'interroger.

« Par une seconde lettre, je priai le général de considérer qu'il ne pouvait être autorisé à poursuivre un conspirateur non militaire qu'autant que le Préfet,

chargé de la police administrative, serait indigne de la confiance du Gouvernement. Le général, dans sa réponse, a rendu témoignage à mon zèle, mais il a persisté à me faire un mystère de la conspiration d'Achille Biget et à s'opposer à ce que je l'interroge, en me déclarant *qu'il est des cas que le préfet ne peut apprécier.*

« J'écrivis également hier au chef de la 4e légion pour le requérir de me donner connaissance de tout ce qu'il pouvait savoir : il m'a répondu qu'il lui était impossible de me satisfaire, parce qu'il était tenu d'obéir aux ordres de M. le général de la Borde. J'ai adressé une réquisition semblable au capitaine de la gendarmerie : elles seront l'une et l'autre inutiles; mais j'ai voulu constater à quel point on méprisait les attributions des autorités civiles.

« J'ai su que, dans la nuit du 7 au 8, le capitaine de la gendarmerie a fait une perquisition dans l'appartement d'Achille Biget avec le magistrat de sûreté qui en avait été requis. Je crois que ce magistrat aurait dû, d'après les attributions de sa place, exiger que les faits lui fussent dénoncés d'une manière précise. Le lendemain 8, par réflexion, il se transporta chez le général de la Borde, en présence du procureur impérial près le tribunal de première instance. Il demanda qu'il lui fût permis d'interroger le détenu : le général s'y opposa, en disant qu'il avait reçu des ordres spéciaux. Ces faits sont attestés par une lettre du magistrat de sûreté et par son procès-verbal.

« D'après les détails qui m'ont été donnés par ce même magistrat, il paraît qu'on a trouvé chez Achille Biget des papiers relatifs à l'ancienne chouannerie, des listes des mécontents, royalistes ou républicains; s'il n'y avait rien de plus contre ce particulier, il serait facile d'en donner l'explication. Vous savez, monsieur le conseiller d'État, qu'Achille Biget est placé sous ma surveillance; il est connu par la police générale. Vous m'avez vous-même autorisé à lui faire un traitement

sur les dépenses secrètes. Il m'a donné plusieurs fois des avis utiles et m'a remis des listes des personnes qu'il fallait surveiller dans les différents partis. N'ayant aucune confiance dans sa moralité, j'avais chargé le sieur Bert, le plus intelligent des commissaires de police de Rennes, et qui est très attaché au Gouvernement, de le surveiller avec la plus grande exactitude. Je joins ici le rapport qu'il vient de m'adresser à ce sujet.

« Cependant, je suis bien loin de prétendre qu'Achille Biget n'ait pu se rendre coupable. Tout homme qui n'appartenait pas à l'ancienne classe de la noblesse, que son âge ou son ignorance n'avait pas rendu susceptible d'être séduit, a porté les armes contre les intérêts de la plupart des citoyens pour servir les prétentions des nobles et des prêtres, n'est à mes yeux qu'un être vil et dangereux; mais il ne s'agit pas ici de savoir s'il est innocent ou criminel: il est seulement question de décider si la police doit être faite par les généraux ou par les préfets. Je ne crois pas avoir besoin, monsieur le conseiller d'Etat, de vous représenter les inconvénients de la première alternative.

« Il m'a paru nécessaire, pour l'intérêt de tous les citoyens, de vous rendre compte de cette affaire dans le plus grand détail, et de plus pour faire connaître au Gouvernement des intrigues qui ont évidemment pour objet de lui persuader que je ne prends pas tous les moyens nécessaires pour être instruit de ce qui concerne la sûreté de l'Etat et pour prévenir les conspirations.

« Je vous prie de vouloir bien instruire le plus promptement possible Son Exc. le ministre de la Police générale des faits que je viens de vous exposer, car il serait bien à désirer qu'une décision précise du Gouvernement fît cesser cette lutte des autorités militaire et civile, dont les conséquences peuvent devenir si funestes.

« Agréez, etc.,

« MOUNIER. »

CHAPITRE XXIX

Gain de cause. — Mystification. — Comment on écrit l'histoire. — Chanvois de Louvigné. — Invitation de Napoléon. — Général Lahorie, Biget, Faure. — Mathis et Gagnot. — Lehalper et Michel Duroi. — Misérable intrigue. — Affaire avortée. — Détails de l'affaire. — Un rôle odieux. — Résultat de peu d'importance.

En même temps que Mounier adressait au conseiller d'État Réal la lettre qui termine le chapitre précédent, il écrivait au ministre de la Police, au maréchal ministre de la Guerre, au grand-juge ministre de la Justice, au ministre de l'Intérieur et au maréchal Moncey, inspecteur général de la gendarmerie.

Il finit par obtenir gain de cause, et, le 1er brumaire, il pouvait donner l'ordre au concierge de la Tour-le-Bat d'écrouer, au nom de lui, préfet, sur le registre civil, Achille Biget et le nommé Faure, écroués précédemment sur le registre militaire par ordre du général de la Borde, et procéder tout à son aise à l'instruction du *complot*.

Faure avait été arrêté le 10 vendémiaire.

Le tapage fait par la gendarmerie autour de ces deux *conspirateurs* avait mis le feu au département, où couraient les bruits les plus absurdes.

On disait que le fameux Tardière, ex-chouan, parcourait les campagnes et payait à boire aux paysans; que les anciens chefs de chouans se rassemblaient à la Feuillée près du pont Réan, etc.

Or, Faure, armurier, passant pour être un républicain zélé, au caractère ardent, Biget avait cherché à le séduire et à l'entraîner dans un complot imaginaire, pour dénoncer les républicains qui tomberaient dans le piège avec lui.

De son côté, Faure, qui ne brillait pas non plus par la délicatesse, ne connaissant pas ce qu'était réellement Biget, s'était bien promis de le faire prendre.

Ils furent prévenus par deux affiliés qu'ils avaient racolés. Ces deux braves les vendirent, moyennant finance, à l'autorité militaire, comme ayant formé un comité dont le but était de mettre à la disposition des Bourbons ou des Anglais, selon leur plus ou moins de générosité, son influence sur les patriotes exagérés.

Ces aventures, mystifications véritables, connues vaguement du panégyriste de Mounier, qui n'avait pas évidemment les documents originaux sous les yeux, l'ont amené à broder d'étrange sorte et à en tirer un récit plus que fantaisiste :

« Mounier fut un instrument bien utile pour travailler à la pacification de son département.

« Après avoir déjoué un complot démagogique dans l'armée et obtenu le pardon de ceux qui en étaient les auteurs, il eut l'occasion de déployer une fermeté d'autant plus remarquable qu'elle était rare à cette époque chez ceux-là mêmes qui se disaient naguère les plus zélés partisans de la Révolution et les plus hardis défenseurs de la liberté.

« On avait dénoncé au Premier Consul plusieurs Bretons dont les noms paraissaient suspects. Aussitôt il avait dépêché un de ses aides de camp, avec ordre de les arrêter et de les faire transporter à Paris pour les livrer à un de ces tribunaux improvisés dont la mission n'était pas de juger, mais de condamner. Mounier avait l'âme trop honnête pour approuver de pareilles mesures. La conscience du magistrat s'était révoltée. Il n'hésita pas à user de son autorité pour

faire remettre les prétendus auteurs de la conspiration à la disposition de leurs juges naturels, qui prononcèrent leur acquittement. Cet acte de résistance à l'arbitraire dut étonner, sinon irriter, le Premier Consul; mais le nom de Mounier avait trop de prestige, son influence était trop précieuse : la disgrâce à laquelle on pouvait s'attendre n'arriva pas. »

Voilà comment on écrit l'histoire!

Les spéculateurs au complot ne manquaient pas à cette époque dans le département d'Ille-et-Vilaine.

L'affaire Biget-Faure n'était pas même entièrement éclaircie, que Mounier en découvrait une autre, mais beaucoup moins compliquée.

Un nommé Chanvois, de Louvigné, avait offert ses services au sous-préfet de Fougères, auquel il avait annoncé que, s'il possédait somme suffisante, il avait des moyens de faire des découvertes.

Le sous-préfet flaire quelque belle petite conspiration sous roche qui lui fera obtenir de l'avancement, et remet 200 francs à Chanvois.

L'homme, en sortant de la sous-préfecture, s'en va trouver un brigadier de gendarmerie, et lui confie que, si l'on veut seulement l'indemniser de ses dépenses, il se charge de suivre les traces de conspirateurs qu'il a vus passer et dont plusieurs lui sont particulièrement connus. Le brigadier conduit dare dare Chanvois au lieutenant Lafond, qui le mène vivement chez le général Mignotte. Que raconte Chanvois? On ne l'a jamais su; mais l'officier général, sans s'occuper de l'autorité civile, emmène le dénonciateur à Paris..., et les 200 francs du sous-préfet de Fougères sont du voyage.

La position de Mounier, en lutte continuelle avec les généraux et les gendarmes, devenait de jour en jour plus intolérable. Il reçut heureusement une lettre lui apprenant qu'au moins une trêve allait être accordée à ses ennuis :

« Monsieur Mounier, préfet du département d'Ille-et-Vilaine, la divine Providence et les constitutions de l'Empire ayant placé la dignité impériale héréditaire dans notre famille, nous avons désigné le 11[e] jour du mois de frimaire prochain pour la cérémonie de notre sacre et de notre couronnement.

« Nous aurions voulu pouvoir, dans cette auguste circonstance, rassembler sur un seul point l'universalité des citoyens qui composent la nation française; toutefois, et dans l'impossibilité de réaliser une chose qui aurait eu tant de prix pour notre cœur, désirant que ces solennités reçoivent leur principal éclat de la réunion d'un grand nombre de citoyens distingués par leur dévouement à l'État et à notre personne, nous vous faisons cette lettre pour que vous ayez à vous trouver à Paris avant le 3 du mois de frimaire prochain, et à y faire connaître votre arrivée à notre grand-maître des cérémonies.

« Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Écrit à Saint-Cloud, le 11 brumaire an XIII.

« NAPOLÉON.

« *Le Secrétaire d'État*,

« H. B. MARET. »

Le préfet d'Ille-et-Vilaine espéra un moment témoigner toute sa reconnaissance de cette invitation en arrêtant le général Lahorie : il échoua. On sait que le général fut arrêté à Paris, aux Feuillantines, dans la maison du père de Victor Hugo, où il avait trouvé un refuge.

Mounier s'en consola en dénouant le nœud gordien confectionné par Biget et Faure. Les lettres dans lesquelles il expose comment il a pratiqué cette opération sont doublement curieuses, d'abord en montrant de quelle manière on échafaudait une conspiration au début du premier empire, et ensuite parce que les

minutes de ces lettres ont été rédigées de la main de leur signataire. J'en citerai deux :

PREMIÈRE LETTRE

Au conseiller d'État Réal.

« Rennes, le 11 brumaire an XIII.

« J'ai attendu jusqu'à présent les pièces relatives à l'affaire des nommés Biget et Faure; mais, comme elles ne me sont pas encore parvenues, je pense que je dois avoir l'honneur de vous rendre compte de ce qui s'est passé depuis ma dernière lettre sur ce sujet.

Le 1er de ce mois, j'ai écrit au général Mignotte, chef de la 4e légion de gendarmerie, pour l'inviter à m'instruire de tous les faits parvenus à sa connaissance, en lui représentant que les ordres du général de la Borde ne pouvaient plus y mettre obstacle, puisque, d'après une décision de Son Excellence le ministre de la Guerre, il m'avait remis les deux accusés. Le général me répondit qu'il avait été chargé d'interroger Biget et Faure, qu'on avait entendu trois témoins, savoir : le gendarme Mathis, Lehalper, un officier réformé, maître d'armes, et *un quatrième témoin dont il ne se rappelait plus le nom.* Je vous prie de remarquer cette dernière circonstance. Il ne me dit rien, au surplus, de ce qu'il avait appris dans les interrogatoires, les témoignages, ou par les autres moyens : ainsi je puis vous dire qu'il n'a voulu me donner aucun renseignement.

« Le 2 brumaire et les jours suivants, j'ai reçu les déclarations du gendarme Mathis, de Lehalper et du nommé Gagnot, officier réformé, et j'ai interrogé Biget et Faure.

« Il ne m'a pas été difficile de découvrir par les déclarations et les réponses que le quatrième témoin dont le général Mignotte disait ne pas se rappeller le nom était Michel Duroi, ancien prêtre marié. Je l'ai

fait appeler, et je l'ai exhorté à me faire part de tout ce qui s'était passé entre lui, Biget, Faure et Lehalper. Il a refusé constamment de m'en instruire. Je lui ai dit qu'il n'était pas un témoin ordinaire, qu'il avait été acteur dans toute l'intrigue, qu'il avait parlé dans un sens favorable au but de Biget, qu'il devait m'instruire de ses motifs, ou que je serais en droit de le traiter comme complice. Mes efforts ont été inutiles. J'ai voulu lui laisser le temps de réfléchir, et je lui ai recommandé de consulter ses amis. Je n'ai pas eu à m'applaudir de cette indulgence, car, depuis ce moment, il a fui de son domicile, et je n'ai pu parvenir encore à découvrir sa retraite.

« Il serait juste que Lehalper et Michel Duroi partageassent la détention de Biget et de Faure, puisque tous ont pris également part à la même intrigue. Je n'ai point encore fait arrêter Lehalper, pour ne pas donner à Michel Duroi de nouveaux motifs de se dérober à mes recherches. En attendant que je puisse le découvrir et que je reçoive les pièces adressées à Son Excellence le ministre de la Police par le général de la Borde, voici mon opinion sur cette affaire :

« Je suis tenté de croire qu'Achille Biget a voulu se procurer les moyens de se faire récompenser par la police. J'ai l'honneur de vous envoyer des copies des interrogatoires et des déclarations. Vous remarquerez, dans les réponses de Biget, qu'il dit m'avoir parlé d'un projet de voyage à Londres et qu'il m'a fait demander un entretien par un de mes domestiques. Ces faits sont vrais, et je présume d'autant plus qu'il avait pour but d'escroquer de l'argent à la police générale, qu'il a, plusieurs fois en ma présence, qualifié d'absurdité et de chimère, le projet de rétablir le Prétendant, et qu'il me paraît avoir trop d'esprit pour ne pas en avoir la conviction. Comme il était brouillé avec les chouans, et qu'il est très suspect au reste du parti, il ne pouvait concevoir l'espé-

rance d'avoir quelque succès dans son voyage de Londres qu'en présentant des moyens apparents d'être utile à la Maison de Bourbon; mais, quelles qu'aient été ses intentions réelles, il n'en est pas moins très coupable d'avoir fait ses efforts pour corrompre des républicains exaltés, pour accroître leur exagération et leur haine contre le Gouvernement, et pour les réunir contre l'autorité de l'Empereur. Aussi la fermeté qu'il m'a montrée dans ses réponses l'a-t-elle entièrement abandonné à ma dernière question. Ses yeux se sont remplis de larmes, et il s'est exprimé avec un air de trouble et d'agitation. Il a prétendu qu'il n'avait voulu qu'un comité peu nombreux; mais il avait dit auparavant que ce comité devait diriger le plus grand nombre de républicains possible.

« Quant à Faure, il est malheureusement trop prouvé que cet ouvrier, père de famille, d'un esprit très borné et d'un patriotisme très absurde, est complètement tombé dans le piège que lui préparait l'ancien chouan. Ses réponses renferment des contradictions. Tantôt il parle comme ayant voulu tromper le royaliste, tantôt comme ayant craint d'en être trompé. Il se vante d'avoir dissimulé ses opinions, et en même temps de lui avoir dit qu'il ne voulait pas favoriser les Russes et les Anglais. Les dépositions de Mathis et de Gagnot, la fermeté de ses premières réponses chez le général, tout confirme qu'il s'était laissé séduire.

« Lehalper soutient qu'il était d'abord avec Faure pour connaître les projets de Biget; mais ils étaient suffisamment développés dès la première conférence. Que voulait-il savoir de plus? Pourquoi s'occuper de la formation du comité qu'il demandait? pourquoi n'avoir pas dénoncé Biget à une des autorités dès qu'il a manifesté ses desseins? Si Faure est coupable, Lehalper l'est donc autant que lui. Cependant le général n'a point fait arrêter Lehalper, il a donc cru que son rôle était simulé. C'est que Lehalper était réellement moins

d'accord avec Faure qu'il ne l'était avec Michel Duroi, que lui-même avait amené dans cette intrigue.

« Michel Duroi me paraît avoir eu la conduite la plus odieuse. Il encourageait de toutes ses forces les projets de Biget et de Faure; il s'était même emparé de la principale influence dans toute la conduite de cette intrigue. De la même manière que l'ancien chouan vantait ses moyens de crédit et les appuyait sur des mensonges, il exaltait lui-même les ressources qu'il prétendait avoir parmi les républicains. Il nommait, sans hésiter, comme ennemis du Gouvernement, des honnêtes gens qui lui sont très attachés, tels que le chef de bataillon d'artillerie Lehaut et les officiers du train Babouin et Aynès. Il invitait Faure à profiter de ses liaisons avec d'autres militaires pour les corrompre, et ce malheureux était ainsi livré tout à la fois aux embûches de l'ancien chouan et du prétendu patriote.

« Je ne puis expliquer que d'une seule manière la liberté dont on a laissé jouir Michel Duroi. Il connaissait l'ancien commandant d'armes Mayeux, et, par ce moyen, il lui a été facile d'instruire le général de la Borde et le général Mignotte de tout ce qui se passait dans les conférences avec Biget et Faure. On aura voulu laisser le complot faire de plus grands progrès, sauf à saisir ensuite les coupables; mais on a été forcé d'agir plus promptement qu'on ne l'aurait désiré, par une circonstance que Faure a rappelée dans ses réponses : c'est qu'ayant été alarmé par une réflexion du gendarme Mathis sur ce que pouvait avoir appris le général, il fit part de ses inquiétudes à ses collègues. Dès ce moment on craignit que l'intrigue ne fût abandonnée, et on arrêta Faure et Biget. Mathis avait pu entendre quelques mots vagues de la découverte d'un complot et les répéter à Faure, et j'ai su, en effet, que Mathis avait subi des reproches pour avoir trop parlé.

« Chacun a sa manière de voir; mais, si cette affaire m'eût été portée dès les premiers instants, j'aurais

fait arrêter Biget, coupable, dans tous les cas, pour avoir excité la haine contre le Gouvernement; je n'aurais donné aucune publicité à cette misérable intrigue : je me serais borné à vous demander des instructions sur ce que j'avais à faire, et, peut-être, si vous m'aviez laissé le maître du sort de Faure, aurais-je jugé suffisant d'avertir et de menacer ce père de famille, qui avait été séduit, d'autant plus qu'il ne s'agissait point ici d'un péril imminent, mais d'un complot pour l'avenir, et que j'aurai toujours pitié d'un ouvrier ignorant qui a fait dans les anciens clubs des Jacobins des rêves de fortune, et à qui l'on vient offrir de nouvelles espérances.

« Un homme un peu adroit pourrait facilement former une conspiration du même genre en quelques jours, s'il tentait de corrompre la classe des ouvriers de cette ville ou de toute autre ville de France d'une population un peu considérable.

« Les plus criminels sont à mes yeux ceux qui sont assez vils pour séduire des ignorants, dans l'intention de faire fortune à leurs dépens.

« J'ai inséré dans les réponses des prévenus tout ce qu'ils ont voulu me dire, soit en me répétant les propos de Biget à mon égard, ou ceux de Michel Duroi à l'égard du général de la Borde, parce qu'il me paraît régulier de ne rien omettre de ce que disent les accusés, bien persuadé d'ailleurs que des propos tenus par des intrigants pour faire réussir leurs complots ne peuvent nuire à ceux qu'il leur plaît de désigner. »

DEUXIÈME LETTRE

A Monsieur le Conseiller d'État Réal.

« Rennes, le 23 brumaire an XIII.

« J'ai maintenant terminé toutes les recherches dont l'affaire de Biget et de Faure me paraît susceptible.

« Le 12 de ce mois, j'ai reçu une nouvelle décla-

ration du gendarme Mathis, qui confirme ce qu'avait dit Faure dans ses réponses précédentes sur les circonstances qui ont déterminé à mettre un terme aux intrigues d'Achille Biget. Ce que j'avais eu l'honneur de vous dire dans ma lettre du 11 brumaire est actuellement très prouvé, que Mathis, sans être instruit du complot, avait donné lieu à Faure de présumer que tout était découvert; que celui-ci fit part à Biget, Lehalper et Michel Duroi de ses inquiétudes; que Biget les partagea, et que M. le général de la Borde, en étant averti par Michel Duroi, résolut de faire arrêter Biget et Faure. Mathis, qui avait parlé sans intention, fut blâmé par son chef d'avoir fait *avorter toute l'affaire*.

« Le même jour, j'ai interrogé Lehalper. Il a reconnu que, sur la demande de Biget de lui faire connaître des personnes influentes, il avait amené Michel Duroi, tandis que, dans sa première déclaration, il prétendait avoir agi dans cette circonstance par l'impulsion de Faure. Il a fait l'aveu d'avoir entendu Michel Duroi nommer à Biget plusieurs officiers de sa connaissance, lorsque Biget l'invitait à procurer des personnes utiles. Il a été fort embarrassé de répondre lorsque je lui ai représenté que, le plan de Biget étant une fois connu, il n'y avait rien de plus à découvrir, et qu'il fallait se hâter de le dénoncer afin de l'empêcher de séduire des patriotes exaltés. Il a été obligé de calomnier toutes les autorités de la ville de Rennes pour s'excuser de ne les avoir pas averties.

« Le 17, j'ai interrogé Faure, qui a fait à peu près l'aveu des propos que lui impute Michel Duroi dans ses rapports à M. Mayeux, ex-commandant d'armes.

« Le même jour, 17, j'ai interrogé Biget. Il a reconnu plusieurs des propos dont Michel Duroi a parlé dans les rapports; il en a nié plusieurs. Ce qu'il a dit de l'emploi qu'il se proposait de faire d'une paire de pistolets empruntés de Faure peut être véritable, parce que j'avais été sur le point de l'envoyer à Saint-

Malo et Vitré pour reconnaître au passage des complices de Georges, et que je n'eus pas ensuite assez de confiance en lui pour lui confier cette commission.

« L'explication très exacte que m'a donnée Biget de la note cotée numéro 5 donne une idée des moyens qu'il employait pour corrompre. Elle était évidemment destinée pour l'ex-général Humbert, comme il l'affirme lui-même. Soit qu'il ait employé de tels moyens pour parvenir à faire et livrer des coupables à la police, soit pour se faire payer par les Anglais ou le ci-devant comte d'Artois, on ne saurait nier qu'un ennemi irréconciliable du Gouvernement actuel n'aurait rien pu dire de plus fort et de plus dangereux. Ses réponses au sujet des pièces numéros 25 et 58 me paraissent conformes à la vérité, si ce n'est qu'il n'est pas prouvé que Michel Duroi, Faure et Lehalper lui aient parlé de 1 500 républicains et de la gendarmerie.

« Je n'ai point représenté à Biget les autres pièces saisies dans sa chambre, parce qu'elles m'ont paru étrangères à l'accusation. Ce sont des extraits de lectures, des lettres de famille, des lettres reçues pendant la guerre des chouans, des billets de moi pour le faire venir à la préfecture, une minute de lettre au grand-juge pour demander la permission de retourner dans sa famille, son billet pour me consulter sur un projet de lettre et ma réponse, plusieurs minutes de lettres qui m'étaient adressées, la première écrite après qu'on lui a refusé la permission d'aller à Paris, où il avait offert de se rendre pour reconnaître les complices de Georges : il se plaignait de ce refus, et me demandait un dernier mot pour savoir s'il serait du moins employé par la police ; la seconde lettre pour solliciter en faveur d'une dame Pichet ; la troisième pour obtenir un emploi dans les droits réunis ; la quatrième pour demander de retourner dans sa famille, parce que je ne recevais pas de réponse à son sujet ; enfin une note ou mémoire dans lequel, conti-



nuant de m'offrir ses services, il me donnait son opinion sur les moyens d'assurer de plus en plus la tranquillité du département,

« Le 18 et le 19, j'ai interrogé Michel Duroi, qui s'est présenté pour obéir, m'a-t-il dit, à Son Excellence le ministre de la Police générale, dont on lui avait fait connaître les intentions. Il a déclaré dans ses réponses qu'il avait été amené dans les conférences par Lehalper; que l'ex-commandant d'armes l'exhorta à continuer de suivre cette intrigue pour servir le Gouvernement; qu'il rendit compte successivement à ce même officier des diverses conférences, ainsi qu'à M. le général de la Borde, soit directement, soit indirectement par M. Mayeux; que Lehalper n'était pas instruit de ces rapports, mais qu'il avait l'intention de dénoncer lui-même dans la suite pour obtenir un emploi ou une gratification. Il a avoué que tout le plan de Biget fut développé dès la troisième conférence. Il a dit qu'il n'a pas réfléchi qu'en entretenant l'intrigue de Biget, après en avoir connu toutes les circonstances, il lui facilitait les moyens de séduire des républicains en faveur de la maison de Bourbon et de les disposer à la révolte contre le Gouvernement. Il a nié d'avoir nommé des personnes de sa connaissance sur lesquelles on pouvait compter, et s'est contredit à cet égard, puisqu'il a ensuite avoué qu'on ne pouvait plus compter sur M. Jolivet, ce qui suppose qu'il avait d'abord prétendu qu'on pouvait compter sur cet adjoint. Il a également nié d'avoir exhorté Faure à prendre les moyen de gagner l'esprit de la garnison.

« Le résumé de cette affaire est facile à présenter. D'après l'examen des pièces que vous m'avez adressées, je ne suis plus si disposé à croire que Biget n'ait eu d'autre intention que de se faire payer par la police; ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, il m'avait proposé d'aller à Londres, et, pendant que j'étais malade, il m'avait fait demander une entrevue,

mais il n'est nullement probable qu'il m'eût révélé ses indignes moyens, puisque je lui avais mille fois déclaré qu'un agent de police qui s'occupe de corrompre devait être puni comme provocateur du crime. Il voulait peut-être se servir de ses rapports avec la police pour pouvoir s'occuper impunément de l'intrigue qu'il avait commencée. Ce qu'il y a de certain, c'est que tout indique dans les pièces qu'on a trouvées chez lui la haine contre le Gouvernement. Il est vrai que cette haine ne s'opposait pas à ce qu'il corrompît des républicains pour les livrer à la police, et qu'il aurait pu même, par intérêt, trahir le ci-devant comte d'Artois; mais les explications qu'il a données sur ce sujet ne sont pas très vraisemblables, car il ne devait pas supposer qu'en présentant à la police une liste de républicains séduits, on lui eût permis d'aller à Londres les mettre en relation avec le Gouvernement anglais ou le parti du Prétendant.

« Quoi qu'il en soit, Biget est très coupable d'avoir voulu provoquer la haine contre le Gouvernement actuel et proposé de le détruire. C'est maintenant à Son Excellence le ministre de la Police générale à disposer de son sort. Si l'on croit, à raison de ses précédents rapports avec la police, ne pas devoir le faire juger, il doit du moins être mis dans l'impossibilité de nuire.

« Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit précédemment de Faure. Les derniers renseignements prouvent de plus en plus qu'il s'est laissé séduire. Biget a reconnu, dans ses premières réponses, qu'il avait eu beaucoup de peine à faire entrer cet ouvrier dans ses vues : c'est un motif de plus pour le traiter avec indulgence. Les effets de la séduction se sont heureusement bornés à des propos. Ce qu'on pourrait lui reprocher de plus grave, c'est d'avoir recommandé à Gagnot, officier réformé, de dire aux soldats de la garnison que les patriotes de 1789 allaient se lever en masse

contre le Gouvernement; mais ce fait n'est pas suffisamment prouvé. Il est constaté seulement qu'il s'est vanté, dans les conférences, de pouvoir employer ce Gagnot. Ce dernier est le seul qui dise que Faure lui a recommandé d'avertir les soldats, mais il n'est digne d'aucune confiance et j'ai été obligé de le chasser de la maison de répression dont il était concierge, parce qu'il s'y conduisait sans honneur et sans probité. Mais, en supposant même qu'on regardât comme incontestable le propos attribué à Faure, dans son entretien avec Gagnot, il ne serait que le résultat de la séduction dont Biget s'est rendu coupable envers un ouvrier, père de famille, d'un esprit très borné. Je proposerais donc que Faure fût mis en liberté, après qu'on lui aurait fait sentir la gravité de ses torts, et combien il devrait être reconnaissant envers le Gouvernement pour la clémence dont il userait envers lui. On le surveillerait à l'avenir avec la plus grande exactitude.

« Lehalper ne peut être puni. Il s'est borné à assister aux conférences : il voulait, suivant Michel Duroi, en retirer un avantage personnel. C'est un homme vil, et les lois n'empêchent pas de l'être.

« Le rôle « qu'a joué » Michel Duroi est très odieux. Il mériterait d'être approuvé sans doute si, en cédant aux exhortations de l'ex-commandant d'armes, il se fût borné à prendre part aux conférences jusqu'à ce qu'il eût bien connu tous les plans de Biget. Il était forcé de paraître partager ses intentions pour en être mieux instruit; mais dès qu'il sut qu'il s'agissait uniquement de former un comité de républicains pour le mettre en relation avec le ci-devant comte d'Artois, il devait craindre que Biget, qui avait déjà séduit Faure, ne parvînt à corrompre d'autres hommes de ce genre. Il ne devait pas contribuer à pervertir Faure de plus en plus; en faisant arrêter Biget, tout était terminé, sans danger quelconque pour la sûreté pu-

blique. Je considère comme prouvé que Michel Duroi a nommé des personnes sur lesquelles il prétendait compter. Biget et Faure se sont accordés sur ce point dans leur première réponse; et cependant ils n'avaient eu aucune communication, puisque j'avais continué de tenir Biget au secret, et les réponses de Lehalper confirment ce que Faure et Biget ont dit à cet égard. Biget et Faure se sont également accordés sur la recommandation faite par Michel Duroi à Faure de gagner les militaires; cependant la conduite de Michel Duroi ne me paraît pas susceptible d'être punie.

« Le résultat de cette conspiration est de fort peu d'importance, puisque tout s'est borné à la séduction d'un ouvrier par un intrigant. Les assertions de Biget, pour se donner les moyens de corrompre, ne méritent aucune confiance. Il est faux qu'il y ait un comité de royalistes en Bretagne, il est faux qu'on ait excité le mécontentement des troupes, mais il est heureux que les inquiétudes inspirées par le gendarme Mathis à Faure aient fait, comme on l'a dit, avorter cette affaire. Si l'intrigue eût encore continué, Biget aurait pu faire d'autres dupes; il aurait du moins taché de séduire d'autres personnes, et je ne doute pas que l'entrevue « projetée » avec l'ex-général Humbert n'eût été effectuée quelques jours après.

« Il ne restera plus au conseiller de préfecture qui me remplacera pendant mon séjour à Paris qu'à recevoir et exécuter envers Faure et Biget les ordres que vous voudrez bien lui transmettre.

« Je joins ici la copie de la nouvelle déclaration de Mathis et des derniers interrogatoires, ainsi que toutes les pièces que vous avez bien voulu me confier. »

CHAPITRE XXX

Dames hospitalières. — Hôpitaux. — *Manifeste de Charles X, roi de France.* — Dénoûment. — Conseiller d'État. — Un biographe. — Le serment. — Nouveaux principes. — Les deux Chambres. — Désertion. — *Rénovateurs à terriers.* — Cas de conscience. — Suppléant malgré lui. — Le *vil* Melchior. — Ennuis de famille. — Petites intrigues. — Domicile de droit.

Avant de partir pour Paris, Mounier régla avec le sous-préfet de Fougères la rentrée des Dames hospitalières dans l'hospice des malades de cette ville. Il décida qu'elles ne pourraient jamais se considérer comme indépendantes des administrateurs, et autorisa, vu l'urgence, leur admission au nombre de six jusqu'à ce que le Gouvernement eût approuvé la rentrée de toutes.

Je parle de ce fait, parce que l'on n'aurait qu'une idée incomplète de l'ancien Constituant, comme préfet d'Ille-et-Vilaine, si je me bornais à ne présenter de lui que l'homme politique, en laissant de côté l'administrateur sympathique aux malheureux.

Je lui dois de dire que ce fut lui qui dota son département de comités de bienfaisance, établis dans tous les centres un peu importants.

Les hôpitaux étaient dans un tel état de misère, que l'on n'y dépensait pas plus de *cinq sols* par jour pour chaque malade.

Mounier ne laissa pas de repos au Gouvernement qu'on ne lui eût envoyé des médecins et des fonds suffisants pour qu'un pareil service ne restât pas plus longtemps une œuvre dérisoire, véritable outrage à l'humanité.

Je ne puis avoir le droit d'être quelque peu sévère à son égard qu'en ne lui ménageant pas la justice.

Aussitôt après son départ, il se produisit un véritable phénomène.

Le conseiller de préfecture chargé de l'intérim n'eut plus de complots à tirer au clair; les généraux furent comme s'ils n'existaient pas; la gendarmerie ne connut plus que « Monsieur le préfet, absent ». Et, bien d'accord, on chassa ferme aux anciens chouans, aux agents de l'Angleterre et des Bourbons, sans oublier les réfractaires.

En pluviôse, toute la police d'Ille-et-Vilaine fut mise en émoi par l'ordre, venu de Paris, de saisir un ouvrage ayant pour titre *Manifeste de Charles X, roi de France*, et d'en arrêter les auteurs, imprimeurs et distributeurs.

Elle ne mit la main que sur un prêtre, nommé Lesage, lequel faisait circuler des protestations des Bourbons et des évêques non démissionnaires.

Je note, comme dernier écho de l'affaire Biget-Faure, la décision du ministre de la Police générale qui fait mettre Faure en liberté et prescrit que Biget *gardera prison* jusqu'à nouvel ordre.

Si Mounier était revenu à Rennes, il aurait retrouvé la paix et la tranquillité, qu'il avait eu tant de mal à rétablir dans le département, encore bien plus affermies; mais ce décret impérial ne le lui permit pas :

Extrait des Minutes de la Secrétairerie d'État.

« Au Palais des Tuileries, le 12 pluviôse an XIII.

« Napoléon, Empereur des Français :

« Nous avons nommé et nommons Conseiller d'État

M. Mounier, Préfet du département d'Ille-et-Vilaine (section de l'Intérieur)

« NAPOLÉON.

« Par l'Empereur :

« *Le Secrétaire d'État,*

« HUGUES MARET. »

Il fut appelé par l'Empereur, vu ses services administratifs, dit son biographe, *au Conseil d'État. Il y apportait le secours de ses lumières et de sa haute expérience; mais lorsque, fidèle à ses opinions, il prêchait la monarchie constitutionnelle, il ne pouvait parvenir à se faire écouter. « Ah! Mounier, vous êtes toujours l'homme de 89 », lui disait un jour l'Empereur. — « Sire, lui répondait-il, les temps changent, mais les principes ne changent pas! »*

Ce conseiller d'État prêchant autour de lui, en pleine époque napoléonienne, la monarchie constitutionnelle et se ressouvenant des principes de 89 en sortant des cérémonies du couronnement et du sacre, ne ressemble que de très loin à Mounier écrivant, le 1er janvier 1802, à Borel-Châtelet :

« Tu sais que je n'admets aucune possibilité de bon ordre et de félicité publique que par le gouvernement établi ».

Or, l'Empire changeait si peu de chose au Consulat à vie, que servir celui-là après avoir été préfet de celui-ci n'était pas une affaire si difficile, les principes de 89 mis en avant n'ayant pas plus à voir avec l'un qu'avec l'autre.

Pourtant, je dois reconnaître qu'il semble que Mounier se soit un peu fait tirer l'oreille pour accepter le changement d'étiquette.

On se rappelle qu'il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 26 prairial an XII, et que, s'il ne prêtait pas le serment exigé devant le président de la Cour ou du Tribunal les plus voisins, il devait

envoyer au grand-chancelier celui dont ce dignitaire lui faisait tenir la formule. Mounier avait mis près d'un an à remplir cette formalité, ainsi qu'en témoigne la pièce officielle ci-après :

Division de la Correspondance.
—
4014.

LÉGION D'HONNEUR

« Paris, le 1er germinal an XIII.

Le Grand-Chancelier de la Légion d'honneur, à M. Mounier, membre de la Légion d'honneur, conseiller d'État, etc.

J'ai reçu, Monsieur et cher confrère, le serment que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en votre qualité de membre de la Légion d'honneur; je vous préviens que vous êtes, en conséquence, inscrit sur les matricules de la Légion.

J'aurai l'honneur de mettre sous les yeux de Sa Majesté Impériale l'expression de votre reconnaissance et de votre dévouement.

J'ai l'honneur de vous saluer.

R.-G.-E. DE LACÉPÈDE.

Le serment de légionnaire avait-il donc quelque chose de plus redoutable que celui prêté par le préfet à la République des Consuls? Était-il plus effrayant que celui demandé au conseiller du nouvel Empereur? Sa lecture n'éclaircit pas le mystère qui plane sur l'hésitation mise par Mounier à apposer son nom au bas :

« Je jure sur mon honneur, disait le chevalier de l'Ordre, de me dévouer au service de l'Empire et à la conservation de son territoire dans son intégrité; à la défense de l'Empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elles ont consacrées; de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal; enfin de concourir de tout mon pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité, bases premières de nos constitutions. »

Il y avait là de quoi contenter tout le monde. L'Empire et son territoire étaient la France, qu'il était assez naturel de chercher à conserver. La défense de l'Empereur allait de soi, si l'on voulait toucher le traitement de légionnaire. Si l'on était républicain au fond de l'âme, on avait les lois de la République à garder. Si propriétaire, il n'y avait rien de plus beau que ce serment. L'engagement d'entrer en campagne dans le cas où les nobles, oubliant la nuit du 4 août, voudraient ressaisir leurs privilèges, devait plaire à tous ceux qui bénéficiaient de l'abandon que ces nobles en avaient fait dans une heure de délire dont ils s'étaient, le lendemain, mordu les pouces; et, du moment où la liberté et l'égalité étaient reconnues comme les bases premières de *nos constitutions*, — on les admettait toutes, — il aurait fallu avoir un bien mauvais caractère pour regimber à concourir à leur maintien. C'étaient des principes cela, et de 1805, plus neufs par conséquent que les antiquailles de 89.

Pour ce qui le concernait plus particulièrement, Mounier assistait au fonctionnement de ces deux Chambres qu'il avait eu la mortification de voir rejeter lorsque jadis il les proposait.

Il est vrai qu'en attendant que l'on pût admirer combien elles seraient veules et lâches, le Sénat *conservateur de la République* avait consenti à la jeter par-dessus bord et à donner la couronne impériale à Bonaparte, à la condition que la dignité *viagère* de chacun de ses membres fût changée en dignité *héréditaire*, et que les sénateurs ne fussent plus justiciables désormais que de leur propre assemblée. Il est vrai que les législateurs n'avaient prêté leur concours pour le même objet que contre une augmentation considérable de traitement. Mais cette double conduite enseignait à Mounier que les principes étaient et avaient toujours été pour la galerie, et qu'il n'existait réellement que des intérêts.

Et avait-il bien besoin de cette démonstration pour le savoir, lui qui avait déserté son poste à la Constituante lorsqu'il avait vu clairement, le matin du 6 octobre, que les choses ne tourneraient pas précisément à la berquinade, que Némorin allait se faire sans-culotte, et son Estelle tricoteuse; lorsqu'il avait essayé de ressaisir son influence dans sa province pour allumer la guerre civile avant les Vendéens; lorsqu'il avait conspiré de loin avec les émigrés, les chouans et les Anglais contre son pays, au profit d'un prince fourbe et déloyal, qui l'avait fait crosser par son chambellan?

Qu'était-il venu faire dans la République? Chercher, au prix d'un serment contraire à ses principes, un pain moins dur que celui de l'exil pour ses enfants, *ces anses* que Mirabeau prétendait avoir déjà servi à le soulever.

Sa rigidité devant le maître fait sourire, et le grand Empereur devait bien s'en amuser.

Pour moi, je n'ai pas hésité à le mettre à son rang, en tête des *Girouettes politiques;* mais je me hâte d'ajouter que, plus heureux que son fils Édouard, il n'eut pas le temps de trahir et de renier son bienfaiteur. Je dis il n'eut pas le temps, sans garantir qu'il ne l'eût pas fait. Les gens qui ont toujours des principes quelconques à revendre sont parfois si drôles qu'il faudrait avoir la précaution de s'assurer contre les risques avant de les cautionner.

La correspondance de Mounier, conseiller d'État, est rare, en ce sens probablement que sa famille en avait peu conservé dans ses archives. Parmi les lettres que je possède, il en est à peine une demi-douzaine qui offrent quelque intérêt. Les trois suivantes sont adressées à Borel-Châtelet.

« Paris, le 23 floréal an XIII (13 mai 1805).

« Je m'empresse, mon cher ami, de t'envoyer la déclaration que désire M. de la Botie. Quant à ma quittance d'honoraires comme avocat des nommés

Turpin, Guillot, je ne te l'enverrai pas avant que tu me dises précisément si mes clients étaient riches, ou s'ils avaient gagné leur procès. Je me rappelle avoir écrit, dans une affaire très embrouillée, un mémoire obscur, dirigé par les conseils de deux *commissaires feudistes* qu'on nommait à Grenoble *rénovateurs à terriers*. Il s'agissait de prouver que les biens de mes clients avaient été soumis par erreur à un domaine direct. Les juges trouvèrent mon mémoire mauvais, et mes clients furent condamnés. Je ne voulus pas en être payé, parce que je craignais d'avoir trop cédé à l'influence des deux feudistes, et d'avoir plus consulté ma haine contre les droits féodaux que les lois du temps et le plus ou moins de probabilité de succès. J'ai quelque idée que mes clients étaient ces mêmes Turpin-Guillot. S'il en est ainsi, je ne veux pas qu'ils payent, ni eux ni leurs héritiers.

« Je ferai pour le mieux dans l'affaire de Melchior. Il sera partout intrigant et joueur : ses parents le gêneraient, le surveilleraient s'il était à Vif, dans un lieu où il ne connaîtrait personne. Chaque jour nouvelle faute et nouvel embarras pour le garantir de ses suites... Il faudra voir ce que décidera la police, ce qu'il décidera lui-même.

« Tu oublies de m'envoyer ton mémoire pour les postes et de me dire si tu peux ou non compter sur une place vacante à Grenoble. »

« Paris, le 27 prairial an XIII (16 juin 1805).

« Le grand-juge a oublié, mon cher ami, de te rayer de sa liste, et te voilà malgré toi nommé suppléant. Je t'exhorte à réfléchir sérieusement avant de renoncer à une carrière dans laquelle il me serait plus facile de te servir que dans toute autre.

« Tu ne tarderais pas à avoir une place de juge au tribunal de première instance, et dans deux ou trois ans tu serais à la Cour d'appel. Ta qualité de suppléant

ne t'empêcherait point de solliciter une place de conseiller de préfecture, s'il s'en présentait une, et s'il te convenait mieux. Elle ne t'empêcherait pas non plus de prétendre à une direction des postes, emploi qui ne me paraîtrait désirable pour toi qu'autant qu'elle serait à Grenoble. Il me semble que je devrais te conseiller d'accepter; mais je ne connais pas assez tes motifs, et je ne hasarde point mon opinion. Consulte Saint-Victor et quelques personnes éclairées.

« Ce malheureux et *vil* Melchior est encore détenu. On me laissera probablement le maître de son sort; mais je suis très embarrassé sur ce que je dois demander.

« C'est un triste présent à vous faire que de vous l'envoyer à Grenoble, où il arriverait *déshonoré* par la nature des reproches qui lui sont faits. Il ne s'agit pas, comme il te l'avait mandé, de propos imprudents, mais de relations avec les plus infâmes escrocs, etc., etc., et de tout ce qui s'ensuit. Mais où l'envoyer? Dans un lieu où il sera inconnu, son oisiveté et ses mauvaises habitudes le perdront sans ressources. Enfin, je verrai et je ferai pour le mieux.

« Édouard n'est pas encore revenu de Rennes, je l'attends avec impatience.

« Envoie-moi ou fais-moi envoyer l'adresse de mon oncle César; je veux lui écrire, et je ne connais pas sa demeure.

« Fidence me donne beaucoup d'inquiétude; il n'est en froideur avec toi que parce que tu as refusé de lui fournir de l'argent pour ses spéculations, refus que je lui ai fait aussi moi-même. Édouard ne lui a rien dit et ne lui a point montré ta lettre. M. Perregaux m'a promis de le faire placer à la Banque de France; mais cette promesse ne s'exécute point et je sais qu'un grand nombre de personnes doivent être nommées avant lui, d'après des droits incontestables. La carrière des droits réunis n'est plus ouverte qu'à des surnuméraires.

« Je ne sais ce qu'on peut faire pour lui.



« Il a très peu d'instruction, le ton très vulgaire, des idées obscures et des phrases longues et entortillées, un amour-propre excessif, et je crois un assez bon cœur. Il est oisif et fréquente des gens sans éducation.

« Adieu, mon cher ami, mille choses tendres à ma sœur Claire; dis-moi si tu viendras me voir avec Henri : je ne puis t'exprimer combien je le désire.

« *P.-S.* — Je crois qu'on ne peut comparer l'ennui de la profession d'avocat avec celle de juge. L'étude du Code civil n'est point difficile, et le bon sens est plus utile à ce métier qu'à l'autre. »

« Paris, le 1er messidor an XIII (20 juin 1805).

« Tu as dû recevoir, mon cher ami, ma lettre par laquelle je t'expliquais comment tu es devenu suppléant. Je ne te conseille pas de donner ta démission. Il n'est pas bon de renoncer à un moyen qui ne nuit pas aux ressources que pourraient te présenter les circonstances.

« Je me suis intéressé à Meyer, parce qu'il m'a paru juste qu'un juge en remplacement obtînt un emploi stable; mais je n'ai aucune part à la nomination d'Allemand. J'avais même dit qu'il me paraissait convenable de nommer M. Bertrand, et ce que tu me racontes au sujet de Romain Mallein m'a fait beaucoup de peine.

« Si quelqu'un m'eût parlé de lui, je l'aurais servi avec plaisir. Encore une fois, je suis étranger à la nomination du Lauron : c'est Sapey qui lui a valu cette bonne fortune, pour le récompenser des efforts qu'il avait faits à Grenoble pour la seconder dans la dernière élection; et, si le grand-juge n'eut pas oublié ce que je lui avais dit, ou paru l'oublier, le projet de Sapey n'aurait pas réussi. Quant à Marion, il était porté par Rollin et Sapey, et une circonstance m'a forcé à ne me mêler ni pour ni contre de ce qui le concerne.

« Melchior ira bientôt à Grenoble. Il sera mis en li-



berté aujourd'hui ou demain. Il restera quelques jours à Paris pour rétablir sa santé. Du moins, c'est ce qu'on m'a promis. Je ne le verrai point. Je n'ai pu lui faire indiquer un autre séjour. On ne veut pas absolument le garder ici. Il a refusé d'aller dans une autre ville, et le ministre lui-même n'a pu se décider à le placer ailleurs que dans son *domicile de droit*, à moins qu'on ne l'envoyât hors de France, où il serait mort de misère et de désespoir. Je n'ai pu me déterminer à faire cette demande. Je crains bien qu'il ne vous donne beaucoup d'inquiétude et d'ennui ; mais examinez si ce n'eût pas été abuser de mon crédit en cette occasion que de le faire déporter.

« Afin même qu'il ne m'accusât point de sacrifier à la vanité, je lui ai fait offrir par Fidence de le faire renvoyer à un tribunal s'il voulait subir un jugement, ce qui eût été plus que dangereux pour son honneur.

« Les Favier ont montré peu d'empressement d'être avec nous. La femme n'est pas sobre dans ses jugements sur les personnes. Tu n'a pas d'idée des horreurs qu'elle a dites à Fidence du nouvel évêque de Rennes.

« Fais-moi connaître l'époque de ton départ. Nous nous arrangerions de manière a vous loger toi et Henri. Tâchez de venir le plus tôt possible. Combien j'aurai de plaisir à vous embrasser l'un et l'autre !

« Édouard parle enfin de son retour. Il sera probablement ici dans une dizaine de jours.

« Notre ameublement est à peu près terminé, et nous sommes logés aussi bien que nous pouvions le désirer.

« Adieu, mon cher ami ; crois à mon inviolable attachement. Mille choses tendres à ma sœur, à ta fille, et à tous les nôtres. Mes respects à mon père.

« *P.-S.* — Victorine se disposait à écrire à Henri ; mais, observant que je t'écrivais, elle te prie de lui dire qu'elle renvoie au premier courrier. »

CHAPITRE XXXI

Une lettre à M. Du Vau. — Un parent terrible. — En guerre avec la police. — Les intérêts de Borel-Châtelet. — Acte de substitution. — Les marais de Bourgoin. — Discours à l'école Polytechniqne. — Utilité des mathématiques. — Mort de Mounier.

Dans la lettre ci-dessous, Mounier parle de son ancienne préfecture, et, tout en ne regrettant pas ses administrés d'antan, se montre empressé à les servir.

« Paris, le 4 août 1805.

« *A M. Du Vau, chez M. Odier, à Genève.*

« J'apprends avec beaucoup de plaisir, mon cher ami, que vous devez bientôt quitter Genève et arriver à Paris avec votre disciple.

« J'ai besoin de vous exprimer ma satisfaction, dans la crainte que, mécontent sans doute, comme vous devez l'être, de mon silence si long et, je puis le dire, si peu excusable, vous ne doutiez de mes sentiments pour vous.

« Croyez que je ne vous ai jamais oublié, que je ne cesserai jamais de m'intéresser à votre bonheur, et tachez d'expliquer comment on peut aimer quelqu'un sans lui écrire, sans même répondre à ses lettres.

« Vous sentez combien j'aurais de choses à vous dire : ce n'est pas la peine de commencer, puisqu



lettre n'en contiendrait qu'une faible partie et que j'ai l'espérance de vous revoir dans quelques semaines. Je n'aime pas d'ailleurs à confier d'une manière hasardeuse de petits détails qui n'intéressent que l'amitié, et c'est là un des motifs qui, avec ma paresse incorrigible, me rendent un si mauvais correspondant.

« Je ne puis vous exprimer combien je suis heureux d'avoir quitté ma préfecture.

« Le pays, le genre d'hommes ne me convenaient pas.

« La Bretagne n'est pas pour moi, comme elle l'est pour vous, mon idéal de perfection. Je prends cependant un grand intérêt à sa prospérité. Je ne refuse jamais de servir ses habitants quand je puis leur être utile, et, quoique très mauvais correspondant en amitié, je me fais un devoir d'être exact toutes les fois qu'on s'adresse à moi pour obtenir un acte de justice. Sous ce rapport on ne m'épargne point, car je reçois de mon ancien département vingt ou trente lettres par semaine.

« Indiquez-moi, mon cher ami, le temps de votre arrivée à Paris.

« J'espère bien que vous me donnerez quelques jours avant d'aller visiter vos chers toutous.

« Croyez à mon sincère attachement. »

La lettre suivante à Borel-Châtelet contient la fin de l'histoire de l'aimable Melchior, un parent terrible que Mounier s'efforce de repêcher :

« Paris, le 13 août 1805.

« Edouard et Fidence se sont chargés de tout ce qui concerne la vente, mon cher ami, et je vois avec regret qu'il se présente encore des difficultés.

« J'aurais dû te rendre compte de ce qui s'est passé entre l'aimable Melchior et moi. Je crains qu'il n'ait profité de mon silence pour écrire des mensonges à Grenoble. Je vais te mettr[illegible]
en abrégeant les détail[illegible]



« Lorsque j'appris par toi que Melchior était accusé d'avoir eu des rapports avec un misérable de Saint-Paul-trois-Châteaux, et qu'il était retenu auprès du préfet des Basses-Pyrénées, je fis des démarches auprès du conseiller d'État Pellet, qui a la ville de Pau dans son arrondissement. Il m'assura que la police était bien déterminée à ne pas permettre à Melchior de rester à Paris, mais que l'on l'y ferait venir pour être interrogé.

« Je craignais l'effet de cet interrogatoire, et je demandai inutilement qu'il fût envoyé aussitôt dans une autre ville. On me refusa, en disant qu'on ne pouvait éviter de l'entendre, et que, dans tous les cas, on tâcherait d'user d'indulgence en faveur de mes relations avec lui. Il vint donc à Paris, se présenta à la Préfecture de police, et fut arrêté.

« Je courus aussitôt chez le préfet Dubois, qui me promit que l'affaire serait arrangée.

« Melchior répondit en se compromettant de la manière la plus maladroite, et les officiers de police, dans un rapport qui me fut communiqué, proposèrent de le retenir *à la Force*, de lui faire subir un procès criminel, et d'entendre deux condamnés sur les faits qui le concernent.

« Le préfet me déclara que le ministre était bien déterminé à faire sortir Melchior de la capitale; qu'il était inutile qu'il y restât, et qu'au surplus on disposerait de l'homme comme je le voudrais.

« Je fis dire à Melchior par Fidence que je solliciterais son jugement s'il consentait à être jugé; mais que, s'il trouvait des inconvénients comme j'en trouvais moi-même, j'obtiendrais qu'il fût mis en surveillance à Grenoble. Ce fut par humanité et contre votre intérêt que je fis cette proposition. Il me parut trop cruel de le placer dans un lieu où il ne connaîtrait personne, où il serait privé de tout conseil et presque en droit de me reprocher sa mauvaise conduite.



« Le préfet de police m'invitait à consentir qu'il fût envoyé hors de France, ou qu'on le retînt dans une prison.

« Je m'y opposai.

« Melchior promit d'aller à Grenoble, où je lui conseillai de présenter sa surveillance comme le simple résultat de quelques imprudences politiques; mais, dès qu'il fut en liberté, il vint me conjurer de le faire rester à Paris, me reprocher de l'avoir sacrifié à mon amour-propre, m'accuser de fausses assertions auxquelles je n'avais pas même pensé. Je fus obligé de le mettre hors de chez moi. Depuis ce temps, il m'a accablé de lettres impertinentes et se cache dans Paris pour se dérober à la police.

« Je l'ai abandonné, et, s'il s'attire de nouvelles persécutions, je serai forcé de les lui laisser subir.

« Il faut te dire que, par un singulier hasard, le jour même où il eut un entretien avec moi, j'obtenais, après plusieurs années de sollicitations, une place pour Fidence. Il me reprocha de n'avoir rien fait pour celui-ci, et je ne pris pas la peine de lui répondre.

« Quand il apprit que Fidence était placé, il osa dire que ses reproches m'avaient enfin déterminé à faire une démarche pour son frère, et il a dû le mander à Grenoble.

« Le malheureux, par une suite de son long libertinage, est absolument fou. Tu ne peux en attendre que du chagrin. Il s'est lié qu'avec des prostituées et des escrocs et a perdu tout sentiment d'honneur.

« Fidence va partir pour son emploi. Je ne suis pas sans inquiétudes à son égard : je te raconterai tout cela quand j'aurai le plaisir de te voir. Viens le plus tôt possible. Hâte le départ d'Henri et le tien. Adieu, mon cher ami; mille choses tendres à ma sœur et à toute ma famille. Je t'attends avec la plus vive impatience. Massas va être bientôt placé. »

La dernière lettre en ma possession est adressée à Mme Borel-Châtelet. Nous n'avions pas besoin d'elle pour savoir qu'elle peine se donnait Mounier pour caser sa famille.

« Paris, le 6 octobre 1815.

« J'ai été bien aise, ma chère sœur, de recevoir une lettre de toi; mais je puis t'assurer qu'il était bien inutile de me recommander les intérêts de ton mari. Tu n'ignores pas qu'avant d'être *doublement* mon beau-frère il était le meilleur de mes amis, et tu n'as aucun motif de croire que mes sentiments aient changé à son égard. Ainsi, tant qu'il ne sera point placé, tu dois avoir la certitude qu'il n'est point en mon pouvoir de lui être utile, et que je ne négligerai jamais aucun moyen de le servir. Tu ne peux te faire aucune idée des difficultés sans nombre qui accompagnent maintenant toutes les sollicitations de ce genre. Les demandes sont extrêmement multipliées. La plupart des concurrents ont des droits acquis par des fonctions publiques, et, lorsqu'on présente dans une partie une personne qui n'y a point été employée précédemment, il faut avoir un très grand crédit pour surmonter les obstacles.

Châtelet n'a de titres que pour les postes, et le directeur général m'a promis de le faire nommer dès qu'il s'offrira une circonstance favorable. Il faut attendre avec patience et espérer qu'en rappelant fréquemment sa promesse à M. de la Valette, il finira par la réaliser.

« On ne peut compter sur une carrière plus avantageuse tant que je ne serai pas chargé d'une partie d'administration. On me témoigne de l'estime, mais j'aurai peu d'influence tant que je ne pourrai rien pour les amis des autres. Si jamais j'obtiens une meilleure situation, je tâcherai de faire venir Châtelet à Paris, ainsi que toi et ta fille. Je n'ai pas besoin de te dire combien ce projet m'est cher. Si tu n'en étais

pas convaincue, ton mari parviendrait à te persuader, car je pense qu'il ne doute pas de ma tendre amitié pour lui. Au surplus, je te le dénonce comme un *crétin*, un musard, qui s'est battu souvent avec Édouard à coup de *jactures :* tu connais cet aimable jeu. Quand il vient de traverser un pont, il dit : *Je croyais que nous avions un pont à traverser.* Aussi m'a-t-il avoué que sa fille avait peu de respect pour son intelligence.

« Adieu. Quand nous serons ensemble, je crétiniserai souvent avec lui et nous déconcerterons quelquefois ta *capabilité* ou ta raison sévère. Je t'embrasse du fond de mon cœur. »

Cependant Édouard Mounier était porté au tableau de la conscription militaire de la commune de Grenoble pour l'an XIV. Le conseiller d'État eut peur pour son héritier, et il lui trouva bien vite un remplaçant, ainsi qu'il résulte de l'acte ci-après :

Acte de substitution, portant convention passée entre les sieurs Claude-Philippe-Édouard Mounier, conscrit de l'an XIV, et Jean-François Retinat, conscrit libre de l'an XII.

Nous, Préfet du département de l'Isère, exerçant en qualité d'administrateur immédiat de l'arrondissement de Grenoble.

En suite de l'article 52, titre 9 du décret impérial, en date du 8 fructidor an XIII, et vu l'acceptation à nous présentée et signée par MM. les membres du Conseil de recrutement, de laquelle acceptation l'original demeure en nos archives, ainsi que les pièces exigées par les articles 51 et 53 du décret sus-mentionné.

Avons reçu la soumission du sieur Jean-François Retinat, conscrit de l'an XII, de la commune de Grenoble, canton de *idem*, par laquelle il s'oblige à servir en remplacement du sieur Claude-Phillipe-Édouard Mounier, domicilié dans la commune de Grenoble, canton de *idem*, arrondissement de Grenoble.

Une copie du présent acte sera délivrée au sieur Jean-François Retinat, remplaçaut, dont le signalement suit :

Age : né le 18 décembre 1782, taille 1m,652, cheveux châtains, sourcils *idem*, yeux noirs, front découvert, nez rond, bouche ordinaire, menton rond, visage rond; lequel sera tenu de se présenter à son arrivée au corps.

Fait à Grenoble, en l'hôtel de la Préfecture, le 19 vendémiaire an XIV.

Le Préfet, Président du Conseil de recrutement,

Signature illisible.

La précaution ne fut pas inutile, car Retinat fut tué.

Tout en s'occupant chaleureusement des siens, Mounier n'oubliait pas le Dauphiné.

Ce fut sur son rapport au Conseil d'État que l'Empereur rendit le décret ordonnant de dessécher les marais de Bourgoin. Par cet acte, son dernier dans la vie publique, il rendit un signalé service à un pays qu'il ne cessa jamais d'aimer.

Il n'avait que quarante-sept ans, mais ses forces physiques n'étaient plus au niveau de sa force morale. Il était prématurément usé. La perte cruelle qu'il avait faite de sa femme à Weimar lui avait causé un affreux chagrin, et les efforts qu'il s'était imposés pour comprimer sa douleur l'avaient miné sourdement.

Le climat de la Saxe avait contribué à aggraver son état, et celui de la Bretagne avait achevé l'œuvre mortelle. Il était atteint d'une maladie du foie et d'une hydropisie de poitrine.

Il eut encore la joie de prononcer à l'École Polytechnique un discours que je m'en voudrais de ne pas tirer de l'oubli, et sa voix se tut pour toujours :

« Au milieu de la fermentation générale produite par la Révolution, toutes les forces morales et physiques de l'homme ont été mises en mouvement par les plus grands intérêts dont il puisse être susceptible.

« On a tâché d'atteindre tous les genres de perfec-

tion, en même temps qu'on a déchaîné tous les vices et tous les fléaux. Si la masse des maux surpasse de beaucoup, c'est que le bien ne peut se faire solidement que dans le calme; c'est que, dans le choc des passions populaires, l'enthousiasme peut inspirer les projets les plus sublimes, mais qu'il cause plus d'erreurs qu'il ne peut trouver de vérités; erreurs auxquels ajoutent encore la haine, la rivalité et toutes les viles passions qui naissent de l'égoïsme.

« Ainsi les grandes révolutions politiques, en renversant les bases de l'ordre, social en forment un chaos où se trouvent de nouveaux germes de biens et de maux auparavant inconnus, et le peuple qui sort d'un tel cataclysme doit bénir mille fois son sort si l'homme que l'élévation de son génie et la force de son caractère appellent à la gloire de réunir d'une main vigoureuse les éléments de l'ordre social profite avec discernement des biens nouveaux qu'il aperçoit confondus avec le nombre immense de germes funestes qu'il faut étouffer.

« C'est ainsi que l'illustre Chef de l'Empire français, en retirant l'État du chaos où il se trouvait plongé, nous a conservé les grands avantages créés par la Révolution.

« L'établissement d'une école Polytechnique est un de ces avantages qu'il résolut de maintenir et de perfectionner. S'il n'est pas le plus précieux, il n'en est pas moins d'une très grande importance.

« C'était une belle conception que le projet de réunir aux frais de l'État, dans une même école, toutes les sciences qui peuvent s'appliquer aux services publics les plus essentiels pour la défense, la gloire et la prospérité de la patrie; de donner à tous les élèves l'instruction commune à ces divers services, sauf à leur enseigner ensuite, dans des écoles particulières d'application, les parties qui les distinguent.

Pour l'artillerie de terre, l'artillerie de la marine,



le génie militaire, les ponts-et-chaussées, les constructions navales, les mines et le génie géographe, il est également indispensable d'étudier les mathématiques, la physique, la chimie, la minéralogie et le dessin. Il est donc très utile de rassembler sous les maîtres les plus distingués les élèves qui se destinent à ces nobles professions, pour y cultiver ensemble les sciences nécessaires à leur expérience, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus aux objets qui séparent ces professions.

« L'importance de cet établissement est démontré par l'expérience. Les jeunes gens qui en suivent les cours en sortent pour la plupart avec tous les moyens de parcourir honorablement la carrière qu'ils ont choisie, et tout annonce que l'artillerie, le génie militaire, les ponts-et-chaussées, l'art des constructions navales, qui, déjà longtemps avant la Révolution, étaient les premiers de l'Europe, conserveront à jamais le rang que leur avait assigné l'opinion publique de tous les pays.

« Vous qui aspirez à l'honneur d'appartenir à l'École Polytechnique, présentez-vous avec confiance, avec courage, pour faire connaître l'état actuel de votre instruction et pour faire décider s'il vous donne le droit d'être réçus au nombre des élèves. Il est difficile d'espérer que vous parveniez tous au but que vous vous proposez; mais ceux qui ne l'atteindront pas cette année peuvent redoubler d'efforts pendant l'année suivante.

« Ceux mêmes qui seront forcés d'y renoncer n'auront point à regretter l'emploi de leur temps; car les mathémathiques sont utiles dans toutes les professions libérales. Elles fournissent des modèles pour tous les genres de raisonnements. Elles exercent l'attention, la faculté de notre âme la plus essentielle pour parvenir à la connaissance de la vérité, et par cela même elles sont propres à perfectionner le jugement; et personne n'ignore qu'un des plus grands

philosophes refusait d'admettre parmi ses disciples ceux qui n'étaient pas mathématiciens.

« Ils auront un autre motif de consolation : c'est que l'impartialité, la justice, le savoir et l'expérience vont diriger et juger leur examen.

« On est bien fort pour supporter le défaut de succès, quand on peut se dire avec certitude : « La justice « l'ordonnait ainsi ! »

« Avec quelle satisfaction j'aperçois parmi les aspirants à l'École Polytechnique de jeunes soldats qui ont connu le prix de la science et ont fait le plus noble emploi de leurs loisirs ! Ainsi l'artillerie française a des soldats dont les lumières pourraient être enviées par les officiers d'artillerie des autres nations ; ainsi nos guerriers ne sont pas, comme dans la plus grande partie de l'Europe, retenus pour toujours au dernier rang ; rang honorable sans doute, puisqu'il exige tant de dévouement et de sacrifices pour la patrie, mais qui, par cela même, doit pouvoir obtenir de l'avancement et des récompenses. Ailleurs, de vains titres et des protections distribuent presque exclusivement les grades : ici, la science et le courage peuvent conduire aux premières dignités.

« Puisse cet heureux résultat de l'esprit philosophique se maintenir pour toujours, et puissent les lumières se répandre de plus en plus parmi nos guerriers ! L'ignorant seul peut être égaré par l'habitude de la force. Les militaires instruits ne sont jamais dangereux que pour les ennemis de l'État : ils sont, par le sentiment des devoirs de leur profession, les plus dévoués des citoyens, et conséquemment le plus ferme appui des lois, de l'ordre public et les protecteurs des faibles et des opprimés. »

Le 26 janvier 1806, Mounier s'endormit paisiblement, et ne se réveilla plus. Il précédait de trois ans son père dans la tombe.

On a dit que, le jour de la séance du Jeu de Paume, il avait acquis une glorieuse place parmi les fondateurs de nos libertés.

J'ai raconté comment il donna la formule du célèbre serment que lut Bailly.

Ni l'un ni l'autre n'eurent la conviction d'avoir fondé quelque chose de ce genre, et les évènements qui suivirent étaient de nature à les détromper s'ils l'avaient cru.

Au pied de l'échafaud, l'ancien maire de Paris, pris de remords, dit cette parole profonde : « Je meurs pour la séance du Jeu de Paume, et non pour la funeste journée du Champ de Mars ».

L'ancien président de la Constituante, lui, fut trop heureux de demander à vivre sous le gouvernement militaire et le despotisme d'un seul, qu'il ne prévoyait autrefois qu'avec horreur.

C'est qu'ils avaient été tous les deux puissants pour détruire et faibles pour édifier.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

CHAPITRE XX

CHAPITRE XXI

CHAPITRE XXII

CHAPITRE XXIII

CHAPITRE XXIV

CHAPITRE XXV

CHAPITRE XXVI

CHAPITRE XXVII

CHAPITRE XXVIII

CHAPITRE XXIX

CHAPITRE XXX

CHAPITRE XXXI

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. 27999.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05842 8890

